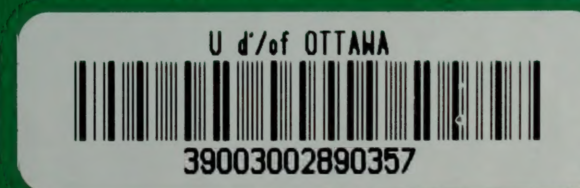
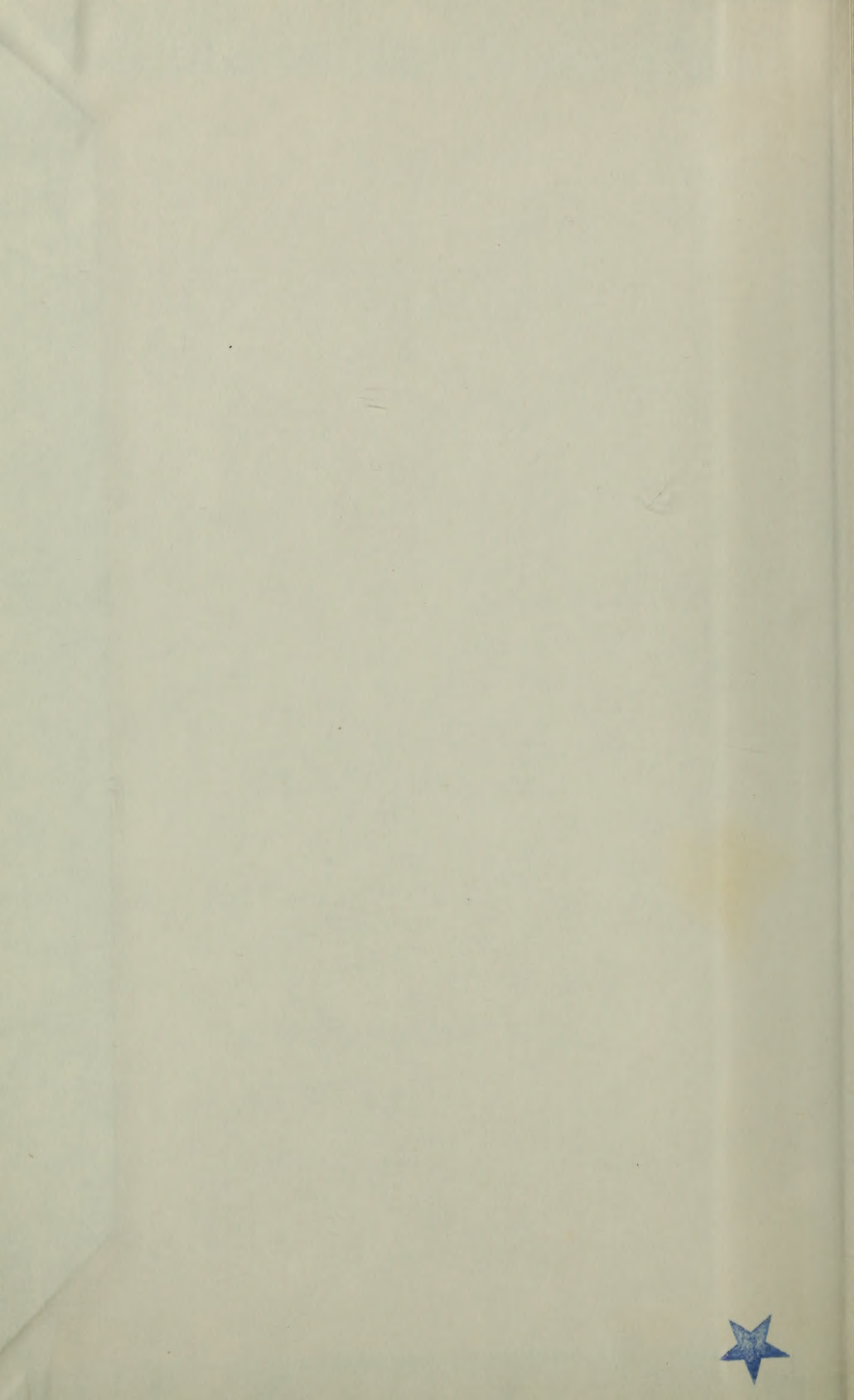
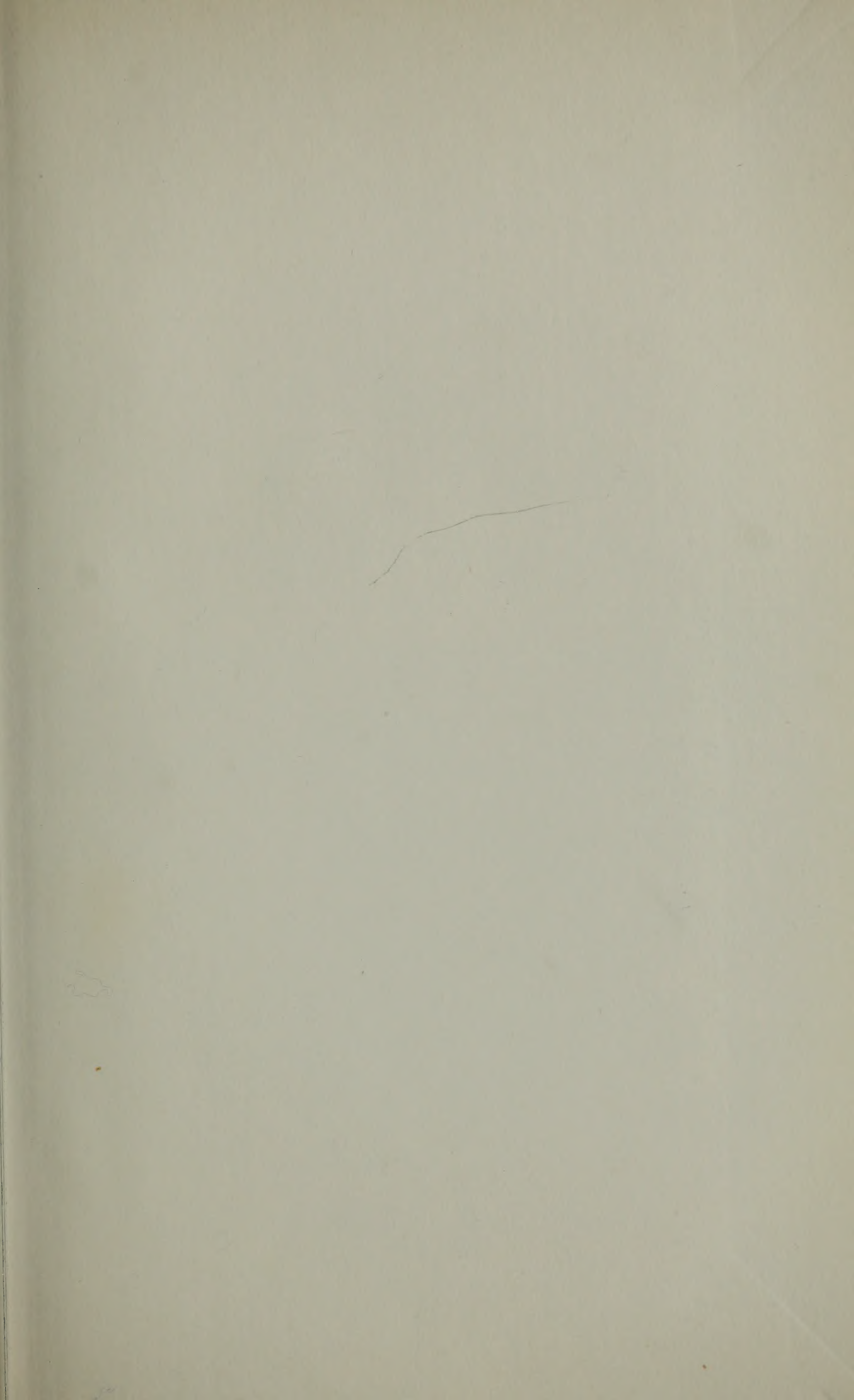
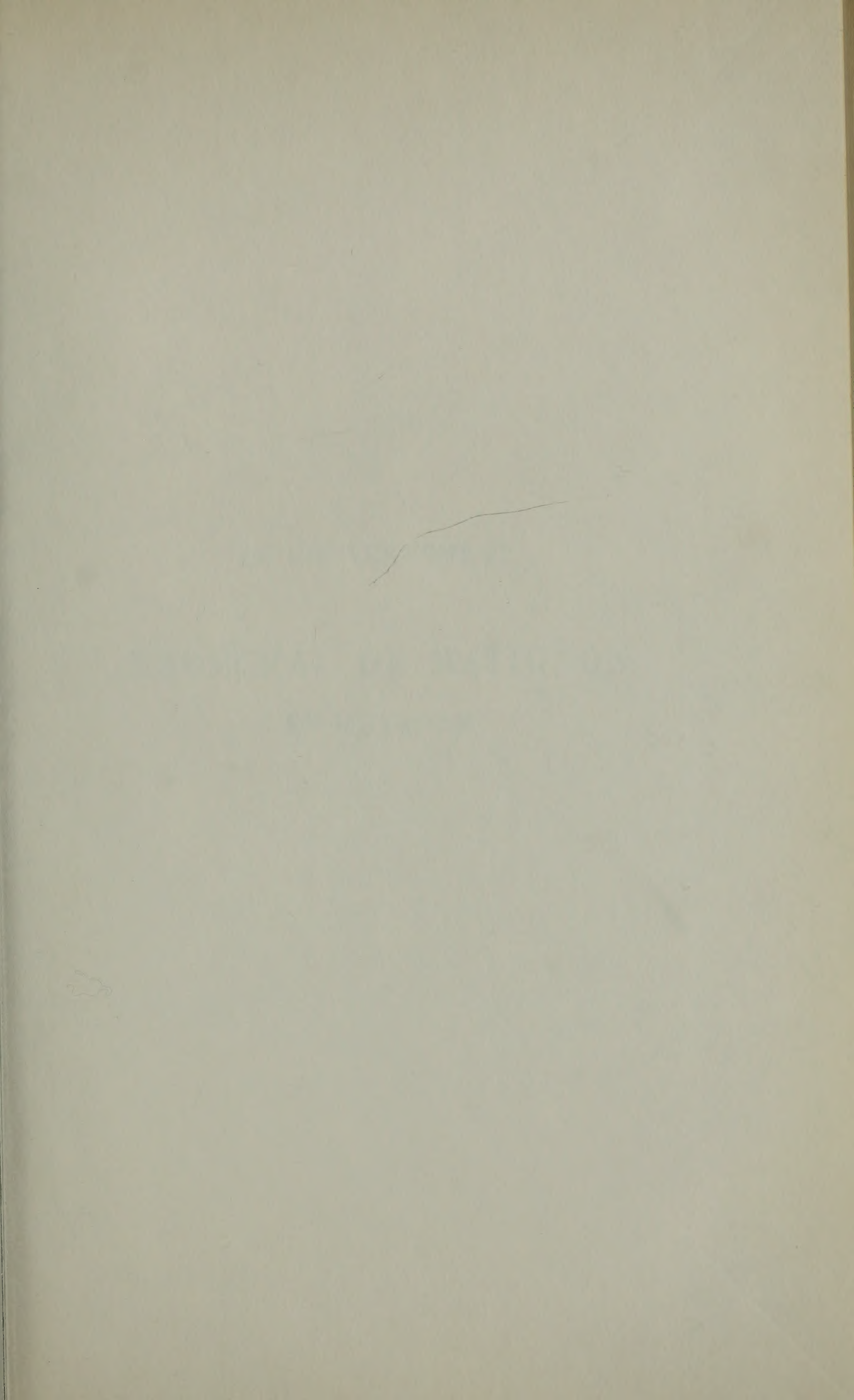

U d'/of OTTAWA
39003002890357







LE GOUVERNEMENT

DU

MARÉCHAL DE MATIGNON

EN GUYENNE

Tiré à 365 exemplaires, dont 15 sur papier de Hollande numérotés et signés par l'Éditeur.

LE GOUVERNEMENT

DU

MARÉCHAL DE MATIGNON

EN GUYENNE

PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE HENRI IV

(1589-1594)

Par François GEBELIN

BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE BORDEAUX

Avec Préface de M. Camille JULLIAN

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE



BORDEAUX

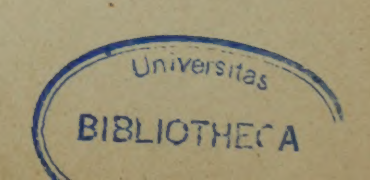
MARCEL MOUNASTRE-PICAMILH

LIBRAIRE-ÉDITEUR

45, rue Porte-Dijeaux, 45

—

1912



PRÉFACE

La période qu'étudie M. Gebelin n'est pas la plus troublée qu'ait traversée l'histoire de la Guyenne. Elle est à coup sûr la plus intéressante, parce qu'elle a mis en branle tout ce qui fait la vie des hommes et des peuples.

Au premier plan, les facultés et les passions des individus. Dans cet ordre d'idées, la première place, la plus en évidence, doit appartenir au gouverneur de Guyenne, le maréchal de Matignon. Et je ne sais si les psychologues qui aiment l'histoire trouveront jamais une âme plus complexe et plus complète à la fois que celle de cet homme. Habile, il le fut plus que personne en ces temps de la Ligue où l'habileté était pourtant la menue monnaie de la vie. On verra dans ce livre comment il a su jouer son principal adversaire, le Parlement, mêlant la franchise au mensonge, louvoyant et brusquant suivant les jours, sachant trouver des ruses d'enfant, si grossières qu'on eût pu n'y point croire, et qu'elles réussissaient par là même[1], et surtout sachant l'art de gagner du temps, le plus nécessaire à qui veut bâtir œuvre qui dure. D'ailleurs très courageux, fort précis en ses actes et ses volontés, connaissant le prix des choses et la valeur des hommes, il eût été, en d'autres temps, un intendant incomparable. Mais à côté de la valeur intellectuelle, je ne sais s'il ne faut pas faire, chez Matignon, large place à la valeur morale. Ruses et roueries s'excusent dans la situation où il était. Cela faisait partie de son devoir de chef politique. Et ce qui me paraît hors de doute, c'est qu'il a été d'abord un homme de devoir, et qu'il a voulu l'être. A la mort d'Henri III, il n'hésite pas : il suit le nouveau roi, quoi que celui-ci fasse, dise ou croie : il est l'homme de la royauté, et, par delà, l'homme de la France. Matignon est

1. Cf. page 54.

du même bord que Montaigne, Lhospital et Henri IV lui-même, avec moins de noblesse littéraire, si l'on veut, mais un sens plus réel des choses et une loyauté plus impersonnelle, plus désintéressée envers un principe qu'il regarde comme souverain. C'est grâce à lui et quelques autres que la France, somme toute, se refit si vite après la crise de 1589. Son salut fut dû à cette valeur morale de Matignon et de ses compagnons en droiture. Nous regardons trop, dans cette histoire, Henri IV et ses ministres les plus proches. Il faut voir ceux qui, loin de la cour, ont assuré la fidélité de la France. Parmi ceux-là, Matignon est au tout premier rang.

A côté de lui, l'autre protagoniste de ces luttes, le Parlement de Bordeaux, offre un sujet extrêmement riche à qui veut faire une étude de psychologie collective. Peu de « jugeries » de France eurent à un tel degré l'amour-propre de corps : ces conseillers et ces présidents poussaient l'orgueil corporatif à la folie et à la maladie mêmes. On pourrait, en suivant l'histoire de la Compagnie depuis François Ier, voir les causes et les progrès du mal : la vénalité et l'hérédité des offices, cela va sans dire, mais cela est général à la France entière; en outre, le rapide enrichissement des membres, l'acquisition qu'ils firent des meilleurs domaines et des plus fertiles vignobles du Bordelais, leur groupement dans le quartier central de Bordeaux en de massives et somptueuses demeures, leur intelligence, leur érudition, la conscience très nette de leur supériorité d'esprit et de manières; et puis, les conditions particulières de l'histoire locale, l'affaissement des pouvoirs municipaux, le recours que la royauté leur adresse trop souvent, leur demi-dictature politique au temps des premières guerres religieuses. Tout cela fit du Parlement de Guyenne bien autre chose qu'une cour de justice : c'était une véritable oligarchie, gouvernant la ville, presque la province, s'opposant volontiers à la royauté, parlant déjà (comme le fera plus tard Montesquieu) de lutter contre la tyrannie, et bataillant sans relâche pour réduire ou annihiler le gouverneur. Si bien que la rencontre entre Matignon et le Parlement, ce n'est pas seulement un conflit de pouvoir, mais de principes, de manières

de vivre, de forces sociales. On n'insistera jamais trop sur ce rôle des Parlements dans notre ancienne monarchie : le tort des histoires générales est de l'oublier souvent. Certes, ni dans leur origine ni dans leurs attributions ils ne ressemblent au Sénat de l'ancienne Rome. Pourtant, et surtout en province, c'est à ce Sénat qu'on peut les comparer : ils forment à la fois un pouvoir et une noblesse; ils sont une aristocratie militante qui gouverne et s'élève au nom de l'État. Je me rappelle que Fustel de Coulanges avait été extrêmement frappé de cette situation des anciens Parlements de France. Convaincu comme il l'était que tout système gouvernemental, monarchie ou démocratie, a besoin d'un appui ou d'un contrepoids aristocratique, il voyait dans les Parlements l'aristocratie nécessaire et naturelle de l'ancienne royauté, et il paraissait en vouloir à celle-ci de ne l'avoir pas compris. Avant Fustel de Coulanges, Montesquieu avait dit et pensé des choses semblables. Mais chez Montesquieu, c'était moins l'historien qui parlait que le président. Derrière le grand philosophe, il y a, préparant et expliquant toute son œuvre, et l'*Esprit des lois* avant tout, il y a le passé deux fois séculaire du Parlement de Bordeaux; et, à bien analyser les choses, les théories de Montesquieu viennent non de lui, non d'Angleterre, mais de ses ascendances parlementaires, des archives de son château de La Brède, des Registres secrets, de toute cette littérature de factums et de remontrances dont il a été imprégné dès son adolescence. Comme dans l'histoire du Parlement de Bordeaux l'épisode le plus caractéristique, avant la Fronde, est sa lutte contre Matignon, son désir d'usurper le pouvoir à la mort d'Henri III, le livre de M. Gebelin n'est pas inutile à lire même à qui veut comprendre Montesquieu et la lutte des philosophes contre le despotisme bourbonien.

A côté, à peine au-dessous du Parlement, s'agite un autre corps, dont il faut aussi pénétrer l'esprit collectif, les Jésuites. Mais ici les efforts de l'histoire sont plus difficiles et plus vains, les documents sont plus rares et moins concluants, et la Compagnie, d'ailleurs, est réfractaire à l'analyse. Dans la naïveté de leur orgueil et de leurs prétentions, les gens de robe se

montrent volontiers pour ce qu'ils sont. Rien de pareil chez les Jésuites de 1589. J'ai longtemps fouillé leurs dossiers poudreux : leurs intentions, leur esprit propre m'ont toujours échappé. On les verra, dans ce livre, apparaître plus d'une fois, puis s'évanouir brusquement. On sentira bien qu'il y a chez eux une force très consciente, mais si secrète qu'elle apparaît à peine, même lorsqu'elle agit le plus vigoureusement[1].

Entre cette puissante individualité qu'était Matignon, cette encombrante collectivité du Parlement, cette mystérieuse fraternité des Jésuites, tout le reste, dans l'histoire d'alors (je ne parle que de Bordeaux), est groupes de comparses, de figurants ou de fantoches.

Il est curieux de remarquer la faiblesse, je dirais volontiers (puisque le mot est aujourd'hui à la mode) l'effarement de la bourgeoisie et de la municipalité bordelaises. Pas une fois elles ne profitent des luttes entre les grands pour récupérer une parcelle de leur antique pouvoir. Rien aux abords ou au lendemain de 1589 qui ressemble à l'Ormée ou même à ses préludes, et cependant, tout compte fait, la situation du pouvoir royal était plus critique en 1589 que de 1648 à 1652. Il faut que l'historien recherche les motifs de cette abstention. Ils doivent être dans la torpeur où la bourgeoisie locale vivait depuis la brèche faite par Montmorency, dans le mépris dont l'accablaient également les belligérants[2], dans son manque d'entente, résultat peut-être des incertitudes politiques et religieuses du temps, des rivalités confessionnelles. Et il faudrait rechercher par suite de quelles circonstances, dès l'époque de Richelieu, l'esprit municipal s'est réveillé.

Ce que je ne comprends pas non plus très bien, c'est le rôle des protestants bordelais dans cette crise de 1589. Eux aussi, comme la bourgeoisie à laquelle ils appartenaient en partie, paraissent timides et effacés. Qu'ils soient à la suite de Matignon, c'est certain et naturel. Mais je me serais attendu à les voir plus énergiques dans leur obéissance à l'homme qui

1. Cf. pages 30-34, 97. — A propos des Jésuites, remarquez le contre-rôle (si je peux dire) ou la concurrence qu'Henri IV, après Henri III, assigne, à leur encontre, aux Feuillants (ici, p. 49-50).
1. Voir par exemple la séance de l'Hôtel de Ville du 17 août 1589, ici, page 48.

défendait la cause d'Henri IV, à les voir se montrer, parler, agir davantage, d'une façon plus forte et moins désordonnée [1]. Peut-être déjà Matignon et Henri IV les inquiétaient par leurs allures trop impérieuses, et ce qu'il y avait de féodal dans la Réforme s'alarmait du nouveau pouvoir.

Somme toute, les puissances secondaires, bourgeoisie et Réforme, ne se levèrent pas à Bordeaux pour envenimer le débat ou pour en profiter. Le commun peuple lui-même vit qu'il n'y avait rien à gagner à descendre dans la rue. Rusé avec le Parlement, Matignon montrait aux autres poing et poigne [2]. Il eut à soutenir des luttes terribles contre la compagnie judiciaire : mais jamais l'anarchie ne fut la conséquence de ces batailles entre les puissants, comme entre 1648 et 1652.

Hors de Bordeaux, le danger de dislocation administrative et sociale fut beaucoup plus grand. Comme c'était dans la capitale que se jouait la partie, et qu'il fallait y être, dans la campagne les choses allaient à la dérive. Les capitaines de garnisons, les seigneurs féodaux agissaient volontiers à leur guise, levant des troupes, rançonnant au besoin le pays. Cà et là, on saisirait des vestiges d'entreprises anarchiques [3]. Mais, malgré tout, les choses n'allèrent pas très loin dans le désordre. Rien ne rappelle cette incroyable jacquerie, ce déchirement et cet émiettement de la France que provoqua la première guerre de religion. Rien même ne rappelle ces guerres intestines de la Fronde qui font de cette dernière la plus extraordinaire insurrection de tous contre le roi et de tous contre tous qu'ait vue l'ancienne monarchie. En 1589, tout se passa, du moins en Guyenne, sans ces secousses profondes qui ébranlent jusqu'aux bases mêmes de la vie sociale et matérielle.

En revanche, il semble que, par-dessus les querelles, il y ait toujours eu, comme dans les meilleurs temps de la Fronde, des questions de principe et des appels à la théorie. Matignon et le Parlement représentent deux manières d'envisager l'au-

1. Cf. page 102.
2. Cf. pages 29-30, 35-36, 90-91.
3. Cf. pages 113-114.

torité royale. Les grosses questions qui les séparent, c'est la religion du roi, c'est la convocation des États Généraux[1]. On dirait que, depuis 1563, à travers toutes les misères des guerres civiles et religieuses, l'intelligence publique s'est relevée. On se déteste entre chefs, je le veux bien, et cela sera éternel. Mais des idées générales servent à pallier ces haines, et, à de certains moments, dans l'obéissance inconditionnée de Matignon au roi quel qu'il soit[2], dans le désir du Parlement à s'adresser aux États, aux compagnies de justice et à la nation[3], on ne peut nier que ces idées ne fussent également généreuses.

Voilà, je crois, ce qui fait l'intérêt des événements dont M. Gebelin nous donne le récit.

Camille JULLIAN.

1. Cf. le célèbre discours de l'avocat général Dusault, le 17 août 1589, qui est un véritable programme politique (ici, p. 41-43).

2. « Il n'y a, » écrivait-il, « aucun interrègne en cet Etat où le mort saisit le vif, et les rois y viennent par succession légitime, non électifs, prenant la fonction royale de leur prédécesseur, comme il s'est toujours observé en tout temps, ce qui a été la conservation de cet État. »

3. Voyez, en face de la parole de Matignon, celle de Dusault (ici, p. 42) : « Par les mœurs et lois de France, l'autorité, puissance et commandement souverain réside ès cours de Parlement, lesquelles représentent les rois, leur majesté et grandeur, en leur absence, pendant leur vie et après leur mort. »

INTRODUCTION

I

SOURCES

Le 20 octobre 1715, Jacques-François-Léonor Goyon, sire de Matignon, épousa Louise-Hypolite Grimaldi, fille aînée et héritière présomptive d'Antoine Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois, à la condition d'être substitué, lui et ses successeurs, au nom et aux armes des Grimaldi [1].

C'est ainsi que les archives de la maison de Matignon passèrent dans celles de Grimaldi, et ceci nous explique comment elles se trouvent aujourd'hui à Monaco.

La partie la plus intéressante de ces archives est constituée par les papiers du maréchal de Matignon [2], qui fut lieutenant général en Normandie, puis en Guyenne. C'est à ce dernier titre seulement que nous l'étudions; encore ne nous occupons-nous que de quelques années de son gouvernement. Aussi les documents qui nous intéressent se trouvent-ils groupés sous un petit nombre de cotes.

Ce sont avant tout les lettres reçues par le maréchal que le duc de Valentinois fit relier, ainsi que tout ce qui demeurait de la correspondance de ses ascendants au début du XVIIIe siècle [3].

Elles sont divisées en deux séries : en premier lieu les lettres des rois, des reines et d'autres grands personnages. En second lieu, celles des subordonnés de Matignon [4].

Parmi les premières, nous avons utilisé le registre J* 5, où se trouvent notamment des lettres de Henri IV de la plus haute importance, que l'on peut rapprocher des grandes lettres adressées par ce prince à Montmorency ou au duc de Nevers [5]. Dans la seconde série, nous nous sommes servi du registre J* 21 qui contient la

1. P. Anselme, t. V, p. 391.
2. Cf. ci-dessous, préliminaires, ch. I.
3. Langlois et Stein, *Les Archives de l'histoire de France*, p. 784.
4. La première série est reliée en maroquin rouge; la seconde en veau.
5. Cf. Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives...*, t. III.

correspondance des sénéchaux, des corps de ville et de quelques gentilshommes avec le maréchal[1] durant les années qui nous occupent.

Mais le fonds Matignon des archives de Monaco ne contient pas uniquement des lettres; nous y avons trouvé plusieurs documents de natures diverses, qui tous étaient groupés dans le carton J* 25 (minutes[2] et papiers d'État de M. le maréchal de Matignon), à l'exception d'un seul[3], qui se trouvait égaré dans le carton J 6 (titres divers de la maison de Matignon)[4].

Les papiers aujourd'hui conservés à Monaco ont été utilisés dès le XVIIe siècle par Jacques de Caillière[5] dans son *Histoire du mareschal de Matignon*[6] : il cite, rarement *in extenso*, un grand nombre de lettres de rois et reines. Il en signale encore beaucoup d'autres, que l'on ne trouve point à Monaco. Mais il est fort probable que ces dernières n'ont jamais existé. Citons un seul exemple, bien significatif : Caillière raconte qu'en l'année 1591, les royalistes s'emparèrent d'Agen; et il ajoute qu'à cette occasion Henri IV écrivit à Matignon pour le féliciter[7]. La lettre du roi n'a certainement jamais été écrite, pour cette simple raison que les royalistes furent chassés d'Agen aussitôt après y avoir pénétré; leur prétendu succès ne fut en réalité qu'une défaite[8]. On pourrait multiplier les exemples de ce genre; au reste, alors même qu'il cite les textes, Caillière trouve moyen de les dénaturer[9]. Au cours de notre travail, nous relèverons un certain nombre de ses erreurs.

Le fonds Matignon a encore été connu d'un auteur anonyme[10] qui a laissé une vie du maréchal et une de l'un de ses fils[11], conservées toutes deux à la Bibliothèque Nationale, dans le fonds fran-

1. Les textes du XVIe siècle désignent la plupart du temps Matignon par l'expression « monsieur le Mareschal ».
2. Il n'y a point de minutes pour la période qui nous intéresse.
3. Lettres patentes de Henri III du 24 avril 1589. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 203.
4. Nous avons publié un certain nombre de documents extraits des archives de Monaco, avec quelques autres de provenances diverses relatifs au présent travail dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, pp. 203-285.
5. Jacques de Caillière, historien, né en Normandie, mort à Cherbourg vers 1662. Gouverneur du comte de Matignon, qui lui donna plus tard le commandement de la place de Cherbourg. Écrivit de nombreux ouvrages : *Lettre héroïque à Mme de Longueville* (1660). *La fortune des gens de qualité* (1661). *Histoire du Père Ange de Joyeuse* (1662).
6. *Histoire du mareschal de Matignon*... par monsieur de Caillière... Paris, 1661, in-fol.
7. Caillière (J. de), *op. cit.*, p. 307.
8. Cf. ci-dessous, deuxième partie, chap. IV.
9. Témoin la lettre de Henri IV du 4 décembre 1589 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV p. 205), qu'il cite sans transcrire la date, mais comme si elle avait été écrite en 1590. *Op. cit.*, p. 296.
10. Ecriture du XVIIe siècle.
11. Charles de Matignon, comte de Thorigny, etc., troisième fils du maréchal; il survécut à ses deux aînés et fut le chef de sa famille après la mort de son père.

çais, ms. 20794. Cet ouvrage cite, fragmentairement, une des lettres de Henri IV que nous donnons [1]. Signalons enfin qu'à l'heure présente, l'archiviste de la principauté de Monaco, M. Labande, prépare la publication de la correspondance du maréchal de Matignon [2].

En 1634, le comte de Béthune emprunta aux Matignon trois caisses de lettres de rois, de reines et d'autres seigneurs, afin de les utiliser pour le travail historique qu'il préparait sur la maison de France. Ces documents ne furent jamais rendus. Ils forment dix volumes du fonds de Béthune, aujourd'hui dispersé dans le fonds français à la Bibliothèque nationale [3]. Mais la plupart de ces documents sont antérieurs à l'époque qui nous occupe [4]. Seul pourrait nous intéresser le manuscrit français 3356, où se trouvent quatre lettres de Henri IV [5], qui ont été éditées par Berger de Xivrey [6].

Bien plus important à notre point de vue est le tome LXI de la collection Dupuy, qui contient toute une série de lettres adressées pour la plupart au roi, par Matignon, par le Parlement de Bordeaux et par d'autres notabilités de la Guyenne, au cours des années 1589 à 1592 [7]. Un certain nombre de ces documents ont été édités, d'une façon d'ailleurs très défectueuse, dans les *Archives historiques du département de la Gironde* [8].

Signalons encore quelques volumes du fonds français où nous avons rencontré des documents nous intéressant : les manuscrits français 3623, où se trouvent deux billets de Matignon au duc de Nevers; 3956, qui contient des instructions à des envoyés de Henri IV à Matignon [9]; 4053, renfermant presque uniquement des pièces relatives à la Guyenne; 20153, où l'on rencontre la copie

1. Lettre du 16 décembre 1589. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 213.
2. M. Labande est encore loin de s'occuper de l'époque qui nous intéresse. Nous profiterons de l'occasion que nous avons ici de prononcer le nom de M. Labande, pour le remercier de l'extrême obligeance avec laquelle il a bien voulu guider nos recherches aux archives de Monaco.
3. Langlois et Stein, *Les Archives de l'Histoire de France*, p. 784.
4. M. Labande a eu l'obligeance de nous communiquer les résultats de ses recherches personnelles, ainsi que les notes de M. Saige, son prédécesseur à Monaco. Elles nous ont confirmé dans notre opinion.
5. 20 octobre, 17 et 18 novembre 1589, 20 juillet 1590.
6. Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives...*, t. III.
7. Mentionnons aussi les tomes LXII et LXIII de la même collection contenant des documents du même genre, pour la plupart relatifs aux années 1591, 1593 et 1594, mais en beaucoup plus petit nombre et beaucoup moins intéressants, et le tome CDXXXVIII, dont nous reparlerons.
8. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, VII et X.
9. Autres copies à la Bibl. Nat. dans : 500 *Colbert*, t. XVIII; mss. fr. 2751 et 4019; et *Dupuy*, t. LXXXVIII.

d'une correspondance échangée en 1589 entre le duc d'Épernon et le vicomte d'Aubeterre [1], dont nous aurons à nous occuper, et qui contient aussi un texte relatif au siège de Blaye, que nous compléterons avec un autre document conservé dans la collection des 500 Colbert, vol. XXXI [2].

Nous avons enfin eu à consulter à la Bibliothèque Nationale les collections d'arrêts du Conseil d'État, notamment le manuscrit français 18159 et le volume DCLIV de la collection Clairambault, à côté desquels il faut mentionner le registre E [1] A des Archives Nationales.

L'œuvre de Matignon en Guyenne a été tantôt entravée, tantôt puissamment secondée par le Parlement de Bordeaux. Aussi nous a-t-il fallu recourir aux principales sources concernant ce dernier.

L'on avait coutume autrefois de tenir à jour au Parlement ce que l'on appelait les *Registres secrets*, dont un auteur moderne [3] a pu dire qu'ils étaient les *Mémoires* de ce corps judiciaire : outre les événements concernant l'intérieur de la compagnie, comme par exemple les mutations d'offices, on y mentionnait des événements d'un intérêt plus général, auxquels, de près ou de loin, la Cour avait été mêlée.

Les Registres secrets originaux sont aujourd'hui perdus. Mais il en existe plusieurs copies, toutes du XVIIIe siècle, que firent faire des parlementaires de fraîche date, afin de se mettre au courant des usages et du passé de la compagnie. Vingt-sept volumes in-folio de ces copies, allant de 1462 à 1734, sont conservés à la Bibliothèque de la ville de Bordeaux [4]. Deux d'entre eux nous intéressent : l'un catalogué sous la cote *Registre secret* n° 369, qui provient de la famille de Savignac [5], est de beaucoup le plus complet des deux ; l'autre, *Registre secret* n° 371, est anonyme [6].

1. Autre copie à la Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI.
2. Nous reparlerons avec plus de détail des sources relatives au siège de Blaye au début de la troisième partie, II.
3. Boscheron Des Portes, *Les Registres secrets du Parlement de Bordeaux.*
4. Boscheron Des Portes, *op. cit.*
5. En voici le titre (rubrique, sauf le mot *Savignac*, qui est à l'encre noire) : *Registre secret du Parlement de Bordeaux, commencent le mois de janvier 1582 et finissant le 23 decembre 1613. Finy de transcrire sur la copie de monsieur de Poitevin, avocat, qui la tenoit de feu monsieur le premier-president Daulède; ce 10 novembre 1710. Et relié ce mois de juin 1730.* *De Savignac.*
C'est donc seulement la copie d'une copie.
6. Signalons encore un troisième extrait des Registres secrets, fait au XVIIIe siècle pour un membre de la famille de Verthamon. Il a passé, en 1905, en vente publique à Bordeaux, et a été acquis par un particulier. Nous n'avons pu le consulter. Du moins M. Céleste, bibliothécaire de la ville de Bordeaux, nous a-t-il affirmé qu'il ne contenait aucun renseignement qui ne fût déjà dans le Registre secret n° 369.

Au reste, l'extrait le plus complet qui ait jamais été fait des Registres secrets est aujourd'hui imprimé : c'est la *Chronique* d'Étienne de Cruseau [1], parlementaire qui vivait à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle [2], et dont il suffira de comparer l'œuvre avec le texte que nous avons publié des Registres secrets [3] pour se convaincre qu'il a presque constamment copié l'original aujourd'hui perdu : dans l'un et dans l'autre texte, on rencontre souvent des expressions identiques.

Nous avons utilement complété les renseignements fournis par les registres secrets à l'aide des registres B 43 et B 46 [4] des Archives de la Gironde, et du tome LXI de la collection Dupuy [5].

Enfin, nous aurions voulu tirer également parti des minutes d'arrêts du Parlement conservées aux Archives de la Gironde. Mais elles sont dans un tel désordre, que nous avons en tout et pour tout retrouvé un arrêt [6] parmi tous ceux dont nous avions l'indication par ailleurs et que nous avons recherchés.

C'est dans d'autres séries que les Archives de la Gironde nous ont fourni des renseignements utiles.

En premier lieu, les registres C 3801, C 3802 et C 3803 [7] nous ont permis de contrôler les indications fournies par les registres B 43 et B 46.

D'autre part, nous avons eu recours, à l'occasion, au registre C 4062, qui contient les ordonnances des trésoriers de France à Bordeaux, et le volume C 4094 [8] nous a permis de compléter une étude sur le subside de Royan [9], dont les matériaux nous étaient fournis par ailleurs dans l'Inventaire des registres de la jurade de Bordeaux [10].

Enfin, nous avons consulté avec fruit le carton H 60 (*Jésuites*), que complète le volume CDXXXVIII de la collection Dupuy, consacré aux Jésuites.

1. Cruseau (Et. de), *Chronique d'Etienne de Cruseau...*, Bordeaux, 1879-1881, 2 vol. in-8°.
2. Il fut reçu conseiller en 1586 et mourut en 1616.
3. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIII, pp. 269-285.
4. Enregistrement des édits royaux.
5. Cf. ci-dessus, p. 3.
6. Arrêt du 22 août 1591. Arch. de la Gironde, B 438.
7. Enregistrement des édits royaux au Bureau des finances.
8. Etat au vrai de l'imposition levée pour l'extinction du subside de Royan.
9. Cf. ci-dessous, troisième partie, III.
10. *Inventaire sommaire des registres de la Jurade*, t. IV. Sur la question financière nous avons encore trouvé d'importants renseignements aux Archives de Bergerac, boîte A, liasse 7.

Très nombreux sont les renseignements que nous ont donnés les Archives communales.

Mais, contrairement à ce que l'on pourrait croire, nous n'avons trouvé que fort peu de choses dans la série EE [1].

Les registres de délibération des corps municipaux nous ont au contraire beaucoup servi.

Il est vrai que, bien souvent, ces registres ne commencent qu'à une date plus ou moins postérieure à l'époque qui nous occupe : tels sont, dans la Gironde, ceux de Bazas, de Blaye, de Langon, de Libourne, de Saint-Macaire, de Sauveterre; dans le Lot-et-Garonne, ceux de Marmande et de Villeneuve; dans le Tarn-et-Garonne, ceux de Moissac.

Il en est d'autres qui commencent plus tôt, mais dont la série est interrompue pendant un temps plus ou moins long, correspondant en général aux époques de troubles. Citons comme exemples : La Réole, où les registres présentent une lacune de 1592 à 1594; Bourg-sur-Gironde, où ils sont interrompus de 1589 à 1603; Bergerac, où manquent les volumes relatifs aux années 1589 et 1591 à 1596; Montauban, où seuls existent les registres de 1592 et de 1593.

En troisième lieu, certains dépôts d'archives ont été détruits en tout ou en partie : tel est le cas malheureusement des archives de Bordeaux, fort endommagées par l'incendie de 1862 [2]. Quelques feuillets du registre des délibérations de la jurade pour les années qui nous occupent, ont été retrouvés après le sinistre et groupés tant bien que mal dans le carton BB 39. D'autre part, le feu avait épargné un inventaire ancien du dépôt, connu sous le nom d'*Inventaire de 1751* ou d'*Inventaire Baurein* [3], conservé aujourd'hui dans une série de cartons sous la cote JJ. La ville de Bordeaux fait publier ce travail sous le titre, assez inexact, d'*Inventaire sommaire des registres de la Jurade* [4]. Quatre volumes ont déjà paru, dont le dernier nous a fourni de très nombreux renseignements sur le subside de Royan [5]. Nous avons enfin rencontré quelques documents

1. Seules les archives de Libourne et de Périgueux nous ont fourni chacune un document intéressant : les premières sous la cote EE 21 (Contrat entre Henri IV et le marin La Limaille, camp de Champs, 30 septembre 1592); les secondes sous la cote EE 23 (Intrigues des royalistes contre Périgueux, du 22 juin 1593 au 16 février 1594).

2. Incendie de la nuit du 13 au 14 juin 1862. Cf. *Inventaire sommaire des registres de la Jurade*, t. I, p. V.

3. Du nom de l'un de ses rédacteurs, l'abbé Baurein. *Ibid.*, t. I, p. VI.

4. De 1561 à 1600 les registres de la Jurade ne sont point analysés dans l'*Inventaire*. On y trouve en revanche la mention d'une foule de pièces détachées, dont la plupart ont aujourd'hui disparu. Cf. *ibid.*, t. I, p. VII.

5. Cf. ci-dessous, troisième partie, I, chap. III.

intéressants aux Archives de Bordeaux, dans les cartons AA 17 (lettres des gouverneurs) et BB 90 (minutes de la correspondance des jurats).

A Périgueux, l'on conserve toute une série de livres mémoriaux de l'hôtel de ville, communément désignés sous les noms de livre jaune, livre vert, livre rouge, etc. Mais le grand livre noir, relatif à la période qui s'étend de 1541 à 1618, a disparu pendant l'époque révolutionnaire [1]. Cependant, au cours du XVIIIe siècle, on en avait fait d'assez nombreux extraits pour soutenir les prétentions de la ville dans le procès des francs-fiefs [2]. Ces extraits sont conservés aux archives de Périgueux sous la cote FF 174, et le plus grand nombre d'entre eux a été publié par Moreau de Vormes à la suite de son *Mémoire sur la constitution... de Périgueux* [3].

D'autre part, il existe des extraits du grand livre noir, faits par Prunis et par Leydet, à la Bibliothèque Nationale, dans la collection de Périgord, au tome XIII [4].

Nous en venons enfin à parler des archives communales qui nous sont parvenues à peu près intactes.

Parmi ces dernières, il faut citer en premier lieu celles d'Agen où nous avons utilisé le registre des délibérations des consuls, inventorié BB 37, et le registre BB 35 qui renferme les « Testaments politiques » des consuls, c'est-à-dire un court résumé de leur gestion, accompagné des conseils donnés à leurs successeurs. Ce riche dépôt a donné lieu déjà à plusieurs travaux spécialement relatifs aux guerres de religion : signalons ceux de Magen [5] et de M. Tholin [6]. D'autre part, un grand nombre de pièces détachées ont été publiées dans le tome XXIX des *Archives historiques du département de la Gironde.*

Avant de quitter Agen, signalons une particularité des archives départementales de Lot-et-Garonne : on y conserve, sous la lettre E supplément*, un certain nombre de documents qui devraient se trouver dans des archives communales du département. C'est ainsi que nous y avons consulté, sous la cote E supplément 2410*,

1. Hardy (Michel), *Département de la Dordogne. Ville de Périgueux. Inventaire sommaire des archives antérieures à 1790*, p. 283. — Langlois et Stein, *op. cit.*, p. 320.
2. Cf. Hardy (M.), *op. cit.*, p. 283.
3. *Recueil de titres et autres pièces justificatives employés dans le Mémoire sur la constitution politique de la ville et cité de Périgueux...* Paris, 1775, in-4°.
4. Deux séries d'extraits, l'une foliotée, l'autre paginée. — Le tome LII de la même collection contient une analyse des délibérations municipales de Sarlat.
5. Magen (Ad.), *La ville d'Agen sous le sénéchalat de... S. Chamarand, novembre 1588-janvier 1591.*
6. Tholin, *La ville d'Agen pendant les guerres de religion du XVIe siècle*, dans la *Revue de l'Agenais*, t. XIV-XX, 1887-1893.

un registre de comptes de Casteljaloux, avec lequel nous avons pu contrôler les affirmations de Samazeuilh dans sa *Monographie de Casteljaloux* [1].

Aux archives de Montauban, l'on conserve une série de registres des délibérations des consuls, parmi lesquels ceux de 1592 [2] et de 1593 [3] nous ont servi. Il existe encore à Montauban un inventaire ancien [4] du dépôt, auquel nous avons eu recours, sans qu'il nous ait été possible de nous faire communiquer les pièces qu'il mentionne [5].

A Bergerac, ainsi que nous l'avons dit, la plupart des registres des délibérations municipales font défaut. Le seul qui subsiste a été publié *in extenso* [6] par Charrier, dans le tome IV des *Jurades de Bergerac* [7], où il a encore donné une foule de documents dispersés dans les Archives. Il a cependant négligé toute une liasse [8] que nous avons utilisée pour l'étude d'un emprunt de 40,000 écus en 1591 [9].

Nous devons enfin signaler parmi les sources qui peuvent servir à un travail sur la Guyenne au moment des guerres de religion, les archives des châteaux. Nous n'avons pas eu le temps de les visiter. Mais elles ont été pour la plupart dépouillées par Léo Drouyn, dont les notes sont conservées aux Archives communales de Bordeaux, où elles forment une collection de quarante volumes in-8°. Nous en avons pris connaissance et nous avons pu nous convaincre

1. Samazeuilh, *Monographie de la ville de Casteljaloux*. L'auteur de cet ouvrage s'est aussi servi des archives de Casteljaloux conservées à Casteljaloux (Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac), que nous n'avons pu voir.

2. *Regestre des conseilz de la maison commune de la ville et cité de Montauban, 1592.*

3. *Registre des actes administratifs des consuls et des délibérations des Conseils général et ordinaire en 1593.*

4. *Inventaire général raisonné des chartes, titres, actes et enseignemens qui sont aux archives de l'hotel de ville de Montauban, dressé en forme d'Annales de ceste ville par Pierre Leclerc, avocat, natif et habitant de cete ville, a cela commis et deputé par une deliberation du 6 may 1690. A Montauban, l'an 1691.*

5. Aux Archives départementales du Tarn-et-Garonne, nous n'avons trouvé qu'un document, une trêve de 1593, sous la cote G 6.

6. Charrier n'omet que l'énumération des noms des assistants qui précède le compte rendu de chaque délibération.

7. *Les Jurades de la ville de Bergerac*, t. IV.

8. Boîte Q, liasse 7. Le classement des archives est ancien. Il en existe un inventaire manuscrit, rédigé par le P. Madières en 1785.

9. Cf. troisième partie, I, chap. I. — Nous avons à dessein négligé les Archives du Rouergue, pays qui demeure presque étranger à l'action de Matignon, et des Landes, où il ne se passe à peu près rien; ainsi que celles d'Auch et de Cahors, villes ligueuses de seconde importance, soustraites à l'action du maréchal. — Peut-être aurait-il été plus utile de visiter les archives du Comminges. Le temps nous a manqué. Nous avons au reste à peu près comblé cette lacune avec l'ouvrage de Lestrade, *les Huguenots en Comminges*. — Nous n'avons pu également visiter les archives de Condom qui doivent contenir des documents susceptibles de nous intéresser.

qu'aucune pièce susceptible de nous intéresser ne s'y trouve qui n'ait été imprimée [1].

En Périgord, des papiers assez importants sont conservés dans la famille La Verrie de Vivans [2]. Ils ont été publiés par Charrier, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de Périgord* [3].

Disons, en terminant, que nous n'avons pas négligé de jeter un coup d'œil sur les archives des notaires, versées aux Archives départementales de la Gironde [4]. Nous avons trouvé un ou deux documents dans le garde-notes du notaire Boisse pour l'année 1593.

1. Notamment dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux* et les *Archives historiques de la Gironde.*

2. Descendants de Geoffroy de Vivant, célèbre capitaine dont nous aurons à parler.

3. Charrier, *Geoffroy de Vivans...* dans *Bull. de la Soc. hist... de Périgord*, t. XXVIII. — Charrier, *Domme*, dans *ibid.*, t. XXIX. — L'inventaire manuscrit des archives de Vivant qui se trouve aux Archives de Bergerac nous a permis de nous rendre compte que tous les documents pouvant nous intéresser ont été publiés par Charrier.

4. Il en existe un inventaire manuscrit à ces archives.

II

BIBLIOGRAPHIE[1]

A) Répertoires généraux. — Ouvrages de la bibliographie.

ANDRIEU (J.). — *Bibliographie générale de l'Agenais et des parties du Condomois et du Bazadais incorporées dans le département de Lot-et-Garonne..., par Jules Andrieu...* Paris-Agen, 1886-1891, 3 vol. in-8°.

ANSELME (Le P.). — *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France..., par le P. Anselme..., continuée par M. Du Fourny...* 3e édition, Paris, 1726-1733, 9 vol. in-fol.

HAAG (Eug. et Em.). — *La France protestante, ou Vies des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire..., par MM. Eug. et Em. Haag.* Paris, 1846-1858, 10 vol. in-8°.

LANGLOIS (Ch.-V.) et STEIN (H.). — *Les Archives de l'histoire de France, par Ch.-V. Langlois... H. Stein...* Paris, 1891, in-8°. (*Manuels de bibliographie historique.* — I.)

ROUMÉJOUX (A. DE), BOSREDON (Ph. DE), VILLEPELET (F.). — *Bibliographie générale du Périgord, par MM. A. de Rouméjoux..., Ph. de Bosredon..., Ferd. Villepelet...* Périgueux, 1897-1902, 5 vol. in-8°. (Publications de la Société historique et archéologique du Périgord.)

VALOIS (Noël). — *Inventaires et documents publiés par l'administration des Archives nationales. Inventaire des arrêts du Conseil d'Etat (règne de Henri IV), par M. Noël Valois...* Paris, 1886-1893, 2 vol. in-4°.

B) Recueils de documents. — Documents imprimés.

Archives historiques du département de la Gironde. Bordeaux, 1858-1907, 42 vol. in-4°.

Articles de la Treve pour le Pays et duché de Guyenne. A Tolose, de l'Imprimerie de Jacques Colomiez, 1593, in-8° pièce[2].

Articles sur l'Union des manans et habitans de la ville de Tolose et des autres villes et lieux de Languedoc et de la Guienne, qui seront par eux iurez, pour le soustenement et defense de la Religion Catholique, Apostolique, et Romaine, et extirpation des heresies, et Arrest de la Cour de Parlement dudit Tolose donné sur iceux. A Lyon, sur la copie imprimée à Tolose, 1589, in-8° pièce[3].

1. Nous ne mentionnons pas dans cette bibliographie des ouvrages d'un usage courant, tels que la *Gallia Christiana*, le *Dictionnaire des Postes*, les Inventaires d'archives, etc.
2. Un exemplaire aux Archives de Tarn-et-Garonne, G 6.
3. Un exemplaire à la Bibliothèque Nationale.

Berger de Xivrey. — *Recueil des Lettres missives de Henri IV, publié par M. Berger de Xivrey...* Paris, 1843-1876, 9 vol. in-4°. (Collection des Documents inédits.)

Bernaret (Abbé R.). — *Papiers relatifs à l'histoire du Périgord,* dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord,* t. II, 1875, p. 261.

Cabié (Edm.). — *Guerres de Religion dans le Sud-Ouest de la France et principalement dans le Quercy, d'après les papiers des seigneurs de Saint-Sulpice, de 1561 à 1590. Documents transcrits et annotés par Edmond Cabié.* Paris, Toulouse, Cahors, 1906, in-4°.

Charrier (G.). — *Les Jurades de la ville de Bergerac, tirées des Registres de l'Hôtel de Ville par G. Charrier.* T. IV. Bergerac, 1895, in-8°.

Charrier (G.). — *Geoffroy de Vivans, gouverneur de la ville de Périgueux,* dans le *Bulletin de là Société historique... du Périgord,* t. XXVIII, 1901.

Charrier (G.). — *Domme,* dans le *Bulletin de la Société historique... du Périgord,* t. XXIX, 1902.

Continuation de la Treve accordée pour un moys. Tours, Iamet Mettayer, 1593, in-8° pièce[1].

Continuation de la Treve accordée pour tout le mois de Decembre prochain. Tours, Iamet Mettayer, 1593, in-8° pièce[2].

Couture (Léonce). — *Attestation des plus notables habitants de la ville d'Auch en faveur des jésuites du collège de cette ville* (1597), dans la *Revue de Gascogne,* t. VIII, 1867, p. 428.

Drouyn (Léo). — *Variétés girondines ou Essai historique et archéologique sur la partie du diocèse de Bazas renfermée entre la Garonne et la Dordogne,* dans les *Actes de l'Académie... de Bordeaux,* t. XXXIX-XLVI, 1876-1885. (T. XXXIX, 1877.)

Forneron (H.). — *Documents relatifs à la ville de Domme,* dans le *Bulletin de la Société historique... du Périgord,* t. VIII, 1881, p. 87.

Fournival (S.). — *Recueil general des titres concernant les fonctions, rangs, dignitez, seances et privileges des charges des presidens tresoriers de France, generaux des finances et grands voyers des generalitez du royaume..., par Simon Fournival...* Paris, 1655, in-fol.

Fréville (E. de). — *Lettres inédites de Catherine de Bourbon, princesse de Navarre,* dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes,* 18e année, 1857.

Inventaire sommaire des registres de la Jurade de 1520 à 1783. Bordeaux, 1896-1906, 4 vol. in-4° (*Archives municipales de Bordeaux,* t. VI, VII, VIII, IX).

Jourdan, Decrusy, Isambert. — *Recueil général des Anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la révolution de 1789..., par MM. Jourdan, Decrusy, Isambert.* Paris, s. d., 29 vol. in-8°. (T. XV.)

Lestrade (Abbé J.). — *Les Huguenots en Comminges, documents inédits publiés pour la Société historique de Gascogne par l'abbé*

1. Un exemplaire à la Bibliothèque Nationale.
2. *Ibid.*

J. Lestrade. Paris-Auch, 1900, in-8° (*Archives historiques de la Gascogne,* 2e série, fasc. V).

Lettre du vicomte de Turenne à Henri IV, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France,* 1866, p. 6.

Mémoires de la Ligue, contenant les événements les plus remarquables depuis 1576 jusqu'à la paix accordée entre le roi de France et le roi d'Espagne en 1598. Nouvelle édition. Amsterdam, 1758, 6 vol. in-4°. (T. IV.)

[Moreau de Vormes.] — *Recueil de titres et autres pièces justificatives employés dans le Mémoire sur la Constitution politique de la ville et cité de Périgueux, servants à établir et faire connoître l'origine, le caractère et les droits de la Seigneurie qui lui appartient et de laquelle ses citoyens et bourgeois sont tous et un chacun propriétaires par indivis.* Paris, 1775, in-4°. (A la suite de : *Mémoire sur la Constitution politique de la ville et cité de Périgueux.* Paris, 1775, in-4°.)

Moulenq (Fr.). — *Documents inédits sur le Tarn-et-Garonne, par M. François Moulenq.* Montauban, 1879-1894, 4 vol. in-8°.

Tamizey de Larroque (Ph.). — *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais, publiés et annotés par Philippe Tamizey de Larroque.* Paris-Bordeaux, 1874, in-8°.

Tamizey de Larroque (Ph.). — *Lettres de Georges du Bourg, gouverneur de l'Isle-en-Jourdain,* dans la *Revue de Gascogne,* t. XV, 1874.

Tamizey de Larroque (Ph.). — *Diverses lettres des petits-fils de Blaise de Monluc,* dans la *Revue de Gascogne,* t. XXIX et XXX, 1888-1889.

C) Sources narratives.

Antras (Jean d'). — *Mémoires de Jean d'Antras de Samazan, seigneur de Cornac..., publiés pour la première fois par M. J. de Carsalade du Pont et M. Ph. Tamizey de Larroque.* Sauveterre-de-Guyenne, 1880, in-8°.

Aubigné (Agr. d'). — *Histoire universelle, par Agrippa d'Aubigné.* Edition publiée pour la Société de l'Histoire de France, par le baron Alphonse de Ruble. Paris, 1886-1897, 9 vol. in-8°.

Bernier (Adh.). — *Monuments inédits de l'Histoire de France,* 1400-1600. *Mémoires originaux concernant principalement les villes d'Amiens, de Beauvais, de Clermont-Oise, de Compiègne, de Crépy, de Noyon, de Senlis et leurs environs,* publiés... par Adhelm Bernier.., Paris-Senlis, 1835, in-8°.

Brantôme. — *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme,* publiées... pour la Société de l'Histoire de France par Ludovic Lalanne. Paris, 1864-1882, 11 vol. in-8°. (T. V et VI.)

Cabrol (Et.). — *Annales de Villefranche-de-Rouergue, par Etienne Cabrol,* publiées sous les auspices du Conseil municipal de Villefranche. Villefranche, 1860, 2 vol. in-8°.

Cayet (Pierre-Victor-Palma). — *Chronologie novenaire, contenant*

l'histoire de la guerre sous le règne du Tres Chrestien roy de France et de Navarre Henry IV..., par Pierre-Victor Cayet. Paris, 1838, in-8°. (Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France, par MM. Michaud et Poujoulat, t. XII).

CHEVERNY (Ph. Hurault, comte DE), *Mémoires de Messire Philippe Hurault, comte de Cheverny...* Paris, 1838, in-8°. (Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France, par MM. Michaud et Poujoulat, t. X.)

CRUSEAU (Et. DE). — *Chronique d'Etienne de Cruseau,* publiée par la Société des Bibliophiles de Guyenne. Bordeaux, 1879-1881, 2 vol. in-8°.

DARNAL (J.). — *Supplément des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaux, par Jean Darnal...* [2e édition]. A Bourdeaux, par Jac. Mongiron-Millanges, 1666, in-4° [1].

Discours veritable de ce qui s'est passé en la ville de Thoulouze depuis la trefve accordée le dernier iour d'aoust 1589, entre Messieurs les Mareschaux de Montmorency et de Joyeuse, jusques au 15. iour d'Octobre dernier. Envoyé par un notable Bourgeois de ladite ville de Thoulouze, à un sien amy à Bordeaux. A Bordeaux, 1589, in-4° pièce.

Discours veritable des victoires obtenues en Gascogne, tant en deffaicte, que prise de villes et chasteaux sur les heretiques. Par Monsieur le Marquis de Villars. Paris, 1589, in-8° pièce.

DU POUGET. — *Le livre de main des Du Pouget,* dans le *Bulletin de la Société des études... du Lot,* t. XXI, 1897.

Faits d'armes de Geoffroy de Vivant, publiés d'après le manuscrit original par Adolphe Magen. Agen, 1887, in-8°.

GAUFRETEAU (J. DE). — *Chronique bourdeloise par Jean de Gaufreteau...* Bordeaux, 1876-1878, 2 vol. in-8°. (Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne.)

GROULART (Cl.). — *Mémoires de Messire Claude Groulart... ou Voyages par lui faits en cour.* Paris, 1838, in-8°. (Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France, par MM. Michaud et Poujoulat, t. XI.)

LA FORCE (J. Nompar de Caumont, duc de). — *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force,* recueillis, mis en ordre et précédés d'une introduction par le marquis de La Grange. Paris, 1843, 4 vol. in-8°.

LURBE (G. DE). — *Chronique bourdeloise composée cy-devant en latin par Gabriel de Lurbe... et par luy de nouveau augmentée et traduitte en François. Avec deux siens discours cy-devant imprimez, l'un de la conversion du roi, et l'autre des antiquitez n'aguieres trouvees hors la dicte ville.* A Bourdeaus, par S. Millanges, 1594, in-4°.

MALEVILLE (G. DE). — *Esbats de Guyon de Maleville sur le pays de Quercy,* transcrits et annotés par MM. J. Malinowsky et F. Cangardel, dans le *Bulletin de la Société des Etudes... du Lot,* t. VII-X, 1882-1885. (T. X.)

1. C'est une continuation de de Lurbe. Cf. ce mot.

MAURAN (G.). — *Sommaire description du païs et comté de Bigorre, par Guillaume Mauran, avocat au sénéchal de Tarbes.* Chronique inédite, publiée pour la Société historique de Gascogne par Gaston Balencie. Paris-Auch, 1887, in-8°. (*Archives historiques de la Gascogne*, fasc. XIV.)

MERLIN (J.). — *Diaire de Jacques Merlin ou Recueil des choses* [*les*] *plus mémorables qui se sont passées en ceste ville* [*de La Rochelle*] *de 1589 à 1620.* Publié par M. Charles Dangibeaud dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. V, 1878.

MONTPOUILLAN. — *Mémoires du Marquis de Montpouillan.* [A la suite des *Mémoires de... La Force;* cf. La Force.]

PERÈS (IS. DE). — *Chronique d'Isaac de Perès*, dans la *Revue de l'Agenais*, t. VI-VIII, 1879-1881. (T. VI.)

TARDE (J.). — *Les Chroniques de Jean Tarde, chanoine théologal et vicaire général de Sarlat, contenant l'histoire religieuse et politique de la ville et du diocèse de Sarlat, depuis les origines jusqu'aux premières années du XVIIe siècle*, annotées par le vicomte Gaston de Gérard. Paris, 1887, in-4°.

TRINQUE. — *Mémoires du Consul Trinque.* Agen, 1883, in-8°, 18 pp.

D) Ouvrages généraux de seconde main.

Annuae litterae Societatis Jesu ad patres et fratres ejusdem Societatis, ab anno 1581 usque ad annum 1654. Romae, 33 vol. in-8°. (Année 1589.)

DAVILA (C.). — *Histoire des guerres civiles de France, sous les règnes de François II, Charles IX, Henri III et Henri IV, traduite de l'Italien de Henri Caterin Davila..., par Monsieur l'abbé M***.* Amsterdam, 1757, 3 vol. in-4°. (T. III.)

DUPLEIX (SC.). — *Histoire de Henry le Grand, IV. du nom, roy de France et de Navarre, par M. Scipion du Pleix.* Paris, 1632, in-fol.

FERNANDEZ DURO (C.). — *Armada española desde la Union de los reinos de Castilla y de Aragon, por Cesareo Fernandez Duro.* Madrid, 1895-1903, 9 vol. in-8°. (T. III.)

SACCHINI (FR.). — *Historiae Societatis Jesu pars quinta, sive Claudius Tomus prior. Autore Francisco Sacchino.* Romae, 1661, in-fol.

THOU (J.-A. DE). — *Jac. Augusti Thuani historiarum sui temporis Tom. I-VI.* Londini, 1733, 7 vol. in-fol.

THOU (J.-A. DE). — *Histoire universelle de Jacq. Aug. de Thou, depuis 1543 jusqu'en 1607, traduite sur l'édition latine de Londres.* Londres, 1734, 16 vol. in-4°.

[VAISSETTE (Dom) et VIC (Dom DE).] — *Histoire generale de Languedoc avec des Notes et les Pièces justificatives... par deux religieux bénédictins de la Congrégation de S. Maur.* Paris, 1730-1745, 5 vol. in-fol.

E) Ouvrages spéciaux de seconde main.

Barrère (Abbé). — *Une trahison sur la ville d'Agen*, dans la *Revue de Gascogne*, t. XVII, 1876, p. 347.

Barrère (Abbé). — *Invasion des Croquants du Périgord dans l'Agenais vers la fin du XVIe siècle*, dans le *Bulletin de la Société historique... du Périgord*, t. III, 1876, p. 388.

Barthélemy (Anatole). — *Les Deux Fabas* (1569-1654), dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 7e année, 1845-1846, p. 545.

Bellemer (Abbé E.). — *Histoire de la ville de Blaye depuis sa fondation par les Romains jusqu'à la captivité de la duchesse de Berry, par l'abbé E. Bellemer...* Blaye-Bordeaux, 1886, in-8°.

Bosc (L.-C.-P.). — *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue, par L.-C.-P. Bosc...* Rodez, 1797, 3 vol. in-8°.

Boscheron Des Portes (Ch.-B.-Fr.). — *Les Registres secrets du Parlement de Bordeaux, essais historiques et critiques sur ce corps judiciaire, depuis sa création jusqu'à sa suppression, par Boscheron* (*Des Portes*)... Paris, 1867, in-8°, 31 pp. (Extrait de la *Revue historique de droit français et étranger*, mars-avril 1867.)

Boscheron Des Portes (Ch.-B.-Fr.). — *Histoire du Parlement de Bordeaux depuis sa création jusqu'à sa suppression (1451-1790), œuvre posthume de C. B. F. Boscheron Des Portes...* Bordeaux, 1877, 2 vol. in-8°.

Caillière (J. de). — *Histoire du mareschal de Matignon, gouverneur et lieutenant general pour le roy en Guyenne. Avec tout ce qui s'est passé de plus memorable depuis la mort du roy François I. jusqu'à la fin des Guerres civiles. Par monsieur De Caillière...* Paris, 1661, in-fol.

Cathala-Coture. — *Histoire politique, ecclésiastique et littéraire du Querci, par M. de Cathala-Coture..., continuée par M***.* Montauban-Paris, 1785, 3 vol. in-8°.

Devienne (Dom). — *Histoire de la ville de Bordeaux. Première partie... par Dom Devienne.* Bordeaux, 1771, in-4°.

Dubord (R.). — *Aubiet pendant les guerres de religion*, dans la *Revue de Gascogne*, t. VII, 1866.

Dujarric-Descombes (A.). — *Le Présidial de Périgueux érigé en cour souveraine* (1590), *par A. Dujarric-Descombes.* Périgueux, 1896, in-8°, 24 pp.

Dupui (le P. Jean). — *L'Estat de l'Eglise du Perigord depuis le christianisme, par le R. P. Jean Dupui...* Périgueux, 1629, in-4° (réimpression de 1843).

Fabas (J. de). — *Mémoires de Jean de Fabas, premier vicomte de Castets-en-Dorthe*, publiés... par M. Barckhausen. Bordeaux, 1868, in-8°, 74 pp. (Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne) [1].

1. Malgré son caractère nous citons ici cet ouvrage, car c'est l'annotation de Barckhausen que nous avons utilisée et non le texte lui-même, bien antérieur à l'époque qui nous occupe.

Froidefond de Boulazac (Alfr. de). — *Liste chronologique des maires de la ville et de la cité de Périgueux, depuis 1200 jusqu'à nos jours, par M. Alfred de Froidefond de Boulazac.* Périgueux, 1873, in-8°.

Gardère (J.). — *Larressingle en Condomois,* dans la *Revue de Gascogne,* t. XXXII, 1891, p. 293.

Gaujal (A.-F. de). — *Etudes historiques sur le Rouergue, par M. A.-F. baron de Gaujal.* Paris, 1858-1859, 4 vol. in-8°.

Gélineau. — *Le dernier triomphe de la Ligue sous Henri IV. Siège de Blaye par Matignon (1592-1593). Par le docteur Gélineau...* Paris, 1905, in-18.

Girard. — *Histoire de la vie du duc d'Espernon, par M. Girard...* Paris, 1673, 3 vol. in-12.

Guinodie. — *Histoire de Libourne et des autres villes et bourgs de son arrondissement..., par Raymond Guinodie fils aîné.* Bordeaux, 1845, 3 vol. in-8°.

Jullian (C.). — *Histoire de Bordeaux depuis les origines jusqu'en 1895, par Camille Jullian.* Bordeaux, 1er mai 1895, in-4°.

[La Colonie (J.-M. de).] — *Histoire curieuse et remarquable de la ville et province de Bordeaux.* Bruxelles, 1760, 3 vol. in-12.

La Faille (G. de). — *Annales de la ville de Toulouse depuis la réunion de la Comté de Toulouse à la Couronne..., par G. de La Faille.* Toulouse, 1687-1701, 2 vol. in-fol.

Lafforgue (P.). — *Histoire de la ville d'Auch, depuis les Romains jusqu'en 1789,* par P. Lafforgue. Auch, 1851, 2 vol. in-8°.

La Roncière (Ch. de). — *Histoire de la marine française,* t. IV, Paris, 1910, in-4°.

Lauzun (Ph.). — *Les Couvents de la ville d'Agen avant 1789,* dans la *Revue de l'Agenais,* t. XIV, 1887.

Lopès (H.). — *L'Eglise métropolitaine et primatiale Sainct André de Bourdeaux..., par M. Me Hierosme Lopès,* réédition annotée et complétée par M. l'abbé Callen. Bordeaux, 1882-1884, 2 vol. in-8°.

Magen (Ad.). — *La ville d'Agen sous le sénéchalat de Pierre de Peyronenc, seigneur de Saint Chamarand, novembre 1588-janvier 1591, par M. Adolphe Magen.* [Paris, 1865], in-8° 50 pp.

Marsollier. — *Histoire de Henry de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon..., par M. Marsollier.* Paris, 1719, in-4°.

Masson (H.). — *Notice historique sur le collège et le lycée d'Auch,* dans la *Revue de Gascogne,* t. XIV, 1873.

Michel (Fr.). — *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux, par Francisque Michel...* Bordeaux, 1866-1870, 2 vol. in-8°.

Monlezun (Abbé J.-J.). — *Histoire de la Gascogne depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours..., par l'abbé J.-J. Monlezun.* Auch, 1846-1850, 6 vol. in-8°.

Noulens (J.). — *Maisons historiques de Gascogne ou Galerie nobiliaire de cette province, par J. Noulens. — Notice sur Du Bouzet.* Paris, 1863, gr. in-8°.

Olhagaray (P.). — *Histoire des comptes de Foix, Bearn et Navarre,*

diligemment recueillie tant des precedens historiens que des archives des dites maisons..., par M. Pierre Olhagaray. Paris, 1629, in-4°.

O'Reilly (Abbé P.-J.). — *Essai sur l'histoire de la ville et de l'arrondissement de Bazas..., par l'abbé Pat. J. O'Reilly.* Bazas, 1840, in-8°.

Poeydavant. — *Histoire des troubles survenus en Béarn dans le 16e et la moitié du 17e siècle, par feu l'abbé Poeydavant.* Pau, 1819-1821, 3 vol. in-8°.

[Pradillon (J.-B. de Sainte-Anne, dit).] — *La conduite de dom Jean de La Barrière, premier abbé et instituteur des Feuillens durant les troubles de la Ligue, et son attachement au service du roy Henri III, par un religieux Feuillent.* Paris, 1699, in-12.

Prunis (L.). — *Observations sur les Etats du Périgord et pièces justificatives recueillies par M. L. Prunis.* S. l., 1788, in-8°, 93 pp.

Rouméjoux (A. de). — *Soumission des villes de Périgueux, Sarlat, etc., au roi Henri IV* (1594), dans le *Bulletin de la Société historique... du Périgord*, t. III, 1876, p. 488.

Rouméjoux (A. de). — *Essai sur les guerres de religion en Périgord*, dans le *Bulletin de la Société historique... du Périgord*, t. XXIX, 1902.

Samazeuilh (J.-F.). — *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais, par J.-F. Samazeuilh.* Auch, 1846-1847, 2 vol. in-8°.

Samazeuilh (J.-F.). — *Monographie de la ville de Casteljaloux, par J.-F. Samazeuilh.* Nérac, 1860, in-8°.

Souffrain (J.-B.-Al.). — *Essais, variétés historiques et notices sur la ville de Libourne et ses environs, par J.-B.-Al. Souffrain.* Bordeaux, 1806, 4 parties en 2 vol. in-8°.

Tamizey de Larroque (Ph.). — *Notice sur la ville de Marmande, par M. Philippe Tamizey de Larroque.* Villeneuve-sur-Lot, 1872, in-8° (*Préfecture de Lot-et-Garonne. Monographies historiques publiées sous les auspices du Conseil général de Lot-et-Garonne*).

Tholin. — *La ville d'Agen pendant les guerres de religion du* XVIe *siècle*, dans la *Revue de l'Agenais*, t. XIV-XX, 1887-1893. (T. XIX et XX.)

Virac (D.-A.). — *Recherches historiques sur la ville de Saint-Macaire, l'une des filleules de Bordeaux, par D.-A. Virac.* Bordeaux, 1890, in-8°.

LE GOUVERNEMENT DU MARÉCHAL DE MATIGNON

EN GUYENNE

PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE HENRI IV

(1589-1594)

PRÉLIMINAIRES

I

LE MARÉCHAL DE MATIGNON

Jacques II Goyon, sire de Matignon[1], naquit à Lonrai[2], en Normandie, le 16 septembre 1525[3].

La première partie de sa carrière est complètement étrangère à la Guyenne : il fut élevé comme enfant d'honneur du Dauphin[4], commença à se distinguer à la défense de Metz, en 1552[5], fut fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin[6] et, grâce à la faveur dont il jouissait auprès de Catherine de Médicis[7], reçut, en 1562, la lieutenance générale de la Basse-Normandie[8]. Dans cette charge,

1. Jacques Goyon sire de Matignon, IIe du nom, seigneur de La Roche-Guyon, comte de Thorigny, prince de Mortagne, sire de Lesparre. Fils de Jacques Ier sire de Matignon (mort en 1537) et d'Anne de Silly, dame de Lonrai. Enfant d'honneur du Dauphin (Henri II). Hérita par le décès de son oncle Joachim Goyon, mort sans enfant en 1549, des seigneuries de Matignon et de La Roche-Goyon, et de la baronnie de Thorigny, que Charles IX érigea en comté par lettres patentes données à St-Jean-d'Angély en septembre 1565. En 1562, lieutenant général en Basse-Normandie, charge qui lui fut confirmée en 1575. Promu maréchal de France le 14 septembre 1579. Le 31 décembre de la même année le roi lui donna le collier de ses ordres. En 1585, lieutenant général en Guyenne sous le roi de Navarre. Mort à Lesparre le 27 juillet 1597. Cf. P. Anselme, t. V, p. 385, et t. VII, p. 355.
2. *Lonrai* (Orne, canton d'Alençon).
3. Caillière (J. de), *Histoire du mareschal de Matignon*, p. 14. — Il est vrai que le P. Anselme (t. V, p. 385) dit qu'il naquit en 1531. Mais il dit ailleurs (t. VII, p. 355) qu'il mourut en 1597, à soixante et onze ans, ce qui confirme la date donnée par Caillière.
4. Henri II. — P. Anselme, t. VII, p. 355; Caillière, *op. cit.*
5. P. Anselme, t. VII, p. 355.
6. P. Anselme, t. VII, p. 355.
7. Cf. notamment Brantôme, *Grands Capitaines*, éd. Lalanne, t. V, p. 163 et sq.
8. P. Anselme, t. VII, p. 355.

il se fit remarquer, en 1573, par sa campagne contre Montgomery[1] et dès cette époque Catherine de Médicis parla de l'envoyer en Guyenne « pour avoir raison des huguenotz de là comme de ceux de Normandie »[2]. Le 14 septembre 1579 il reçut, en récompense de ses services, le bâton de maréchal de France[3].

Après la paix de Fleix, le maréchal de Biron[4], alors en Guyenne, n'était en rien l'homme qu'il fallait pour pacifier la province. On le remplaça par Matignon « qui battoit froid d'autant que l'autre battoit chaud » et dont on disait à la cour « qu'il falloit un tel homme au roy de Navarre et au pays de Guienne, car cervelles chaudes les unes avecques les autres ne font jamais bonne souppe »[5].

Matignon arriva à Bordeaux le 15 octobre 1581, vers huit heures du matin[6]. Mais il ne demeura sans doute en Guyenne au début qu'à titre provisoire[7].

C'est en 1585 seulement qu'il fut pourvu de la lieutenance générale de Guyenne, sous le commandement du roi de Navarre[8].

Le nouveau venu était un homme de taille médiocre[9], à l'haleine forte[10], au regard un peu froid, mais auquel une légère patte d'oie donnait une expression de malice[11]. De tempérament robuste, à l'époque qui nous intéresse, bien qu'il fût déjà presque un vieillard[12], il est sans cesse à la tête de ses troupes, commençant les campagnes en plein hiver[13], allant même jusqu'à descendre dans la rue, en simple pourpoint, entouré de quelques hommes d'armes, afin de réprimer une émeute[14]. Une seule fois nous le voyons arrêté par la

1. Gabriel de Montgomery, le meurtrier involontaire de Henri II. Fait prisonnier par Matignon en 1573, il fut exécuté en 1574.
2. Brantôme, *op. cit.*, p. 163.
3. P. Anselme, t. VII, p. 355.
4. Armand de Gontaut, baron de Biron. Né en 1524. Tué au siège d'Épernay en 1592.
5. Brantôme, *op. cit.*, p. 159.
6. *Journal de François de Syrueilh*, dans *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. XIII, p. 340.
7. C'est en vain que nous avons recherché un pouvoir de lieutenant général antérieur à celui de 1585, à Monaco, où sont conservés les papiers de la maison de Matignon.
8. Lettres patentes datées de Paris, 8 mai 1585, enregistrées au Parlement de Bordeaux le 5 juillet 1585. (Arch. de Monaco, J* 25.) La date de 1585 est donnée par le P. Anselme, t. VII, p. 355. Caillière (*op. cit.*, p. 155) fait erreur quand il dit que Matignon reçut son pouvoir de lieutenant général en 1581.
9. Caillière, *op. cit.*, p. 15.
10. « Son haleine puoit plus qu'un aneau de retraict. » (Brantôme, *op. cit.*, p. 165.)
11. Cf. son portrait gravé dans Caillière, *op. cit.*, frontispice.
12. Il avait soixante-quatre ans en 1590.
13. En 1592, dès le mois de janvier, il est en campagne, et le roi en fait la remarque : « Puisque vous avez commencé a vous mettre de sy bonne heure à la campaigne. » Lettre du 28 février 1592 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 245). Le siège de Blaye commença en décembre.
14. En avril 1589. Cf. page 29.

maladie [1]; encore dut-il se remettre assez vite [2]. Il est vrai qu'en 1589 il manifesta l'intention de se retirer, alléguant son âge avancé qui ne lui permettait plus de remplir sa charge comme il l'aurait dû. Mais nous serions porté à croire que c'était là surtout une ruse pour faire confirmer son pouvoir en Guyenne, ce qu'il obtint quelque temps après [3].

L'un des principaux traits du caractère de Matignon, c'est une réserve coutumière, une prudence presque exagérée, qui l'ont fait accuser par les Gascons d'avoir l'humeur trop lente [4]. Cette froideur naturelle, qui le rendait très maître de lui, dut en faire un excellent courtisan : Brantôme nous cite un exemple frappant de sa patience, quand il nous le montre allant à la rencontre d'Épernon, de passage en Guyenne, et insolemment accueilli par le duc, qui ne daigna point quitter sa table à jeu pour le saluer. Matignon ne s'offensa guère; il but l'affront « doux comme laict » [5]. Nous ne devons point alors nous étonner qu'avec de semblables qualités il fût en grande faveur auprès de la reine, qui faisait de lui parfois son chevalier d'honneur [6].

Mais Catherine de Médicis avait su découvrir en lui des ressources plus sérieuses. Ce qu'elle appréciait surtout chez Matignon, nous dit Caillère, c'était « son humeur secrette et dissimulée » [7]. Il était en effet « un très fin et trinquat normand » [8], ennemi de la violence et fort habile politique. Quand il eut à lutter contre les huguenots, il eut soin de leur faire une guerre « ny trop douce ny trop rigoureuse » [9]. Mais il possédait surtout une qualité essentielle de l'homme de gouvernement : il excellait à prévenir le péril; il sut acquérir à Bordeaux un pouvoir sans limite, en s'emparant, par ruse, du Château-Trompette [10] où commandait Vaillac [11], dont l'attitude était

1. Lettre de Matignon au roi, datée de La Réole, 27 octobre 1592 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 588). Il fut encore malade quand il alla en France en 1594; il en revint avec un catarrhe qui l'obligea à faire une saison à Bagnères. (Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 97.)

2. Il écrit le 27 octobre que, bien qu'encore souffrant, il s'apprête à partir dès le surlendemain.

3. « ... Je le treuve en voulounté de quiter sa charge... s'esqusant sur soun age du peu de moien qu'il a de vous randre isy le servise qu'il desire, au defaut de pouvoir d'autorité... » Lettre de Frontenac au roi, 3 janvier 1590 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 219).

4. Cf. Brantôme, *op. cit.*, p. 160, et *Faits d'armes de Geoffroy de Vivant*, p. 68, qui parlent de « son humeur... fort lente ».

5. Brantôme, *op. cit.*, p. 168.

6. « La reyne le prit si bien en grace et amitié que bien souvent il luy servoit de chevallier d'honneur en l'absance de M. de Lanssac. » (Brantôme, *op. cit.*, p. 165.)

7. Caillière, *op. cit.*, p. 29.

8. Brantôme, *op. cit.*, p. 159.

9. Brantôme, *op. cit.*, p. 160.

10. Sur la Garonne, à l'angle nord-est des remparts de Bordeaux.

11. Louis de Genouillac, baron de Vaillac.

suspecte[1]; en s'arrangeant de façon à succéder à Montaigne, comme maire de la ville[2]. Plus tard, il eut l'audacieuse habileté d'expulser les jésuites[3]. Enfin, nous aurons l'occasion d'étudier le plus beau moment peut-être de sa vie de diplomate, quand nous raconterons la façon dont il sut contenir le Parlement dans l'obéissance après la mort de Henri III.

Ces précieuses qualités furent complétées par un patriotisme éclairé, qui fit de lui l'un des plus dévoués serviteurs de la royauté. Quand Henri III fut en lutte avec le roi de Navarre, Matignon marcha contre ce dernier et le battit à Nérac[4]. Quand les deux princes se rapprochèrent, il devint l'allié des protestants[5]. Quand Henri IV fut appelé à monter sur le trône, il n'hésita pas un instant à reconnaître en lui son maître.

L'homme de guerre ne paraît pas avoir égalé chez Matignon le diplomate : la patience devenait alors de la lenteur; la prudence, de la timidité. Sa première opération en qualité de maréchal de France, le siège de la Fère, fut menée par lui avec tant de douceur qu'on la surnomma le *Siège de velours*[6]. Nous le verrons, en 1593, demeurer sept mois devant Blaye et finalement lever le siège sans avoir pris la ville. En rase campagne, il ne réussit jamais à atteindre un adversaire qui le fuyait, alors que ses lieutenants infligèrent aux ligueurs de sanglantes défaites, à Rocamadour[7] et à Cornil[8]. Mais il faut tenir compte de l'insuffisance[9] et de l'indiscipline[10] de ses troupes, qui paralysaient ses mouvements. En 1590, quand il se rendit en Gascogne, c'était presque autant pour réprimer les excès de ses propres soldats que ceux des ligueurs. Et dans tous les cas, le reproche que lui adresse Brantôme d'avoir manqué d'assurance

1. L'affaire eut lieu en 1585. Cf. de Thou, lib. LXXXI. — Brantôme, *op. cit.*, p. 161.
2. 1585. Jullian, *Hist. de Bordeaux*, p. 384.
3. Cf. p. 30 et suiv.
4. En 1588. Cf. P. Anselme, t. VII, p. 355.
5. A ce point que le catholique Caillière se voit « obligé d'avoüer que les escrivains protestans m'ont plus instruit dans la recherche que j'ay faite de sa vie que les historiens de son propre party ». (Caillière, *op. cit.* Épistre à Monsieur de Matignon, comte de Thorigny, etc...)
6. Brantôme, *op. cit.*, p. 167, note 1. La Fère fut pris le 12 septembre 1580.
7. *Rocamadour* (Lot, arrondissement de Gourdon). La bataille eut lieu le 26 novembre 1591.
8. *Cornil* (Corrèze, canton de Tulle). La bataille eut lieu en avril 1593.
9. Cette insuffisance apparut surtout après le départ de Turenne pour l'armée du roi (juin-juillet 1590). Matignon fait alors écrire au roi « qu'il se voit à present mal assisté et sevré de forces ». Rapport adressé à Henri IV sur l'état de la Guyenne, du 1er janvier 1591 (minute). (Arch. de Monaco, J* 25.)
10. En juillet 1589 les lansquenets se mutinèrent. Cf. lettre de Matignon au roi, du 2 août 1589 (Bibl. Nat., *Dupuy*, t. CDXXXVIII, f° 31). Une autre mutinerie, beaucoup plus grave, et dont nous reparlerons, eut lieu à La Réole en mars 1590.

aux arquebusades [1], ne semble pas justifié : sa conduite à Bordeaux, en avril 1589 [2], suffirait à prouver le contraire. — Ce n'est point au reste par les armes qu'il eût voulu conquérir la Guyenne à Henri IV. Il amena Bordeaux à reconnaître le nouveau roi « sans y apporter aucune violance ny force » [3]. Et le Parlement, faisant l'éloge de sa modération, écrivait au roi : « Le meilleur et plus asseuré pour vostre service a esté de ne rien mouvoir, et donner occasion à ung chascun de revenir à soy [4]. »

S'il servit bien son souverain, Matignon sut aussi fort habilement ménager ses intérêts personnels : à l'occasion, il tirait parti de ses insuccès mêmes. A la mort de Henri III, il voulut obtenir confirmation de son pouvoir de lieutenant général en Guyenne ; mais Henri IV, sollicité sans doute d'un autre côté par Turenne [5], ne se pressait point de lui accorder satisfaction. Le maréchal manifesta quelque appréhension à partir pour l'armée de Gascogne sans la confirmation demandée [6]. Les événements lui donnèrent raison ; à peine était-il entré en campagne qu'une mutinerie fort grave éclata parmi les gentilshommes, qui refusèrent de lui obéir [7]. Matignon s'empressa de faire valoir au roi qu'il n'avait point autorité pour leur commander [8]. Il finit par obtenir ce qu'il voulait. Des lettres patentes, datées du camp de Saint-Denis, du 20 juillet 1590, lui confirmèrent sa charge de lieutenant général en Guyenne, sous le commandement du prince de Condé [9].

C'était en réalité plutôt une augmentation de pouvoir qu'une simple confirmation ; non seulement par le fait que, le prince de Condé [10] étant alors âgé de deux ans, le maréchal se trouvait être le

1. Brantôme, *op. cit.*, p. 171.
2. Quand il descendit à la rue pour chasser les émeutiers. Cf. ci-dessous, p. 29.
3. Brantôme, *op. cit.*, p. 161.
4. Lettre du Parlement au roi, du 10 janvier 1590 (*Arch. hist de la Gironde*, t. IV, p. 224).
5. Des lettres patentes du 13 avril 1590 validèrent tous les pouvoirs qu'avait en Guyenne le vicomte de Turenne (le père du grand Turenne), pourvu de la charge de lieutenant général en cette province par Henri de Navarre. (Arch. de la Gironde, B 43, fol. 72 v°.) — Il y a là une grosse difficulté : Henri IV semble avoir eu pendant quelque temps deux lieutenants généraux en Guyenne. L'état de santé de Turenne rendait, il est vrai, son titre purement honorifique.
6. « Je m'advanceray tant qu'il me sera possible, encore que je n'aye... pouvoir pour y commander. » Lettre au roi, du 28 février 1590 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 232).
7. Cette mutinerie eut lieu en mars 1590, à La Réole. Nous en reparlerons.
8. Cf. Lettre du roi à Matignon, 10 mai 1590 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 234).
9. Lettres patentes datées du camp de Saint-Denis, 20 juillet 1590, enregistrées au Parlement de Bordeaux le 8 mars 1591. (Arch. de la Gironde, B 43, f° 224 v°.)
10. Henri II prince de Condé, né posthume le 1er septembre 1588. Héritier présomptif de la couronne jusqu'en 1601. Mort le 26 décembre 1646. Père du Grand Condé.

véritable gouverneur de la province[1], mais plus encore par une clause ajoutée à la fin de l'acte et qui révoquait tous les pouvoirs accordés antérieurement par Henri de Navarre en Guyenne[2].

Les libéralités de Henri IV à l'égard de Matignon, durant la courte période qui nous intéresse, ne se bornent pas au renouvellement de son pouvoir : en 1591, il lui donne la capitainerie de Saint-Lô[3]; l'année d'avant, il l'avait gratifié de 1,491 balles de pastel[4] appartenant à des ligueurs et que l'on avait saisies à Port-Sainte-Marie[5]. De son côté, avant de quitter la Guyenne, en décembre 1593[6], le Maréchal se fit octroyer 4,000 écus par le Parlement pour les frais de son voyage en cour[7]. Et quand il se trouva auprès du roi, il obtint un nouveau don de 16,000 écus[8].

Entre temps, Matignon prenait soin de pourvoir sa famille[9] aussi bien que lui : il fait donner au comte de Thorigny[10] l'évêché de Montauban, vacant par la mort de son titulaire[11]. Le comte de la Roche

1. C'est ce qu'expriment très nettement des lettres adressées par le roi à Matignon datées du camp de Saint-Denis, 20 juillet 1590. (Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*, t. III, p. 219.)

2. « Et ce faisant, avons revocqué et revocquons tous aultres pouvoirs qui pourront avoyr cy devant estés expediés de nostre part pour raison de nostre lieutenance generalle audict gouvernement, en faveur de quelque personne que ce soit, lesquels demeureront au moyen des presentes nulz et de nul effect. » (Arch. de la Gironde, B 43, f° 236.)

3. Lettres patentes, datées du camp de Chartres, 12 mars 1591. (Arch. de Monaco, J* 25.)

4. Sur l'importance du commerce de cette plante, cf. Michel (Fr.), *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux*, t. II, p. 295.

5. Mandement de Henri IV au bureau des finances, daté du camp de Saint-Denis, 12 août 1590. (Arch. de Monaco, J* 25.)

6. Il se rendait auprès du roi.

7. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 82.

8. Mandement à François Hotman, trésorier de l'épargne à Bordeaux, du 13 mai 1594. (Arch. de Monaco, J* 25.) La Chambre des Comptes fit les plus grandes difficultés pour ratifier ce don qu'elle réduisit à 8,000 écus, le 30 décembre 1594. Pendant plusieurs années, les lettres de jussion et les refus de la Cour se succèdent sans interruption. L'affaire n'était pas encore terminée quand mourut Matignon (juillet 1597). Cf. Arch. de Monaco, J* 25.

9. Matignon épousa, par contrat du 2 mai 1558, Françoise de Daillon du Lude, dont il eut cinq enfants :

I. Odet de Matignon, comte de Thorigny, chevalier des ordres du roi, maréchal de ses camps, lieutenant général en Basse-Normandie, gouverneur de Cherbourg, bailli d'Évreux. Né en 1559. Se distingua à Arques et à Ivry. Mort à Lons-le-Saulnier le 7 août 1595.

II. Lancelot de Matignon, seigneur de Lonrai. Nommé à l'évêché de Coutances, il mourut en 1588 en allant à Rome.

III. Charles de Matignon, comte de Thorigny, baron de Saint-Lô, de La Roche-Tesson, prince de Mortagne, etc. Né à Thorigny en 1564. Servit d'abord en Guyenne sous son père. Lieutenant général au bailliage de Cotentin et duché d'Alençon en 1608. Lieutenant général en Normandie la même année. Obtint un brevet de retenue de maréchal de France le 8 mars 1622. Mort à Thorigny le 9 juin 1648. C'est lui qui fut le chef de la famille à la mort du maréchal.

IV. Gillone, mariée le 30 novembre 1578 à Pierre d'Harcourt, marquis de Beuvron.

V. Anne, mariée à René de Carbonnel, marquis de Canisy. (P. Anselme, t. V, p. 385 et sq.).

10. Fils aîné du maréchal.

11. Jacques des Lettes Desprez de Montpezat, évêque de Montauban de 1556 à 1589. Tué dans une embuscade de protestants le 25 janvier 1589. — Tandis qu'Henri IV nommait Thorigny, Mayenne désignait Anne de Murviel. Ni l'un ni l'autre n'obtint

reçoit en 1590 la capitainerie de Bourg[1] et la même année conclut une très brillante alliance avec une parente du roi[2].

Enfin, s'il faut en croire Brantôme, Matignon aurait eu recours à des moyens moins avoués[3] pour amasser une fortune si considérable qu'on l'aurait, à sa mort, cité comme le plus riche gentilhomme de France[4]. Brantôme exagère peut-être. Mais il y a certainement une part de vérité dans ses dires. La façon d'agir de Matignon nous est bien révélée par une affaire qui eut lieu en 1591.

Le 15 août 1591, les jurats de Bordeaux achetèrent aux environs de leur ville la baronnie de Montferrand[5], et en démantelèrent le château[6], afin d'éviter qu'il pût servir de repaire à des pillards. Mais ils s'étaient engagés à payer une somme considérable, qu'ils ne savaient où aller prendre. C'est alors que survint « hault et très puyssant seigneur messire Jacques, seigneur de Matignon... lequel, pour l'affection qu'il porte aus dicts sieurs juratz et au bien publicq, desirant les tirer de ceste perplexité », s'offrit à prendre le marché à son compte[7]. Tels sont les termes du contrat de vente de la baronnie par les jurats à Matignon, qui eut lieu le 31 octobre 1591.

Mais, au moment même où ils adressaient au maréchal ces remerciements officiels, les jurats se rendaient chez un notaire de la ville, où ils protestaient contre la violence de Matignon, qui, « prins affection d'avoir la dicte seigneurie », avait abusé de son pouvoir et contraint la ville à la lui céder[8].

Il ne faut cependant pas oublier, quand nous avons à parler

ses bulles. Ce n'est qu'après la mort de Thorigny que le roi consentit à la nomination de Murviel, qui obtint ses bulles en 1601 et mourut en 1652. Cf. Cathala-Coture, *Histoire... du Querci*, t. II, p. 75. Moulenq (Fr.), *Documents inédits sur le Tarn-et-Garonne*, t. I, p. 47.

1. Lettre de Henri IV à Matignon, du camp de Saint-Denis, 20 juillet 1590. (Berger de Xivrey, *op. cit.*, t. III, p. 219.) La Roche est le troisième fils du maréchal.

2. Éléonor d'Orléans, fille de Léonor d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, et de Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, comtesse de Saint-Pol et cousine de Henri IV au troisième degré par sa mère. Le mariage n'eut lieu qu'en 1596. Cf. B. N. ms. fr. 20794, p. 497. P. Anselme, t. V, p. 386. — Lettre du roi à Matignon, de Chelles, 14 mai 1590. (Berger de Xivrey, *op. cit.*, t. III, p. 192.)

3. « De dix mille livres de rente qu'il avoit quand il alla en Guienne, il est mort en ayant acquis cent mille en douze ans qu'il en a esté gouverneur. C'est gratté cela..... Autres disent, qu'ayant manié les deniers du roi il les a mesnagez si bien et faictz passer si bien par invisibilion, avec la faveur de son petit esprit Farfadet ou Astarot, que très subtilement, en disant *farouzat*, *carouzat*, comme dist maistre Gounin en son passe-passe, il les a faictz sauter dans ses coffres au lieu que dans ceux du roy. » (Brantôme, *op. cit.*, p. 171.)

4. « Soit que ce soit, il est mort le plus riche gentilhomme de France. » (Brantôme, *op. cit.*, p. 172.)

5. *Saint-Louis-de-Montferrand* (Gironde, canton du Carbon-Blanc). — Acte de vente du 15 août 1591 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIII, p. 147).

6. Cf. acte de cession de la baronnie par les jurats à Matignon, 31 octobre 1591 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XXVI, p. 469).

7. *Ibid.*

8. Acte de protestation des jurats par-devant Jehan de la Ville, notaire. S. d. (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XII, p. 372).

de la cupidité de Matignon, que la France entière était alors infectée de gentilshommes dont la rapacité brutale accablait le peuple. Aux portes mêmes de Bordeaux, le gouverneur de Blaye, Lussan, ruinait le commerce du fleuve par ses exactions sur les navires marchands.

Les services que rendit Matignon firent oublier les griefs que l'on pouvait avoir contre lui. Et le plus bel éloge que l'on ait fait de lui, nous le trouvons sous la plume du chroniqueur Étienne de Cruseau, qui ne lui est certes pas habituellement sympathique; après avoir raconté sa mort[1], il ajoute simplement : « Dieu luy aye faict merci et nous en donne un aussi bon et non meilleur[2]. »

II

ÉTAT DE LA GUYENNE A LA MORT DE HENRI III

L'œuvre de Matignon pendant l'époque qui nous intéresse pourrait se résumer en quelques mots : il empêcha la Ligue de faire de nouveaux progrès en Guyenne; il maintint à peu près le *statu quo* dans la province. Nous devons nécessairement, par suite, étudier l'état de son gouvernement à la mort de Henri III.

C'est à partir de l'assassinat des Guise que les ligueurs commencèrent à gagner du terrain en Guyenne. Mais, tandis qu'un certain nombre de villes se déclaraient pour l'Union, Bordeaux, grâce à Matignon, resta fidèle au roi. Aussi nous occuperons-nous en premier lieu des progrès de la Ligue dans la province, pour étudier ensuite son échec dans la capitale et la conséquence immédiate de cet échec : l'expulsion des Jésuites de Bordeaux.

I. — La Province

Les provinces qui bornaient la Guyenne au Nord étaient, en 1589, à peu près fidèles à Henri III. En Saintonge et en Angoumois commandait son favori, le duc d'Épernon[3]. En Limousin, il avait envoyé le comte de la Voulte, qui réprima un mouvement des

1. Matignon mourut d'apoplexie le 27 juillet 1597 à Lamarque (Gironde, canton de Castelnau), comme il était à table.
2. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 175.
3. Jean-Louis de Nogaret de La Valette, duc d'Épernon. Provisions en sa faveur des gouvernements d'Angoumois, Aunis et Saintonge, du 25 janvier 1589. (Arch. de la Gironde, B 41, f° 166.)

ligueurs[1]. Mais, vers l'Est et vers le Sud, les rebelles avaient au contraire l'avantage : le comte de Randan commandait en Auvergne au nom de la Ligue. En Languedoc, Toulouse était devenue le principal foyer de l'Union dans tout le Sud-Ouest, et la population en un jour d'émeute y avait massacré deux magistrats royalistes : le premier président Duranti et l'avocat général Daffis[2].

Le Parlement de Toulouse, s'étant ouvertement déclaré pour la Ligue[3], envoya des émissaires dans toute l'étendue de son ressort afin de soulever les villes contre le roi[4]. On sait que la plupart des provinces méridionales composant le gouvernement de Guyenne, le Rouergue, le Quercy, l'Armagnac et l'Astarac, le Nébouzan, le Comminges, étaient dans l'étendue de ce ressort. Les envoyés du Parlement s'y répandirent.

En février 1589, les États du Quercy réunis à Cahors, « induits de la part du parlement de Tholose et du sieur Comte de Bretenoux, conseiller au parlement, » jurèrent la Ligue[5]. Les habitants de Cahors expulsèrent leur évêque[6] qui voulait rester fidèle au roi[7]. Moissac également se déclara pour la Ligue[8], tandis que le sénéchal de la province, Thémines, faisait de Montauban une sorte de place d'armes royaliste.

Au mois de mars, les États de Comminges accueillaient à leur tour l'envoyé du Parlement de Toulouse et adhéraient à l'Union[9]. Auch également se déclara ligueuse[10]. Fleurance[11], au contraire,

1. Cf. de Thou, l. XCVIII, § 14.
2. L'émeute eut lieu le 10 février 1589. Cf. *Histoire générale de Languedoc*, t. V, pp. 430 et sq.
3. Les conseillers royalistes du Parlement allèrent siéger à Carcassonne.
4. Ils répandaient sur leur passage des « Articles » qu'ils faisaient jurer aux populations et qui ont été imprimés sous le titre : *Articles sur l'Union des manans et habitans de la ville de Tolose et des autres villes et lieux de Languedoc, et de la Guienne, qui seront par eux iurez, pour le soustenement et defense de la Religion Catholique, Apostolique, et Romaine, et extirpation des heresies, et Arrest de la Cour de Parlement du dit Tolose donné sur iceux.* A Lyon, sur la copie imprimée à Tolose. 1589. 8e pièce. L'arrêt du Parlement est du 14 février 1589.
5. *Esbats de Guyon de Maleville* dans *Bulletin de la Société des Etudes... du Lot*, t. X, p. 250.
6. Cf. Cathala-Coture, *Histoire... du Querci*, t. II, p. 59. L'évêque est Hébrard de Saint-Sulpice. Il se réfugia dans son château d'Albas.
7. Cf. une lettre de condoléances d'Henri III à l'évêque, datée de Tours, 31 mars 1589. (Cabié, *Les guerres de religion... dans le Quercy*, col. 813.)
8. Nous ne savons au juste quand. Mais Matignon en parle comme d'une ville ligueuse dans une lettre au roi du 2 août 1589. (Bibl. Nat., *Dupuy*, t. CCCCXXXVIII, f° 31.)
9. Cf. Lestrade (abbé J.), *Les huguenots en Comminges*, dans *Revue de Comminges*, t. XII, p. 277. Il s'agit des États tenus à Salies. En juin les États d'Aurignac adhérèrent également à la Ligue. (*Ibid.*, p. 278.)
10. Nous ignorons la date exacte de la réunion d'Auch à la Ligue. Mais nous verrons en août 1589 les Jésuites expulsés de Bordeaux se réfugier dans cette ville, et dans les premiers mois du règne de Henri IV les ligueurs vont y tenir les États de Guyenne. Rapport au roi sur la Guyenne, 14 octobre 1589. (Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 55.)
11. *Fleurance* (Gers, arrondissement de Lectoure).

l'Isle-Jourdain[1], bien d'autres places encore demeurèrent royalistes, et cette région où se heurtent les influences ligueuses venues de Languedoc et les influences protestantes venues de Béarn est une de celles qui furent le plus désolées par les guerres civiles.

Du Rouergue intentionnellement nous ne dirons presque rien. Non seulement, en effet, ce pays est dans le ressort du Parlement de Toulouse, mais il semble même, à l'époque qui nous intéresse, se réclamer plus ou moins du gouverneur de Languedoc[2]. Il fut bien question une fois que Matignon s'y rendît[3]; mais il n'en eut jamais le loisir[4] et la province échappe presque complètement à son influence. Disons seulement que les ligueurs, en majorité dans le pays[5], étaient les maîtres de Rodez[6], alors que Villefranche était resté fidèle au roi[7].

Du ressort du Parlement de Toulouse, la Ligue pénétra bientôt dans celui du Parlement de Bordeaux, surtout après que l'alliance de Henri III avec le roi de Navarre[8] eut achevé d'exaspérer les catholiques.

Le 30 mai 1589, la ville de Périgueux s'étant déclarée pour l'Union, concluait un accord avec le sénéchal de Périgord, Aubeterre, avec l'évêque de Périgueux[9] et l'abbé de Chancelade[10], aux termes duquel les uns et les autres s'engageaient à ne jamais se départir du serment qu'ils avaient prêté d'observer inviolablement l'Édit d'Union[11].

Enfin, au mois de juin, les Agenais à leur tour se déclarèrent pour la Ligue. Travaillés par un conseiller au Parlement de Tou-

1. *L'Ile-Jourdain* (Gers, arrondissement de Lombez).
2. Cf. le rapport d'un député de la ville de Rodez à Rome qui accuse les consuls de tramer « ensemble une secrette intelligence pour remettre la ville de Rodez sous l'obeissance du roi de Navarre *et de M. de Montmorenci* » (gouverneur de Languedoc). Gaujal, *Etudes historiques sur le Rouergue*, t. II, p. 476.
3. Cf. lettre de Henri IV à Bournazel, datée de Corbeil 2 mars 1590. (Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*, t. III, p. 149.)
4. Nous parlons seulement des années 1589 à 1594.
5. Cf. *Annales de Villefranche*, t. II, p. 136.
6. Ils étaient, il est vrai, fort divisés entre eux : l'évêque François de Corneillan et son frère Jean avaient essayé de s'emparer de la ville sans y réussir. Ils avaient échoué. Cf. Bosc, *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*, t. II, p. 280. Gaujal, *op. cit.*, pp. 472 et sq.
7. *Annales de Villefranche*, t. II, p. 102.
8. 3 avril 1589.
9. François de Bourdeille, évêque de 1575 à 1600. (*Gallia Christiana*, t. II, col. 1485.)
10. Alain de Solminhac, qui fut évêque de Cahors de 1636 à 1659. (*Ibid.*, t. II, col. 1503.)
11. L'accord a été publié notamment dans Froidefond de Boulazac, *Liste chronologique des maires... de Périgueux...*, pp. 51-52.
Sarlat, bien qu'elle en fût vivement sollicitée, ne suivit pas l'exemple de sa voisine. Le 23 juin 1590 les ligueurs s'en emparèrent, mais en furent chassés dès le 25. (*Chroniques de Tarde*, pp. 309 et 388.) Ce n'est que le 7 mars 1591 que le gouverneur de Périgord pour la Ligue entra dans la ville et y fit jurer l'Union. (*Ibid.*, p. 315.)

louse[1], ils étaient dans une telle effervescence que le sénéchal Saint-Chamarand crut bon de quitter la ville afin de les apaiser. A peine était-il parti que les habitants appelaient Charles de Monluc, « vray heritier des vertus de feu monsieur de Montluc, jadis mareschal de France et le fleau des huguenots »[2]. Ce dernier accourait aussitôt et le 13 juin fit jurer l'Union aux habitants d'Agen[3].

La situation centrale d'Agen, à distance égale à peu près de Cahors, d'Auch et de Toulouse, sa position sur la Garonne, en firent bien vite la capitale de la Ligue dans la province. Et Mayenne acheva de consacrer son importance quand il y transféra le Parlement[4] et le Bureau des finances de Guyenne[5].

II. — Bordeaux. — Expulsion des Jésuites

Les ligueurs avaient essayé naturellement de s'emparer de Bordeaux. Ils avaient pour chef un membre de la grande famille des Pontac[6], Escassefort, qui tenta de surprendre la ville en livrant à des ligueurs venus du dehors la porte Saint-Julien[7].

Le 1er avril, l'émeute éclata dans les quartiers populeux de Saint-Michel et de Saint-Julien. Matignon s'y rendit avec « ses gardes, tout en pourpoinct et l'espée au poing et la teste baissée »[8] et se rendit maître du soulèvement[9]. Quelques chefs de bande avaient

1. Un certain Le Comte. Cf. Magen, *La ville d'Agen sous le sénéchalat de Saint-Chamarand.* Peut-être ce Le Comte est-il le même que celui que nous avons vu à Cahors.
2. *Discours veritables des victoires obtenues en Gascogne... par monsieur le marquis de Villars*, p. 6.
3. Magen, *op. cit.*, p. 18. — Tholin, *La ville d'Agen pendant les guerres de religion du XVIe siècle*, dans *Revue de l'Agenais*, t. XIX, p. 33.
4. Par lettres patentes datées de Reims, 26 mai 1591. (Arch. d'Agen, BB 37, f° 126.) Ces lettres, en transférant le Parlement de Bordeaux à Agen, ordonnaient « d'icelluy tirer une chambre qui sera envoyée a Perigueulx », et supprimaient par là la cour souveraine établie à Périgueux par un édit de Charles X daté du camp de Meulan, janvier 1590. Cf. Dujarric-Descombes, *Le présidial de Périgueux érigé en Cour souveraine*, pp. 18 et sq. — Le Parlement de Bordeaux avait ordonné le transfert du présidial d'Agen à Villeneuve (Arch. d'Agen, BB 37, f° 144); celui du présidial de Périgueux à Brantôme. Cf. Bernaret (abbé R.), *Papiers relatifs à l'histoire du Périgord*, dans *Bull. de la Soc. hist.... de Périgord*, t. II, p. 261.
5. Lettres de Mayenne aux consuls d'Agen, du 28 juin 1591 (*Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. XXIX, p. 243).
6. Grande famille bordelaise de parlementaires et de financiers. L'expression « riche comme Pontac » était à Bordeaux passée en proverbe. Cf. Gaufreteau, *Chronique bordelaise*, t. I, p. 171.
7. Au milieu du flanc sud des murs de la ville.
8. Brantôme, *Grands Capitaines*, éd. Lalanne, t. V, p. 161.
9. Voici le récit du registre secret n° 369 : « Du premier avril 1589. — Sédition à Bordeaux au quartier de Saint-Michel et Saint-Julien. Le mareschal de Matignon y court. Le capitaine Guiton pris; à S. Michel, Achard, charpentier de barriques capitaine et un sergent de bandes pris aussy. Menés au Chateau-Trompette. La grand chambre seulle leur fist le procès le 3 de ce mois. Achard fut pendu devant les Augustins. Louis,

été pris : ce n'étaient qu'un tonnelier et qu'un sergent. Ils furent condamnés à mort par le Parlement le 3 avril[1]. Escassefort avait pris la fuite[2].

La tentative des ligueurs eut pour conséquence une mesure de la plus haute importance et que l'on peut considérer comme une préface à l'acte célèbre de 1594 : l'expulsion des Jésuites de Bordeaux.

Ces pères n'étaient point installés dans la ville depuis longtemps : c'est en 1571 seulement que l'archevêque Antoine Prévost de Sansac avait fait venir de Toulouse le père Edmond Auger, dont la prédication eut pour résultat la fondation du collège des Jésuites, que l'on désignait couramment sous le nom de collège de la Madeleine[3].

Les plus graves soupçons avaient pesé sur les Jésuites au moment de la tentative des ligueurs sur Bordeaux, et l'on avait fait courir le bruit qu'ils avaient caché des armes dans un souterrain conduisant de leur collège à leur église Saint-Jacques, qui en était séparée par une rue[4].

Matignon se fit envoyer par Henri III de petites lettres patentes datées de Tours, du 24 avril 1589[5], qui expulsaient les Jésuites sous un prétexte détourné : il y est dit qu'étant données les menaces des ligueurs, le maréchal devait introduire des troupes nombreuses à Bordeaux. Nul local ne paraissait plus propre à les loger que le prieuré de Saint-Jacques occupé par les Jésuites; aussi était-il requis par l'autorité militaire et ordre était donné aux pères de se retirer en leur maison de Saint-Macaire[6].

Les Jésuites répondirent à ces lettres en cessant toute prédica-

sergent de bande, devant les Jacobins. Ils accusèrent messieurs de Pontac et Escassefort. » Darnal (*Supplement des chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus*, p. 99) prétend que l'émeute fut « de l'invention de M. le Mareschal pour descouvrir l'affection des habitans ». — Cf. aussi sur l'événement Gaufreteau, *op. cit.*, t. I, p. 282.

1. Registre secret n° 369; cf. note précédente. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 6.

2. On le trouve le 13 juin aux côtés de Monluc quand ce dernier fait jurer l'Union aux Agenais. Cf. Magen, *op. cit.*, p. 18.

3. Cf. Lopes (H.), *L'église Saint-André de Bordeaux*, t. II, pp. 355 et sq. Le collège des Jésuites est aujourd'hui le grand lycée. Il devait son nom de collège de la Madeleine au vocable sous lequel était placée sa chapelle.

4. Gaufreteau, *op. cit.*, t. I, p. 309. — Ce passage avait été construit en 1588. (Cf. Darnal, *op. cit.*, p. 98.) Il fut démoli dès 1589. (*Ibid.*, p. 101.) — Ce n'est que le 29 octobre 1603 que la permission fut accordée aux Jésuites de faire réparer « certayne voute ruynée et desmolie pendant les troubles, par laquelle lesdicts pères... sortoient de leur collège, passant a travers la ruhe pour aller au dedans l'eglize Sainct Jacques». (Arch. de Bordeaux, BB 39.)

5. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 203.

6. *Saint-Macaire* (Gironde, arrondissement de La Réole).

tion : il n'y eut pas de prêche le jour de la Pentecôte [1]. Le Parlement rendit un arrêt, le 31 mai, qui enjoignait aux pères de reprendre leurs prédications, en exhortant le peuple à rester bon catholique, à obéir au roi et à détester la Ligue [2]. L'arrêt menaçait les Jésuites de confiscation de leurs biens, au cas où ils refuseraient d'obéir [3].

La menace ne les effraya point : ils persistèrent dans leur attitude. Et deux d'entre eux allèrent même prêcher ouvertement pour la Ligue, l'un à Toulouse et l'autre à Agen [4]. D'autre part, le jour de la Sainte-Madeleine [5], il était d'usage au collège des Jésuites de faire concourir entre eux les élèves et d'exposer leurs devoirs en public. Le sujet donné cette année-là fut un développement contre l'hérésie; et naturellement, parmi les compositions exposées, il s'en trouva une qui, sous le voile de l'allégorie, faisait l'apologie des Guise [6].

Ces diverses provocations incitèrent Matignon, sur la demande des jurats [7], à mettre à exécution les lettres du 24 avril [8].

Le 29 juillet, le maréchal les fit signifier au père Bord, recteur du collège des Jésuites. Ce dernier fit valoir qu'il n'était point qualifié pour prendre à lui tout seul une décision et demanda le temps nécessaire pour consulter ses frères et rédiger une réponse écrite [9].

1. Sacchini, *Historiae Societatis Jesu pars quinta*, l. IX, § 135. — La Pentecôte fut en 1589 le 21 mai.

2. Arch. de la Gironde, H 60. — La cour ordonne d'« instruire et exhorter le peuple à se contenir soubz la crainte de Dieu, à perseverer en sa religion catholique, apostolique et romaine, obeissence du roy et de ses magistratz, et vivre en bonne concorde et detester la sedition et rebellion, mesmes de ceulx qui, soubz le nom de Ligue, se sont eslevés et ont prins les armes contre le roy ».

3. Le Parlement espérait beaucoup de cette menace, car les Jésuites étaient alors fortement accusés de cupidité : « ... opinionem, quae vagabatur, tanquam nihil, nisi latifundia et opimas haereditates, aucuparetur [societas]. » (Sacchini, *op. cit.*, lib. IX, § 142.) — D'autre part, Gaufreteau (*op. cit.*, t. I, p. 288) rapporte, à l'année 1589, un arrêt du Parlement interdisant d'instituer les Jésuites comme légataires universels, car ils étaient « si industrieux à persuader les plus riches jeunes hommes de la ville de Bourdeaus de se mettre dans leur ordre, qu'ils en atrapoyent un grand nombre; lesquels pouroyent faire et fairoyent indubitablement heritiers de leurs richesses lesd. Jesuistes; E que, par ce moyen, lesd. Jesuistes viendroyent enfin à posseder toute la ville de Bourdeaus ».

4. Lettre de Matignon à Henri III, datée de Bordeaux, 2 août 1589. (Bibl. Nat., *Dupuy*, t. CDXXXVIII, f° 31.)

5. 22 juillet.

6. *Annuae litterae Societatis Jesu, anni MDLXXXIX*, p. 301. — Sacchini, *op. cit.*, lib. IX, § 137 et 138.

7. Lettre de Matignon au roi, du 2 août 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. CDXXXVIII, f° 31.

8. Les historiens jésuites ne manquent pas d'insinuer que Matignon et le Parlement furent achetés par les huguenots : « Rumor fuit ingenti quoque pecunia exilium ejus [societatis] ab haereticis emptum. » Sacchini, *op. cit.*, lib. IX, § 137. Les *Annuae litterae*,... p. 301, vont plus loin et disent que 12,000 pièces d'or furent données à Matignon et au Parlement.

9. « Procès-verbal de nostre sortie de Bordeaux. » (Arch. de la Gironde, H 60.) C'est le procès-verbal de l'expulsion par Thomas de Ram, lieutenant général en la grande sénéchaussée de Guyenne. Il se présente sous la forme d'un cahier de 25 feuillets,

Le lendemain, 30 juillet, Matignon était au Château-Trompette[1] en conférence avec plusieurs notabilités de la ville, le premier président du Parlement Daffis, le président du Bureau des finances Ogier de Gourgue, le grand sénéchal Merville, et des jurats, quand arriva la réponse du père Bord[2] : les Jésuites demandaient deux mois de délai, afin d'informer leurs supérieurs, de faire l'inventaire de leurs meubles et de mettre en état leur prieuré de Saint-Macaire qui, disaient-ils, ne serait pas capable de loger le tiers d'entre eux.

Après avoir pris l'avis de son entourage[3], Matignon fit appeler le recteur et lui signifia que les Jésuites auraient à quitter la ville au plus tôt, mais qu'il leur permettait cependant de laisser deux d'entre eux à Bordeaux pendant quelques jours pour inventorier et mettre en ordre leurs meubles[4].

Cependant, la nouvelle du départ imminent des Jésuites se répandait par la ville et le collège était envahi bientôt par une foule qui prodiguait aux pères les marques de sa sympathie[5]. Craignant que, dans leur surexcitation, les habitants n'en vinssent à commettre des désordres, les jurats se rendirent eux-mêmes au collège à la tombée de la nuit et dirent aux Pères de se hâter. Leur vue ne fit qu'exaspérer les assistants, et les écoliers se mirent à briser, en leur présence, les bancs du collège, afin qu'ils ne pussent servir, après le départ des Jésuites, à un autre usage[6].

Matignon se hâta d'envoyer des troupes qui cernèrent la demeure des Jésuites pendant la nuit, et le lendemain, toute communication avec l'extérieur leur fut interdite[7].

Le 31, tandis que les pères mettaient ordre à leurs affaires, le Parlement prononçait l'arrêt d'expulsion[8]. Et le 1er août, les Jésuites quittaient Bordeaux[9].

Comme, ainsi que nous allons le voir, ils n'allaient pas tous à

1. A l'angle nord-est des remparts, sur le bord de la Garonne. Résidence de Matignon.

2. Procès-verbal. Cf. p. précédente, note 6. — L'original de la réponse se trouve à la Bibl. Nat., *Dupuy*, t. CDXXXVIII, f° 35.

3. Lettre de Matignon, du 2 août 1589. (Bibl. Nat., *Dupuy*, t. CDXXXVIII, f° 31.)

4. Lettre de Matignon au roi, du 2 août. (Bibl. Nat., *Dupuy*, t. CDXXXVIII, f° 31.) Les Jésuites prolongèrent autant qu'ils le purent le délai qui leur était donné. Le procès-verbal de leur expulsion nous met au courant de ces atermoiements perpétuels. C'est le 31 août seulement que les opérations d'inventaire et les autres prirent fin.

5. « Flere alii ac lamentari; alii domos, vel in urbe, vel in agris, ad res asservandas offere; alii vestimenta varii generis suppeditare, quibus, dissimulato religiosorum habitu, inter haereticorum insidias peregrinari tutis liceret; pecunias alii large ad viae impensas ingerere. » (Sacchini, *op. cit.*, lib. IX, § 140.)

6. *Annuae litterae Societatis Jesu, anni MDLXXXIX*, p. 305.

7. *Ibid.*, p. 305. — (Sacchini, *op. cit.*, lib. IX, § 140.)

8. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 10.

9. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 10. — Sacchini, *op. cit.*, lib. IX, § 140. — *Annuae litterae*, p. 305. — Ces deux derniers ouvrages ne manquent pas de remarquer la coïncidence entre l'expulsion des Jésuites et l'assassinat de Henri III.

Saint-Macaire, ils partirent par petits groupes à des heures différentes et par diverses portes[1]. Quelque prévenu que pût être Matignon, il fut cependant surpris de voir combien la population bordelaise était attachée à ceux qui partaient, et le lendemain même il écrivait au roi de Navarre : « Je n'eusse estimé qu'il y eust en ce pais tant de personnes affectionnez au party de la Ligue, et autres, qui ont beaucoup d'obligation au roy, si reffroidis au service de Sa Majesté[2]. »

Contre l'attente de Matignon, ce n'est qu'une très petite partie des Jésuites de Bordeaux qui se rendit à Saint-Macaire[3]. Le 3 septembre 1589, ils y installèrent trois régents pour instruire la jeunesse[4]. Mais ils devinrent si inquiétants pour la sûreté de cette petite ville, fidèlement royaliste, que Matignon fût obligé de les en expulser le 12 mai 1593[5].

Mais le plus grand nombre des pères chassés de Bordeaux se rendit dans des villes ouvertement ligueuses ou tout au moins fort suspectes.

Une vingtaine allèrent à Périgueux, où la population les accueillit avec enthousiasme et les logea au collège de la ville[6]. Et le 9 octobre 1592, ils passèrent un contrat avec les consuls, en vertu duquel ils prirent la direction du collège : le premier recteur fut le père Bord, l'ancien recteur du collège de la Madeleine à Bordeaux[7].

Une trentaine de Jésuites prirent la route de Toulouse[8]. Mais plusieurs s'arrêtèrent à Agen[9], où, le 23 juillet 1591, ils fondaient un collège[10].

1. Sacchini, *op. cit.*, lib. IX, § 140.
2. Lettre de Matignon au roi de Navarre, du 2 août 1589. (Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 23. Éditée sous l'adresse inexacte de Henri III dans les *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 202.) — Rapprocher de cette lettre ce passage de Gaufreteau (*Chronique bordelaise*, t. I, p. 283) : « Mais est à noter aussi que tant que le roy fut hors l'eglise et demeura dans le huguenotisme, le peuple fut tousjours du parti de la Ligue. » — Les *Annuae litterae* (p. 306) racontent que deux Jésuites revenant du Brésil, après avoir été dépouillés par des brigands, rentrèrent à Bordeaux, ignorant le départ de leurs frères. La population les accueillit avec effusion et leur donna le nécessaire.
3. Cf. lettre de Matignon à Henri III, du 4 août 1589, datée de Saint-Macaire. (Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 26. Éditée sous l'adresse du roi de Navarre et la date du 8 août dans *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 203.) — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 10. — Sacchini, *op. cit.*, lib. IX, § 143.
4. Acte passé par-devant notaire, en vertu duquel les jurats de Saint-Macaire acceptent les offres du P. Mathieu Morel, jésuite, qui leur propose, au nom du P. François Bord, de leur fournir trois régents pour instruire la jeunesse tant que le collège de Bordeaux sera vacant. 3 septembre 1589. (Arch. de la Gironde, H 60, *Jésuites*.)
5. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 253.
6. *Annuae litterae*, p. 307. — Sacchini, *op. cit.*, lib. IX, § 146. — Dupui (J.), *L'Estat de l'Eglise du Perigord...*, t. II, p. 215.
7. Dupui (J.), *op. cit.*, p. 215.
8. *Annuae litterae*, p. 313.
9. *Ibid.* — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 10.
10. Cf. Lauzun (Ph.), *Les couvents de la ville d'Agen avant 1789*, dans *Revue de l'Agenais*, t. XIV, p. 154.

D'autres se rendirent à Auch, où le collège venait de passer aux mains des Jésuites [1]. C'est de cette ville sans doute que partit un prédicateur de leur ordre qui vint apporter le trouble à Fleurance [2] pendant l'Avent de 1590 [3].

Enfin, quelques Pères se disséminèrent dans de petites places des environs de Bordeaux [4] : quelques-uns allèrent à Blaye [5], où commandait Lussan, qui ne s'était pas ouvertement déclaré pour la Ligue, mais n'en agissait pas moins comme un rebelle. Deux se rendirent à Camarsac [6] et deux autres à Aubeterre [7], dont le vicomte était le chef de la Ligue en Périgord.

Signalons en dernier lieu l'exode de quatre Jésuites en Aragon [8].

1. Sacchini, *op. cit.*, lib. IX, § 144. Les cours avaient ouvert le 23 juin 1589. Cf. Masson, *Notice historique sur le collège et le lycée d'Auch*, dans *Revue de Gascogne*, t. XIV, p. 344.
2. *Fleurance* (Gers, arrondissement de Lectoure).
3. Cf. lettre de Baranneau à Matignon, datée de Fleurance, 27 décembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 236.
4. « Au lieu de ce fayre [aller à Saint-Macaire], ils sont espanduz aux environs de la ville de Bordeaus. » Lettre de Matignon à Henri III, du 4 août 1589. (Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 26.) Cf. p. précédente note 5.
5. Lettre du 4 août. Cf. note précédente. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 10.
6. *Camarsac* (Gironde, canton de Créon). *Annuae litterae*, p. 308. — Sacchini, *op. cit.*, lib. IX, § 147.
7. *Aubeterre* (Charente, arrondissement de Barbezieux). *Ibid.* — *Ibid.*
8. Sacchini, *op. cit.*, lib. IX, § 148.

PREMIÈRE PARTIE

CONFLIT ENTRE MATIGNON ET LE PARLEMENT DE BORDEAUX

I. — MATIGNON PART POUR L'AGENAIS. — SON RETOUR A BORDEAUX.

Tandis que Matignon était retenu à Bordeaux par l'expulsion des Jésuites, les principaux chefs royalistes, sous la conduite de Turenne[1], s'apprêtaient à mettre le siège devant Agen, afin d'y rétablir l'autorité de Saint-Chamarand. Les ligueurs avaient fait entrer dans la ville de huit cents à mille soldats[2]. Ils avaient en outre fortifié en hâte le faubourg du Passage, situé sur la rive gauche de la Garonne et qui commandait un pont de bateaux aboutissant à la ville[3]. Turenne essaya, le 1er août, d'enlever ce retranchement. Il ne put y réussir et commença un siège en règle[4].

Cependant, Matignon songeait déjà depuis quelque temps à aller prendre en personne le commandement de l'armée de Gascogne[5]. Les Jésuites une fois hors de Bordeaux, il put penser sérieusement au départ.

Mais il ne voulut point quitter sa capitale sans y laisser tout en bon ordre.

Dans ce but, il fit rendre par le Parlement, le 26 juillet, un arrêt qui est une véritable petite ordonnance de police[6]. Ordre était donné de murer trois des portes de la ville, celle de Saint-Germain[7], celle

1. Le père du grand Turenne.
2. Lettre de Matignon au roi, du 2 août 1589. (Bibl. Nat., *Dupuy*, t. CDXXXVIII, f°31.)
3. *Ibid.* — Tholin, *La ville d'Agen pendant les guerres de religion du XVIe siècle*, dans *Revue de l'Agenais*, t. XIX, p. 37.
4. *Discours veritable des victoires obtenues... par M. le marquis de Villars*, p. 7.
5. « Depuis trois sepmaines, j'esperois chaque jour partir pour m'en aller en Agenois. » Lettre de Matignon au roi de Navarre, 2 août 1589. (Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 23. Éditée sous l'adresse de Henri III dans *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 202.)
6. *Inventaire sommaire des registres de la Jurade* [*de Bordeaux*], t. I, p. 317.
7. A l'angle nord-ouest des remparts.

de la Grave[1] et celle de Caillau[2]. Mesure qui fut bientôt complétée par une autre, prescrivant de murer également les fenêtres des maisons adossées aux remparts, qui ouvraient sur les murs de la ville[3].

L'arrêt du 26 juillet s'occupait ensuite des écoliers. L'on pouvait craindre des excès de leur part : n'avait-on pas vu, après le concours de la Sainte-Madeleine, certains élèves des Jésuites montrer du doigt les hérétiques qu'ils croisaient par la ville, en les poursuivant de leurs quolibets[4] ? Aussi le Parlement défend-il les rassemblements aux écoliers, leur interdit-il de porter des armes, de s'entre-quereller, de « tenir aucun propos scandaleux, suspect d'hérésie, ou autrement tendant à sédition », et prescrit-il la peine de mort contre ceux qui désobéiraient. — Les étudiants étrangers à la ville étaient tenus de désigner, comme répondant de leurs actes, quelque notable habitant « serviteur du roy, non suspect d'hérésie, ligue et partialité »; ceux qui ne se soumettraient pas à cette obligation videraient la ville dans les vingt-quatre heures.

Enfin, des mesures furent prises à l'égard des autres habitants de Bordeaux, auxquels on interdit, toujours sous peine de mort, le port des armes, les rassemblements de plus de trois personnes et les propos séditieux.

Les précautions de Matignon ne se bornèrent pas à cet arrêt. On touchait à l'époque du renouvellement de la Jurade. Et les élections, si elles eussent été faites en l'absence du maréchal, pouvaient donner lieu à des troubles. Aussi les fit-on avancer de trois jours : elles eurent lieu le 28 juillet. Et bien entendu, Matignon se fit réélire en qualité de maire[5].

Toutes ces mesures ne tranquillisaient cependant pas le Parlement, qui eût voulu voir le maréchal demeurer à Bordeaux et qui l'obligea d'y laisser son fils, le comte de La Roche, en son absence[6].

1. Au bord de la Garonne, près l'église Saint-Michel.
2. Au bord de la Garonne, près le Palais de l'Ombrière, résidence du Parlement.
3. Arch. de Bordeaux, JJ 370. — Cet arrêt est du 29 juillet. C'est à tort que l'*Inventaire sommaire* (t. I, p. 317) le présente comme étant du 26 juillet.
4. *Annuae litterae Societatis Jesu, anni MDLXXXIX*, p. 301. Rappelons aussi les désordres commis au collège le 30 juillet.
5. Darnal (J.), *Supplement des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus*, p. 100.
6. Lettre au roi, du 2 août. (Bibl. Nat., *Dupuy*, t. CDXXXVIII, f° 31.) — Le 28 juillet, le Parlement écrivit au roi pour protester contre le départ de Matignon et demander au prince d'envoyer quelqu'un à Bordeaux qui pût, en quelque façon, remplacer le maréchal absent. (Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 22.)

Matignon cependant avait hâte d'aller rejoindre l'armée qui assiégeait Agen. Il partit le 2 août[1], emmenant avec lui quatre canons et quelques coulevrines[2], se pressant d'aller trouver Turenne[3].

A peine était-il parti que l'évêque du Mans[4] arrivait à Bordeaux, où sa personnalité pouvait le mettre à même de remplacer, jusqu'à un certain point, Matignon absent[5].

Ce dernier passait le 4 août à Saint-Macaire[6]. Le 8, il était à Aiguillon[7], d'où il s'apprêtait à gagner Port-Sainte-Marie[8], puis le Passage[9].

C'est à Aiguillon qu'un capitaine de Casteljaloux vint lui apprendre la mort du roi[10]. Il lui disait en outre de rentrer à Bordeaux en hâte. Encore peut-être n'arriverait-il pas à temps pour empêcher « qu'ils ne feussent aux mains en la ville ».

Matignon dépêche aussitôt à Turenne pour le prévenir qu'il n'arrivait plus et lui conseiller de lever le siège. Lui-même rebrousse chemin en toute hâte, jugeant que « sur ung tel desastre, il estoit besoing de sauver et maintenir le principal, sans s'arrester daventeige à peu de chose »[11].

Le 10 au soir, il arrivait à Marmande[12]. Mais en ce dernier endroit lui parvinrent des lettres des cardinaux de Vendôme[13] et de Lenon-

1. « Il m'a esté impossible... plus tost partir de ceste ville que jusques à ce jour que je m'en veis en Agenois. » Lettre de Matignon au roi, du 2 août. — Selon Darnal, *op. cit.*, p. 100, Matignon n'aurait quitté Bordeaux que le 3.
2. Darnal *op. cit.*, p. 100.
3. « Je m'en veoy le trouver en la plus grande diligence qu'il m'est possible. » Lettre au roi de Navarre, du 2 août (*Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 202).
4. Claude d'Angennes, né à Rambouillet (1538), mort au Mans le 15 mai 1601. Pair de France. Évêque et comte de Noyon (1578), puis évêque du Mans (1588). Après le meurtre de Guise, Henri III l'avait envoyé auprès de Sixte V, avec mission d'expliquer l'acte du roi. Il n'avait d'ailleurs obtenu aucun succès.
5. « Encores que monsieur l'evesque du Mans ne soye arrivé à Bordeaux que le jour que j'en fust party, il a peu recongnoistre combien il est necessaire qu'en mon absence il y aye quelqu'un agreable à la cour du parlement, aux jurats et principaux habitants pour y commander. Je me remectray du tout sur luy. » Lettre au roi, du 4 août. (Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 26. Cette lettre est éditée dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 203, sous la date inexacte du 8 août et sous l'adresse du roi de Navarre.)
6 Lettre au roi, datée de Saint-Macaire 4 août 1589. Cf. la note précédente.
7. *Aiguillon* (Lot-et-Garonne, arrondissement d'Agen).
8. *Port-Sainte-Marie* (Lot-et-Garonne, arrondissement d'Agen).
9. Lettre de Matignon au roi, de Bordeaux 18 août 1589 (*Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 206).
10. *Ibid.*
11. Lettre du 18 août (*Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 206).
12. Lettre du 18 août. Cette lettre nous dit que Matignon fut rejoint le samedi 12 par Lambert à Marmande, où il avait demeuré deux jours. Il dut donc y arriver le 10.
13. Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme, quatrième fils de Louis Ier, prince de Condé. Né le 30 mars 1562. Créé cardinal par Grégoire XIII. Tint les sceaux, sans provisions, du 1er août 1589 au mois de décembre suivant, époque à laquelle Henri IV les envoya chercher par Ruzé. Il forma ensuite le Tiers parti, dont la conversion du roi réduisit à néant les projets. Il mourut le 15 juillet 1594.

court[1], antérieures au crime de Saint-Cloud, et qui l'assuraient de la parfaite santé du roi. Ne sachant plus que penser, au milieu de ces nouvelles contradictoires, il prit le parti de s'arrêter, et demeura deux jours à Marmande, dans une position d'attente. Le samedi 12 enfin, l'envoyé de Henri IV, Lambert, l'y rejoignit, qui lui confirma la nouvelle de l'assassinat et lui ordonna, de la part du roi, de regagner promptement Bordeaux. Il dut sans doute arriver le 16 au soir à Bordeaux[2]. Sa présence y était nécessaire : il y trouvait en effet, selon sa propre expression, « les choses fort brouillées »[3]. Et l'opposition, cette fois-ci, n'était pas le fait de quelques ambitieux à la tête d'une populace turbulente; elle venait de ce corps considérable qu'était le Parlement de Bordeaux.

II. — Le Parlement de Bordeaux.

Mais avant d'aborder le récit de la lutte entre Matignon et le Parlement, il convient d'exposer en peu de mots ce qu'était alors ce grand corps judiciaire.

Il jouissait, dans l'étendue de son ressort, d'une si grande autorité, que l'on citait, à Bordeaux, un mot de Henri IV disant que, s'il n'eût été roi, il eût voulu être conseiller en cette cour[4].

Ce pouvoir, il le devait non seulement au respect qu'inspiraient ses arrêts, mais aussi à la puissance que donne une grande fortune pécuniaire. Dès l'époque de Monluc, les membres du Parlement possédaient à eux seuls plus de la moitié des richesses de la ville[5]. Et depuis, leur fortune n'avait fait que s'accroître; les grandes familles parlementaires s'étaient fusionnées avec celles des trésoriers de France en Guyenne[6] et formaient une aristocratie financière qui dominait à Bordeaux en l'absence de la noblesse[7]. Le

1. Philippe de Lenoncourt, pair de France. Né en 1527. Évêque de Châlons en 1550, d'Auxerre en 1556. Commandeur du Saint-Esprit en 1579. Cardinal en 1586. Mort à Rome en 1591.

2. A en juger par la vitesse moyenne de sa marche. En allant, il mit quatre jours, du 4 au 8, pour couvrir les 70 kilomètres environ qui séparent Saint-Macaire d'Aiguillon (cf. ci-dessus). — Il dut mettre à peu près le même temps pour aller de Marmande à Bordeaux, qui sont à 80 kilomètres l'une de l'autre. D'autre part, dès le 17 au matin il était à Bordeaux, ainsi que nous le verrons.

3. Lettre du 18 août (*Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 206).

4. « Le parlement de Bourdeaux tenoit tellement son authorité et dignité... que le roy disoit que, s'il n'estoit roy, il vouldroit estre conseiller à la cour de parlement de Bourdeaux. » Gaufreteau, *Chronique bordelaise*, t. I, p. 321.

5. Jullian (C.), *Histoire de Bordeaux...*, p. 427.

6. L'on trouve des Pontac, des Gourgues, des Cursol, des Martin, au Parlement aussi bien qu'au Bureau des finances.

7. Sur l'absence de la noblesse à Bordeaux, cf. Jullian, *op. cit.*, p. 425-426.

temps était loin où l'on ne connaissait que trois carrosses en ville : celui de l'archevêque, celui du gouverneur et celui du trésorier de Gourgue. Ils abondaient à présent; il n'était pas un petit conseiller qui eût osé s'en passer, non moins que d'une robe rouge. « Ce qui faict ainsi croistre les espices », remarque Gaufreteau[1].

Hors ville, l'influence des parlementaires n'était pas moindre : les grands vignobles, les terres les mieux cultivées leur appartenaient. Les gentilshommes étaient besogneux. La noblesse de robe seule était riche[2].

Aussi les offices étaient-ils très chers, étaient-ils très recherchés : il n'est point exceptionnel de voir la veuve d'un conseiller tenir caché, parfois pendant plusieurs semaines, le corps de son mari après sa mort, afin que la résignation de son office en faveur de tel ou tel fût valable[3].

A la tête de cette puissante compagnie se trouvait, en 1589, un Toulousain, Guillaume Daffis, qui pouvait avoir alors une cinquantaine d'années. C'était le frère de l'avocat général qui avait été massacré à Toulouse, en février. Lui-même était premier président à Bordeaux depuis le 19 octobre 1585[4]. Il avait été choisi sur la recommandation du duc d'Épernon[5]. Comme il portait une longue barbe, et qu'il était en outre fort dévot, ses collègues l'avaient surnommé *Saint Jérôme*[6]. Savant jurisconsulte[7], ce vénérable magistrat était doué d'une éloquence abondante, qui lui permettait de parler durant quatre heures de suite « sans jamais tousser ni cracher... »[8]. Les mauvaises langues prétendaient cependant que l'habileté de sa femme n'avait guère moins contribué à sa fortune que sa valeur propre[9].

1. Gaufreteau, *Chronique bordelaise*, t. I, p. 291.
2. Cf. la violente mercuriale adressée par Henri IV à du Bernet en 1608 :
« O la méchante compagnie ! Et qui gagne son procès à Bordeaux que celui qui a la plus grosse bourse? Tous mes parlements ne valent rien, mais vous êtes le pire de tous... Je vous connais tous. Je suis Gascon comme vous. Qui est le paysan duquel la vigne ne soit au president ou conseiller? le pauvre gentilhomme duquel il n'ait la terre? Il ne faut qu'être conseiller pour être riche incontinent... Voilà pourquoi les offices y sont plus chers qu'aux autres parlements... » Texte *apud* Jullian, *op. cit.*, p. 468. — Les parlementaires faisaient encore valoir leurs terres en interdisant aux receveurs des droits de la ville de Bordeaux de percevoir aucun droit sur les fruits qui en provenaient : Arrêt du 26 janvier 1590. Arch. de Bordeaux, BB 39.
3. C'est ce qui arriva pour l'office de Pierre de Barre et pour celui de Gratien du Roy. Cf. Registres secrets, aux 2 décembre 1591 et 2 avril 1593, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, pp. 278 et 280.
4. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. XXX.
5. Gaufreteau, *Chronique bordelaise*, t. I, p. 291.
6. Gaufreteau, *op. cit.*, t. II, p. 237.
7. Gaufreteau, *op. cit.*, t. I, p. 291.
8. Gaufreteau, *op. cit.*, t. I, p. 291.
9. Sa femme « merveilleuse en la menagerie d'une grande maison, admirable en ses

Aux côtés de Daffis, nous trouvons d'abord le second président Sarran de Lalane, qui touchait à la soixantaine et qui était président depuis près de vingt ans[1]. Cruseau, qui ne l'aime pas, nous dit que sa vie fut scandaleuse. Il est vrai que l'année d'avant sa mort, en 1592, on le voit jouer un rôle assez équivoque dans une affaire d'assassinat où lui, président au Parlement, ne craignit pas de s'entremettre pour tirer d'affaire, si possible, l'un des criminels. Un conseiller à la cour, Jean de Bonneau, ayant dénoncé sa conduite, il le menaça de lui faire donner les étrivières et cinquante coups de poignard, « voire mesme dans son lict »[2]. Mais les rancunes de Cruseau contre Sarran de Lalane nous paraissent avoir une autre origine; et ce que lui reprochait sans doute avant tout le chroniqueur, peu sympathique à Matignon[3], c'est son intimité avec le maréchal.

Celui-ci, en effet, avait été assez habile pour gagner à lui les principaux membres du Parlement. Et il s'était fait notamment des amis intimes du second et du troisième président, Sarran de Lalane et François de Nesmond[4].

Nous ne voyons guère, parmi les chefs de la Compagnie, que le président Eymar, un Bordelais, qui faisait de la popularité dans sa ville natale en prodiguant des aumônes aux pauvres[5], qui fût nettement hostile au représentant du roi[6].

Mais le corps même de l'assemblée était loin d'être aussi docile, et Frontenac écrivait au Roi qu'il le trouvait « bigarré et composé de diverses volountés à votre servise »[7]. Il y avait notamment les chambres des Enquêtes, composées de jeunes, de « cervelles trop gaillardes »[8], où l'on voyait des violents, comme ce conseiller de

inventions, éhontée en ses pratiques; si elle eût vécu encore dix ans, elle eût ruiné l'honneur de son mari et rendu la ville sans commerce ». Texte cité par Jullian, *op. cit.*, p. 427.

1. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 80.
2. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 61. Sur toute cette affaire, cf. Cruseau, *op. cit.*, p. 59 à 62.
3. Citons seulement pour l'instant sa remarque, au départ du maréchal en 1593. Matignon, dit-il, partit « au grand contentement du peuple ». *Op. cit.*, t. I, p. 82.
4. « Ses intimes amys qui sount les presidans de Lalanne, de Nemon... » Lettre de Frontenac au roi, 3 janvier 1590 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 219). Et ailleurs : « Mes sans mantir, Sire, le presidan Lalane merite que V. M. aye memoire de luy, car il brule de zéle a vostre servise. » *Ibid.*
5. Joseph d'Eymar, mort le 3 janvier 1592 « au grand regret du peuple, pour estre amateur des povres, et après avoir servi au parlement l'espace de trente six ans, ou en l'estat de conseiller ou en l'estat de president, et aagé seulement de soixante ans ». Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 55. Il avait été maire de Bordeaux en 1575-1576.
6. « Reserve au presidan Eymar pour ce que j'é apris qu'il est trés mal afesionné à vostre servise. » Lettre de Frontenac au Roi (*Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 219).
7. Lettre de Frontenac au Roi (*ibid.*).
8. Lettre de Matignon au Roi, 28 février 1590 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 232).

Mérignac qui mourut dans un accès de colère[1], qui pouvaient se montrer indisciplinés à l'égard de Matignon.

Il ne faudrait pas croire que le titre de gouverneur de Guyenne, porté par Henri IV avant son avènement, eût créé des liens de sympathie entre le Parlement de Bordeaux et lui. Bien au contraire, c'est de ce Parlement qu'étaient partis des arrêts qui avaient été prononcés contre lui alors que, simple roi de Navarre, il était en lutte avec Henri III[2]. C'est lui qui avait érigé à Saint-Jean-d'Angély, à Bergerac, à Montauban, des chambres de justice pour les réformés, dont la création avait amoindri le pouvoir du Parlement de Bordeaux[3]. Les conseillers, même après la mort de Henri III, s'obstinaient à ne voir en lui que le chef des huguenots bien plus que le roi de France : les mots qui leur venaient aux lèvres lorsqu'on prononçait son nom étaient : *Quæ fides infideli*[4] !

III. — Les Journées des 17, 18 et 19 aout.

Dès la rentrée de Matignon à Bordeaux, dès le 17 août au matin, le conflit éclata entre le Parlement et lui. Et pour en montrer toute la gravité, il suffit de nommer les porte-parole de la cour : ce sont les gens du Roi eux-mêmes, le laborieux Dusault[5], l'intègre procureur général Des Aigues[6], le seul peut-être entre tous les parlementaires qui mourut relativement pauvre.

Dans la matinée du 17 août, une séance solennelle se tint au Parlement. Toutes les chambres étaient assemblées. L'archevêque de Bordeaux et Matignon étaient présents[7]. Au nom du procureur général, Dusault prit la parole[8] :

« Il court bruict d'une triste et deplorable nouvelle, que plust à

1. « Il mourut de la hernie; s'estant mis en colére contre quelques siens domestiques, le boyau luy avala avec telle violence qu'il appela aprés soy tous les intestins. » Cruseau, *Chronique*, t. II, p. 8.

2. Henri IV ne l'avait pas oublié en 1608 et c'est là même, sans doute, une des causes de la violence de ses paroles : « Quand j'étais simple roi de Navarre, je sais bien les arrêts qu'on donnait contre moi. » Cité par Jullian, *op. cit.*, p. 468.

3. Ces chambres, comme nous le verrons, furent supprimées en 1590. Arch. de la Gironde, B 43, f° 100.

4. Caillière (J. de), *Histoire du mareschal de Matignon*, p. 281.

5. Charles Dusault, premier avocat général. Il mourut le 5 mars 1607 « pour s'estre morfondu et pour avoir par trop travaillé au faict de sa charge ». Cruseau, *Chronique*, t. II, p. 24.

6. Jacques Des Aigues, procureur général, conseiller aux Conseils privé et d'État. Mort le 30 janvier 1600, à cinquante-sept ans. Cruseau (*Chronique*, t. I, p. 230) nous dit qu'il était « des plus gras et replets » et qu'il mourut fort pauvre ne laissant que 2,500 écus à sa fille.

7. Lettre de Matignon à Henri IV, du 18 août (*Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 206). — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 12. — Registres secrets, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 269.

8. Le compte rendu de son discours se trouve à la Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 30 et sq.

Dieu qu'elle ne fust veritable, du decès du roy », qui meurt, sans laisser de fils pour lui succéder. « Il reste encores en France certain bon nombre de princes de la trés vertuze lignée de Sainct Louis, en la trés illustre famille de Bourbon. Mais, à l'ung d'eulx la loy fondamentalle du royaulme est obicée, suyvant les esdictz de reunion faictz par le Roy[1]. » En une semblable circonstance, s'il s'agissait de la succession d'un simple comté, voire d'un duché, un Parlement résoudrait la difficulté. Mais c'est la couronne de France elle-même qui est en jeu, « qui contient tous les Parlements ». Aussi est-ce une chose impossible que l'un d'entre eux se prononce seul; le concours de tous est nécessaire. C'est à l'assemblée générale des trois états qu'il appartient de juger la chose « par la voye de la justice douce et paisible... sans desploier les armes ne u(u)zer de voye de faict et de viollance ». Mais la convocation des États généraux est chose longue et laborieuse. En attendant, « nul ne peult faire doubte que, par les meurs et loix de France, l'authorité, puissance et commandement souverain ne reside cependant ez cours de Parlement, chescune en son ressort, lesquelles representent les roys, leur magesté et grandeur, en leur absence, pandant leur vie et après leur mort... La cour donc doict continuer l'exercisse de la dicte puissance et authorité souveréne, laquelle reside en elle seulle pour le present en son ressort, quy sera assistée et fortifiée de la presence du sieur Mareschal[2], aydée de ses bons advis, prudens conseils et opinions... Esperant que par ce moyen, tous ensemble randrons ce ressort entier entre les mains de celluy quy sera declaré par lesdictz estatz sucesseur et heritier catholique de ceste corone ».

Le discours de l'avocat général continua sur ce ton pendant longtemps. En fin de compte, Dusault conclut en requérant de la cour trois points principaux :

Qu'elle déclare qu'il appartient aux seuls États généraux du royaume de désigner l'héritier de la couronne;

Qu'elle enjoigne à tous les sujets de son ressort d'observer strictement l'Édit d'Union, loi fondamentale du royaume;

Qu'elle convoque enfin les états de la province à Bordeaux. Et qu'en attendant le gouvernement soit confié à un conseil composé du maréchal, de membres du Parlement et de représentants des

1. L'Édit d'Union de juillet 1588 (Isambert, t. XIV, p. 616). Sa confirmation aux États de Blois, 18 octobre 1588 (Isambert, t. XIV, p. 629). Son renouvellement après la mort des Guise, 31 décembre 1588 (*Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 171).
2. Matignon.

trois ordres[1], mais dont les décisions seront subordonnées à l'examen du Parlement « pour estre autorisées ainsin qu'il apartiendra et que la dicte cour advisera estre affaire par raison ».

Résumons le discours en une phrase : il ne tendait à rien moins qu'à la mainmise du Parlement sur le gouvernement de la Guyenne.

Matignon ne commit pas la faute de répliquer. Il comprit qu'après un pareil discours, qui flattait autant qu'il le faisait l'orgueil et l'ambition des conseillers, il n'y avait qu'une chose à faire : gagner du temps, afin d'empêcher toute discussion, qui eût fatalement été orageuse, et tout vote. Il fit valoir l'heure avancée déjà et fut assez heureux pour obtenir le renvoi au lendemain de la suite des débats[2]. Les parlementaires ne comprirent certainement pas les conséquences de ce renvoi.

Quant à Matignon, il sut admirablement utiliser le répit qu'on lui laissait. Dès l'après-dîner, il se rend à l'hôtel de ville : il s'y trouvait en face de jurats de fraîche date, élus dans les circonstances que nous avons vues, dans la crainte de la Ligue, sous l'empire du maréchal, qui n'avaient rien à espérer que de celui qui les avait fait élire, à la tête desquels le mettait sa qualité de maire. Il n'avait même pas à les consulter; les désirs qu'il pouvait leur exprimer étaient des ordres. Aussi à peine avait-il commencé à leur exposer ses desseins, que « tous d'une même voix »[3] le prièrent d'introduire des forces dans la ville « pour les maintenir en la seureté qu'ilz ont eue jusques icy »[4]. Et l'habile maréchal a la satisfaction d'écrire au Roi que c'est « suivant leur requisition » qu'il a fait entrer, le 18 au matin, ses lansquenets à Bordeaux[5]. Désormais il « ne doubte plus riens »[6].

Le lendemain 18, la Cour et le maréchal se retrouvèrent à la messe du Saint-Esprit, qui fut dite dans la chapelle du Palais[7]. La messe achevée, avant même de pénétrer dans la salle des délibé-

1. Cruseau ajoute que ce conseil serait composé des présidents au Parlement, de quelques conseillers, de l'archevêque, de Matignon, de deux gentilshommes, deux membres du clergé, deux jurats « et ung de leur parquet ». — Le discours que nous analysons est moins précis.

2. « Sur quoy fust resolu de bien prier Dieu ce jour, et le lendemain se trouver à la messe du Saint-Esprit qui se diroit à ces fins en la chapelle du Palais. Et puis on délibereroit sur les dictes propositions. » Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 12.

3. Lettre de Matignon au Roi, du 18 août 1589. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 206.

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*

7. Le palais de justice était alors le Palais de l'Ombrière, vieille bâtisse qui brûla en 1597 et qui se trouvait non loin de la Garonne, à proximité de la porte du Caillau.

rations, l'on put s'apercevoir que Matignon changeait d'attitude : il refusa d'entrer si l'on y devait parler de la convocation des États. On insista cependant, on lui montra que si chacun se dérobait de la sorte, l'affaire demeurerait indécise. Il consentit enfin à entrer dans la salle. Mais, avant que l'on passât au vote, il prit lui-même la parole.

Il convient ici de relever une assez grosse inexactitude dans la façon dont Caillière présente l'attitude de Matignon vis-à-vis de la Cour. L'orthodoxie de cet auteur répugne à croire que le maréchal pût avoir témoigné de l'attachement à un prince hérétique. Il imagine alors d'en faire une sorte de duc d'Épernon au petit pied, s'appliquant à « ne donner ny ne refuser publiquement son obeissance au Roy »[1] et ne s'occupant que de concentrer des forces considérables, jusqu'à ce qu'il « se vit en estat de choisir le party qui luy sembleroit estre le plus juste »[2]. — Comme il ne peut admettre, d'autre part, que Matignon ait jamais subi le moindre insuccès, il prétend que c'est lui qui a entièrement dicté l'attitude du Parlement, et le discours qu'il lui fait prononcer[3] n'est que la paraphrase de l'arrêt qui fut rendu le 19 août[4], et se termine par ces mots véritablement extraordinaires dans la bouche du maréchal : « Et comme le roy de Navarre a demandé du temps pour se convertir, vous en prendrez aussi pour le reconnoistre[5]. »

Rien n'est plus inexact. Nous avons la substance du discours de Matignon. C'est lui-même qui nous la fournit dans une lettre qu'il écrivit à Henri IV dans l'après-midi du 18, le jour même où il parla au Parlement[6]. Et nous voyons qu'il fut très net, qu'il fut très ferme, qu'il n'essaya en rien de se gagner la Cour par des flatteries ou des concessions. Il déclara qu'il était absolument illicite d'opiner sur la proposition de l'avocat général « parce qu'elle estoit directement contraire à la dignité royalle. D'autant qu'il n'y a aucun interrègne en cest estat, où le mort saisist le vif et auquel les roys viennent par succession légitime, non ellectifs, prenans la fonction de la dignité royalle dés la mort de leur predecesseur, comme il s'est tousjours observé, de temps en temps, ce qui a esté la conservation de cest estat ». La proposition des gens du Roi était

1. Caillière (J. de), *Histoire du mareschal de Matignon*, p. 289.
2. *Ibid.*, p. 288.
3. *Ibid.*, pp. 285 à 287.
4. Cf. plus loin.
5. Caillière (J. de), *op. cit.*, p. 287.
6. Lettre de Matignon au Roi, de Bordeaux, 18 août 1589 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 206).

faite pour apporter le trouble plus que le calme. Si l'on ne tient compte des paroles du maréchal, il déclare qu'il s'opposera aux décisions de la Cour, en raison du service qu'il doit à la couronne. dont il a l'honneur d'être un des principaux officiers. Mais en ce qui touchait « le repoz public et la conservation de la ville en l'estat où elle est à present », il offrait d'employer sa vie et ce qu'il avait « de meilleur » pour les conserver.

Il y eut bien quelques conseillers plus avancés que les autres qui protestèrent après le discours de Matignon[1]. Mais la majeure partie se laissa intimider et l'on passa au vote. Ce fut le doyen du Parlement, François d'Alesme, qui opina le premier[2]. Douze de ses collègues donnèrent ensuite leur avis[3]. Nous n'avons pas malheureusement le détail de ces votes. Cruseau[4] nous dit qu'ils furent assez divers « en plusieurs particularités ». Mais dans l'ensemble, s'ils n'adoptèrent pas les propositions des gens du Roi, ils ne suivirent pas non plus l'avis du maréchal. « Tous conclurent qu'il estoit difficile que l'Estat ne peust subsister aveq un roy d'autre relligion que la catholique, apostolique et romaine[5]. »

Un semblable résultat était inquiétant pour Matignon. Aussi essaya-t-il encore de gagner du temps. Le vote devait se poursuivre le lendemain 19. Ce jour-là, au moment de l'ouverture de la séance, le maréchal fit dire qu'il était indisposé et qu'il ne pouvait venir ; que, d'autre part, on l'avait averti qu'il y avait des assassins postés sur son passage[6]. Les instances du Parlement finirent cependant par le fléchir : il vint au Palais. Le vote se continua. Quinze ou seize conseillers opinèrent[7]. Les autres furent renvoyés à l'après-dîner.

A une heure de l'après-midi, la séance reprenait. Elle fut très longue : elle ne prit fin qu'à sept heures du soir[8]. Mais l'arrêt fut enfin prononcé[9].

La Cour exhortait les ecclésiastiques du ressort à prier Dieu

1. « ... quelques ungs, qui n'ont peu cacher leurs passions particullières. » Lettre du 18 août.
2. Cruseau (Ét. de), *Chronique*, t. I, p. 13.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*, p. 13.
6. « Le mareschal manda qu'il ne pouvoit venir, estant travaillé de la colique, et qu'il avoit esté adverti qu'on le vouloit tuer, alant ou venant du Palais. » *Ibid.*, p. 13.
7. *Ibid.*, p. 13.
8. *Ibid.*, p. 13.
9. Reg. secrets, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 269. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 13. — *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 45. Ces derniers donnent l'arrêt *in extenso.* — C'est par erreur que Boscheron Des Portes, *Histoire du Parlement de Bordeaux*, t. I, p. 300, donne à cet arrêt la date du 17 août.

pour l'âme de Henri III et le maintien du royaume en la religion catholique. — Elle enjoignait aux baillis, sénéchaux et autres officiers du ressort, de faire observer comme avant, d'une part, l'Édit d'Union conclu entre Henri III et les seigneurs catholiques[1] et ses confirmations[2], et, d'autre part, la déclaration du 26 avril sur la trêve avec le roi de Navarre[3], qui avaient été enregistrés au Parlement. — Elle ordonnait enfin aux rebelles de poser les armes et de se retirer chez eux « en attendant qu'il ait plu à Dieu impartir sa grace et misericorde à ce roiaume, pour la conduite et direction d'icelui à son honneur et gloire, exaltation et conservation de la sainte Foi et religion catholique, apostolique et romaine »[4].

Cet arrêt fut publié à son de trompe par les carrefours de Bordeaux le surlendemain 21 août[5].

Ainsi que le font remarquer De Thou et les *Mémoires de la Ligue*[6], cet arrêt ne fait pas mention du nom de Henri IV. C'est une sorte de déclaration de neutralité qui, sans le compromettre, permettait au Parlement d'attendre et de se réserver une attitude plus claire selon la tournure que prendraient les événements. C'était déjà beaucoup pour Matignon que d'avoir obtenu de la Cour qu'elle ne se déclarât point contre un roi que sa religion rendait suspect à tous les catholiques. C'était beaucoup que le Parlement condamnât le meurtre de Henri III[7], et partant la faction au nom de laquelle il avait été commis, en ordonnant des prières pour le repos de l'âme du Roi. Et un semblable arrêt devait empêcher déjà bien des révoltes en Guyenne. — Mais nous n'irons pas jusqu'à dire, comme Caillière[8] qu'il ait été un succès pour Matignon. De Thou lui-même nous paraît avoir exagéré un peu la part du maréchal dans la détermination de la Cour[9].

Et, par contre, Scipion Dupleix[10] tombe dans l'excès opposé, quand il ne veut reconnaître aucun élément ligueur au Parlement,

1. Édit de juillet 1588 (Isambert, t. XIV, p. 616).
2. Déclaration des États de Blois du 18 octobre 1588 (Isambert, t. XIV, p. 629) et déclaration du 31 décembre 1588 (*Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 171).
3. Déclaration du 26 avril 1589 (Isambert, t. XIV, p. 645).
4. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 45.
5. *Ibid.*
6. *Ibid.*, p. 46, note. — Thou (J.-A. de), *Historiæ sui temporis*, l. XCVII, § 9.
7. Quelque temps après, le 19 octobre 1589, le Parlement ordonnait des poursuites contre les complices de Jacques Clément. *Inventaire des registres de la Jurade* (*de Bordeaux*), t. I, p. 399.
8. Caillière (J. de), *op. cit.*, p. 281 et sq.
9. « Et ad regis tanquam legitimi heredis auctoritatem constituendam quadantenus conducere existimans, si senatus elogio decessoris sui memoria cohonestaretur, in curiam venit et *senatus consultum condicuravit.* » De Thou, l. XCVII, § 9.
10. Dupleix (Sc.), *Histoire de Henry le Grand*, pp. 30 et 31.

et quand il prétend que Henri IV ne fut pas nommé dans l'arrêt, à seule fin de ne pas effaroucher les villes catholiques du ressort et les contenir dans l'obéissance.

En réalité, le jour même où la Cour rendait l'arrêt que nous venons d'analyser, elle donnait une preuve de sa défiance à l'égard du nouveau roi, en ordonnant d'expulser les huguenots de Bordeaux[1].

Quelques jours après, le 27 août, une procession eut lieu à la cathédrale pour le repos de la France, selon les vœux du Parlement. Ce fut un jacobin, du nom d'Arapsu[2], qui prêcha; et le thème de son sermon fut que l'on ne pouvait souffrir un roi hérétique[3].

Le 29 août enfin, comme la Cour n'était point payée de ses gages, elle déclara qu'elle le serait sur le produit de la Comptablie[4]. Et, de fait, une certaine somme lui fut payée sur-le-champ. — C'était là une usurpation des droits du souverain, grave en elle-même, et dont l'exemple devait être funeste : s'autorisant, en effet, de l'acte du Parlement, le gouverneur de Blaye, Lussan, se remboursait à son tour de l'arriéré de ses gages en levant un impôt sur les navires passant devant sa ville[5]. Une foule d'autres commandants de place l'imiteront bientôt. Et il viendra un temps où le Parlement sera tout le premier à supplier le Roi de faire cesser de pareils excès.

IV. — Vains efforts de Matignon pour faire reconnaître Henri IV.

L'arrêt du 19 août n'était forcément que provisoire. Matignon ne se tint pas pour battu et s'appliqua dès lors à obtenir du Parlement une reconnaissance entière du nouveau roi.

1. Reg. secrets, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 270. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 14. — Il est probable que cet arrêt ne fut pas exécuté. — Le 20 décembre 1589 un arrêt interdit dans tout le ressort l'exercice d'une autre religion que la religion catholique. Il a été imprimé (un exemplaire à la Bibl. Nat.). Il fut renouvelé le 12 novembre 1592, lors du passage de Catherine de Bourbon à Bordeaux. Reg. secrets, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 280.

2. Jean Arapsu, mort à Bordeaux le 21 octobre 1591. Lurbe (G. de), *Chronique bourdeloise*, f° 52 v°.

3. « Et prescha sur la negative s'il failloit souffrir ung roy heretique, au grand contentement des bons et pour l'honneur de la Relligion. » Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 14.

4. Reg. secrets. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 270. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 14. — La Comptablie était primitivement un impôt tout local dont le produit était destiné aux besoins de la ville. Après la révolte de Bordeaux de 1548 ces droits furent confisqués au profit du roi. Ils se divisaient en droits de grande et petite coutume et se percevaient sur les marchandises entrant à Bordeaux ou en sortant.

5. Rapport au Roi sur l'état de la Guyenne, du 14 octobre 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 55 et sq.

Vers la fin d'août durent arriver à Bordeaux la déclaration de Henri IV aux seigneurs catholiques de son armée, par laquelle il s'engageait à se faire instruire de la religion catholique et à convoquer les États généraux[1], et celle de Mayenne, qui défendait de reconnaître Henri de Navarre pour roi de France[2].

C'est Frontenac qui porta la déclaration royale[3]. Sans doute, était-ce celle de Mayenne que portait un gentilhomme, nommé Du Pin, qui fut envoyé par lui en Guyenne. Il était aussi chargé de lettres closes à l'adresse des principaux personnages de la province. Il en présenta à Matignon; celui-ci se contenta de lui répondre que « toute sa vye il avoyt esté fidelle serviteur des feuz roys, à quoy il estoit resolu de continuer »[4]. Du Pin se rendit ensuite au Parlement le 15 septembre[5]; mais, étant arrivé après dix heures du matin, c'est-à-dire après la clôture, il ne trouva presque personne. On le renvoya au procureur général Des Aigues. Celui-ci prit les lettres et les lut le lendemain à la Grand'Chambre. On discuta à leur sujet, afin de savoir si on les communiquerait aux autres Chambres[6]. Les avis étaient partagés. En fin de compte, le président Eymar s'offrit à se charger des lettres en question pour les présenter aux Chambres assemblées. Il ne les présenta jamais[7], sans doute par crainte de Matignon.

L'envoyé de Mayenne était encore à Bordeaux quand y arriva, le 7 septembre, un nouveau courrier de Henri IV, porté par le trésorier Martin, qui avait quitté le Roi à Arques le 3 septembre[8]. Il était lui aussi chargé de lettres nombreuses à des personnages divers. Matignon naturellement eut la sienne. Les jurats en reçurent également[9]. Il y en avait aussi pour les présidents au Parle-

1. Datée du camp de Saint-Cloud, 4 août 1589 (Isambert, t. XV, p. 3).
2. Datée de Paris, 5 août 1589 (*Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 29. — Isambert, t. XV, p. 5).
3. La déclaration est souvent désignée ainsi : « La declaration du Roy portée par le sieur de Frontenac. » Cf. registres secrets, au 1er et 2 décembre 1589, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 273, et Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 22.
4. Rapport adressé au Roi sur les événements de Guyenne, du 14 octobre 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 55 et sq.
5. C'est la date donnée par Cruseau (*op. cit.*, t. I, p. 15). Les registres secrets donnent la date du 25 septembre (cf. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 271). Nous préférons la date du 15, car dans le rapport du 14 octobre (cf. note précédente) il est parlé de cet incident comme ayant précédé le début des délibérations sur la déclaration du 4 août. Or, ces délibérations commencèrent dès le 22 septembre (cf. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 16).
6. C'est-à-dire les deux chambres des Enquêtes. Les Requêtes ne furent incorporées à la Cour qu'en mars 1591 (cf. Cruseau, *Chronique*, t. I, pp. 25 et 42).
7. Registres secrets, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 271.— Cruseau, *op. cit.* t. I, p. 15.
8. Rapport du 14 octobre 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 55 et sq.
9. *Ibid.*

ment : Daffis[1], Nesmond, Eymar lui-même, et pour le procureur général Des Aigues. Tous se montrèrent très flattés de l'honneur que leur faisait Henri IV et assurèrent Martin qu'ils étaient les très humbles et très obéissants serviteurs de sa Majesté, mais, qu'à leur grand regret, ils ne pourraient sans doute pas lui rendre service autant qu'ils le désireraient, au cours des délibérations qui allaient avoir lieu au Parlement sur le fait de savoir si l'on reconnaîtrait Henri IV, bien qu'il fût hérétique[2]. Un certain nombre d'autres personnages reçurent également des lettres du Roi : le grand sénéchal de Guyenne, Merville, le gouverneur de Blaye, Lussan, le trésorier de Gourgue et bien d'autres[3]. Tous furent très flattés de l'attention royale, et l'on pouvait écrire au Roi que « la depesche que ledict Martin aporta fust si à propos que, non seulement les habitans de Bourdeaulx, serviteurs de Sa Majesté, en demeurarent assurés, mais encores plusieurs autres villes qui estoient sur le point d'une revolte »[4].

Matignon, de son côté, travaillait à rallier la population bordelaise au Roi en surveillant de très près la prédication. Comme la religion d'Henri IV empêchait les ecclésiastiques de Bordeaux de parler en sa faveur, il avait fait venir un minime, du nom de Pichoneau, qui prêcha à Saint-Éloy. Ce dernier, cependant, ne parla jamais d'une façon précise en faveur de Henri IV. Il se contenta d'exhorter les fidèles d'une façon générale à obéir au Roi[5].

D'autre part, nous avons vu comme les Jésuites avaient quitté Bordeaux. Et leurs prédications séditieuses s'étaient trouvées remplacées par les sermons royalistes des Feuillants : le fondateur de cet ordre, Jean de La Barrière, avait dû quitter son abbaye[6] après la révolte de Toulouse, et il était venu se réfugier à Bordeaux avec quatre d'entre ses religieux[7]. On les accueillit si bien que sept autres moines venaient bientôt rejoindre les premiers arrivés[8]. On mit à leur disposition l'église Saint-Antoine[9] et ils se mirent à prêcher pour le service de Henri III, auprès duquel La Barrière était

1. Nous avons la réponse de Daffis, en date du 12 décembre 1589. Elle a été éditée dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 215.
2. Rapport du 14 octobre. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 55 et sq.
3. Rapport du 14 octobre.
4. *Ibid.*
5. Gaufreteau, *Chronique bordelaise*, t. I, p. 321. — En récompense de ses services, le roi, par lettres patentes datées de Chartres 19 février 1594, le gratifia d'une pension viagère de 200 écus. Arch. de la Gironde, C 3802, f° 36 v°.
6. *Feuillants* (Haute-Garonne, commune de La Bastide-Clermont).
7. *La conduite de Dom Jean de La Barrière*, p. 202. — La Barrière partit le lendemain de la Fête-Dieu.
8. *Ibid.*, p. 204.
9. De Lurbe, *Chronique bourdeloise*, f° 50 v°.

en telle faveur que le Roi lui fit écrire le 1er août pour l'assurer que sa blessure était sans gravité[1]. Ce dernier donc était tout désigné pour prendre la parole au service funèbre célébré en l'honneur du feu roi.

Cette cérémonie eut lieu le 20 septembre à l'église cathédrale Saint-André[2]. Elle fut très solennelle : la Cour s'y rendit en grand apparat, accompagnée du grand sénéchal, des trésoriers de France et de toutes les notabilités de la ville. Le biographe de La Barrière nous dit que ces « funerailles furent faites avec un appareil extraordinaire et plus grand que l'on n'avoit encore employé en semblables occasions, comme pour suppléer à ce qui manquoit dans tout le reste du royaume »[3]. L'oraison funèbre fut prononcée par La Barrière. Il parla avec tant de chaleur que Matignon, paraît-il, aurait dit plus tard que c'était à son éloquence qu'il devait d'avoir conservé Bordeaux dans l'obéissance[4].

Grâce aux lettres du Roi, grâce aux prédications des Feuillants, Bordeaux fut assez calme pendant quelques jours[5].

Mais, dans la dernière semaine de septembre, les ligueurs firent courir le bruit que Henri IV était mort et son armée battue[6]. Un valet de chambre de Nérac assurait même avoir vu son corps inanimé. Ce bruit prit assez de consistance pour qu'il y ait eu des villes rebelles où l'on fit chanter un *Te Deum* à cette occasion; et l'on voyait des ligueurs « qui en faisoient des gaigeures à un pour dix »[7].

C'est sous l'impression produite par ces bruits tendancieux

1. *La conduite de Dom Jean de La Barrière*, p. 206. Le même ouvrage cite une ettre d'un « homme de qualité », datée de Bordeaux du 20 juin 1589, qui donne comme preuve de son royalisme le fait qu'il assiste assidûment aux prédications de l'abbé des Feuillants.

2. Reg. secrets, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 271. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 16.

3. *La conduite de Dom Jean de La Barrière*, p. 208.

4. Cathala-Coture, *Histoire du Querci*, t. II, p. 64. — Les prédications qui eurent alors lieu à Bordeaux durent avoir du retentissement parmi les royalistes. Nous voyons en effet les consuls de Limoges écrire à Matignon, le 31 janvier 1590, lui demandant de leur envoyer un prédicateur qui pût exhorter le peuple à obéir au Roi, ceux qu'ils avaient ne faisant que l'exciter à la rébellion (Arch. de Monaco, J* 21, f° 290). — La Barrière quitta Bordeaux en 1592 pour se rendre en Italie, où il était appelé par un chapitre général de son ordre.

5. Rapport du 14 octobre 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 55.

6. Il y avait une part de vérité dans ces bruits. Il s'en était fallu de peu, le 21 septembre, que Mayenne ne battît Henri IV à Arques. Et les factums pullulèrent qui vantèrent sa prétendue victoire : *Discours abrégé du combat des armées de Monseigneur le Duc de Mayenne... et du roy de Navarre, le jeudy 21 septembre 1589*. Paris, 1589, 8°. — *Defaicte veritable sur les troupes du roy de Navarre, le Jeudy 21 septembre 1589, par Monseigneur le Duc de Mayenne...* Lyon, 1589, 8° (c'est le même que le précédent, sous un autre titre). — *Le discours veritable de la defaicte et routte des trouppes du roy de Navarre, entre le chasteau d'Arque et la ville de Dieppe, le 21 jour de septembre...* Paris, 1589, 8°. — Etc.

7. Rapport du 14 octobre. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 55.

qu'avaient commencé les délibérations du Parlement au sujet de la déclaration du 4 août et de la reconnaissance due au Roi. N'oublions pas d'autre part que, quelques jours après le Parlement de Bordeaux, celui de Toulouse avait lui aussi rendu un arrêt[1], mais singulièrement plus net et plus violent, où la mort de Henri III était qualifiée de miraculeuse et qui interdisait de reconnaître « Henry de Bourbon, prétendu roi de Navarre ».

Sans doute, faut-il voir une influence de cet arrêt dans la proposition que fit à la Cour l'avocat général Du Sault, et où l'on retrouve, avec une certaine atténuation, la même façon de désigner le Roi[2]. Du Sault parla le 22 septembre. Matignon assistait à la séance et ne manqua pas une de celles qui suivirent[3]. La délibération dut être passionnée, si l'on en juge par sa longueur. Elle commença dès le 22 septembre[4]. Le lendemain samedi, elle se poursuivit; mais, n'étant point achevée, elle fut renvoyée au lundi 25. Au jour dit, Matignon ne peut venir et on renvoie la suite des débats au jeudi 28[5]. Le 28, la discussion se poursuit sans pouvoir s'achever. On renvoie la suite au samedi 30[6]. Ce jour-là, le Parlement fut occupé par les mesures à prendre contre Lussan et contre le ligueur Aubeterre.

Le 2 octobre enfin, tous les conseillers avaient opiné. Mais alors, Matignon « se trouva bien esloigné de son conte »[7]. A repasser en effet les diverses opinions émises, l'on s'apercevait qu'une bonne partie des membres du Parlement refusait de reconnaître Henri IV. D'autres « un peu plus doux » proposaient de le reconnaître, à la condition qu'il changeât de religion. Il y en avait à peine quatre ou cinq pour le reconnaître aux mêmes conditions que l'avaient fait les seigneurs catholiques dans le pacte du 4 août[8].

L'arrêt qui menaçait d'être rendu, étant données de semblables dispositions, allait être « d'une terrible et fâcheuse importance, pour le doubte qu'il y a de mettre plusieurs villes en revolte »[9]. Matignon

1. Arrêt du 22 août 1589. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 47.
2. C'est du moins ce que semble indiquer un passage de Cruseau interrompu par de nombreuses lacunes, car l'auteur, le trouvant trop violent, l'avait effacé sur la fin de ses jours : « Les chambres assamblées, presans messieurs le mareschal de Matignon et Antoine Prevost de Sansac, arcevesque de Bourdeaux, du Sault le père, pour le procureur general du roy nommé Desaigues... qu'on se debvoit gouverner pendant l'interegne... expeditions de chancellerie et qu'on eust à declarer Henry de Bourbon roy de Navarre, incapable d'estre roy de France... La deliberation fut commancée. » Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 16.
3. Rapport du 14 octobre. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 55.
4. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 16.
5. *Ibid.*, pp. 16 et 17.
6. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 17.
7. Rapport du 14 octobre 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 55.
8. *Ibid.*
9. *Ibid.*

déclara qu'il s'opposait à ce qu'il fût rendu. On lui répliqua que la majorité devait décider de ce qui se ferait. Il réussit enfin, étant donné son prochain départ pour Marmande, où devaient se tenir les États de la province[1], à obtenir l'ajournement jusqu'après les vendanges[2].

Durant la courte suspension des séances du Parlement, les nouvelles du dehors ne cessèrent d'arriver à Bordeaux.

C'est d'abord la mort du Roi qui fut démentie. Et des navires anglais, qui avaient touché à Dieppe, annonçaient même qu'Henri IV avait battu Mayenne[3]. Les ligueurs se hâtèrent de répandre le bruit que la nouvelle de cette victoire était inexacte et que, bien au contraire, le Roi, pressé par Mayenne, s'était réfugié à Dieppe, d'où il était sur le point de s'embarquer pour La Rochelle[4].

Bientôt l'on apprenait que Joyeuse avait été chassé de Toulouse par la population en révolte[5]. Et les royalistes de Bordeaux, peut-être à l'instigation du maréchal, s'empressaient de publier l'événement[6].

Matignon profita du répit qu'on lui laissait pour renforcer les troupes qu'il avait à Bordeaux[7]. Le 5 octobre, il se présentait au Parlement, où vingt-cinq à trente membres à peine étaient présents, et fit délibérer sur l'opportunité qu'il y avait à faire entrer cent vingt hommes dans la ville. Les parlementaires présents s'opposèrent à cette mesure. Mais, au moment même où ils discutaient, des troupes entraient dans la ville « par la trahison des jurats ». Et Cruseau ajoute que « les gens de bien demurarent estonnés, praevoyans qu'il vouloit venir à la force »[8]. Le maréchal avait à

1. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 17. — C'est par erreur que Darnal (*Supplement des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus*, p. 101) dit que ces États furent tenus à Moissac. Cette dernière ville était alors aux mains des ligueurs.

2. Rapport du 14 octobre. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 55.

3. Rapport du 14 octobre. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 55.

4. *Ibid.*

5. Joyeuse fut chassé de Toulouse le 1er octobre par la population, mécontente de a trêve qu'il avait conclue avec Montmorency. Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, t. V, p. 442.

6. *Discours veritable de ce qui s'est passé en la ville de Thoulouze depuis la trefve accordée le dernier iour d'Aoust 1589 entre Messieurs les Mareschaux de Montmorency et de Joyeuse, jusques au 15 jour d'Octobre dernier. Envoyé par un notable Bourgeois de la dite ville de Thoulouze, à un sien amy à Bordeaux.* A Bordeaux, 1589, 4° pièce. C'est un factum royaliste où l'évêque de Comminges est traité d'Antéchrist.

7. On se souvient que le 18 août il y avait déjà fait entrer ses lansquenets. Au reste, peut-être n'était-il pas très sûr de ces derniers, qui s'étaient mutinés le 1er août. — Lettre de Matignon à Henri III, datée de Bordeaux du 2 août 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. CCCCXXXVIII, f° 31.

8. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 17.

ce moment-là à Bordeaux quatre compagnies de gens de pied, outre ses lansquenets[1].

Le 16 octobre, la délibération reprit au Parlement. Elle fut interrompue par l'arrivée d'un messager qui apportait la nouvelle de la surprise de Marmande par les ligueurs. Et il semble, en présence de ce nouveau contre-temps, que Matignon laissa percer un peu trop vivement son mécontentement à l'égard de la Cour[2].

Le 26, enfin, une décision fut prise, peu encourageante à la vérité pour le maréchal. On résolut de députer auprès des cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt, qui tenaient le Conseil du Roi à Tours, pour leur remontrer la difficulté qu'il y aurait à faire reconnaître « Henry de Bourbon, roy de Navarre » comme roi de France, tant qu'il ne se serait pas converti. Et, d'autre part, on décidait de surseoir à la délibération sur la déclaration du 4 août[3].

La rédaction des mémoires à remettre aux députés donna lieu à de nouvelles discussions. On n'était pas d'accord pour savoir si l'on désignerait Henri IV par le mot de roi ou celui de Majesté[4]. Et sur ces entrefaites arrivèrent à l'adresse de la Cour des lettres des cardinaux auxquels on se proposait d'envoyer des délégués[5]. Elles ne firent que confirmer le Parlement dans sa résolution. Il fut décidé que l'on députerait deux des membres de la compagnie aux cardinaux et aux seigneurs catholiques qui avaient signé le pacte du 4 août[6]. On devait se réunir le 22 novembre pour désigner les députés.

Au jour dit, l'absence du président de Lalanne, alors en mission auprès de Lussan, empêcha de s'occuper de la délégation à Tours[7]. Et quand nous retrouvons le Parlement en séance, le 1er décembre, il n'en est plus question : on en est revenu à la délibération sur la déclaration du 4 août[8]. Après deux séances, le 2 décembre, on en vint au vote : il fut désastreux. Vingt et un membres étaient d'avis

1. Rapport du 14 octobre. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 55. — Le même chiffre est indiqué dans une lettre au Roi, non signée, et qui nous paraît être de l'écriture de Jacques Lallier, sieur du Pin, conseiller du Roi et intendant de ses finances. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 62.
2. Passage effacé de Cruseau (*op. cit*, t. I, p. 18) : « Le sr mareschal se plainsist de la connivance qu'on usoit à examiner et..... veu qu'il y en avoit en la cour qui tenoit ce parti. »
3. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 18. — Reg. secrets, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 272. Ces derniers indiquent à tort la date du 26 septembre.
4. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 19.
5. Registres secrets. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 272. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 22.
6. *Ibid.* — *Ibid.* — Le 14 novembre selon les registres secrets, le 13 selon Cruseau.
7. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 22.
8. Registres secrets. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 22.

d'enregistrer la déclaration et de reconnaître le Roi, tout en se réservant de lui envoyer des députés pour presser sa conversion. Mais la majorité était encore hostile à l'enregistrement; parmi ces derniers, vingt-trois proposaient de surseoir jusqu'à l'assemblée des États généraux, onze de députer vers les seigneurs catholiques[1]. La majorité s'obstinait donc à garder cette neutralité qu'elle observait depuis le 19 août.

Matignon trouva le moyen encore de gagner du temps. Il prétendit se trouver mal. La suite des débats fut renvoyée au 11 décembre[2].

V. — Députation des Jurats au Roi.

Affaire de la Comptablie. — Affaire des Sceaux.

Voyant qu'il ne pouvait venir à bout du Parlement par la persuasion, le maréchal se résolut à recourir à des moyens plus énergiques.

Mais auparavant, il tâcha d'exercer une pression sur la Cour, en faisant reconnaître officiellement le Roi par les jurats de Bordeaux. Nous avons déjà dit combien le corps municipal était entre les mains de Matignon. Le Roi n'avait pas manqué de faire des avances aux jurats et dès les premiers mois de son règne leur écrivit à deux reprises : le 2 août[3] et le 3 septembre. Et ces lettres durent beaucoup flatter les récipiendaires puisque la chronique de Darnal ne juge pas oiseux de les mentionner[4].

A la fin de novembre[5], Matignon convoqua les Cent-Trente[6] à l'hôtel de ville et fit proclamer par eux la reconnaissance due au Roi. Et l'assemblée souligna l'acte qu'elle accomplissait en députant à Henri IV le jurat Bonalgues et deux bourgeois, pour aller lui rendre « tout l'honneur, fidellité et subjection » qui lui étaient

1. Registres secrets.
2. Registres secrets. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 23.
3. C'est la lettre circulaire adressée à toutes les villes du royaume. Cf. Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*, t. III, p. 1. — Dom Devienne a mal copié Darnal en donnant à cette lettre la date du 20 août (*Histoire de la ville de Bordeaux*, p. 186).
4. Darnal, *Supplement des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus*, p. 100.
5. Cf. le début de la lettre écrite le 16 décembre 1589 par le Roi à Matignon. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 213. — Dès le 28 novembre, Matignon avait informé le Roi de la tenue de cette assemblée.
6. C'est ainsi que nous interprétons les mots « l'assemblée publicque » dans la lettre précitée. Les jurats, dans une lettre au Roi du 15 décembre (*Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 216), emploient le terme, plus exact, de « deliberation generalle ». On désignait sous ce nom les délibérations prises par les jurats et les Cent-Trente, sorte de vaste conseil des prud'hommes.

dus[1]. C'était là un acte sur l'importance duquel nous n'avons pas à insister. En créant un pareil précédent, la ville de Bordeaux mérita bien ce jour-là « le laurier par dessus toutes les capitales du royaume » que lui décerne Darnal[2].

Au reste, la députation bordelaise joua de malheur : à peine Bonalgues s'était-il mis en route qu'il fut fait prisonnier et la ville dut payer 1,100 écus pour sa rançon[3]. Plus tard, les délégués des jurats repartirent et obtinrent confirmation des privilèges de la ville[4].

A l'égard du Parlement, Matignon était résolu désormais d'agir avec fermeté, au besoin d'en « venir à la force », comme dit Cruseau. Les instructions qu'il reçut du Roi ne purent que le confirmer dans ces décisions. Henri IV ne cache pas son mépris pour la prudente neutralité des parlementaires, en laquelle il ne voit qu'un moyen de faire savoir « que leurs voluntez sont en vente »[5]. Il comprenait tout le danger de cette attitude, qui tenait « les espritz de plusieurs de la province en incertitude et deffiance, qui sont toujours les avant-coureurs de la rebellion »[6]. Elle devenait plus inquiétante encore, étant donné que Henri IV n'avait pu réunir les États généraux promis pour la fin d'octobre dans les lettres du 27 août[7]. Une déclaration du 28 novembre annonçait la remise de la convocation au mois de mars 1590[8]. C'est encore Frontenac qui fut chargé de la porter à Bordeaux[9]. Il apportait aussi des lettres pour le Parlement, expliquant les motifs qui avaient déterminé le Roi à remettre

1. Lettre du maire et des jurats au Roi, lui annonçant l'envoi des députés, 15 décembre 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 75. Éditée sous une date inexacte dans *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 216.
2. Darnal, *op. cit.*, p. 100. Darnal ajoute que la ville se distingua « tant pour sa fidelité que pour les deniers que S. M. retiroit de lad. ville ». Le fait est que, dès cette époque, les emprunts se succédaient sans interruption : un arrêt du Parlement du 29 août 1589 autorise la ville à emprunter 3,000 écus pour l'entretien des lansquenets. Arch. de Bordeaux, JJ 368. Un autre, du 10 janvier 1590, ordonne pour le même but un emprunt de 12,000 écus. *Ibid.*, JJ 368. Darnal, *op. cit.*, p. 101. Du 28 septembre 1589 au 6 janvier 1593, sept arrêts du Parlement ordonnèrent des emprunts successifs. Arch. de Bordeaux, JJ 368. — Il est vrai, ainsi que le dit Darnal (*op. cit.*, p. 101), que ces emprunts, contractés au denier 10 et 12, étaient régulièrement remboursés, grâce aux arrêts du Parlement. Citons deux arrêts, du 9 et du 27 janvier 1590, ordonnant de rembourser des emprunts sur les deniers du convoi. Arch. de Bordeaux, JJ 368. Deux autres, des 17 et 27 octobre 1589, ordonnant le remboursement des emprunts contractés pour solder les frais des honneurs funèbres de Henri III. *Ibid.*, JJ 373.
3. Darnal *op. cit.*, p. 100.
4. Un arrêt de la Cour, du 31 mars 1590 porte, enregistrement de cette confirmation. Arch. de Bordeaux, JJ 383.
5. Lettre du Roi à Matignon, 4 décembre 1589. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV p. 208.
6. *Ibid.*, p. 306.
7. Cf. Isambert, t. XV.
8. Isambert, t. XV, p. 11.
9. Lettre du 4 décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 205.

les États généraux[1]. Mais les instructions principales étaient à l'adresse de Matignon[2]. Le Roi y développe longuement les principes dirigeant alors sa conduite, et prie le maréchal d'en instruire le Parlement.

Quelques jours plus tard, Henri IV envoyait de nouvelles instructions au maréchal[3], où il lui disait que, si les parlementaires ne se laissaient pas fléchir par ses raisons « il faudra leur ayder à faire ce qu'ils doivent »[4]. Il va jusqu'à l'engager, à l'occasion, à faire emprisonner les plus séditieux ou tout au moins à les expulser de Bordeaux, en les envoyant « en quelque lieu ou ilz ne puissent nuire »[5].

Nous avons dit comment la Cour avait décidé qu'elle serait payée de ses gages sur le produit de la Comptablie. Le fermier de la Comptablie, Jean Martin, que nous avons déjà rencontré, homme de confiance du Roi, se trouva lésé de ce fait[6] et s'en plaignit à son maître. Henri IV se montra très vivement courroucé de cette « irrévérence ». « Combien que je leur laisse ma justice entre leurs mains, » écrit-il à Matignon, « ce n'est pas pour estre juges en leur cause ny pour en user ainsi à mon prejudice[7]. » Et il ordonne au maréchal de faire immédiatement cesser cet abus, recourant au besoin à la force si les ordres ne suffisent pas.

Quand les instructions royales arrivèrent, Matignon avait déjà mis ordre aux pratiques des parlementaires. Il leur avait déclaré que seuls seraient payés de leurs gages ceux qui se montreraient être les bons officiers du Roi[8]. La menace dut produire son effet. Cruseau nous dit, en effet, en racontant l'incident : « Mais Monsieur le mareschal rompist bientost le coup »[9].

L'énergie et l'habileté du maréchal allaient cependant venir à bout de l'obstination du Parlement, et les circonstances dans lesquelles il triompha de sa mauvaise volonté sont très curieuses.

1. Lettre du 4 décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 205.
2. La lettre du 4 décembre.
3. Lettre du Roi à Matignon, 16 décembre 1589. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV p. 213.
4. Lettre du 16 décembre.
5. *Ibid.*
6. Le rapport du 14 octobre dit que la Comptablie suffisait à peine à payer les gages de la Cour et ne rapportait plus rien à son fermier. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 55.
7. Lettre du 4 décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 210.
8. Lettre du 16 décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 215.
9. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 14. L'*Inventaire des registres de la Jurade* (t. III, p. 470) signale, il est vrai, un arrêt du 11 décembre par lequel la Cour ordonne le payement de ses gages sur la Comptablie. Nous en avons encore trouvé la mention dans les Archives de Bordeaux, JJ 372. Il nous a été impossible de le retrouver aux Archives de la Gironde. Il est bien probable, dans tous les cas, que cet arrêt fut sans effet.

La Cour soulignait son attitude de neutralité en continuant, depuis la mort de Henri III, à sceller avec le sceau de ce prince. C'était une manière de proclamer d'une façon constante, et aux yeux de tous, l'interrègne qu'elle disait exister.

Matignon avait dû protester déjà contre cette façon d'agir. Dès le 22 septembre, il avait été question des « expéditions de chancellerie » dans les débats du Parlement[1]. Et ce dernier avait affirmé sa volonté en rendant un arrêt qui ordonnait à la chancellerie de continuer à se servir de l'ancien sceau[2].

Le garde des sceaux du Parlement, Christophe Babiault, était absent au moment où se produisirent ces événements. Il était en Saintonge, en congé régulier, depuis le 2 juillet[3]. Matignon l'envoya chercher.

Le 15 décembre, il était arrivé à Bordeaux, et ce jour-là un des maîtres des requêtes attaché à la chancellerie, Arthus Le Conte, lui fait porter le sceau[4].

Le lendemain 16 décembre, le personnel de la chancèllerie fit demander le sceau à Christophe Babiault, et celui-ci le fit envoyer à la chancellerie. Un moment après, on prie Babiault lui-même de venir, afin de tenir le sceau. Il s'y rend, fait ouvrir le coffre où se trouvait la matrice et constate que c'était encore celle qui servaît du vivant du feu roi. Il adresse aussitôt des remontrances au personnel, qui s'excuse en se couvrant d'un arrêt du Parlement rendu à ce sujet et du fait que l'on n'avait reçu aucun ordre de la grande chancellerie. Babiault déclare alors que l'on se pourvoira auprès du Roi pour faire valider les expéditions déjà faites et que l'on ne continuera à se servir de l'ancien sceau qu'à la condition d'obtenir du Roi un ordre formel pour ce faire, au défaut duquel les expéditions de chancellerie se feront désormais au nom de Henri IV, roi de France et de Navarre; sinon Babiault refusait d'assister à l'expédition des actes[5].

Le dimanche 17, Le Conte fit demander les sceaux à Christophe Babiault pour quelque expédition qu'il avait à faire[6]. Et lorsqu'il

1. Cf. un passage effacé de Cruseau cité ci-dessus.

2. Cf. la réponse du personnel de la chancellerie aux remontrances du garde des sceaux. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 212. — Le Parlement pouvait en partie s'autoriser de ce fait qu'il n'avait reçu aucun ordre de la grande chancellerie pour transformer les sceaux. (Cf. *Ibid.*) On sait en effet qu'il y avait alors une sorte de vacance à la grande chancellerie. Depuis la retraite de Montholon, le cardinal de Vendôme tenait les sceaux, mais sans avoir reçu aucune provision. Le 10 décembre 1589 seulement, Henri IV écrivit au cardinal pour lui redemander les sceaux et les rendre à Cheverny, rentré en grâce. (Indiq. dans Isambert, t. XV, p. 16.)

3. C'est Babiault qui était en Saintonge. Cf. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 211. — C'est par erreur que Cruseau (*op. cit.*, t. I, p. 24) prétend que c'était Le Conte.

4. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 211.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*

en fut en possession, à l'instigation du maréchal, il fit fondre l'ancienne matrice et la remplaça par une nouvelle au nom et à l'effigie de Henri IV, roi de France et de Navarre[1]. Il semble que l'idée première de cette « subtile invention » ait été inspirée à Matignon par le président Sarran de Lalanne[2].

On peut juger de la colère du Parlement quand il se vit joué de la sorte. Le mardi, le procureur général l'informait par requête de ce qui s'était passé[3]. Un ajournement personnel fut aussitôt prononcé contre Le Conte[4]. Et la cour défendit à la chancellerie de rien innover à l'ancien protocole[5].

Mais le lendemain, mercredi 20[6], eut lieu une séance solennelle, à laquelle vint assister Matignon. Ce dernier, par l'intermédiaire de Le Conte, fit récuser les plus suspects. Il y eut bien quelques protestataires qui déclarèrent ces récusations « indiscrettes et injurieuses »[7]. On passa outre, et les parlementaires qui prirent part à la délibération prononcèrent un arrêt annulant celui de la veille[8]. Henri IV était désormais tacitement reconnu par la Cour.

Le jour même, le porte-parole du Parlement, l'avocat général Du Sault, joignait sa signature à celles de Des Aigues et du second avocat général, Denis de Mullet, dans une lettre que les gens du Roi adressèrent à Henri IV pour l'assurer de leur fidélité à son service[9].

Nous avons donné la date du 17 décembre au changement des sceaux opéré par Arthus Le Conte. Elle nous semble imposée par le procès-verbal de Babiault[10]. Mais nous ne nous trouvons en cela d'accord avec personne.

Cruseau rapporte l'incident au samedi 16 décembre[11]. Ne contestons pas cette date pour l'instant. Mais remarquons que l'on relève chez lui plusieurs erreurs indiscutables dans tout le récit de cette affaire. Nous avons déjà signalé celle qu'il commet en disant que c'est Le Conte que l'on envoya chercher aux îles d'Oléron, et non Babiault. D'autre part, il place la requête du procureur général

1. De Thou, *Historiae sui temporis*, l. XCIX, § 13.
2. C'est ce qu'indique un passage effacé de Cruseau : « Par ainsin le roy demura recognu taisiblement par la subtille invention de messire Sarran de Lalane, praesident, et mise à execution par le dict Leconte. » Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 24.
3. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 23.
4. De Thou, *op. cit.*, l. XCIX, § 13.
5. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 23.
6. Sur cette date, cf. plus loin.
7. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 24. — De Thou (*op. cit.*, l. XCIX, § 13) prétend que le maréchal eut recours à d'autres prétextes pour faire récuser les suspects.
8. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 24. — De Thou, *op. cit.*, l. XCIX, § 13.
9. Cette lettre est publiée dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 217.
10. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 210.
11. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 23.

au mardi 18[1], l'arrêt de la Cour au mercredi 19[2]. Or, le 18 décembre 1589 n'est pas un mardi. C'est un lundi. Le 19 est un mardi. Que faut-il retenir cependant dans les dates fournies par Cruseau? Un écart de quatre jours entre la date de la transformation des sceaux par Le Conte (16 décembre) et celle de l'arrêt définitif du Parlement (19 décembre).

Ce même écart, nous le retrouvons si, plaçant au 17 décembre l'acte de Le Conte, nous datons du 20 décembre l'arrêt du Parlement, comme nous invite à le faire la lettre des gens du Roi, du 20 décembre 1589, qui s'exprime en termes formels : « Ceste vostre court de Parlement, aiant ce jourd'huy arresté qu'il sera scelé en la chambre de son ressort de vostre seel...[3]. » Ce 20 décembre est précisément un mercredi. Cruseau dit de son côté que l'arrêt fut rendu un mercredi. Et nous nous trouvons amené à cette conclusion que, s'il est exact dans l'indication des jours de la semaine, Cruseau ne l'est pas dans celle des quantièmes; cette erreur l'a entraîné dans une seconde, et lui a fait antidater d'un jour la substitution opérée par Le Conte.

Peut-être même pouvons-nous aller plus loin. Les Registres secrets rapportent le changement des sceaux au 16 novembre, la requête du procureur général au 18[4]. Il y a là une erreur grossière dans l'indication du mois, que l'on peut facilement attribuer à la négligence du copiste. Mais l'analogie des quantièmes indiqués avec ceux fournis par Cruseau est frappante. Nous avons dit d'autre part[5] comme il nous paraissait probable que Cruseau avait utilisé les registres secrets du Parlement pour la rédaction de sa chronique. Et ne sommes-nous pas alors en droit d'émettre l'hypothèse que l'erreur primitive provient des registres secrets originaux, aujourd'hui perdus?

Mais, à côté de ces textes où l'erreur porte sur une question de jours, il est une série d'ouvrages qui reportent l'affaire des sceaux à une époque absolument différente. Tous, disons-le de suite, sont des travaux de seconde main. De Thou raconte l'incident, sans fixer de date précise, mais comme s'étant passé quelque temps avant la prise de Rions[6] par les ligueurs, qui eut lieu le 25 octobre

1. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 23.
2. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 24.
3. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 217.
4. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 273.
5. Cf. ci-dessus page 5.
6. *Rions* (Gironde, canton de Cadillac).

1590[1]. Caillière exagère l'erreur et renvoie l'affaire à l'année 1591[2], Dom Devienne enfin, tout en restant assez vague, ne s'occupe de la question qu'après avoir raconté les événements qui furent à Bordeaux la conséquence d'Ivry[3].

Faut-il chercher une cause à ces erreurs? De Thou, sans doute, a reçu un rapport inexact ou incomplet. Quant à la date donnée par Caillière, faudrait-il l'expliquer par une confusion avec un incident qui, selon Cruseau, aurait eu lieu le 10 février 1591? En ce jour, Arthus Le Conte fut pris d'une sorte d'accès de folie, et il y eut quelques personnes qui virent là le signe d'une vengeance du Ciel, pour le punir du rôle joué par lui dans l'affaire des sceaux[4]. De sorte que l'affaire revint un peu à ce moment à l'ordre du jour. Au reste, nous citons ce fait à titre de curiosité plutôt que pour expliquer l'erreur de Caillière. La véritable cause de cette inexactitude sans doute faut-il la voir simplement dans la négligence de l'historien.

VI. — Députation du Parlement au Roi.

La reconnaissance officielle de Henri IV par le Parlement n'était plus, après l'affaire des sceaux, qu'une question de jours.

Le Roi avait écrit de nouveau aux principaux membres de la Cour, et Frontenac, porteur de ces lettres, les avait toutes remises à leurs destinataires, à l'exception du président Eymar, que l'on jugeait trop hostile au Roi pour qu'il valût la peine d'agir ainsi à son égard[5].

D'autre part, Matignon retourna au Palais et les paroles qu'il y prononça durent être la traduction fidèle des instructions qu'il avait reçues de Henri IV[6] : il assura le Parlement que le maintien de la religion catholique était aussi cher au Roi que sa propre vie[7].

Le résultat ne se fit point attendre : le 2 janvier 1590, un arrêt de la plus haute importance fut rendu par la Cour : elle ordonnait

1. De Thou, *op. cit.*, l. XCIX, § 13.
2. Caillière (J. de), *op. cit.*, p. 302.
3. Dom Devienne, *Histoire de la ville de Bordeaux*, p. 189.
4. C'est la seule façon possible de comprendre ce passage effacé de Cruseau : « Ce qui estouna beaucoup de gens, les un l'attribuant a une punition de Dieu pour avoir... a une indirecte recognoissance... les autres l'attribuant a la facherie que luy donnoit sa belle mère. » Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 39.
5. Lettre de Frontenac à Henri IV, du 3 janvier 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 219.
6. Lettre de Henri IV, du 4 décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 205.
7. Arrêt du 2 janvier. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 220. Lettre du Parlement au Roi, du 10 janvier 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 224.

l'enregistrement, d'une part, de la déclaration du Roi et de sa reconnaissance par les princes, datées du camp de Saint-Cloud, du 4 août 1589, et, d'autre part, des lettres du 28 novembre apportées par Frontenac, qui remettaient les États généraux au 15 mars 1590 et qui portaient abolition de leur faute en faveur des rebelles qui viendraient à résipiscence [1]. Mais, toujours très catholique, le Parlement prenait soin d'affirmer que cet arrêt ne comportait aucune approbation de la « nouvelle opinion » [2]. Et il décidait d'envoyer une députation au Roi pour le supplier de hâter sa conversion [3].

La victoire de Matignon était complète : l'arrêt fut rendu à l'unanimité [4], et dès le lendemain Frontenac écrivait au Roi : « On fet un amicable temoniage que Dieu favorise vostre cause [5]. »

Quelque temps après, le Parlement rédigea les remontrances qui devraient être adressées au Roi par les députés [6]. On représentait que tous les parlementaires étaient demeurés d'accord pour reconnaître Henri IV comme l'héritier légitime de la couronne. Mais on suppliait le Roi de se faire catholique et on lui faisait valoir à ce sujet « l'indisposition grande » des catholiques de Guyenne qui étaient « agitez et ebranlez singulierement » depuis la nouvelle de la venue du légat [7]. On demandait ensuite au Roi d'envoyer des troupes étrangères dans la province et de retirer celles qui s'y trouvaient que des liens de parenté ou d'amitié unissaient souvent aux ennemis et qui s'entendaient mal entre elles. Suivaient une demande de convocation des États de la province [8], la prière de rétablir le catholicisme en Béarn, des plaintes au sujet des impositions et la prière que le

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 220. — Frontenac avait aussi apporté des lettres patentes confirmant aux membres du Parlement leurs offices « sans financer ». L'enregistrement en fut ordonné le même jour « à telles fins que de raison »; c'est-à-dire que les conseillers protestaient contre de semblables lettres sous prétexte que les rois précédents n'en avaient jamais envoyé et que les Parlements n'« ont besoin de confirmation pour faire partie de l'estat et ne meurent jamais, non plus que la royauté ». Registres secrets. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 273. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 24. — Lettre de Frontenac du 3 janvier (*Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 219).

2. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 220.

3. *Ibid.*

4. « En sete deliberasion il n'y a pas eu un seul de contraire opinion a l'aret... Cela est du a la prudance de M. le Mareschal, a l'assistance de messieurs les presidans premier, de Lalanne et de Nemon. » Lettre de Frontenac du 3 janvier.

5. *Ibid.* — A partir de cette date Cruseau désigne le roi sous le nom de Henri IV. Il l'appelait avant Henri de Navarre.

6. « *Instructions sur ce qui doyt estre represanté au roy de la part de ses principaulx et meilleurs serviteurs,* » janvier 1590. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 81. Édité d'une façon assez défectueuse dans *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 221.

7. Le légat Caëtano quitta Rome en octobre et, après un long séjour à Lyon et à Dijon, arriva à Paris le 20 janvier 1590.

8. Une convocation des États, datée du 28 août 1591, où la date de la convocation est restée en blanc, est mentionnée dans Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*, t. III, p. 860.

Roi renouvelât la défense faite par Henri III à ses officiers de lever aucun subside sans sa permission[1]. La Cour demandait ensuite au Roi d'envoyer à la chancellerie du palais une déclaration formelle pour que les actes y fussent expédiés en son nom; elle réclamait aussi un ordre du même genre pour obliger le « maistre des monoyes » de la province à frapper ses pièces à l'effigie de Henri IV. Le mémoire se terminait enfin par la prière que l'on faisait au Roi d'envoyer en Guyenne « quelque notable personnage catholique » qui assisterait aux délibérations de la Cour et dont « la voix et remonstrance... aura plus d'effect que tout aultre provision qu'on y pourroyt aporter ».

Le 12 janvier 1590 furent désignés les députés[2]. C'étaient : le premier président Daffis, le doyen du Parlement François d'Alesme, un président à la seconde Chambre des enquêtes, Gabriel de Cruseau[3], et le conseiller Geoffroy Eyquem de Montaigne[4].

Mais l'ambassade du Parlement ne partit que plus tard. C'est le 31 mars 1590 seulement que la Cour annonce au Roi l'envoi de ses délégués[5].

Cette « celebre » députation, pour employer l'expression de Dupleix, fut un événement français tout autant que local : le Parlement de Bordeaux fut le premier à envoyer des députés au Roi. « Il rompit la glace », comme le dit Caillière[6].

Daffis exhorta « doctement » le Roi de se faire catholique, dans l'une de ces copieuses harangues qui soulevaient l'admiration de ses contemporains[7].

1. Dès le 22 novembre 1589, Henri IV avait rendu une déclaration dans ce sens (Isambert, t. XV, p. 10). Il la renouvela le 13 avril 1590 (Isambert, t. XV, p. 20).

2. C'est ainsi que nous comprenons ce passage d'une lettre de Matignon au Roi, datée de Bordeaux 12 janvier 1590 : « Ce jourd'huy a esté dellegué le premier president avec trois conseillers pour aller se presenter à vostre Majesté. » *Arch. hist. de la Gironde* t. IV, p. 228. — Si l'on n'admet pas cette interprétation, la lettre du Parlement au Roi, du 31 mars 1590, dont nous allons parler, devient impossible à expliquer. Notons d'autre part que l'erreur de Caillière prétendant que les députés ne furent désignés qu'au lendemain d'Ivry et qu'ils partirent une quinzaine de jours après, est bien faite pour nous confirmer dans la pensée que les parlementaires ne partirent pas en janvier.

3. Les *Archives historiques de la Gironde*, éditant la lettre du Parlement au Roi, du 31 mars ont bizarrement lu son nom Ernjean. Il est cependant fort bien écrit à l'original.

4. Les noms de ces députés nous sont fournis par : Une lettre du Parlement au Roi, du 31 mars, 1590. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 121. (Édit. dans *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 234.) — Reg. secrets, à la date du 6 juillet 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 275. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 28. — Tous ces textes, parfaitement authentiques, ne parlent que de quatre députés. C'est donc à tort que l'on en voit un plus grand nombre désignés dans des ouvrages de seconde main : Dupleix, *op. cit.*, p. 31. — Caillière (J. de), *op. cit.*, p. 294. — Dom Devienne, *op. cit.*, p. 188.

5. Lettre du Parlement au Roi, du 31 mars 1590. (Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 121).

6. Caillière (J. de), *op. cit.*, p. 295.

7. Reg. secrets, à la date du 11 juillet 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 275. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 28. — Dupleix (Sc.), *op. cit.*, p. 31. — De Caillière (*op. cit.*, p. 295) dit à tort que les députés trouvèrent le Roi à Senlis. C'est une erreur :

Le 6 juillet, les députés étaient de retour à Bordeaux. Et le 11, ils rendaient compte de leur mission à la Cour[1].

L'ambassade du Parlement au Roi a donné lieu à une foule d'erreurs dont le principal auteur est Caillière : il prétend qu'au lendemain d'Ivry, comme on voyait que Henri IV ne pressait pas sa conversion, il y eut des désordres au Palais. Matignon vint, fit un discours. Et c'est alors que, sous le charme de sa parole, la Cour non seulement s'apaisa, mais encore décida d'envoyer au Roi une députation qui partit une quinzaine de jours plus tard[2].

Dom Devienne renchérit, en joignant à la cabale du Parlement les prédications séditieuses de deux religieux que Matignon fut obligé de faire pendre, afin d'empêcher une émeute à Bordeaux[3].

Toutes ces allégations sont absolument inexactes. Et cela, pour une raison fort simple : Matignon était alors, comme nous le verrons, absent de Bordeaux.

La prétendue agitation du Parlement se réduit à ceci : A la nouvelle d'Ivry, la Cour se réunit pour délibérer sur la solennité du *Te Deum* qu'il convenait de faire chanter à cette occasion. L'archevêque de Bordeaux[4] représenta qu'il ne pouvait faire dire de prières pour la prospérité d'un hérétique. Et l'on décida alors qu'on rendrait grâces à Dieu de la victoire remportée par le Roi, avec le concours d'une armée catholique. De plus la Cour, au lieu d'assister à la cérémonie en robes rouges, s'y rendit en robes noires[5].

Henri IV n'alla pas à Senlis à cette époque (cf. Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*, t. III). — Il a confondu avec une autre députation, adressée au Roi par un grand nombre de villes de Guyenne, et qui le rejoignit bien à Senlis, mais l'année suivante, le 21 mai 1591, selon les *Histoires et discours...* de Jehan Vaultier de Senlis, édités par Adhelm Bernier dans ses *Monuments inédits de l'Histoire de France* (1400-1600), p. 223.

1. Reg. secrets, au 6 et au 11 juillet 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 275. — Cruseau, *op. cit.* t. I, p. 28.

2. Caillière (J. de), *op. cit.*, pp. 293 et 294. Cet auteur est, dans tout ce passage, d'une mauvaise foi impudente. C'est ainsi qu'il prétend qu'après le retour des députés il y eut un certain mécontentement au Parlement, où l'on aurait trouvé que le Roi n'avait point parlé en termes assez clairs de sa conversion prochaine. Matignon en aurait averti Henri IV, qui lui aurait répondu en développant les causes ayant retardé jusqu'alors son changement de religion. Et cette prétendue réponse — que cite Caillière en ayant bien soin d'en supprimer la date — n'est autre que la lettre du Roi, du 4 décembre 1589 ! Cf. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 205.

3. Dom Devienne, *op. cit.*, p. 187 à 189. — Les prédications séditieuses dont parle ici Dom Devienne sont celles sans doute qui eurent lieu à Bordeaux à la Noël 1591. Nous en reparlerons. Cf. une lettre de Matignon au Roi, du 4 janvier 1592 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 571).

4. A. Prévot de Sansac, archevêque de Bordeaux du 18 mars 1561 au 17 octobre 1591.

5. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 27. — Le même jour la maison de ville fit faire des feux de joie. A Libourne, l'enthousiasme fut très vif à la nouvelle d'Ivry et la popu-

Dès le moment qu'il eut reconnu Henri IV, le Parlement ne cessa de lui donner des marques de sa fidélité.

Le jour même où il ordonnait l'enregistrement des déclarations royales, il décrétait qu'elles seraient envoyées à tous les sénéchaux du ressort pour les faire publier[1], et bientôt après, il députait un de ses membres à Périgueux pour ramener, si possible, la ville dans l'obéissance[2]. Ces délégations aux villes du voisinage se multiplièrent par la suite[3].

Il devait même se rencontrer une circonstance où le Parlement de Bordeaux se montrerait plus docile à Henri IV que celui de Tours lui-même : c'est lorsque ce prince rendit une déclaration portant désunion de ses biens patrimoniaux d'avec ceux de la couronne[4]. La vérification en fut refusée à Tours[5]. Le Parlement de Bordeaux y consentit[6].

Henri IV, de son côté, combla la Cour de ses faveurs. Nous avons vu les difficultés auxquelles avait donné lieu le paiement des gages des parlementaires. Le Roi créa un impôt spécial pour cet objet[7] et profita de l'occasion pour augmenter les gages en question[8].

D'autre part, Henri III, en avril 1589, avait ordonné l'érection d'une Chambre des comptes à Bordeaux. Très hostile à cette créa-

lation alluma des feux de joie aux cris de : « A bas la Ligue ! Vive le Roi ! » Un curé prit part à ces manifestations. Et les Cordeliers, qui étaient restés à l'écart, en avertirent l'archevêque de Bordeaux, qui prononça l'interdit contre le curé et porta plainte au Parlement contre le maire et les jurats de Libourne. Mandés à Bordeaux, ceux-ci furent confrontés avec l'archevêque par-devant Matignon et Daffis. Au cours de cette entrevue une assez vive altercation eut lieu entre Jean Ferrant, maire de Libourne, et l'archevêque. Ferrant déclara que les Cordeliers se repentiraient de leur conduite. De fait, à partir de cette époque jusqu'en 1600, la ville de Libourne cessa de faire aux Cordeliers le don annuel d'une barrique de vin vieux de Saint-Émilion qu'elle avait coutume de leur offrir (cf. Souffrain, *Essais sur la ville de Libourne*, seconde partie, pp. 249 et 250). — Le 20 octobre 1590, Henri IV confirma à la ville de Libourne son privilège de la *vinée*, ou droit sur les vins. Cette confirmation a été publiée dans Guinodie, *Histoire de Libourne*, t. I, p. 454.

1. Lettre de Frontenac au Roi, 3 janvier 1590 (*Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. IV, p. 219.)

2. Lettre de Matignon au Roi, 12 janvier 1590 (*ibid.*, t. IV, p. 228).

3. Lettres des gens du Roi à Henri IV, 16 mai 1590 (*ibid.*, t. VII, p. 203); du Parlement au Roi, 25 octobre 1590 (*ibid.*, t. VII, p. 209); des gens du Roi, du 17 novembre 1590 (*ibid.*, t. VII, p. 218).

4. Déclaration du 13 avril 1590. Indiq. dans Isambert, t. XV, p. 20.

5. Isambert, t. XV, p. 20 note 2.

6. 7 mai 1590. Lettre des gens du Roi à Henri IV, du 16 mai 1590 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 203). Isambert, t. XV, p. 20, note 2.

7. Impôt de 15 sous par balle de pastel, 15 sous par pipe de sel et 6 deniers pour livre sur les autres marchandises entrant à Bordeaux ou à Bayonne par eau. Créé par lettres patentes datées de Gonesse, 12 juin 1590 (Arch. de la Gironde, B 43, f° 138 v°). D'autres lettres, du 14 juin, affectèrent ce nouvel impôt aux gages du Parlement (*ibid.*, B 43, f° 139 v°).

8. Lettres patentes datées du camp de Gonesse, 14 juin 1590. Les gages des conseillers à la Grand'Chambre et des présidents étaient augmentés de 41 écus 2/3, ceux des conseillers de 8 écus 1/3 (Arch. de la Gironde, B 43, f° 92 v°).

tion, le Parlement en avait toujours refusé l'enregistrement[1] et ne céda point devant des lettres de jussion que lui envoya Henri IV en février 1590[2]. Celui-ci finit par révoquer l'Édit de son prédécesseur[3].

Nous avons eu l'occasion de parler précédemment des Chambres de justice érigées par Henri de Navarre à Bergerac, Montauban et Saint-Jean-d'Angély. Au lendemain même de l'affaire des sceaux, dans la lettre qu'ils écrivaient à Henri IV pour le reconnaître, les gens du Roi le suppliaient de révoquer ces Chambres[4]. Le Roi leur donna satisfaction un an plus tard par des lettres patentes datées du camp de Mantes, du 10 novembre 1590[5].

Quelques mois plus tôt, le Roi même avait songé à agrandir le ressort du Parlement en y incorporant les sénéchaussées de Quercy, Rouergue et Armagnac, qui dépendaient du Parlement de Toulouse alors rebelle[6]. La Cour jugea bon de surseoir à cette mesure et supplia le Roi de la réaliser une fois la paix faite[7]. Par la suite, cette incorporation ne se fit point.

Si nous jetons un regard d'ensemble sur les événements qui eurent lieu au Parlement pendant ces premiers mois du règne de Henri IV, nous voyons trois dates principales à retenir : le 19 août, le 17 décembre et le 2 janvier.

En août, Matignon réussit à obtenir du Parlement qu'il ne se déclare point contre le nouveau roi. Mais la position créée par l'arrêt du 19 est essentiellement précaire.

Il s'agit pour le maréchal d'aboutir à un résultat plus définitif. La Cour, au contraire, entend se maintenir dans sa position d'attente. Pendant trois mois, les débats se prolongent sans que la situation se modifie dans un sens ni dans l'autre.

C'est alors que Matignon se résout à brusquer les choses, et le 17 décembre, en substituant les sceaux de Henri IV à ceux de son

1. Arch. de la Gironde, B 43, f° 115, note marginale : « ledict edict de lad. creation n'a esté jamais veriffié en la cour. »
2. Cf. lettre des gens du Roi à Henri IV, du 16 mai 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 203.
3. Arch. de la Gironde, B 43, f° 115. Édit daté du camp devant Paris, août 1590.
4. Lettre du 20 décembre 1589. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 217.
5. Arch. de la Gironde, B 43, f° 100. (L'enregistrement au Parlement est du 13 décembre.) Registres secrets, 11 décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 276. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 34. — Remarquons que les textes purement bordelais ne s'occupent que de la chambre de Saint-Jean-d'Angély. Celle de Montauban, en effet, était dans le ressort du Parlement de Toulouse.
6. Lettre de Henri IV à Matignon, du 20 juillet 1590. Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*, t. III, p. 219.
7. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 42.

prédécesseur, il force le consentement de la Cour. Celle-ci n'ose point entrer en rébellion ouverte. Elle n'a plus, dès lors, qu'à reconnaître officiellement le nouveau roi.

L'arrêt du 2 janvier nous apparaît donc comme le complément nécessaire de l'acte d'Arthus Le Conte. Il ne fait que consacrer le triomphe de Matignon.

DEUXIÈME PARTIE

OPÉRATIONS MILITAIRES (1589-1592)

I. — Incident Épernon-Aubeterre.

Tandis que Matignon maintenait le Parlement de Bordeaux dans l'obéissance, des circonstances imprévues rallièrent au parti royaliste le gouverneur de Périgord, Aubeterre.

Ce personnage était en très mauvais termes avec son puissant voisin, le duc d'Épernon[1]. Il fit occuper par son frère, Saint-Cibard, la place de Villebois[2], qui appartenait à une de ses tantes, la marquise de Mézières. De là les ligueurs faisaient des courses jusqu'aux environs d'Angoulême[3].

Quand Épernon revint dans son gouvernement, après avoir abandonné Henri IV au camp de Saint-Cloud, il fit sommer Villebois de se rendre[4]; sur le refus de Saint-Cibard, il se mit en devoir de l'assiéger.

Henri IV essaya de l'en empêcher, afin qu'une querelle de gentilshommes n'allât point mettre le pays à feu et à sang : il aurait voulu que la place fût remise entre les mains de Matignon[5]. Barbesières, qui se chargea des négociations, obtint d'Épernon une suspension d'armes de dix jours. Il se rendit ensuite auprès du vicomte d'Aubeterre, qui consentit à rendre Villebois à Matignon. Mais Épernon n'accepta point cette solution. Barbesières alors lui proposa de faire remettre la place à sa propriétaire, Mme de Mézières[6].

Cependant, le duc d'Épernon devait agir auprès des habitants

1. Épernon était gouverneur d'Angoumois, Aunis et Saintonge.
2. *Villebois-la-Valette* (Charente, arrondissement d'Angoulême).
3. Brantôme, *Discours sur les duels*. Édit. Lalanne, p. 429.
4. *Ibid.* — Girard, *Histoire de la vie du duc d'Épernon*, t. I, p. 291.
5. Cf. lettre de Henri IV du 16 décembre 1589. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 218.
6. Lettre de Barbesières au Roi, du 16 novembre 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 65.

de Périgueux pour les détacher de leur gouverneur[1]. Il reçut en réponse un cartel d'Aubeterre fort injurieux : « Je recevrai, lui disait-il, les armes que vous me porterez pourveu qu'elles soient de cavallier, vous tenant sy brave que vous n'en choisirés d'aultres. » Il lui proposait, comme lieu de rencontre, le Château-Trompette ou la place de Blaye[2].

Épernon lui répondit par une fin de non-recevoir[3], et se rendit à Villebois[4]. Aubeterre insista, envoya au duc un nouveau défi plus insultant encore que le premier, où il lui déclarait qu'il voulait aller se « coupper la gorge » avec lui et qu'il terminait par ces mots : « Acquerez de l'honneur par mes mains et ne vous faictes poinct mocquer de vous devant Villeboys[5]. » Épernon lui répondit sur le même ton[6]. Brantôme assure qu'il y eut encore « je ne sçay combien d'autres » lettres qui furent échangées de part et d'autre. Et il ajoute que les défis d'Aubeterre étaient « si grands et si amples et longs que l'on disoit qu'ils sembloient mieux ses leçons qu'il avoit apris a Genève[7]... que cartels de cavalliers, qui doivent estre les plus brefs que l'on peut »[8].

Dans sa seconde réponse[9], Épernon raillait Aubeterre de ne point accourir au secours de son frère. Le vicomte, en effet, n'inquiéta nullement Épernon pendant toute la durée du siège[10].

On pensait que la place était en état de résister un ou deux mois[11]. Épernon la fit battre par son artillerie, fit une brèche[12] et commanda un premier assaut[13]. Il ne s'en empara cependant qu'au

1. Cf. le premier défi d'Aubeterre à Épernon. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 222.
2. 18 novembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 222. Ce cartel souleva l'indignation des contemporains, scandalisés de voir un simple capitaine provoquer un duc et pair. Cf. Brantôme, *op. cit.*, p. 430 et sq.
3. 20 novembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 224.
4. La réponse d'Épernon du 20 novembre est datée d'Angoulême. Celle du 1er décembre du camp de Villebois. Épernon, dans une lettre au Roi du 7 décembre, dit que la place se rendit « dix jours après l'avoir assiégé ». *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 208. — Or Mme d'Aubeterre, le 6 décembre, écrit déjà que Villebois était pris. Arch. de Monaco, J* 21, f° 226. C'est donc vers le 26 novembre que le siège dut commencer.
5. 25 novembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 225.
6. 1er décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 226.
7. Aubeterre était né à Genève, où son père s'était réfugié après s'être converti au protestantisme. Cf. de Thou, l. CVII, § 17.
8. Brantôme, *op. cit.*, p. 431.
9. 1er décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 226.
10. Lettre d'Épernon du 7 décembre. Brantôme, *op. cit.*, p. 430.
11. Un mois, selon Brantôme, *op. cit.*, p. 430. Deux selon Mme d'Aubeterre, qui écrit : « Sa jeunesse [de Saint-Cibard] et folie l'ont mené et faict adhérer a l'oppinion des meschans qui, en le trahissant, a esté contraint de se rendre, estant encore, comme j'ay ouy assurer, pour tenir plus de deux moys. » Lettre du 6 décembre. Arch. de Monaco, J* 21, f° 226.
12. Aubigné, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, t. VIII, p. 167. Girard, *op. cit.*, p. 292.
13. Lettre d'Épernon, du 7 décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, pp. 208 et sq.

moyen d'une trahison : la noblesse du pays attira Saint-Cibard au dehors, en lui jurant de ne point l'inquiéter s'il sortait de Villebois. Mais on eut soin de ne pas souffler mot de sa rentrée dans la place[1]. Et quand il l'eut quittée, on le retint prisonnier. On se servit alors de lui pour faire faire un même « pas de clerc » à son lieutenant, Maumont. Puis on les contraignit tous deux d'écrire une lettre à la garnison, l'informant qu'ils avaient capitulé ; ce qui était absolument faux[2].

Le duc d'Épernon fit pendre un certain nombre des défenseurs[3]. Maumont fut poignardé[4]. Épernon pénétra ensuite dans le gouvernement d'Aubeterre[5], auquel il alla prendre Nontron[6].

C'est vers cette époque seulement que le rejoignit l'envoyé de Henri IV, qui devait lui conseiller de lever le siège de Villebois et de consentir à ce que la place fût remise à Matignon[7]. Il dut sans doute fort mal accueillir ce messager et laisser entendre son mécontentement au Roi, car celui-ci lui écrivait, le 25 janvier 1590, une lettre qui contenait presque des excuses, où il lui disait qu'il s'était réjoui de la prise de Villebois, que ç'avait été « le meilleur moyen de tenir son gouvernement en patience », et que les 25,000 écus qu'il y avait dépensés étaient « très bien employés »[8].

Cependant, la famille d'Aubeterre mettait tout en œuvre pour le sauver. Dès le 6 décembre, sa mère[9] implorait l'appui de Matignon dans une fort belle lettre[10] : « Je vous supplie très humblement, usant de vostre prudance accoustumée, excuser les importunes requestes du (*sic*) pauvre affligée et desolée mère et qui, après Dieu, n'espère estre assistée ne secourue que de vous. » Elle lui faisait part ensuite de la prise de Villebois par Épernon, « la prinse duquel ne m'est aucunement annuyeuse, afin que par icelle il [Saint-Cibard] soit aprins desormais a mieux se ranger a son

1. « Avec toutes asseurances pour sortir et non pour rentrer. » Aubigné, *op. cit.*
2. Aubigné, *op. cit.*, pp. 167-168. Le fragment de lettre de Mme d'Aubeterre que nous citons (note 5) confirme bien ses dires. Cette lettre, du 6 décembre, parle déjà de la prise de Villebois. Le lendemain, Épernon en informa officiellement Henri IV. Lettre du 7 décembre. Cf. note 7.
3. Lettre d'Épernon au Roi, du 9 décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 212. Brantôme, *op. cit.*, p. 431. Aubigné, *op. cit.*, p. 168. Girard, *op. cit.*, t. I, p. 294.
4. Aubigné, *op. cit.*, p. 168. — Girard, *op. cit.*, t. I, p. 294, donne un récit fantaisiste de la mort de Maumont.
5. Le 9 décembre il était à Mareuil (Dordogne, arrondissement de Nontron), d'où sa lettre au Roi est datée. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 212.
6. Brantôme, *op. cit.*, p. 431.
7. Lettre du Roi, du 16 décembre 1589. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 218.
8. Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*, t. III, p. 223.
9. Gabrielle de Laurenssane, seconde femme de François Bouchard d'Aubeterre.
10. Lettre datée d'Aubeterre, 6 décembre 1589. Arch. de Monaco, J* 21, f° 226.

debvoir et croir le conseil de sa mère et autres bons parens et amis. » Puis, en venant à la querelle d'Épernon et de son fils aîné, elle suppliait le maréchal d'y mettre ordre; et elle ajoutait : « Il n'y a poinct d'aparance [de] consideré que mon dict fils ne est aucunement declaré estre contraire au service du Roy, et n'a jamais permis que la guerre se fist dans sa maison et lieux ou il a pouvoir. » Sans doute, était-il assisté de quelques rebelles; mais il se voyait forcé d'accepter tous les concours, dans l'extrémité à laquelle Épernon l'avait réduit. Il ne fallait pas croire pour cela qu'il fût ligueur lui-même; « et pour moy, écrivait sa mère, j'aimerois mieux qu'il fust mort, et tous ses frères, que s'ils en estoyent en vollonté. »

L'évolution d'Aubeterre vers le parti royaliste est dès lors un fait accompli. Sa famille s'efforce de le faire rentrer en grâce auprès de Matignon; et celui qui sans doute joua le principal rôle en cette affaire, ce fut son oncle, Brantôme[1], qui écrivit en sa faveur au maréchal[2].

Aubeterre se rendit à la Cour pour implorer le pardon du Roi, et de là, paraît-il, il aurait encore adressé un nouveau cartel à d'Épernon, qu'il aurait fait porter par un de ses tambours. Épernon fit fouetter le messager « jusqu'à mourir »[3].

Ce n'est que beaucoup plus tard, à la veille du départ d'Épernon pour la Provence[4], que Brantôme réussit à le réconcilier avec Aubeterre[5].

A Bordeaux, l'on espéra que le gouverneur de Périgord, en se ralliant, ramènerait aussi sa province en l'obéissance du Roi. Et quand le Parlement décida l'enregistrement des déclarations de Henri IV, il députa l'un de ses membres à Périgueux, afin de les y porter. Aubeterre promit de son côté de faire tout ce qu'il devait[6]. Le conseiller au Parlement commença par aller le trouver à Aubeterre[7]. Il n'alla pas plus loin[8]. Sur le seul bruit de la publication

1. Aubeterre avait épousé, par contrat du 16 février 1579, Renée de Bourdeille, nièce de Brantôme.

2. Lettre du 16 décembre 1589. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 227. L'attitude de Brantôme est d'autant plus intéressante qu'il marque en général fort peu de sympathie pour son neveu, et particulièrement dans le récit qu'il fait de cette affaire dans le *Discours sur les duels*.

3. Brantôme, *op. cit.*, p. 432. Il prétend même qu'Aubeterre ne quitta la cour que lorsqu'il apprit la venue d'Épernon.

4. Selon Girard, *Histoire de la vie du duc d'Épernon*, t. I, p. 328, Épernon quitta Angoulême le 5 juin 1592.

5. Brantôme, *op. cit.*, p. 433.

6. Lettre de Matignon au Roi, du 12 janvier 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 228.

7. *Ibid.* — Lettre du Parlement au Roi, du 10 février 1590. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 102. Éditée sous la date du 9 février dans *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 230.

8. Lettre du Parlement, du 10 février. Cf. note précédente.

des Édits, une émeute eut lieu à Périgueux, le 19 janvier[1]. La ville demeura fidèle à la Ligue et choisit un nouveau gouverneur, Montpezat[2], qui prêta serment à Périgueux, devant le grand portail de Saint-Front, le 5 février 1591[3].

II. — Événements en Gascogne

Campagne de Matignon de 1590.

Quand on apprit en Gascogne la mort de Henri III et le retour de Matignon à Bordeaux, la noblesse du pays, qui s'apprêtait à partir pour le siège du Passage[4], ne bougea point[5].

Le lieutenant général pour la Ligue en Guyenne, le marquis de Villars, s'empressa d'accourir au contraire et se jeta dans Agen avec trois ou quatre cents cuirassiers[6]. Le 9 août, Turenne dut lever le siège[7].

Villars sortit alors d'Agen avec ses troupes et reprit toutes les petites places dont s'étaient emparés les royalistes aux environs de la ville[8]. Il tenta même de surprendre Turenne à La Sauvetat[9], où il y eut une échauffourée assez sérieuse; s'il fallait en croire le *Discours veritable*, les royalistes auraient laissé cinq cent quarante morts sur la place[10]. Peu après, Villars poussa une pointe dans la direction de Moissac, et alla s'emparer de Valence[11], de Goudourville[12] et de Pommevic[13].

En septembre, Montpezat, Montespan et d'autres chefs ligueurs

1. « Mais nous vous dirons librement que, dès lors que le bruict fut semé qu'on avoit porté cest edit contraire a celluy de l'Union pour le faire publier en ceste ville, cella esmeut le peuple pour empescher la publication d'icelluy. Toutesfois Dieu nous fit la grace que le tout fut si bien apaisé et si promptement qu'il n'en ensuivyt aulcun scandalle... Ce qui se passa Vendredy. » Lettre des maire et consuls de Périgueux à Aubeterre, 23 janvier 1590. Arch. de Monaco, J* 21, f° 272.

2. Sur son élection comme gouverneur de Périgord, cf. Bibl. Nat., *Périgord*, t. LII, f° 247.

3. Arch. de Périgueux, FF. 174. — *Recueil de Titres... employés dans le Mémoire sur la Constitution politique de la ville et cité de Périgueux...*, p. 524.

4. Le Passage-d'Agen, faubourg d'Agen, sur la rive gauche de la Garonne.

5. Lettre de Baranneau à Matignon, 22 août 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, p. 34.

6. *Discours veritable des victoires obtenues en Gascogne... par Monsieur le marquis de Villars*, p. 8.

7. *Memoires du Consul Trinque*, p. 11. — Le *Discours veritable* dit que le siège aurait duré treize jours.

8. *Bajamont* (Lot-et-Garonne, canton d'Agen). — *Cujoula* (Lot-et-Garonne, canton de Montclar, commune de Montastruc). — *Monbalen* (Lot-et-Garonne, canton de Laroque-Timbaut). — *Dunes* (Tarn-et-Garonne, canton d'Auvillar). — Le château de *Defés* (Lot-et-Garonne, canton de Castillonnès), etc. *Discours veritable...*, p. 10.

9. *La Sauvetat-de-Savères* (Lot-et-Garonne, canton de Laroque-Timbaut).

10. *Discours veritable...*, p. 11 et sq.

11. *Valence* (Tarn-et-Garonne, arrondissement de Moissac). — *Discours veritable*, p. 14.

12. *Goudourville* (Tarn-et-Garonne, canton de Valence). — *Ibid.*

13. *Pommevic* (Tarn-et-Garonne, canton de Valence). — *Ibid.*

mirent sur pied une armée de six à sept cents arquebusiers et de deux cents chevaux[1]. Ils empruntèrent à la ville d'Agen[2] un canon qu'ils attelèrent avec des bœufs[3]. En cet appareil, ils se rendirent d'Agen à Auch, où ils tinrent les États de Gascogne; puis ils revinrent à Agen, ruinant tout sur leur passage et s'en prenant « plus aux catholiques que aux autres »[4].

En octobre, Villars partit pour Toulouse, où il arriva à la fin du mois et s'occupa de réconcilier Joyeuse avec les Toulousains[5].

En même temps que leurs armées tenaient la campagne, les ligueurs agissaient auprès des gentilshommes royalistes pour les rallier à leur parti. Dès avant la mort de Henri III, Monluc débauchait leurs troupes[6]. Après l'assassinat du roi, les menées des ligueurs redoublèrent : un conseiller au Parlement de Toulouse, Dupin, parcourait la région en exhortant les villes à se déclarer pour l'Union[7]. On agissait auprès de la noblesse catholique, et les personnages les plus considérables étaient l'objet des plus pressantes sollicitations. Comme Poyanne, le sénéchal des Landes, qui hésita longtemps avant de se déclarer pour Henri IV[8]; comme Baranneau, le sénéchal d'Armagnac à qui Baudéan écrivait : « J'ay jugé que si monsieur le Mareschal[9] se vouloyt asture[10] unyr a nous [les ligueurs], ou, pour mieulx dire, permettre que nous a luy, il n'y auroyt pas grand affaire a le faire trouver bon a ceulx que je en ay parlé[11]. »

La Ligue gagnait du terrain : Fleurance[12], sur les bruits que l'on

1. Rapport au Roi sur l'état de la Guyenne, 14 octobre 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 55.
2. Le 6 septembre 1589. Arch. d'Agen, BB 37, f° 32 v°.
3. Rapport du 14 octobre.
4. Rapport du 14 octobre. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 55. — Le *Discours veritable* prétend au contraire que Villars ne souffrait pas qu'on fit « aucun desplaisir » aux villes catholiques.
5. *Histoire generale de Languedoc*, t. V, p. 443. Les Toulousains avaient chassé Joyeuse à la suite de la Trêve qu'il avait conclue avec Montmorency.
6. « Je suis en toutes les peines du monde de conserver les soldatz que j'é pour les infinies recherches qui leur sont faictes par le sieur de Monluc, avec de si belles promesses de leur donner de moiens... que je n'ay seu si bien faire que je n'en aye encore perdu quelques ungs. » Lettre de Dupin à Matignon, datée du Deffès, 22 juin 1589. Arch. de Monaco, J* 21, f° 185.
7. Lettre de Baranneau à Matignon, du 22 août 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 34. Édité dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 204, sous la date inexacte du 9 août.
8. Il fut sollicité à la fois par Mayenne (lettre du 9 août 1589 dans *Revue de Gascogne*, t. XX, p. 494) et par Henri IV (lettres du 2 août et du 5 décembre 1589 dans B. de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*, t. III, pp. 8 et 94.) Il resta fidèle au Roi. Cf. Carsalade du Pont (J. de), *Trois barons de Poyanne*, dans *Revue de Gascogne*, t. XX.
9. Matignon.
10. A cette heure.
11. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 35; lettre datée d'Auch du 17 août 1589. — Henri IV acheva de se gagner Baranneau en lui faisant payer 1,500 écus qui lui étaient dus. Lettre à Matignon, du 16 décembre 1589. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 217.
12. *Fleurance* (Gers, arrondissement de Lectoure).

fit courir de la mort de Henri IV, se déclara pour l'Union[1]. Condom faillit être surpris[2].

Il fallait agir du côté royaliste. Turenne réunit une assez forte armée de trois mille cinq cents arquebusiers et quatre ou cinq cents chevaux[3]. Matignon lui avait envoyé de l'artillerie et des munitions; Catherine de Bourbon, de mille à douze cents hommes[4]. Il avait l'intention d'aller reprendre Vic-Fezensac[5], Sos[6] et Nogaro[7] afin de dégager les environs de Condom, ville principale de la région[8]. Turenne pensait partir de Condom vers le 10 octobre[9]. Mais sa santé, au sujet de laquelle on éprouvait de vives inquiétudes[10], l'en empêcha sans doute, car c'est Favas que nous voyons s'emparer de Vic-Fezensac et de Nogaro[11]. Il alla mettre ensuite le siège devant Jegun[12] où il fut blessé[13]. Le siège n'en continua pas moins et Jegun fut prise dans le courant de janvier[14]. Voyant les succès de l'armée royaliste, Fleurance abandonna le parti de la Ligue[15]. Au reste, l'armée diminuait de jour en jour de façon inquiétante : à son passage, toutes les villes réclamaient un des gentilshommes qui la composaient pour assurer leur garde[16]. Si bien que les forces

1. Rapport du 14 octobre 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 55. — Cependant Matignon avait donné ordre à Baranneau de s'y rendre afin de la contenir dans l'obéissance. Lettre de Matignon au Roi, 18 août 1589. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 206.
2. Rapport du 14 octobre. Cf. note précédente. — Dès le 4 octobre on recevait à Villeneuve des ligueurs « venant de l'entreprise de Condom ». Lettre de Dufaur de Pujols à Matignon, 4 octobre 1589. Arch. de Monaco, J* 21, f° 208.
3. Rapport du 14 octobre.
4. Rapport du 14 octobre. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 55. — Catherine de Bourbon laissa longtemps ces renforts béarnais à l'armée de Gascogne : Le 27 janvier 1590 La Motte-Gondrin écrivait de Jegun à Matignon : « Madame desire que sette armée demeure en pié et qu'elle n'y veut eparner rien du moien quy est en Bearn et m'a assurée qu'elle tiendra tousjours duze ou quinze cens hommes biarnés dens le cors de l'armée. » Arch. de Monaco, J* 21, f° 281.
5. *Vic-Fezensac* (Gers, arrondissement d'Auch).
6. *Sos* (Lot-et-Garonne, canton de Mézin).
7. *Nogaro* (Gers, arrondissement de Condom).
8. Lettre anonyme au Roi, du 24 octobre 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 62.
9. Rapport du 14 octobre.
10. *Ibid.* — Lettre du 24 octobre. Cf. note 8. — Turenne souffrait d'une blessure qui s'était rouverte. Cf. Marsollier, *Histoire de Henry de la Tour d'Auvergne*, p. 155. Il était encore en litière quand en 1590 il rejoignit le Roi. Cf. de Thou, l. XCIX, § 3.
11. Aubigné, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, t. VII, p. 355. Nogaro fut pris en novembre 1589.
12. *Jegun* (Gers, arrondissement d'Auch).
13. Aubigné, *op. cit.*, p. 355. — Le 18 janvier 1590 on faisait envoyer pour lui un lit au château de Casteljaloux, où on le transporta. Samazeuilh, *Monographie de Casteljaloux*, p. 123.
14. « Bien vous en diray-je, monseigneur, que la prinse de Jegun par sette armée a aportté ung trés grand epouvent aux villes quy s'estoint desvoiées du servisse du Roy. » Lettre de La Motte Gondrin à Matignon, de Jegun 27 janvier 1590. Arch. de Monaco, J* 21, f° 281.
15. « Je vous ay escrit ces jours passez comme la ville de Fleurance se remettoit soubz l'obeyssance du Roy. » Lettre de Charles de Bourbon, bâtard d'Antoine de Bourbon (cf. P. Anselme, t. I, p. 144) à Matignon, de Jegun, 27 janvier 1590. Arch. de Monaco, J* 21, f° 283.
16. Lettre de Fontrailles, du 27 janvier 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 230.

royalistes s'émiettaient dans une multitude de petites garnisons. Bien plus, il arrivait parfois qu'après le départ de l'armée les villes qui avaient fait profession de fidélité au Roi, se déclaraient indépendantes[1]. Et les gentilshommes, dont «la pluspart penchoint plus du cousté de la Ligue que du servisse de Sa Magesté»[2] ne les en empêchaient point. Le péril parut assez grave pour que l'on députât à ce sujet à Matignon[3].

L'armée attendit un certain temps à Jegun la réponse du maréchal. Ce n'est qu'au début de février qu'elle en partit[4]. Pendant qu'elle y était encore, une grosse escarmouche eut lieu dans les environs d'Auch, à Preignan[5], entre Sus et Montespan[6]. La rencontre demeura indécise.

Cependant que l'armée de Gascogne nettoyait le Condomois, la Ligue faisait des progrès en Agenais : le 16 octobre, on apprenait à Bordeaux que le baron de Castelnau s'était emparé de Marmande pour l'Union[7]. De là il faisait des courses dans la région[8]. Matignon essaya d'abord de composer avec lui et lui envoya Des Aigues et de Gasq qui furent mis en rapport avec Castelnau par l'intermédiaire d'un de ses cousins, le baron de Castelnau de Chalosse. Une première entrevue eut lieu, au cours de laquelle Castelnau se montra assez accommodant[9]. Mais quand il fut question de se donner un nouveau rendez-vous, il exigea que les délégués de Matignon

1. « Car les dittes villes sont très aisses de ce getter entre les mains des gentilhommes et puis, après que l'armée sera passée, pour ce remettre en liberté, comme le dict sieur du Bartas vous monstrera que quelques unes en ont escrit. » Lettre de La Motte Gondrin à Matignon, du 27 janvier. Cf. p. 73, note 4.
2. Même lettre.
3. Lettre de Fontrailles, du 27 janvier. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 230.
4. « Je ne saurois vous discourir les effaitz de ceste armée, sinon que nous deslotgeons demain, temporisant pour entendre vostre intention. » Lettre de Saint-Chamarand à Matignon, de Jegun 6 février 1590. Arch. de Monaco, J* 21, f° 302.
5. *Preignan* (Gers, canton d'Auch).
6. « Nous avions lotgé quelques troupes de monsieur de Sus a demy lieu d'Auhx a Prinhan ou le segneur du lieu est de la ligue. Montespan les est venu assalir devant le jour; ils ont esté aux mains deux heures; en fin il ne s'y est perdeu que quatre soldats des nostres, et eux quatorse homes morts et vint et cinq blessés, outre quatre ou cinq homes de marque pourtant casaque de velours qu'ils ont laissé sur la plasse. L'on dict que [le] segneur du dit lieu y est demuré. Sa maison a esté prinse, quy est bonne. » Lettre de S. Chamarand à Matignon, de Jegun, 6 février 90. Arch. de Monaco J* 21, f° 302. — Aubigné, *op. cit.*, t. VII, p. 355, signale cette escarmouche et la place avant le départ de Favas. Selon lui, l'avantage aurait appartenu plutôt aux ligueurs.
7. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 18.
8. « La garnyson dudict Marmande vindrent yer courir en ma terre et prindrent troys paires de beufz et deux paysans; en beaucoups d'aultres parroisses les pilharent toutes. » Lettre de La Mothe Gondrin à Matignon, du 2 décembre 1589. Arch. de Monaco, J* 21, f° 220. — « Le cinquiesme jour de Fevrier (1590) M. de Favas ayant receu certain advertissement que ceulx de Marmande estoyent en campagne. » Arch. de Casteljaloux, CC 2 (Arch. de Lot-et-Garonne, E suppl. 2410*).
9. Lettre de Desaigues et de Gasq à Matignon, 1er février 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 231.

vinssent à Marmande. Ceux-ci se méfièrent. Il est probable que c'est alors que les négociations furent rompues. Prévoyant un siège, Castelnau se mit à réparer les fortifications de Marmande[1].

On était décidé à employer des moyens violents, du moment que les tentatives de conciliation avaient échoué : « Sy vostre composition de Marmande n'a prins fin, écrivait Favas à Matignon, avesque l'armée et les moiens que vous avés en main, je m'asure, monseigneur, que vous en aurés telle reson qu'il vous plerra, et quidé-je que sete redision par la force seroit plus utille et honorable pour le servisse de Sa Majesté que la composision contrente[2]. »

Matignon donna ordre au sénéchal de Bazadais[3] d'occuper Sainte-Bazeille[4], afin d'empêcher autant que possible les courses de Marmande[5]. Et au mois de mars, Favas alla même investir la place, autour de laquelle il construisit quelques petits forts. Il ne réussit point à s'en emparer[6].

La présence de Matignon en Gascogne devenait de plus en plus nécessaire.

La noblesse catholique et royaliste, convoquée par Baranneau à l'Isle-Jourdain[7], lui avait fait porter par Roquépine et un autre gentilhomme un mémoire pour le presser de venir[8]. Elle l'assurait que sa présence seule suffirait à réconcilier ligueurs et catholiques royalistes et à assurer la bonne observation de la trêve qu'ils avaient conclue[9]. D'autre part, elle se plaignait des ravages des troupes huguenotes, au moins autant que de ceux commis par les ligueurs; les garnisons des villes réformées, mal payées[10], ne cessaient en effet de courir la région[11]. Les chefs étaient les premiers à donner le mau-

1. Lettre de Matignon au Roi, du 28 février 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 232.
2. Lettre de Favas, de Casteljaloux 3 février 1590. Arch. de Monaco, J* 21, f° 296. Cf. lettre du Roi à Matignon, du 10 mai 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 233.
3. Eymery Jaubert de Barrault.
4. *Sainte-Bazeille* (Lot-et-Garonne, canton de Marmande).
5. Lettre de Matignon au Roi, du 28 février 1590. Cf. note 1.
6. Samazeuilh, *Monographie de Casteljaloux*, p. 123, signale une lettre de Favas du 17 mars 1590, où il parle des forts qu'il est en train de construire. Ajoutons que dès le 3, Matignon écrivait à Melon qu'il avait reçu des lettres de Turenne et de Favas « qui me mandent estre necessaire de vous rendre le cinquiesme de ce mois vers Marmande et Ste-Bazeille; je vous prie bien fort vous y achemyner... pour y estre au dit jour ou je ne faudrai me trouver ». *Actes de l'Académie de Bordeaux*, t. XXXIX, p. 298.
7. *L'Isle-Jourdain* (Gers, arrondissement de Lombez).
8. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 95. La date du 10 janvier 1590 que porte ce document est celle de sa réception par Matignon, qui dès le 12 les adressait au Roi. Cf. lettre au Roi, du 12 janvier. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 228.
9. Cette trêve n'agréa point à Henri IV. Cf. lettre du 16 décembre 1589. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 217.
10. Cf. lettre du Roi du 16 décembre 1589.
11. Cf. Dubord (R.), *Aubiet pendant les guerres de religion*, dans *Revue de Gascogne*, t. VII, p. 226 et sq.

vais exemple : Vivant s'était emparé de deux maisons fortes, dont l'une n'appartenait même point à un ligueur, et de là rançonnait les alentours[1]. Turenne faisait percevoir les tailles à son profit, en Armagnac[2]. Tout le monde se mit à les imiter, les catholiques aussi bien que les protestants, comme ce Marsellus qui écrivait à Matignon qu'à son grand regret il allait être obligé de lever un péage sur les bateaux passant à La Réole[3]. « Il n'y a seneschal ne gouverneur de place qui ne veuille faire le lieutenant de Roy », écrivait de Prugue à Matignon[4].

La présence du maréchal en Gascogne était donc nécessaire autant pour réprimer les abus de ses propres troupes que ceux des ligueurs.

Depuis longtemps, au reste, il songeait à partir et, dès le 20 novembre 1589, il en formait déjà le projet[5]. Les événements le retinrent à Bordeaux, où il se trouvait encore à la fin de février. Si bien que Favas vint alors l'y trouver afin de hâter son départ[6].

Il était temps de se mettre en route : Villars, en effet, après avoir réconcilié Joyeuse et les Toulousains[7], revenait en Gascogne, accompagné d'un grand nombre de ligueurs du Languedoc et emmenant avec lui quatre canons[8]. Monluc, Montespan, Du Lau quittèrent Agen de leur côté au début de février[9] et opérèrent leur jonction avec Villars dans le Bas Quercy[10]. L'armée ligueuse pouvait comprendre trois mille fantassins et cinq ou six cents cavaliers[11].

Matignon donna ordre à La Devèze et à Roquépine de le surveiller sans engager le combat[12]. Et lui-même s'apprêta à partir.

Les forces dont il pouvait disposer étaient au moins égales à

1. Cf. lettre du 16 décembre 1589. Il est vrai que les maisons en question sont en Périgord. Mais ceci ne prouve que davantage la généralité du mal.

2. « J'ay trouvé qu'il avoit envoyé Labroue [a] en Armaignac avec ses gardes qui contraint les particuliers redevables au payement des deniers qu'ilz doibvent, de quelque nature qu'ilz soient, de sorte que je ne pense point qu'il y ait nul moien de pouvoir retirer ceste année un seul denier de toutes les receptes. » Lettre de Prugue à Matignon, de Condom 6 janvier 1590. Arch. de Monaco, J* 21, f° 264.

3. Lettre du 16 décembre 1589. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 228.

4. Lettre du 6 janvier. Cf. note 2.

5. Lettre à du Lau. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 510.

6. Lettre de Matignon au Roi, du 28 février 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 232.

7. *Histoire générale de Languedoc*, t. V, p. 443.

8. Lettre du 28 février. Cf. note 1. — Dès le 4 février Turenne écrivait, de Nérac, à Matignon : « Les ennemiz de Sa Magesté vont se mettre ensemble, vont faire un gros et ont desja tiré quelques pièces de canon de Thoulouse. » Arch. de Monaco, J* 21, f° 300.

9. Le 7 février 1590, Monluc déclare aux consuls d'Agen qu'il est prêt à « desloger la nuyt prochaine ». Arch. d'Agen, BB 37, f° 44 v°.

10. Lettre du 28 février. Cf. note 6.

11. *Ibid.*

12. Lettre du 28 février.

a. Receveur des tailles.

celles de la Ligue. Favas l'avait assuré qu'il rencontrerait parmi les gentilshommes gascons toute l'obéissance qu'il pourrait demander à des « gans d'honur et de calité »[1], et avait calculé qu'en joignant à eux des forces venues de Périgord et de l'Entre-deux-Mers, le maréchal pourrait réunir sous ses ordres quatre mille fantassins et cinq cents cavaliers, auxquels il joindrait ses quatre canons[2].

Matignon dut quitter Bordeaux le 8 mars[3]. Le 11, il était à La Réole[4], où il avait donné rendez-vous à La Force et aux gentilshommes de Périgord et d'Entre-deux-Mers[5]. Dès ce moment, il se heurta aux difficultés les plus graves.

La noblesse de la rive droite de la Garonne était accourue en foule à La Réole dont elle pillait les environs[6]. Quand Matignon donna l'ordre de passer le fleuve pour aller en Gascogne, un grand nombre de gentilshommes se mutinèrent[7]. Le fait était d'autant plus grave que l'armée royaliste de Gascogne, bien inférieure en nombre à celle de Villars, pouvait d'un jour à l'autre être mise en déroute par ce dernier, si l'on n'arrivait à son secours[8]. Matignon agit avec énergie : il enjoignit aux gentilshommes qui refusaient d'obéir « de plier incontinent leurs drappeaux et faire rethirer dans trois jours leurs soldatz, sur peyne de la vie ». Il ordonna en outre à tous les capitaines qui avaient une commission pour lever des troupes, de s'en faire octroyer une nouvelle « subsequente a nostre presant ordonnance »[9].

1. Lettre de Favas, datée de Casteljaloux 3 février 1590. Arch. de Monaco, J* 21, f° 296.
2. « Vous pouvés fere estat de quatre mille homes de pié et de cinq sans chevaus; vous avés quatre canons et duls coleuvrines, bouletz pour sept sans coups et pouldre pour plus de mille. » Lettre du 3 février. Cf. note précédente.
3. « Je me rendray Judy prochain [8 mars] a La Reolle et m'advanceray en toute dilligence. » Lettre de Matignon à Roquépine, datée de Bordeaux 6 mars 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIX, p. 239.
4. Le 11 mars les consuls d'Agen sont avertis que « M. de Matignon est a La Reolle, avec troys pieces de canon ». Arch. d'Agen, BB 37, f° 47.
5. Ordonnance de Matignon, datée de La Réole 17 mars 1590. *Actes de l'Académie de Bordeaux*, t. XLII, p. 200.
6. *Ibid.*
7. *Ibid.* — Lettre de Henri IV à Matignon, du 10 mai 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 233. — Cette mutinerie dut avoir un grand retentissement. Cf. lettre de Catherine de Bourbon à Vivant, de Pau 6 mai 1590. *Bulletin de la Soc. hist... du Périgord*, t. XXVIII, p. 800.
8. Lettre du Roi, du 10 mai. — L'armée de Gascogne était alors en Lomagne, où elle venait de s'emparer de Maubec (Tarn-et-Garonne, canton de Beaumont-de-Lomagne) et de Sarrant (Gers, canton de Mauvezin). Cf. lettre de Matignon au Roi, du 28 février 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 232.
9. Ordonnance du 17 mars. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 200. — En juillet 1590 le Roi envoya à Matignon une « ordonnance pour les levées de gens de guerre, à ce qu'elles ne se puissent faire sans vostre attache ». Lettre de Henri IV à Matignon, du 20 juillet 1590. Berger de Xivrey, *Recueil des lettres missives*, t. III, p. 219.

Rappelons que Matignon profita de la circonstance pour se faire donner le pouvoir de lieutenant général en Guyenne[1].

La mutinerie de la noblesse retint quelque temps Matignon à La Réole[2]. Cependant il se remit en route, probablement par la vallée de la Garonne. Nous ne savons s'il s'arrêta devant Marmande[3]. Le 9 avril, nous le trouvons à Port-Sainte-Marie[4]. Mais au lieu de continuer son chemin vers Agen, il obliqua vers le Sud-Ouest, se dirigea du côté de Lavardac[5], passa à Nérac, où il vit Turenne qui mit toutes ses forces à sa disposition[6] et gagna Condom[7]. Là il s'occupa, avec Fontrailles, Lusignan et Favas, de refaire l'état des garnisons de la province[8] : il retira des places toute la cavalerie qu'il mit aux champs[9]. Son règlement reçut l'entière approbation du Roi qui ne jugea bon que d'y modifier deux ou trois points de détail[10]. Le 26 avril, Matignon était encore à Condom[11]. A partir du mois de mai, l'on commence à redouter sa venue en Comminges[12]. Il se dirige vers ce pays au mois de juin : le 25 et le 27, il est à Mauvezin[13]. Le 6 juillet, nous le trouvons à l'Isle-Jourdain[14]. De là, au mois d'août, il remonte la vallée de la Save et, le 3 août, il essaye de s'emparer de Samatan[15]. Ayant échoué, il se retira vers l'Isle-

1. Cf. ci-dessus, page 23.
2. Lettre du Roi, du 10 mai.
3. Des comptes des 22 et 23 mars 1590 nous apprennent que dans le courant de mars, Favas offrit à Matignon un banquet pour lequel les consuls de Casteljaloux payèrent 9 livres. Arch. de Casteljaloux, CC 2 (Arch. de Lot-et-Garonne, E suppl. 2410*). Rien ne prouve que ce repas ait eu lieu à Casteljaloux. N'aurait-il pas eu lieu au camp de Marmande, d'où Favas écrivait le 17 mars aux consuls de Casteljaloux?
4. *Port-Sainte-Marie* (Lot-et-Garonne, arrondissement d'Agen). Lettre de Matignon aux consuls de Laplume, datée du Port 9 avril 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIX, p. 238.
5. *Lavardac* (Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac). *Ibid.*
6. Lettre de Turenne au Roi, datée de Nérac 25 avril 1590, dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1866, pp. 9 et sq.
7. Probablement sur le conseil de Favas, qui avait conseillé à Matignon de commencer par se rendre à Condom « et la vous verriés a cler l'intansion et la force de toutz costés que vous pouvés esperer ». Lettre de Favas, du 3 février 1590. Arch. de Monaco, J* 21, f° 296.
8. Lettre de Turenne. Cf. note 6.
9. Lettre de Henri IV à Matignon, du 20 juillet 1590. Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*, t. III, p. 219.
10. Lettre de Henri IV, du 20 juillet 1590.
11. Lettre de Matignon aux jurats de Bordeaux, datée de Condom 26 avril 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 478.
12. Lestrade (J.), *Les Huguenots en Comminges*, dans *Revue de Comminges*, t. XIII, p. 3.
13. *Mauvezin* (Gers, arrondissement de Lectoure). — Lettre à M. de Monthelon, datée de Mauvezin 25 juin 1590. Bibl. Nat., ms. fr. 3623, f° 85. — Lettre au duc de Nevers, datée de Mauvezin 27 juin 1590. Bibl. Nat., ms. fr. 3623, f° 33.
14. *L'Isle-Jourdain* (Gers, arrondissement de Lombez). Réponse à une requête de Thémines, datée de l'Isle-Jourdain 6 juillet 1590. Cabié (Edm.), *Les guerres de religion.. dans le Quercy*, col. 837.
15. *Samatan* (Gers, arrondissement de Lombez). Lestrade, *op. cit.*, p. 7. Samatan avait été pris en octobre 1589 par Sus. Mais il l'avait ensuite revendu à la Ligue. Cf. Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, t. V, p. 457.

Jourdain[1]. Pendant ces opérations, Villars avait établi son quartier général à l'Isle-en-Dodon[2] et ne cessait de côtoyer l'armée de Matignon avec des forces à peu près égales aux siennes, de façon à le contenir perpétuellement[3].

En août, le Languedoc fut menacé par une invasion espagnole : Montmorency appela à son secours le duc d'Épernon, qui voyageait alors en Guyenne, et Matignon[4]. D'Épernon s'excusa, sous le prétexte qu'il allait rejoindre le Roi en France[5]. Matignon au contraire dessine alors un mouvement donnant à penser qu'il avait l'intention de pénétrer en Languedoc : il fait avancer ses troupes et ses canons jusqu'à Saint-Lys[6] et le bruit courut qu'il allait assiéger Muret[7]. Le 21 août, les députés des États de Comminges se rencontraient à Saint-Lys avec six gentilshommes royalistes pour négocier d'une trêve que le maréchal ne voulut point accorder[8].

Il semble cependant qu'il ne poussa pas plus avant. Faut-il croire, comme le prétend La Faille[9], que les manœuvres de Villars le forcèrent à reculer ? Il est plus probable qu'il n'osa point s'écarter davantage de sa province, car les Espagnols la menaçaient alors autant que le Languedoc[10].

Aussi le voyons-nous désormais porter ses efforts plutôt sur Agen. Dès le début de septembre, une grande inquiétude se manifeste

1. Lestrade, *op. cit.*, p. 7.
2. *L'Isle-en-Dodon* (Haute-Garonne, arrondissement de Saint-Gaudens). Lestrade, *op. cit.*, p. 6.
3. La Faille (G. de), *Annales de la ville de Toulouse*, t. II, p. 447. Cet ouvrage prétend que Matignon quitta Bordeaux en juin. Son erreur est due sans doute au fait que c'est vers la fin du mois seulement qu'on le trouve aux environs de Toulouse.
4. Il en informe une première fois Henri IV dans une lettre datée de Béziers, 18 août 1590. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 145. Il envoie bientôt au Roi une seconde lettre plus alarmée : « J'envoye a MM. le duc d'Épernon et marechal de Matignon une trés humble suplication, que je faiz a vostre Majesté d'avoir agreable, que j'aye instamment prié, requis, voire sommé et protesté contre lesdits seigneurs pour, avec leurs personnes et leurs forces me venir asister. » Lettre datée de Béziers, 27 août 1590. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 151.
5. Lettre de Henri IV à Montmorency, 8 octobre 1590. Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*, t. III, p. 263.
6. *Saint-Lys* (Haute-Garonne, arrondissement de Muret).
7. Lestrade, *op. cit.*, p. 7.
8. *Ibid.*, p. 8.
9. La Faille, *op. cit.*, t. II, p. 447.
10. Dès le 15 juillet Henri IV, répondant aux jurats, leur parle des périls dont les Espagnols les menacent. Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*, t. III, p. 214. Le 24 septembre Montmorency écrit au Roi que 6,000 Espagnols sont entrés par Narbonne et qu'il est menacé d'en voir arriver 3,000 à 4,000 autres, « ce qui m'a esté reconfirmé par M. le Mareschal de Matignon... et de mesmes les autres preparatifz que se faisoient en Espaigne pour entreprendre sur le pays de Bear ». Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 161. — Henri IV dans une lettre à Montmorency, du 8 octobre, parle encore de ces menaces d'invasion en Guyenne. Berger de Xivrey, *op. cit.*, t. III, p. 263. — Les projets des Espagnols furent contrecarrés par la revolte de l'Aragon, à la suite de l'emprisonnement d'Antonio Pérès.

dans cette dernière ville, où l'on apprend que d'importantes forces royalistes se concentrent entre Nérac et Port-Sainte-Marie[1].

Le 2 octobre, Matignon était à Condom d'où il ordonnait de faire occuper les maisons des environs de Larressingle[2], afin d'empêcher les courses des ligueurs qui occupaient cette place[3]. Il s'occupe alors à renforcer les moyens de défense des villes de Gascogne et d'Armagnac[4], de Condom en particulier où il fit venir cent cinquante arquebusiers et la compagnie de Saint-Chamarand[5].

En même temps il poursuivait ses projets sur Agen, où il s'était ménagé des intelligences[6]. Les Agenais, effrayés, appelèrent Villars et Monluc[7] et démolirent tous leurs forts du côté de la ville[8].

Au reste, Matignon ne pouvait plus demeurer davantage en Gascogne : les Bordelais, très sérieusement menacés, le suppliaient de revenir et le Roi lui en donna l'ordre[9].

Le 29 octobre il était encore à Condom[10]. Il en partit le 30[11]. Le 31 il passait à Casteljaloux[12]. Il arriva le 3 novembre à Bordeaux[13].

Cruseau nous dit que sa campagne avait coûté deux cent soixante-dix mille écus[14]. Il ajoute que Matignon n'aboutit à aucun résultat. Sans doute il ne reprit ni Agen, ni Marmande, qui étaient les deux places les plus fortes de la Ligue. Mais n'oublions pas qu'avec une armée aussi peu disciplinée que l'était alors la sienne, les grosses entreprises étaient impossibles. D'autant plus que, tandis que le maréchal était en Gascogne, Turenne avait emmené vers le Roi les meilleures troupes de la province[15]. Il ne resta plus guère que des

1. Délibération du 4 septembre. Arch. d'Agen, BB 37, f° 60.
2. *Larressingle* (Gers, canton de Condom). Les Ligueurs s'en étaient emparés en 1589. Cf. Gardère (J.), *Larressingle en Condomois*, dans *Revue de Gascogne*, t. XXXII, p. 301.
3. Gardère, *op. cit.*, p. 302.
4. Lettre de Matignon au Roi, du 13 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 213.
5. Gardère, *op. cit.*, p. 302.
6. Délibérations des consuls d'Agen des 26 et 27 octobre 1590. Arch. d'Agen, BB 37, f°s 69 v° et 71.
7. Délibération du 27 octobre. Arch. d'Agen, BB 37, f° 71. Monluc était alors à Domme.
8. La démolition fut décidée le 26 octobre (Arch. d'Agen, BB 37, f° 69 v°) et exécutée le 29 (Arch. d'Agen, BB 35, f° 99 v°).
9. Lettre de Matignon au Roi, du 13 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 213.
10. Reconnaissance datée de Condom, 29 octobre 1590. Arch. de Monaco, J* 25.
11. Lettre du 13 novembre. Cf. note 4.
12. 31 octobre « M. le mareschal estant arrivé en ceste ville ». 1er novembre « après le despart de monsieur de Matignon ». Arch. de Casteljaloux, CC 2 (Arch. de Lot-et-Garonne, E suppl. 2410*).
13. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 32.
14. *Ibid.*
15. Turenne séjourna longtemps à Nérac, immobilisé par sa maladie. Une lettre de lui datée de Nérac, 1er janvier 1590, a été publiée dans la *Revue de Gascogne*, t. VII, p. 236. C'est là qu'il commença à rassembler des troupes et il s'apprêtait à partir auprès du Roi, quand l'arrivée de Matignon en Gascogne retarda son départ. Cf. lettre au Roi

bandes habituées à vivre de leurs ravages sur le pays [1], au reste mal payées, et contre lesquelles Matignon avait à sévir presque autant que contre les ligueurs. Il se rendit en Gascogne en policier bien plus qu'en conquérant : et l'insistance avec laquelle, aussitôt après son départ, ses lieutenants réclament son retour [2] semble bien nous indiquer que sa présence ne fut point aussi inutile que le dit Cruseau.

III — Bordeaux menacé.
Matignon a Rions et a Mussidan.

Le 1er mars 1590, avant de partir pour la Gascogne, Matignon avait rendu une ordonnance interdisant aux gens de guerre de s'approcher à plus de six lieues de Bordeaux « pour empescher que, soubs le voile du bien et service du Roy, il ne soit attenté en la dicte ville »[3]. Cependant, la plus « grande défiance »[4] ne cessa de régner en ville aussitôt après le départ du maréchal. Le 16 avril 1590, le Parlement fit placer des sentinelles sur les clochers non seulement de Bordeaux, mais de toute la sénéchaussée, afin d'avertir de l'approche des gens de guerre[5]. D'autre part, Matignon avait autorisé les paysans à repousser par la force les gens de guerre qui contreviendraient à son ordonnance du 1er mars[6]. Les populations de l'Entre-deux-Mers en profitèrent pour courir sus à tous les soldats ; il fallut que par une nouvelle ordonnance Matignon fît cesser leurs excès [7].

L'absence du maréchal se prolongeant, les dangers devinrent plus grands. Après le départ de Turenne surtout, il ne resta plus de troupes pour assurer la police dans le Bordelais et les régions avoi-

datée de Nérac 25 avril 1590, dans *Annuaire bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1866, p. 9. — A la fin d'avril il dut quitter Nérac dans l'intention d'aller à Turenne, pour sa santé. Cf. lettre du 25 avril. — Il s'arrêta à Caumont, d'où il écrit au Roi, le 8 mai. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 273. C'est en juin ou juillet qu'il dut se mettre en route pour aller rejoindre le roi : le 12 juillet il est à Issigeac. *Les jurades de la ville de Bergerac*, t. IV, p. 244. Vivant le rejoint à Pons. *Faits d'armes de Geoffroy de Vivant*, p. 64. En juillet Henri IV apprend qu'il est en Poitou. Lettre à Matignon, du 20 juillet. Berger de Xivrey, *op. cit.*, t. III, p. 219. Il rejoignit le Roi le 30 août au moment de la levée du siège de Paris. Cf. lettre de Henri IV du 10 mai 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 235, note 2.

1. Cf. lettre du Parlement au Roi, 25 octobre 1590. *Arch. hist de la Gironde*, t. VII, p. 209.
2. Lettre de Baranneau à Matignon, du 27 décembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 236. — Lettre de Dufranc à Matignon, 6 janvier 1591. *Ibid.*, p. 239 — Lettre des consuls de Condom à Matignon, 9 janvier 1591. Arch. de Monaco, J* 21, f° 363.
3. Ordonnance datée de Bordeaux, 1er mars 1590. Arch. de Bordeaux, AA 17.
4. Darnal, *Supplément des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus*, p. 102.
5. Arch. de Bordeaux, JJ 386.
6. Ordonnance du 1er mars.
7. Darnal, *op. cit.*, p. 102.

sinantes. La Guyenne, écrivait le Parlement au Roi, « se trouve aujourd'hui desnuée quasi de toutes forces, partie desquelles sont allées vers Vostre Majesté; les aultres sont si petites et si peu craintes que vos bons subjectz n'y trouvent point de defense et de protection »[1].

Au reste, à quoi donc auraient servi des soldats? L'on n'avait pas de munitions à leur donner. Depuis le mois d'août 1589, Matignon se plaignait du manque de poudre. « C'est à quoy il vous fault le plus pourvoir, » lui écrivait Favas[2]. Le maréchal songea d'abord à en acheter à La Rochelle. Le manque d'argent l'en empêcha[3]. Pendant sa campagne de Gascogne, il s'en procura à Navarrenx[4]. Mais au retour il s'en trouva fort démuni : Bordeaux n'en avait point à lui fournir[5]. On dut en acheter à l'étranger : la ville de Bordeaux passa un contrat avec des marchands qui en firent venir de Flandre et d'Allemagne[6].

A la faveur du manque de troupes et de l'absence du maréchal, les rebelles gagnèrent peu à peu du terrain, de sorte que Bordeaux finit par se trouver « comme assiégé »[7].

Le 25 juillet 1590, un certain capitaine Lafaye, à la tête d'une soixantaine de partisans, surprit Saint-Émilion[8]. Cette ville appela aussitôt au secours et de tous les environs, de Bordeaux notamment, l'on envoya des forces; un capitaine béarnais qui se rendait à l'armée du Roi, Sainte-Colombe, passait alors par la région. Il se mit à la tête des renforts et reprit Saint-Émilion. Mais, à peine y fut-il entré, qu'il se mit à son tour à piller la ville. Il fallut que Merville et Barrault intervinssent; Sainte-Colombe consentit à se retirer, au prix de quatre cent six écus et d'un chéval qui lui furent donnés par les jurats de Saint-Émilion[9].

1. Lettre du Parlement au roi, du 25 octobre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 209.
2. Lettre du 3 février 1590. Arch. de Monaco, J* 21, f° 296.
3. Lettres de Matignon à Henri de Navarre, du 2 août 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 23; et à Henri III, du 4 août. *Ibid.*, f° 26.
4. *Navarrenx* (Basses-Pyrénées, arrondissement d'Orthez). — Dès le 27 janvier 1590, dans une lettre datée de Jegun, La Motte-Gondrin prévient Matignon qu'il a ramené dix milliers de poudre de Béarn. Arch. de Monaco, J* 21, f° 281. — En juillet, Henri IV ordonne à Matignon d'aller chercher des poudres à Navarrenx. Lettre du 20 juillet 1590. Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*, t. III, p. 219.
5. Cf. lettres de Matignon et du Parlement au roi, des 13 et 15 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, pp. 213 et 216.
6. Délibération des jurats du 5 décembre 1590. *Inventaire des registres de la Jurade*, t. I, p. 355. — Déclaration des marchands de Middlebourg, du 3 septembre 1591. *Ibid.*
7. Lettre du Parlement au roi, du 15 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 216.
8. *Saint-Émilion* (Gironde, arrondissement de Libourne). Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 28.— Assemblée générale du 14 août 1590 en la maison commune de Saint-Émilion. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXXV, p. 148 et sq. — Guinodie, *Histoire de Libourne*, t. II, pp. 317 et 318.
9. Assemblée du 14 août. Cf. note 2. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 28.

Au mois d'octobre la situation s'aggrava brusquement.

D'une part, le gouverneur de Blaye, Lussan, sans se déclarer ouvertement pour la Ligue, se mit à percevoir des droits écrasants sur les navires qui passaient devant sa ville[1].

D'autre part Rions[2] et Bourg[3] furent surpris par les rebelles.

Ils s'emparèrent de Rions le 25 octobre[4], avec l'aide de forces qu'ils placèrent en embuscade dans le couvent des Cordeliers, tout voisin d'une des portes de la ville. Puis, craignant d'être surpris à leur tour par le même moyen, ils s'empressèrent de faire démolir le couvent[5].

L'affaire de Bourg est plus compliquée. Nous y voyons intervenir le duc d'Épernon. L'attitude équivoque de ce personnage ne cessait d'inspirer les plus graves inquiétudes aux Bordelais. « Soubs promesse de faire la guerre a ceus de la Ligue, nous dit Cruseau, il investissoit la ville de Bordeaus et paaïs[6]. »

En juillet, alors que Henri IV pensait le voir arriver auprès de lui[7], il fit un voyage en Gascogne, accompagné de nombreuses troupes[8], dont il offrit le concours à Matignon[9]. Celui-ci, se défiant d'un tel allié, déclina ses offres et le fit surveiller d'assez près, si bien qu'Épernon rentra dans son gouvernement sans avoir pu rien faire[10]. Quand il était dans le Midi, Montmorency, menacé par les Espagnols, lui demanda son concours. Il refusa, sous le prétexte qu'il allait rejoindre le Roi[11]. En septembre, en effet, il remonta vers le Nord.

Au retour, le passage de ses troupes dans les environs de Bordeaux fut signalé par un acte de brutalité sans précédents : un de ses officiers, un repris de justice, que l'on appelait le capitaine Gascon[12],

1. A partir du 13 octobre. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 31.
2. *Rions* (Gironde, canton de Cadillac).
3. *Bourg-sur-Gironde* (Gironde, arrondissement de Blaye).
4. Lettre du Parlement au roi, du 25 octobre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 209. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 30.
5. Lurbe (de), *Chronique bordeloise*, f° 52. — De Thou, l. XCIX, § 13. — Les ligueurs étaient conduits par un capitaine Labarthe. Il n'y eut pour ainsi dire pas d'effusion de sang; seul le juge fut blessé. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 30.
6. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 32.
7. Lettre de Henri IV à Matignon, du 20 juillet 1590. Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*, t. III, p. 219.— Épernon avait annoncé sa venue au Roi dans une lettre datée de Saintes, 4 mai 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 235.
8. Lettre de Henri IV à Matignon, du 20 juillet. Berger de Xivrey, *op. cit.*, t. III, p. 219.
9. Lettre d'Épernon au Roi, datée de Caumont, 27 juillet 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 207.
10. Lettre de Matignon au Roi, du 13 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 213.
11. Lettre de Henri IV à Montmorency, du 8 octobre. Berger de Xivrey, *op. cit.*, t. III, p. 263.
12. « Mesturrieu, natif de Medoc, surnommé le capitaine Gascon, qui avoit esté condamné aux galères austrefois, et a present guidon de la compagnie de chevauls legiers du capitaine Miran. » Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 29.

après avoir déjeuné au château de Vayres[1] avec un conseiller à la cour, Pierre de Barre, profita de la circonstance pour enlever ce dernier, au sortir de table[2]. Il voulait s'en servir comme otage, afin d'obtenir la mise en liberté d'un de ses frères, retenu prisonnier à la Conciergerie pour quelque crime de droit commun[3]. La Cour écrivit au duc d'Épernon, lui envoya un huissier; mais il fallut députer auprès de lui afin d'obtenir la mise en liberté de Pierre de Barre, qui reparut au Parlement près d'un mois après son aventure, le 26 octobre, « aveq les larmes a l'œuil, sans qu'il peust dire mot »[4]. C'est en vain que la Cour voulut se faire livrer le capitaine Gascon; elle ne put l'obtenir[5].

Deux ou trois jours à peine s'étaient écoulés depuis que Pierre de Barre était rentré au Parlement, quand Bourg fut surpris par un parti de ligueurs[6], commandé par un capitaine Desroys[7]. Le commandant de la place, La Jouizière, se réfugia dans le château, où il tint bon jusqu'à l'arrivée des secours[8]. Le capitaine Gourgues accourut le premier, à la tête de deux cent cinquante hommes de Bordeaux et se jeta dans le château. Bientôt après, Épernon y pénétrait à son tour à la tête de trois cents cavaliers. Il en ressortit presque aussitôt[9]. Mais sa présence épouvanta les ligueurs, qui s'embarquèrent à la faveur de la nuit et se réfugièrent à Blaye[10].

Le lendemain Épernon revint et la garnison le laissa entrer sans

1. *Vayres* (Gironde, canton de Libourne). Ce château appartenait à Ogier de Gourgues.
2. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 29. — Reg. secrets. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 276. — Lettre du Parlement au Roi, 25 octobre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 209. — Lettre de Desaigues au Roi, 17 novembre 1590. *Ibid.*, t. VII, p. 218.
3. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 30. — Lettre du Parlement au Roi, du 25 octobre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 209.
4. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 30.
5. Lettre du Parlement du 25 octobre. — Lettre de Desaigues au Roi, du 17 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 218.
6. Le 28 octobre, selon Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 31. — Le 29, selon de Lurbe, *Chronique bordeloise*, f° 51 v°. — « De nuict, » selon Darnal, *Supplement des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus*, p. 102.
7. Il obtint des lettres d'abolition en date du 27 octobre 1594, enregistrées au Parlement de Bordeaux le 26 août 1595. Arch. de la Gironde, B 46, f° 120 v°. — L'éditeur de la *Chronique* de Cruseau lit son nom De Croix. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 31, parle aussi d'« ung nommé Hosten ». — Selon Brantôme, le chef des ligueurs se serait nommé Lantifaure et aurait agi à l'instigation de Lanssac. Brantôme, *Grands Capitaines*, édit. Lalanne, t. V, p. 168.
8. Lettre de Matignon au Roi, 13 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 213. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 31. — Brantôme, *op. cit.*, p. 168.
9. Lettre de Matignon, du 13 novembre.
10. *Ibid.* — Lettre du Parlement au Roi, du 15 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 216. — Brantôme, *op. cit.*, p. 168. — La Colonie (J. M. de), *Histoire curieuse et remarquable de la ville et province de Bordeaux*, t. II, p. 34, prétend que les ligueurs qui avaient surpris Bourg se retirèrent à Créon et de là allèrent s'emparer de Rions. C'est absolument inexact. La prise de Rions a précédé celle de Bourg et ce ne sont point les mêmes capitaines qui ont conduit les deux opérations.

défiance dans la ville et dans le château[1]. A peine y fut-il qu'il en chassa Gourgues et La Jouizière « par le poing »[2] et qu'il s'établit dans la place, où il laissa Campagnol à la tête d'une bonne garnison[3]. Il garda seize prisonniers que les royalistes avaient faits, en relâcha douze et envoya en tout et pour tout au Parlement de Bordeaux « quatre belistres », dont l'un mourut dès son arrivée[4].

Quand Matignon, de retour à Bordeaux, demanda au duc d'Épernon de lui rendre la place, celui-ci s'y refusa obstinément[5]. En 1592, il se mit à y lever un péage[6]. Et ce n'est que beaucoup plus tard que, sur l'ordre du Roi, il la remit à Roquelaure[7].

A la fin d'octobre 1590, la situation était donc des plus graves. Environnés d'ennemis de tous côtés, les Bordelais commençaient à éprouver les effets de leurs courses, qu'ils poussaient jusqu'aux environs immédiats de la ville. Enfin le bruit se répandit qu'il y avait des traîtres à l'intérieur de Bordeaux et qu'ils s'apprêtaient à livrer aux rebelles l'une des portes de la ville[8].

Le 3 novembre, Matignon arriva[9]. Il se mit en devoir aussitôt de dégager les abords de sa capitale. A peine y demeura-t-il quelques jours, pour laisser le temps d'arriver à Favas et à La Force qui lui amena six ou sept cents arquebusiers et cinquante à soixante cavaliers[10]. Et tout aussitôt il repartit avec ses quatre canons pour aller assiéger Rions[11]. Après avoir battu la place de cent vingt coups de canon, il y fit une brèche. C'est en vain que les assiégés, dans une sortie désespérée, ravagèrent la partie du camp de Matignon où

1. Lettre de Matignon, du 13 novembre.
2. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 31.
3. Brantôme, *op. cit.*, p. 169. — Girard, *op. cit.*, t. I, p. 297. — Ce dernier prétend qu'Épernon garda La Jouizière à son service. C'est inexact. Ce capitaine porta la lettre adressée par Matignon au Roi le 13 novembre. Plus tard on le retrouve à Saint-Macaire.
4. Lettre de Desaigues au Roi, 17 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 218.
5. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 31. Brantôme, *op. cit.*, pp. 169 et sq.
6. Lettre d'Épernon au Parlement, du 18 janvier 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 574.
7. Brantôme, *op. cit.*, p. 169.
8. Lettre du Parlement au Roi, du 25 octobre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 209. — Sans doute s'agit-il de la porte Saint-Julien, auprès de laquelle, au dire de Gaufreteau, les ligueurs de Marmande faisaient ferrer leurs chevaux en plein jour. Il raconte ce fait immédiatement après la prise de Rions, qu'il place en 1592. Et il ajoute que Matignon fit démolir le prieuré de Saint-Julien, voisin de cette porte. Gaufreteau, *Chronique bordelaise*, t. I, pp. 305 et 306.
9. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 32.
10. Lettre de Matignon au Roi, du 13 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 213.
11. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 34. Le 13 novembre, Matignon écrit encore au Roi, de Bordeaux. Cf. note précédente. — Le 15, le Parlement écrit au Roi : « Rions... auquel le sieur marechal de Matignon s'achemine ». *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 216. Et le 17, Desaigues : « M. le Mareschal... s'en va assieger Rions. » *Ibid.*, t. VII, p. 218.

se trouvait l'artillerie. Ils n'en furent pas moins obligés de se rendre « vie et bagues sauves »[1].

Dès que Rions fut pris, probablement sans repasser à Bordeaux, Matignon se rendit en Périgord.

En décembre, il passa la Dordogne à Branne[2]. A Périgueux l'on fut très inquiet, car on ne savait s'il n'allait pas venir attaquer la ville. Mais il s'arrêta à Mussidan[3]. Cependant les consuls de Périgueux appelaient de tous côtés au secours. Pompadour arriva bientôt avec « un grand nombre de noblesse et gens de pied ». Il fit occuper Saint-Astier[4], afin d'en faire un poste avancé entre Matignon et Périgueux.

Le 24 décembre arriva de Quercy l'avant-garde de Montpezat, conduite par Monréal. Montpezat suivait; mais, avant qu'il fût à Périgueux, Mussidan s'était déjà rendue, après avoir essuyé trois cent cinquante coups de canon et après même qu'il y fut entré un secours malheureusement insuffisant[5].

Matignon menaça de continuer sa marche en avant, et le 2 janvier les consuls de Périgueux envoyèrent un renfort de cinquante arquebusiers à Saint-Astier. Il fut inutile. Les royalistes se retirèrent[6]. Le 7 janvier, le maréchal était à Libourne[7]. De là il dut gagner Bordeaux.

IV. — Événements de Villeneuve et d'Agen. Matignon en Gascogne.

A peine Matignon avait-il quitté la Gascogne que les ligueurs y reprenaient l'avantage[8]. Avec une armée composée d'un millier de fantassins, de cent cinquante cavaliers et de deux canons, ils couraient le pays « et tout leur cede et obeyt, fors quelques villes principalles, desquelles les enemys guastent et detruysent le plat pays et environs a la grand foule et ruyne du peuple »[9].

Les deux villes principales des royalistes, Fleurance[10] et Condom, étaient fort menacées.

1. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 34. — Lurbe (de), *Chronique bordeloise*, f° 52.
2. *Branne* (Gironde, arrondissement de Libourne).
3. *Mussidan* (Dordogne, arrondissement de Ribérac).
4. *Saint-Astier* (Dordogne, arrondissement de Périgueux).
5. Arch. de Périgueux, FF 174. — *Recueil de titres... employés dans le Mémoire sur la constitution politique de la ville et cité de Périgueux*, p. 523.
6. *Ibid.*
7. Lettre de Matignon aux jurats de Saint-Émilion, datée de Libourne 7 janvier 1591. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXXV, p. 151.
8. Lettre de Baranneau, du 27 décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIII, p. 236.
9. Lettre des consuls de Condom à Matignon, du 9 janvier 1591. Arch. de Monaco, J* 21, f° 363.
10. *Fleurance* (Gers, arrondissement de Lectoure).

A Fleurance, grâce à la vigilance de Baranneau qui y commandait, l'élection des consuls s'était bien passée[1]. Mais il avait été contraint de laisser entrer un Jésuite dans la ville pour y prêcher l'Avent[2], et celui-ci s'était mis à parler « plus sedisieuseman que nul qui soet a Paris, jusques a dire que il n'i a pas de paradis pour Hanri de Valoes »[3]. Baranneau s'était vu contraint de le chasser[4].

Quant à Condom, immédiatement après le départ de Matignon, les ligueurs l'avaient très sérieusement menacée[5]. Et depuis ils la tenaient comme assiégée au moyen d'une série de petites garnisons établies tout autour : à Larressingle[6] qu'ils occupaient déjà avant que le maréchal eût quitté le pays[7]; à Valence[8], qu'ils fortifiaient et où ils avaient fait entrer trois ou quatre cents hommes[9]; à Barrère[10] enfin. De là ils ne cessaient de menacer continuellement Condom où la population était épuisée par les veilles consacrées à la garde de la ville[11].

Le péril était général jusqu'aux extrémités de la province, jusqu'à Bayonne, où l'on voyait les Espagnols faire de grands préparatifs, à Pampelune et au Passage[12] et « ilz ne font pas scrupule de dire que ce printemps ilz nous viendront veoir en ceste ville »[13].

En Agenais également la Ligue gagnait du terrain : depuis longtemps, Villeneuve-sur-Lot donnait des inquiétudes à Matignon. Dès le mois d'octobre 1589, Du Faur de Pujols lui écrivait que « partie des consuls de Villeneufve son très mal affectionnez au

1. Lettre de Baranneau, du 27 décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 236.
2. *Ibid.*
3. Lettre de Fontrailles à Matignon, datée de Lectoure 23 décembre 1590. Arch. de Monaco, J* 21, f° 319.
4. Lettre de Baranneau, du 27 décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 236.
5. Lettre de Matignon au Roi, du 13 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 213.
6. *Larressingle* (Gers, canton de Condom).
7. Ordonnance du 2 octobre. Gardère (J.), *Larressingle en Condomois*, dans *Revue de Gascogne*, t. XXXII, p. 301.
8. *Valence* (Gers, arrondissement de Condom).
9. « Ils fortifient Valence et i a de troes a quatre sans homes dedans. » Lettre de Fontrailles à Matignon, de Lectoure, 23 décembre 1590. Arch. de Monaco, J* 21, f° 319. — Cf. aussi lettre de Dufranc à Matignon, du 6 janvier 1591 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 239) et lettre du même au même, du 27 décembre 1590. Arch. de Monaco, J* 21, f° 329.
10. *Barrère* (Lot-et-Garonne, canton de Mézin, commune de Réaup). Lettres de Dufranc, du 6 janvier 1591 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 239) et du 27 décembre 1590 (Arch. de Monaco, J* 21, f° 329).
11. Lettre de Dufranc, du 6 janvier 1591. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 239. — Lettre des consuls de Condom à Matignon, du 9 janvier. Arch. de Monaco, J* 21, f° 363.
12. *Le Passage* (Espagne, Guipuzcoa).
13. Lettre de La Hillère, gouverneur de Bayonne, à Matignon, de Bayonne, 3 janvier 1591. Arch. de Monaco, J* 21, f° 339.

service du Roy et vostre et que, s'ils pouvoint, leur ville seroit entre les mains de la Ligue »[1]. En 1590, quand le Parlement y fit porter les déclarations royales qu'il venait d'enregistrer, la publication en fut empêchée par un soulèvement[2]. Enfin, l'élection des consuls pour 1591 acheva de révéler les dispositions de bon nombre des habitants. Les consuls sortants tenaient à rester au pouvoir. Sous le prétexte que la ville était menacée, ils y firent entrer, le jour même des élections, soixante arquebusiers conduits par des chefs ligueurs, qu'ils logèrent chez les habitants royalistes afin de les intimider. Ils désignèrent alors comme leurs successeurs « toutz les plus grands Ligueurs manifestes de la ville ». L'élection faite, les habitants protestèrent. Et l'on aboutit à un accord aux termes duquel les anciens consuls étaient maintenus pour un an, « qui est le point ou ilz vouloint venir »[3].

Villeneuve cependant ne se déclara point dès lors pour la Ligue; ce n'est qu'un an après, sans doute encore à l'occasion du renouvellement des consuls, qu'elle embrassa ouvertement le parti de l'Union[4].

Les royalistes, de leur côté, ne laissaient point en repos les villes rebelles, et leurs entreprises sur Agen sont alors continuelles.

Ils y étaient encouragés par les dissentiments qui existaient entre Monluc et les ligueurs. Lorsque, menacés par Matignon, en octobre 1590, les Agenais avaient appelé Monluc à leur secours[5], celui-ci, auquel ils réclamaient une couleuvrine prêtée par eux[6], n'était revenu que pour les brutaliser : comme il voulait mettre une garnison dans un village des environs d'Agen, à Bajamont[7], et que les habitants du lieu s'y étaient refusés, il les menaça de son canon, se saisit des plus notables d'entre eux et fit mander à Agen l'exécuteur des hautes œuvres[8]. Matignon écrivait alors au Roi : « Il n'aura plus telle creance et autorité dans icelle [ville d'Agen] qu'il en a en ordinaire et il n'ozera se mettre entre les mains de ce peuple la[9]. » Monluc ne s'entendait pas mieux avec la noblesse ligueuse, et,

1. Lettre à Matignon, datée de Pujols 4 octobre 1589. Arch. de Monaco, J* 21, f° 208.
2. Lettre du Parlement au Roi, du 9 février 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 230.
3. Rapport à Matignon, du 7 janvier 1591. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 241,
4. Lettre de Matignon au Roi, du 4 janvier 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 571. — Arch. d'Agen, BB 37, f° 144.
5. Monluc était alors à Domme. Arch. d'Agen, BB 37.
6. Lettre de Matignon au Roi, 13 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 213.
7. *Bajamont* (Lot-et-Garonne, canton d'Agen).
8. Arch. d'Agen, BB 37, f° 72.
9. Lettre de Matignon au Roi, du 13 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 213.

quand Agen faillit être pris par les royalistes, le 5 janvier 1591, plus d'un gentilhomme l'accusa d'avoir trahi la ville [1].

Cette surprise du 5 janvier fut précédée d'une autre tentative qui eut lieu dans la nuit du 6 décembre 1590. Un millier de royalistes « conduisans plusieurs eschelles, charettes, petartz et saussisses » arrivèrent jusque sous les murs d'Agen. Mais ils furent « rompeus et disippés miraculleusement par la veneue inoppinée de monseigneur le marcquis de Villars... lequel arriva ce mesme soir, heure tarde, en ceste ville » [2].

Cet échec ne découragea point les royalistes. Dans la nuit du 4 au 5 janvier 1591 [3] ils revinrent, au nombre de cinq à six cents [4], sous la conduite de Saint-Chamarand et de Favas [5].

Vers cinq heures du matin [6], grâce à la complicité des gardes qui ne donnèrent point l'alarme, ils escaladèrent le pont de la Garonne, firent sauter la porte qui le commandait et se répandirent dans la ville aux cris de : « Vive le roy ! Theue ! Theue [7] ! » Ils poussèrent jusqu'à la Grand'Place, où se trouvait l'artillerie de la ville [8], dont ils s'emparèrent [9]. Mais, au lieu de rester groupés autour de leurs chefs, les soldats se dispersèrent pour aller piller la ville [10]. Les Agenais alors se ressaisirent, élevèrent des barricades [11] et marchèrent à l'ennemi. Ils trouvèrent Saint-Chamarand et son fils abandonnés des leurs, et les tuèrent [12]. Cependant Favas rallia ce qu'il put des royalistes et battit en retraite vers la porte par où ils étaient entrés [13]. Ils sortirent d'Agen à dix heures du matin [14], y laissant une

1. Rapport du 7 janvier 1591. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 241.
2. Arch. d'Agen, BB 35, f° 99 v°.
3. Compte rendu officiel agenais (Arch. d'Agen, BB 37, f° 80 v°), publié *in extenso* par Tholin, *La ville d'Agen pendant les guerres de religion du* XVI*e siècle*, dans *Revue de l'Agenais*, t. XIX, p. 126. Lettre de Dufranc, du 6 janvier. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 239. — Lettre de Tanet du 8. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 244.
4. Rapport du 7 janvier. — Le compte rendu agenais doit exagérer quand il dit de 1,200 à 1,500.
5. Les noms de ces chefs nous sont donnés par le rapport du 7 janvier, et les lettres de Dufranc et de Tanet.
6. Entre quatre et cinq heures, selon la lettre de Dufranc du 6 janvier. Entre cinq et six, selon le compte rendu officiel agenais.
7. Compte rendu agenais. — *Mémoires du consul Trinque*, p. 12. — Lettre de Tanet, du 8 janvier.
8. Compte rendu agenais.
9. Rapport à Matignon, du 7 janvier.
10. *Ibid.*
11. Compte rendu agenais. — *Mémoires de Trinque*, p. 12. — Lettre de Tanet.
12. Rapport du 7 janvier. Trinque s'attribua l'honneur d'avoir tué lui-même Saint-Chamarand. *Mémoires de Trinque*, p. 12.
13. Rapport du 7 janvier, Aubigné, *Histoire universelle*, éd. de Ruble, t. IX, p. 150 Cet auteur rapporte son récit, assez inexact d'ailleurs, à l'année 1593.
14. Compte rendu agenais.

quarantaine des leurs [1]. Les Agenais, de leur côté, comptaient environ cinquante morts [2], dont plusieurs notabilités; le sergent-major de la ville, Pierre Corne, qui avait pris une grande part à la trahison [3], avait été tué [4]. Villars et Monluc, qui étaient à Miradoux [5], tramant quelque entreprise contre Fleurance ou Condom, rentrèrent en hâte à Agen [6]. Ils s'occupèrent à mettre à la raison des paysans qui étaient accourus, le 5 janvier, au secours de la ville et qui ne faisaient que la piller depuis sa délivrance [7].

Le bruit de l'échec des royalistes se répandit assez lentement : le 6, on croyait encore à leur victoire à Condom, et nous avons publié une curieuse lettre de Dufranc, qui traduit ce sentiment [8]. Il conclut en suppliant Matignon de venir afin d'achever l'œuvre commencée par ses lieutenants.

Quand on sut la vérité, la présence du maréchal parut encore plus nécessaire.

Aussi le voyons-nous partir, au mois de mars, afin d'aller rassurer les populations de Gascogne [9]. Le 26 mars, il passe à Casteljaloux, où Favas ordonne d'apprêter pour ses troupes onze cents pains et un tonneau de vin « afin qu'elles n'arretent ici ni aux paroisses de cette juridiction, et, ce fesant, eviter le dommage et ruine que lesd. troupes y apporteraient en y sejournant » [10].

Quelques temps après, il était à Condom [11]; mais il dut y rester quelques jours à peine.

Les ligueurs, en effet, tramèrent une entreprise contre Bordeaux, et, dès le 12 avril, Matignon y rentrait en toute hâte avec ses lansquenets, « pençant trouver la ville en garbouil » [12].

Cruseau prétend que cette alerte était illusoire. Cependant, le 26 avril et le 2 mai, nous voyons Matignon se rendre au Palais et,

1. Rapport du 7 janvier, p. 357. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 38, donne le chiffre invraisemblable de 400 morts.
2. *Mémoires du consul Trinque*, p. 12.
3. Compte rendu officiel agenais.
4. Rapport à Matignon, du 7 janvier, p. 357.
5. *Miradoux* (Gers, arrondissement de Lectoure).
6. Rapport du 7 janvier. — Lettre de Tanet.
7. *Ibid.* — *Ibid.*
8. Lettre du 6 janvier. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 239. — Cette lettre pourrait à la rigueur être considérée comme une excuse à l'erreur, évidemment voulue, de Caillière, qui prétend qu'Agen fut prise par les royalistes. *Histoire du mareschal de Matignon*, p. 306.
9. Il était également appelé par Catherine de Bourbon, effrayée de la prise d'Aire en Gascogne par les ligueurs. Cf. Poeydavant, *Histoire des troubles survenus en Béarn*, t. II, p. 275. Catherine alla à la rencontre de Matignon jusqu'à Mont-de-Marsan, où elle fut saluée par Claudine Lixant. *Ibid.*, p. 278.
10. Samazeuilh, *Monographie de la ville de Casteljaloux*, p. 133, note.
11. *Ibid.*
12. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 43.

en raison du « peril auquel estoit la ville pour les entreprinzes qu'i faisoint les Hespagnolz et Ligués », demander la construction de six moulins, d'un magasin de blé et d'un de poudres, et en outre l'introduction de cinquante chevau-légers dans la ville. Et le Parlement jugea ces précautions si nécessaires qu'il décida de faire construire l'un des moulins à ses frais [1].

Pendant un certain temps encore Matignon séjourna à Bordeaux, où il s'occupa de faire agréer par le Parlement un emprunt forcé de 40,000 écus sur les Aisés de Guyenne, dont nous reparlerons. Et au commencement de juin, il fut appelé en Périgord.

V. — Matignon en Périgord.

Ce sont les intérêts personnels de Geoffroy de Vivant qui appelèrent Matignon en Périgord.

Ce capitaine s'était emparé de Domme [2] le 25 octobre 1588 [3]. Comme il était absent, servant alors dans l'armée du Roi [4], le 24 août 1590 un parti de ligueurs, sous la conduite de Tayac, de Belcaire et de Palevézi, s'emparèrent du château de Dommevieille [5], distant de la ville de deux cents pas environ [6].

Les ennemis ne s'étaient cependant pas emparés de la tour Brune, sise tout en haut du château, et que Vivant « avoit fait accommoder en citadelle » [7]. Un certain capitaine Coste s'y enferma avec une poignée d'hommes [8] et y soutint un véritable siège.

Tandis que Thémines [9] se jetait dans la ville de Domme, afin de la préserver d'un coup de main, Montpezat [10], puis Monluc [11], accou-

1. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 44.
2. *Domme* (Dordogne, arrondissement de Sarlat).
3. *Chroniques de Tarde*, p. 303. Il fit alors inscrire sur une des portes :

Plutôt le Pape quittera Rome
Que le Vivant ne quitte Dome.
(*Chroniques de Tarde*, p. 319, note 1.)

4. *Faits d'armes de Geoffroy de Vivant*, p. 65.
5. *Chroniques de Tarde*, p. 310. — *Faits d'armes*, p. 65. Ces deux textes donnent la date du 24 août. Celle du 23 nous est donnée par un *Etat des frais faits à Domme par Vivant*, publié par Charrier (Gust.), *Domme*, dans *Bulletin de la Société historique... de Périgord*, t. XXIX, p. 322.
6. Lettre de Monluc à Philippe II, du camp de Domme 12 décembre 1590, dans *Bulletin de la Soc. hist. de Périgord*, t. VIII, p. 87.
7. *Faits d'armes*, p. 65.
8. *Chroniques de Tarde*, p. 310. — *Faits d'armes*, p. 65.
9. Il arriva le 27 août à Domme. *Chroniques de Tarde*, p. 311. — *Etat des frais faits à Domme*, dans *Bulletin de la Soc. hist. de Périgord*, t. XXIX, p. 322.
10. Il arriva le 28 août. *Chroniques de Tarde*, p. 311.
11. Il arriva le 12 septembre avec 100 maîtres, 12,000 arquebusiers et 2 canons. *Chroniques de Tarde*, p. 313. — Quelques jours avant son arrivée, Thémines avait battu un parti de ligueurs alors qu'ils essayaient de traverser la rivière à gué devant Domme (7 septembre). *Chroniques de Tarde*, p. 312, *Faits d'armes*, p. 66.

raient du château, afin de renforcer les ligueurs et d'activer le siège de la tour Brune, où ils parvinrent à faire une brèche. La situation devenant intenable, le 14 septembre, Coste s'échappa en faisant sauter la tour [1].

Les ligueurs tournèrent alors les canons du château contre la ville. Mais les chefs de l'un et de l'autre parti se retirèrent bientôt [2]. Il ne resta plus qu'une garnison ligueuse dans le château, une royaliste dans la ville, qui se canonnaient mutuellement [3].

Mis au courant de la situation, Vivant, alors à l'armée royale, ainsi que nous l'avons dit, obtint de Henri IV, non seulement l'autorisation de rentrer à Domme, mais encore un ordrè destiné à Matignon et lui prescrivant d'aider à reprendre la place [4].

Geoffroy de Vivant se rendit à Bordeaux, où il fit pressentir avant son arrivée le maréchal par des amis communs [5]. Ce dernier, qui avait alors bien d'autres occupations, ne montra qu'un très médiocre enthousiasme à la pensée de cette expédition. Ce n'est qu'après d'« infinies traverses, oppositions, longueurs, remises et despences » [6] que Vivant parvint à le décider.

Encore Matignon essayait-il de gagner du temps et différait-il de jour en jour son départ. Vivant dut recourir à la ruse : Il lui fit « par importunité » embarquer son artillerie [7] sur des vaisseaux dont il prit le commandement; mais il se mit à naviguer avec une telle rapidité que le maréchal n'eut plus de ses nouvelles et dut se précipiter à la poursuite de ses canons « plus viste que son humeur — autrement fort lente — ne requeroit » [8].

1. *Chroniques de Tarde*, p. 313. — *Faits d'armes*, p. 66.

2. Monluc se retira le premier, le 18 septembre. *Chroniques de Tarde*, p. 314. D'autres chefs ligueurs suivirent son exemple (*ibid.*, p. 314) et Montpezat partit le 29 septembre. *Etats des frais...* cf. page précédente note 4; *Chroniques de Tarde*, p. 314. — Thémines se retira à son tour. *Faits d'armes*, p. 67. — Les Ligueurs ne quittèrent Domme que pour aller camper à une lieue de là, à Salviac, où ils séjournèrent deux mois. *Etats des frais faits à Domme... du 30 septembre 1590... au 1er mai 1591*, dans *Bulletin de la Soc. hist. de Périgord*, t. XXIX, p. 471. — Ce qui nous explique que Monluc date une lettre du camp de Salviac le 26 septembre 1590 (Arch. d'Agen, EE 64), qu'il fut à Domme en octobre quand Matignon menaçait Agen (Arch. d'Agen, BB 37, f° 69), et qu'il écrive à Philippe II du « Camp de Domme » le 12 décembre. *Bull. de la Soc. hist. de Périgord*, t. VIII, p. 87.

3. *Chroniques de Tarde*, p. 315.

4. *Faits d'armes*, p. 68.

5. *Ibid.*, p. 68.

6. Mémoire présenté au Roi par Vivant en 1591, dans *Bulletin de la Soc. hist. de Périgord*, t. XXIX, p. 479.

7. Selon Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 46, Matignon aurait emmené avec lui trois canons. Les *Chroniques de Tarde*, p. 316, parlent de quatre canons. Nous préférons ce chiffre. L'artillerie de Matignon en Gascogne se composait en effet de quatre pièces. D'autre part, les *Faits d'armes*, p. 68, disent qu'il avait six canons; et cette erreur s'explique par le fait qu'Aubeterre lui en amena deux (*Chroniques de Tarde*, p. 316) qui, ajoutés aux quatre qu'il avait déjà nous donnent bien le total de six indiqué par les *Faits d'armes*.

8. *Faits d'armes*, p. 68.

Matignon quitta Bordeaux le 12 juin [1]. Il chemina par l'Entre-deux-Mers jusqu'à Bergerac [2], où il arriva le 17 [3]. C'est là qu'il rejoignit ses canons [4] et qu'Aubeterre opéra sa jonction avec lui [5].

A partir de Bergerac, il longe la rive droite de la Dordogne : il passe à Trémolat [6], nettoie la région de toutes les petites « bicoques » d'où les ligueurs couraient le pays [7], et il arrive à Limeuil [8], dont le seigneur [9] « qui jusques alors avoit faict le roy » [10] s'empressa de reconnaître son autorité. Le maréchal lui imposa une forte contribution de guerre, et lui fit ouvrir ses prisons, où il retenait, depuis sept à huit ans, une centaine de personnes qu'il « y faisoit pourrir pour plaisir » [11].

A Limeuil, Matignon repassa sur la rive gauche de la Dordogne, gagna Belvès [12] et de là Domme [13].

Il pensait trouver les préparatifs du siège plus avancés qu'ils ne l'étaient [14]. Aussi donna-t-il des ordres pour faire investir le château et construire dans la ville une haute terrasse où placer ses batteries [15].

Tandis que l'on travaillait à construire cette plate-forme, lui-même alla faire une promenade militaire en Quercy, au cours de laquelle il s'empara, le 16 juillet [16], de la tour de Lantis [17], où s'étaient réfugiés une trentaine de pillards qu'il fit pendre haut et court [18]. Villars, qui était arrivé le 11 juillet à Cahors, n'osa point en sortir [19].

Matignon retourna ensuite à Domme et, le 21 juillet sans doute,

1. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 46. — Son dire est confirmé par un billet adressé par Matignon à M. de Lormont, daté de Bordeaux 12 juin 1591, où il dit : « Je partz presentement pour m'en aller en Perigord. » Arch. de Monaco, J* 25.
2. En effet, il arriva à Bergerac par le faubourg de la Madeleine, qui se trouve situé sur la rive gauche de la Dordogne. Cf. *Les jurades de la ville de Bergerac*, p. 265.
3. *Les jurades de la ville de Bergerac*, p. 265.
4. *Faits d'armes*, p. 68.
5. *Ibid.*, p. 68. Aubeterre amenait avec lui les forces du Périgord.
6. *Trémolat* (Dordogne, canton de Saint-Alvère). *Chroniques de Tarde*, p. 316.
7. *Faits d'armes*, p. 68.
8. *Limeuil* (Dordogne, canton de Saint-Alvère).
9. Sans doute François d'Abzac, seigneur de Montastruc, coseigneur de Siorac. *Chroniques de Tarde*, p. 316.
10. *Chroniques de Tarde*, p. 316.
11. *Ibid.* — *Faits d'armes*, p. 68.
12. *Belvès* (Dordogne, arrondissement de Sarlat).
13. *Chroniques de Tarde*, p. 316.
14. « Monsieur le marechal n'est pas content de l'état où il a trouvé les choses à Domme ; l'on lui promettoit que l'on avoit pourvu à tout ; mais il y aura de la longueur. » Lettre de La Force à Mme de La Force, datée de Salviac 17 juillet 1591. *Mémoires de La Force*, t. I, p. 238.
15. *Chroniques de Tarde*, p. 317. — *Faits d'armes*, p. 69.
16. *Livre de main des Du Pouget*, dans *Bulletin de la Soc. des Etudes... du Lot*, t. XXI, p. 63.
17. *Lantis* (Lot, canton de Salviac, commune de Dégagnac).
18. *Chroniques de Tarde*, p. 317.
19. *Livre de main des Du Pouget*, p. 63.

ouvrit le feu sur la place [1]. L'épaisseur des murailles et la hauteur du rocher l'empêchèrent d'y faire une brèche. Mais les assiégés « estans incommodés de vivres » [2] capitulèrent au bout de dix jours [3], abandonnant leur artillerie, leurs enseignes et leurs tambours, mais obtenant la vie sauve. Ils furent conduits à Sarlat par Aubeterre et par Thémines [4].

Après la reprise de Domme, Matignon, sur les instances de Thémines [5], fit une courte campagne en Quercy, s'emparant de Monfaucon [6], du château du Roc [7]; il prit également Villefranche [8], puis, se dirigeant vers Puy-l'Évêque [9], s'empara de Montcrabier [10] et de Pestillac [11]. Toutes ces places furent enlevées à la barbe de Villars, qui n'osa hasarder le moindre combat [12].

Le maréchal allait s'attaquer à Puy-l'Évêque, quand La Force le prévint que Montpezat marchait sur Bergerac. Il rebroussa chemin en toute hâte; mais, en cours de route, il apprit que Montpezat s'était arrêté à Castillonnès [13]. Il s'y rendit, pensant l'y enfermer; Montpezat s'échappa. Matignon alors alla jusqu'à Monflanquin [14], où il laissa son artillerie et lui-même « s'en retourna en diligence à Bourdeaux » [15].

Il semble qu'il en repartit fort peu après sa rentrée, afin de tenter un coup de main sur Agen, et dans la seconde semaine de

1. « Monsieur le Maréchal de Matignon m'écrivit au soir [*corriger, sans doute* arsoir] qu'il vouloit commencer la batterie à ce matin. » Lettre de La Force à Mme de La Force, Salviac 21 juillet 1591. *Mémoires de La Force*, t. I, p. 239.
2. *Faits d'armes*, p. 69.
3. Le 31 selon les *Chroniques de Tarde*, pp. 314 et 317; le 30 selon le *Livre de main des Du Pouget*, p. 64.
4. *Chroniques de Tarde*, p. 317. — *Faits d'armes*, p. 69. — Les assiégés avaient à leur tête Marc de Cugnac, seigneur de Giversac, qui mourut en 1622.
5. *Faits d'armes*, p. 69.
6. *Montfaucon* (Lot, canton de La Bastide-Murat). *Livre de main des Du Pouget*, p. 64.
7. *Le Roc* (Lot, canton de Payrac). *Livre de main des Du Pouget*, p. 64. Le château essuya quarante coups de canon avant de se rendre.
8. *Villefranche-de-Belvès* (Dordogne, arrondissement de Sarlat). *Chroniques de Tarde*, p. 317. — *Faits d'armes*, p. 69.
9. *Puy-l'Evêque* (Lot, arrondissement de Cahors).
10. *Montcrabier* (Lot, canton de Puy-l'Évêque). *Chroniques de Tarde*, p. 318.
11. *Pestillac* (Lot, commune de Montcrabier). *Ibid.*, p. 318.
12. *Livre de main des Du Pouget*, p. 65.
13. *Castillonnès* (Lot-et-Garonne, arrondissement de Villeneuve).
14. *Monflanquin* (Lot-et-Garonne, arrondissement de Villeneuve).
15. *Faits d'armes*, pp. 69-70. — Les *Mémoires de La Force*, t. I, p. 103, racontent que La Force assista Matignon en 1591 au siège de Châlus en Limousin. Ils ne donnent point de date précise. Mais, dans les *Jurades de la ville de Bergerac*, t. IV, p. 288, se trouve une lettre de Mme de La Force où il est question de ce siège. Cette lettre n'est point datée, mais elle est jointe à des nouvelles de France datées du 9 mai. Ce qui nous permet donc de reporter ce siège à la fin de mai ou en juin. Nous connaissons parfaitement l'itinéraire de Matignon à cette époque : il n'alla point à Châlus. Il y a donc là une difficulté. Nous serions fort tentés de croire que l'éditeur des *Mémoires de La Force* a commis une faute de lecture et lu « M. de Matignon » au lieu de « M. de Vauguion », dont il est question dans la lettre de Mme de La Force.

septembre il aurait été jusqu'à Port-Sainte-Marie[1]. Au reste, cette entreprise n'eut pas de suite, et à la fin de l'année il était à Bordeaux.

Après le départ de Matignon, Aubeterre et La Force assiégèrent Castillonnès, qui se rendit le 10 novembre[2].

Pendant ce temps, Villars sortit de Cahors, opéra sa jonction avec Montpezat et tous deux, à la tête d'une armée de deux mille fantassins et quatre cents chevaux[3], s'apprêtèrent à passer la Dordogne.

De son côté, Thémines opérait à Carennac[4] sa jonction avec Ventadour, gouverneur du Limousin. Aubeterre et La Force, puis Messiliac avec des troupes auvergnates, les rejoignaient bientôt; et l'armée royaliste se lança à la poursuite des ligueurs, qui se réfugièrent à Rocamadour[5] le 25 novembre[6]. Le lendemain, ils en sortirent et se dirigèrent vers Souillac[7] pour y passer la Dordogne. L'armée royaliste les attaqua et, tandis que Ventadour taillait en pièces le gros de leurs troupes, Thémines et Vivant poursuivaient Villars jusqu'aux portes de Gourdon, où il se réfugia. Une bonne partie de la cavalerie ligueuse s'était retirée dans le bourg de Payrac[8]. Assiégée par les royalistes, elle se rendit. Une soixantaine de gentilshommes furent faits prisonniers et tout le bagage des ligueurs fut pris[9].

VI. — Première partie de l'année 1592.

Agitation a Bordeaux. — Villandraut. — Saint-Macaire.

La fin de l'année 1591 à Bordeaux fut troublée par les prédications séditieuses de quelques orateurs.

1. « J'avois desja eu de semblables advis a ceulx que vous avez des entreprinses que M. le mareschal a sur vostre ville, et m'a on dict qu'il les doibt executter du costé de la Porte du Pin et qu'il est arrivé au Port Sainncte Marye pour cela. » Lettre de Villars aux consuls d'Agen, datée de Muret 10 septembre 1591. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIX, p. 244.
2. *Les jurades de la ville de Bergerac*, t. IV, p. 307. — *Faits d'armes*, p. 70. — *Chroniques de Tarde*, p. 138. — Signalons qu'une lettre de La Force publiée dans les *Jurades de Bergerac*, p. 310, est du 1er novembre et non pas du 10.
3. De Thou, l. CI, § 21.
4. *Carennac* (Lot, canton de Vayrac).
5. *Rocamadour* (Lot, arrondissement de Gourdon).
6. De Thou, l. CI, § 21.
7. *Souillac* (Lot, arrondissement de Gourdon).
8. *Payrac* (Lot, arrondissement de Gourdon).
9. De Thou, l. CI, § 21. — *Faits d'armes*, pp. 71 et 72.

On sait combien les bulles de Grégoire XIV avaient exalté les passions des ligueurs [1] et comment Henri IV y répondit par sa déclaration du 4 juillet [2] et le rétablissement des édits de pacification de 1577 et de 1580 favorables aux protestants [3]. Cette dernière mesure rencontra la plus vive opposition au Parlement de Bordeaux, qui renvoya continuellement la délibération au sujet de son enregistrement, depuis le 19 août jusqu'à la fin de l'année 1591 [4]. C'est en vain que Henri IV lui écrivit, le 10 janvier 1592 [5]. La cour répondit au Roi, le 4 mars, en maintenant respectueusement son refus de délibérer [6].

C'est à l'occasion du rétablissement des édits de pacification [7] qu'un théologal de Saintes, résidant à Bordeaux, composa un violent mémoire contre Henri IV [8]. Le jour de la Noël 1591, quatre prédicateurs s'inspirèrent de son écrit, et prononcèrent leurs sermons à la même heure, en quatre endroits différents [9]. La Cour condamna l'un des prédicateurs au bannissement et le libelle scandaleux fut brûlé en sa présence [10].

Cette affaire terminée, Matignon se remit en campagne. Le 17 novembre 1590, un parti de ligueurs s'était emparé de Villandraut [11]. De là ils faisaient des courses jusque dans les environs de Bordeaux [12]. Matignon y envoya Barrault, le comte de La Roche et le capitaine de Gourgues, qui reprirent le bourg [13]. Mais les ligueurs s'enfermèrent dans le château, la fameuse forteresse construite au XIVe siècle par Clément V. Matignon semble n'avoir point prévu la résistance qu'offrirait cette place : il fit fortifier l'église du bourg qui se trouvait en face de la porte du château, et il pensait, au

1. Elles inquiétèrent même quelques catholiques royalistes. A Villefranche-de-Rouergue, le 3 et le 11 août, un certain nombre de « zelez habitans qui avoient des scrupules de conscience » quittèrent la ville. *Annales de Villefranche*, t. II, p. 122.
2. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 361.
3. *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 348.
4. Cf. Cruseau, *Chronique*, t. I, pp. 49, 52 et 53.
5. Lettre signalée dans une lettre du Parlement au Roi, du 4 mars 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 578.
6. Lettre du 4 mars. Cf. note précédente.
7. *Ibid.*
8. Lettre de Matignon au Roi, 4 janvier 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 571.
9. Lettre de Matignon au Roi, 4 janvier 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 571.
10. Lettre du 4 mars, cf. note 5. — Lettre de Desaigues au Roi, du 5 mars. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 581.— Cf. sur cette question : lettre de Henri IV, du 28 février 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 247.
11. *Villandraut* (Gironde, arrondissement de Bazas). Lettre de Desaigues au Roi, du 17 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 218.
12. Cf. Extrait des reg. de la jurade du 15 novembre 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 249. — Caillière, *Histoire du mareschal de Matignon*, p. 310.
13. Lettre de Matignon au Roi, du 4 janvier 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 571.

début faire ainsi capituler ses défenseurs « sans y tirer un coup de canon »[1].

Il se rendit à Villandraut pour activer les travaux, au mois de janvier 1592[2].

C'est là qu'il apprit le péril que courait Saint-Macaire[3]. Depuis longtemps, de graves soupçons pesaient sur le gouverneur de cette place, Asdrubal de Ferron. En novembre 1590 déjà, il autorisait les ligueurs à loger jusque dans les faubourgs de sa place[4].

Le 11 janvier 1592, Matignon apprit que Villars se rendait à Marmande, afin d'aller surprendre Saint-Macaire dans la nuit du 12, grâce à la complicité de Ferron, qui s'était emparé d'une maison voisine de la porte de la ville. Le maréchal aussitôt dépêcha La Roche vers la ville menacée. Ce dernier y arriva dans l'après-midi du 12; mais Ferron lui refusa l'entrée et lui interdit même de séjourner dans les fauxbourgs; La Roche dut se retirer à une demi-lieue de distance. Matignon se mit alors lui-même en route et le 12 au soir, avec Favas et ses lansquenets, il campait à une lieue de Saint-Macaire. Cependant, les habitants de la place se révoltèrent contre leur gouverneur et le contraignirent à s'échapper « par dessus les thuiles » de la maison qu'il occupait près de la porte de la ville et à se réfugier dans le château.

Le lendemain 13, au matin, quand Matignon arriva, Ferron se rendit[5]. Le maréchal lui donna ordre de se retirer dans sa terre de Carbonnieux[6] et mit La Jouysière à sa place[7].

La ville de Saint-Macaire fut encore menacée par la Ligue en mai 1593[8]. Matignon jugea prudent alors d'en expulser les Jésuites[9].

Après s'être assuré de la conservation de Saint-Macaire, Matignon eut une entrevue avec Aubeterre et La Force[10] et ce n'est que

1. Lettre de Matignon, du 4 janvier. Cf. note précédente.
2. Le 4 il écrivait encore au Roi, de Bordeaux. Mais le 11 au plus tard il était à Villandraut comme nous le verrons.
3. *Saint-Macaire* (Gironde, arrondissement de La Réole).
4. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 32.
5. Lettre de Matignon à Thémines, de...(?), 16 janvier 1592, dans *Bulletin de la Soc. hist... de Périgord*, t. XXIX, p. 490. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 54.
6. *Carbonnieux* (Gironde, canton de Pessac, commune de Villenave-d'Ornon).
7. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 54. — Ferron revint à Saint-Macaire en 1594. Notes du docteur Martin.
8. Lettre de Matignon aux jurats de Saint-Macaire, de Bordeaux 5 mai 1593. Arch. de la Gironde, H 60.
9. Ordonnance datée de Bordeaux, 12 mai 1593. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 253.
10. Il les avait convoqués pour le 12 janvier entre Libourne et Sainte-Foy. (Lettre de Matignon au Roi, du 4 janvier. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 571.) Nous ne savons pas où eut lieu l'entrevue. Elle nous est indiquée par la lettre de Matignon à Thémines du 16 janvier (*Bullet. de la Soc. hist. de Périgord*, t. XXIX, p. 490) dont l'éditeur n'a pas lu la date de lieu. L'original se trouve dans des archives particulières; nous n'avons pu le voir.

le 17 janvier qu'il revint sans doute à Villandraut[1]. Au cours de cette entrevue l'on décida d'aller attaquer Marmande[2]. Le maréchal comptait, pour mener à bien l'entreprise, sur vingt mille écus que devait lui avancer le trésorier de France Prugue. Mais sur ces entrefaites Jean Martin revint de France avec une commission qui lui octroyait la charge de Prugue. Furieux, ce dernier refusa de prêter la somme promise, et le maréchal dut renoncer à ses projets sur Marmande[3].

Matignon dut encore demeurer quelque temps à Villandraut. Puis, voyant que le siège traînait en longueur, il laissa des troupes autour du château et revint à Bordeaux. Le 16 février il n'y était pas encore, mais on y attendait sa venue d'un moment à l'autre[4]. Quelques jours après il arriva[5] et se rendit avec Féret à l'hôtel de ville afin de s'occuper d'une question qui passionnait alors les Bordelais et dont nous reparlerons : celle de la suppression du subside de Royan.

Tandis qu'il était absent, le duc d'Épernon, revenu de France[6], avait signalé son retour en levant une lourde taxe sur les marchandises passant par eau à Bourg[7]. Il avait imposé jusqu'aux bois de chauffage et de construction, ce que les plus rebelles n'avaient encore osé faire[8]. Sa présence retint pendant longtemps Matignon à Bordeaux[9]. Au reste, une certaine lassitude commence à se manifester alors parmi les ligueurs qui se rencontrèrent à Astaffort[10] avec des délégués royalistes afin de négocier une trêve[11].

Le 1er juin, Matignon était encore à Bordeaux[12]. Vers le 15, le

1. Lettre de Matignon à Thémines, du 16 janvier. Cf. note précédente.
2. Peut-être même un commencement de siège eut-il lieu. Le 4 février, en effet, le bruit courait à Agen que Matignon assiégeait le sieur de Castelnau. Arch. d'Agen, BB 37, f° 150 v°.
3. Lettre de Matignon au Roi, du 20 avril 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 582.
4. « Le seigneur mareschal n'est encor venu. Vous pourrez entendre de MM. Fregiguel et Planteau le bruict qui encourt ycy de sa venue. » Lettre de Belriou aux consuls de Bergerac, de Bordeaux 16 février 1592. Archives de Bergerac, boîte Q, liasse 7.
5. Il était à Bordeaux le 28 février, date de sa réponse à la requête des consuls de Bergerac. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 254.
6. Il rentra à la fin de 1591. Cf. Girard, *Histoire... du duc d'Epernon*, t. I.
7. Lettre d'Épernon aux jurats, du 18 janvier. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 574.
8. Lettre des jurats au Roi, du 29 janvier. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 577.
9. Lettres de Matignon datées de Bordeaux : 28 février (cf. note 6); 1er mars (*Les jurades de la ville de Bergerac*, t. IV, p. 319); 28 mars (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X. p. 584); 20 avril (*Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 582); 31 mai (*Les jurades de la ville de Bergerac*, t. IV, p. 320); 1er juin (*ibid.*, t. IV, p. 320).
10. *Astaffort* (Lot-et-Garonne, arrondissement d'Agen).
11. Cf. ci-dessous, p. 147. — La principale opération militaire de Gascogne est alors le siège de Levèze (Lot-et-Garonne, commune de Sos) par Favas en avril. Les pluies et la venue de Dulau, Montespan et Monluc l'obligèrent à lever le siège. *Chronique de Pérès*, dans *Revue de l'Agenais*, t. VI, p. 203.
12. Lettre de Matignon aux consuls de Bergerac, datée de Bordeaux 1er juin 1592. *Les jurades de la ville de Bergerac*, t. IV, p. 320.

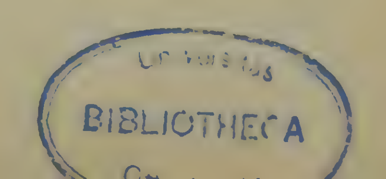
bruit commença de se répandre qu'il allait quitter la ville[1]. Au reste, ce n'était plus Épernon qui pouvait l'y retenir : le 5 juin, en effet, ce dernier avait quitté Angoulême pour s'acheminer vers la Provence[2].

Plus d'un mois s'écoule cependant avant que nous ne trouvions, d'une façon certaine, le maréchal hors de Bordeaux. Le 24 juillet, il était à Bazas, d'où il rend une ordonnance relative au ravitaillement des troupes qui assiégeaient Villandraut[3].

Le retour de Matignon à Villandraut ne marqua point la fin immédiate du siège qui dura encore un mois. Le 19 août, en attaquant des casemates que les assiégés avaient construites dans le fossé, Vivant fut atteint d'une arquebusade sur le devant de l'épaule ; trois jours après il mourut de sa blessure[4]. — Le 25 août enfin, la place se rendit[5]. La petite garnison, composée d'une cinquantaine d'hommes, sortit, armée de toutes pièces, la pertuisane au poing et conduite par ses chefs, les capitaines Basterot et Dezons[6]. La place avait essuyé douze cent soixante coups de canon[7]. Selon O'Reilly, c'est alors qu'aurait été découronnée la tour de l'angle est, et que la courtine du sud-ouest aurait été éventrée[8].

Afin d'empêcher un retour possible des ligueurs dans le château et le renouvellement d'un siège aussi long, le 31 août, le Parlement de Bordeaux ordonna de raser la place[9]. Elle appartenait à un membre de la famille de Duras[10], qui réussit à obtenir de Henri IV des lettres-patentes datées de Châlons du 4 octobre 1592, interdisant la démolition[11]. Déjà, nous apprend Darnal, « tous les appareils estoient faicts »[12]. Les lettres de Henri IV durent mécontenter les jurats de Bordeaux qui s'efforçaient de faire disparaître toutes

1. « M. le mareschal, estant a Bourdeaulx, ce prepare pour s'en venir. » Avertissement aux consuls d'Agen, le 15 juin 1592. Arch. d'Agen, BB 37, f° 159.
2. Girard, *Histoire... du duc d'Epernon*, t. I, p. 328. — Le 30 juin il était sur le point de passer le Lot. Arch. de Montauban, *Regestre des conseilz de la maison commune*, 1592.
3. *Inventaire des registres de la Jurade* [*de Bordeaux*], t. I, p. 204.
4. *Faits d'armes*, pp. 73-74.
5. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 63. — La date du 2 août donnée par Darnal (*Supplement des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus*, p. 105) est inadmissible, à cause de l'époque de la mort de Vivant.
6. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 63.
7. Lurbe (G. de), *Chronique bordeloise*, f° 52 v°. — Selon Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 63, 1,600 coups auraient été tirés.
8. O'Reilly, *Essai sur l'histoire... de Bazas*, p. 440.
9. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 249. — Nous préférons cette date à celle du 21 donnée par l'arrêt du Conseil d'État du 23 janvier 1593. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 251. — Le 21, en effet, Villandraut n'était pas encore pris.
10. Jacques de Durfort, marquis de Duras, etc., baptisé à Duras en 1547, mort le 3 avril 1626. Cf. P. Anselme, t. V, p. 736.
11. Cf. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 249.
12. Darnal, *op. cit.*, p. 105.



les forteresses des environs servant de repaire aux pillards. Déjà Créon [1] avait été démantelé [2] et, le 15 août 1591, la ville avait acheté la baronnie de Montferrand [3], afin de faire démolir les fortifications du château [4]. Ce qui fut exécuté [5].

Aussi protesta-t-elle contre les lettres-patentes délivrées à Duras. L'affaire vint devant le Conseil d'État qui donna tort à la ville, le 23 janvier 1593 [6].

VII — Fin de l'année 1592.

Catherine de Bourbon a Bordeaux.

Après la prise de Villandraut, Matignon rentra à Bordeaux, pour en repartir presque immédiatement. Dès le 6 septembre, il était dans les environs de Port-Sainte-Marie [7], et il menaçait Agen [8]. Mais il ne dut pas rester longtemps aux champs, car il fut atteint d'une « grande malladye » dont il n'était pas encore complètement remis à la fin d'octobre et qui le réduisit à l'inaction [9].

Pendant ce temps, ses lieutenants remportaient une grande victoire sur les ligueurs du Languedoc. Le chef des rebelles dans cette province, Joyeuse, était venu s'emparer d'une série de petites places aux frontières de la Guyenne et du Languedoc, et finalement avait mis le siège devant Villemur [10] que les Montalbanais considéraient comme un de leurs « bons greniers » [11]. Le passage d'Épernon dans la région l'obligea un moment à lever le siège, qu'il reprit aussitôt après le départ du duc. Le 19 septembre, Thémines se jeta dans

1. *Créon* (Gironde, arrondissement de Bordeaux).
2. Darnal, *op. cit.*, p. 102.
3. *Saint-Louis-de-Montferrand* (Gironde, canton de Carbon-Blanc).
4. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIV, p. 147.
5. Lurbe (G. de), *Chronique bordeloise*, f° 52. — Matignon lui-même encourageait de tout son possible cette politique. Après la prise de Castillonnès, il en demanda le démantèlement au Roi. Peu après il adressait à Henri IV une requête analogue au sujet de Fronsac. Lettres du 4 janvier et du 28 mars. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, pp. 571 et 584.
6. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 251.
7. « Après que M. le mareschal de Matignon a eu bapteu et guaigné le chasteau de Villandreau, s'en estoit retourné avec son canon en la ville de Bourdeaulx; Toutesfois il retourne despuis monter et s'aproche de la ville du Port Saincte Marye, ou on cuydoit qu'il arrivast arsoir. » Délibération des consuls d'Agen du 7 septembre. Arch. d'Agen, BB 37, f° 171.
8. Samazeuilh, *Monographie... de Casteljaloux*, p. 133, signale le passage de Matignon à Casteljaloux en septembre.
9. Lettre de Matignon au Roi, datée de La Réole 27 octobre 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 588.
10. *Villemur* (Haute-Garonne, arrondissement de Toulouse).
11. Arch. de Montauban, *Regestre des conseilz de la maison commune de la ville et cité de Montauban*, 1592.

la place. D'autres secours arrivaient bientôt de Languedoc et d'Auvergne, qui attaquèrent les assiégeants tandis que Thémines faisait une sortie, le 19 octobre. Ce fut un désastre pour la Ligue : Joyeuse se noya dans le Tarn en s'enfuyant, et quelques jours après Thémines rentrait à Montauban avec trois canons et vingt-deux enseignes qui avaient été pris à l'ennemi [1].

Quelques mois auparavant [2], à l'autre extrémité de la Guyenne, à Bayonne, les royalistes réussissaient à conjurer un grave péril : cette place n'avait cessé d'être menacée par les Espagnols depuis le début des hostilités. En 1592, le danger devint plus grave que jamais. Le gouverneur de Fontarabie s'était ménagé des intelligences à Bayonne par l'entremise d'un médecin, nommé Blancpignon [3]. La Hillière surprit une lettre de ce dernier où il était question « de faire promptement une saignée abondante pour la guérison de la maladie dont il parloit ». Arrêtés, Blancpignon et ses complices firent des aveux. Ils furent exécutés [4].

A peine remis de sa maladie, Matignon fut appelé dans le Midi, afin de conduire à Bordeaux Catherine de Bourbon. On sait les amours de cette princesse et du comte de Soissons. Comme ce dernier réussit à quitter l'armée royale et à venir jusqu'en Béarn, Henri IV le fit expulser du pays et rappela sa sœur auprès de lui [5].

Catherine de Bourbon dut quitter Pau vers le 26 octobre [6]. Craignant d'être attaquée par les ligueurs, elle se fit accompagner d'une forte escorte. Et Matignon se rendit en personne à sa rencontre. Le 27 octobre, il était à La Réole s'apprêtant à partir deux jours après pour aller chercher Madame à Mont-de-Marsan [7].

1. Aubigné, *Histoire universelle*, édit. de Ruble, t. VIII, p. 287. — De Thou, l. CIII, § 17. — *Histoire générale de Languedoc*, t. V. — Dupleix, *Histoire de Henry le Grand*, p. 128.

2. Bayonne devait être surprise le jour de la Fête-Dieu (28 mai) selon Dupleix, *op. cit.*, p. 126. L'entreprise n'aurait eu lieu qu'en août selon les *Mémoires de Cheverny*, édit. Buchon, p. 283, col. 2.

3. Selon Dupuy, ce Blancpignon serait né à Troyes et n'aurait pas alors été exécuté; il aurait vécu fort âgé jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. Cf. de Thou, traduction de l'édition de Londres, 1734, t. XI, p. 532.

4. De Thou, l. CIII, § 16. — *Mémoires de Cheverny*, édit. Buchon, p. 283, col. 2. — Dupleix, *op. cit.*, p. 126. — P. Cayet, *Chronologie novenaire*, t. II, p. 393.

5. Cf. entre autres études : *Lettres inédites de Catherine de Bourbon, princesse de Navarre*, recueillies par Ernest de Fréville, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. XVIII, p. 127.

6. « Estant deliberée de partir de ce pays le XXVI[e] jour de ce present mois. » Lettre de Catherine de Bourbon à d'Expalungue, datée de Pau 18 octobre 1592. *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. XVIII, p. 140. P. Cayet, *Chronologie novenaire*, éd. Michaud, p. 429, de son côté dit qu'elle quitta Pau le 25 octobre. C'est donc à tort qu'Olhagaray (*Histoire des comtes de Foix*, p. 691) prétend qu'elle quitta le Béarn le 14 octobre.

7. Lettre de Matignon au roi, datée de La Réole 27 octobre 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 588. Selon P. Cayet, *op. cit.*, p. 429, Matignon aurait rejoint Catherine entre Bazas et Captieux.

Catherine de Bourbon fit son entrée à Bordeaux le 8 novembre [1].

Le 30 octobre, le Parlement avait été averti par Matignon de l'arrivée de la sœur du Roi, et fixa le cérémonial suivant lequel on l'accueillerait [2]. Le 7 novembre, les jurats ordonnèrent à tous les chefs de maison de la ville de se rendre le lendemain, à huit heures du matin « chascun en sa jurade... au melheur ordre et équipage qu'ilz pourront », afin d'aller saluer Madame à son entrée dans la ville [3].

Catherine de Bourbon arriva par la Garonne sur un bateau que les jurats avaient envoyé la prendre au port de Francs [4]. L'embarcation vint accoster en face de la porte du Caillau. Avant même qu'elle eût débarqué, la sœur de Henri IV fut haranguée par Daffis [5]. Puis la Cour se retira. Catherine descendit alors à terre et se rendit en grande pompe sous un poële porté par quatre jurats jusqu'à la maison du trésorier Pontac [6], où elle devait loger [7].

Pendant son séjour, elle fit célébrer chez elle le culte protestant, et les huguenots de la ville, peut-être contre le gré de ses gardes, vinrent y assister [8]. Ce prêche eut lieu le 11 novembre. Le lendemain était le jour de la rentrée du Parlement; et la Cour ouvrit la session en renouvelant les arrêts du 19 août et du 20 décembre 1589 [9], qui interdisaient l'exercice du culte réformé dans toute l'étendue du ressort; elle les aggrava même en déclarant les contrevenants passibles de la peine de mort. Enfin, elle députa six des plus anciens conseillers à Madame pour lui adresser d'humbles remontrances [10].

Catherine de Bourbon séjourna un certain temps à Bordeaux. Elle y était encore le 18 novembre 1592 [11].

1. Arch. de Bordeaux, BB 39. — Lurbe (G. de), *Chronique bordeloise*, f° 52 v°. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 65, fait erreur quand il dit que l'entrée eut lieu le dimanche 7 novembre. Le dimanche est un 8. — Darnal, *op. cit.*, p. 107, donne la date inexacte du 20 novembre.

2. Reg. secrets. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 279. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 64.

3. Arch. de Bordeaux, BB 39.

4. *Ibid.* — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 65. — *Francs* (Gironde, commune de Bègles).

5. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 66.

6. Cette maison était une des plus fastueuses de Bordeaux; elle était située sur les Fossés du Chapeau-Rouge, au nord de la ville, dans le quartier le plus neuf et le plus luxueux. Cf. Jullian, *Histoire de Bordeaux*, p. 416.

7. Arch. de Bordeaux, BB 39. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 66.

8. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 66. — Reg. secrets. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 280. — Gaufreteau, *Chronique bordeloise*, t. I, p. 313, dit qu'on célébra aussi le culte ailleurs que chez Madame. Il nous apprend d'autre part que Catherine était accompagnée d'Antonio Pérès.

9. Cf. ci-dessus page 47.

10. Reg. secrets. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIII, p. 280. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 66.

11. Sauf-conduit pour Mme Du Lau, daté de Bordeaux 18 novembre 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 589.

Dès que Catherine avait quitté le Béarn, les Ligueurs avaient menacé le pays. Ç'avait été d'abord une descente des paysans du Comminges sur la plaine de Bigorre, qui fut effroyablement dévastée [1]. Puis les armées ligueuses et Villars lui-même étaient arrivés. Tarbes fut pris. Villars entra ensuite en Béarn et s'empara de Pontacq [2] dans la première semaine de décembre [3]. Il séjourna quelque temps : le 12, il y était encore [4]. Puis il rentra en Guyenne. Le 24 décembre, il était à Auch [5]. La venue de La Force dans le pays y rétablit l'ordre [6].

1. « Le peuple de Comminges, jusques au quitte païsan, assemblé en un tourbillon, vint fondre sur la plaine de Bigorre et y fit tel desordre qu'il n'en avoit été vu de pareil depuis le commencement des guerres, quant au pillage. Car il y avoit un capitaine qui avoit son bagage assorti de 500 moutons; l'autre d'une troupe de jumens; l'autre de vaches et generalement capitaines et soldats, valets et volontaires étoient si chargés de meubles que la charge leur en etoit ennuyeuse. Aussi, aprez le brigandage, les païsans de Bigorre abandonnerent la culture des terres par manque de betail et la plus grande partie d'iceux prit la route d'Espagne. » *Sommaire description... de Bigorre*, p. 180.

2. *Pontacq* (Basses-Pyrénées, arrondissement de Pau).

3. Olhagaray, *Histoire des comtes de Foix*, p. 693 et sq.

4. Lettre de Villars aux consuls d'Agen, de Pontacq 12 décembre 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIX, p. 261.

5. Lettre du même aux mêmes, d'Auch 24 décembre 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIX, p. 261.

6. *Mémoires de La Force*, p. 108 et sq. — Il fut nommé gouverneur de Béarn.

TROISIÈME PARTIE

LA QUESTION FINANCIÈRE. — LE SIÈGE DE BLAYE

L'un des principaux buts poursuivis par Matignon dans ses campagnes à travers les provinces était, nous l'avons vu, de faire cesser les courses des gens de guerre qui, sous le prétexte de lever des impositions, ruinaient le pays.

Mais la liaison intime de la question des finances et des opérations militaires n'apparaît nulle part aussi nettement qu'à l'occasion du siège de Blaye.

La cause première de ce siège, ce fut le trouble apporté par le gouverneur de Blaye à la perception de certains droits royaux. Aussi convient-il, avant de l'étudier, d'examiner ce qu'étaient ces droits : c'est pourquoi nous avons groupé dans une même partie la question financière et le siège de Blaye.

I

LA QUESTION FINANCIÈRE

Les campagnes de Matignon entraînaient naturellement de très grosses dépenses : celle de Gascogne, de 1590, aurait, au dire de Cruseau, coûté 270,000 écus [1]. Au début de l'année 1592, le maréchal se fit octroyer par le roi 103,000 écus pour ses opérations militaires [2].

Le siège de Blaye revint à 200,000 écus [3].

Les impôts ordinaires levés sur la province ne suffisaient point à couvrir de pareils frais [4]. D'autant que les ligueurs en rendaient

1. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 32. — L'écu vaut alors trois livres.
2. Lettres patentes, datées du camp devant Rouen 8 janvier 1592. Arch. de la Gironde, C 3801, f° 40 v°.
3. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 77.
4. Dans les lettres patentes du 8 janvier 1592, sur les 103,000 écus accordés à Matignon, les tailles ne figurent que pour 30,000 écus, le taillon pour 14,000 et les décimes pour 15,000. Arch. de la Gironde, C 3801, f° 40 v°.

la perception très difficile [1], allant parfois jusqu'à assassiner les receveurs [2].

Matignon, de très bonne heure, avait eu recours à des impôts extraordinaires. Dès 1589, il en faisait voter un, de 30,000 écus, par les États de la province réunis à Marmande [3].

Mais ces ressources étaient bien insuffisantes. En 1590 déjà, le Parlement écrivait au roi que « les nerfs de la guerre » faisaient défaut [4]. Et l'année suivante, il renouvelait ses doléances à ce sujet [5].

En réalité, les deux principales sources de revenus de Matignon furent : d'une part les emprunts, et de l'autre le produit des droits que l'on percevait sur les marchandises.

I. — Les Emprunts.

Nous avons déjà mentionné les principaux emprunts qui furent contractés avec les bourgeois de Bordeaux [6].

Au début, les bourgeois, alléchés par de gros intérêts et assurés du remboursement auquel veillait le Parlement, prêtaient volontiers les sommes qu'on leur demandait [7]. Mais ils finirent par se lasser et les emprunts devinrent très difficiles [8]. En 1592, Matignon a toutes les peines du monde à trouver 12,000 écus, dont il avait un besoin urgent [9].

1. « Les nerfs de la guerre... sont tellement retranchés que l'on ne s'en peult faire estat, a cause du pied que voz ennemyz ont peu a peu prins. » Lettre du Parlement au roi, 15 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 216.

2. Un arrêt du Conseil d'État du 16 mai 1594 confirme l'office de receveur des tailles d'Armagnac à Bertrand Benquet, dont le père « en faisant le debvoir et exercice de sa charge, a esté si inhumainement meurdry par ceulx de la Ligue ». Bibl. Nat., ms. fr. 18159, f° 143. — Aux impôts précédemment cités, il convient d'en joindre un, régulièrement levé, pour fournir au paiement des garnisons de la province; il pesait d'autant plus lourdement sur ceux qui y étaient soumis que plusieurs villes s'en faisaient dispenser ou s'en dispensaient elles-mêmes : Bordeaux en fut constamment exempté : en 1590 (Arch. de Bordeaux, JJ 372), en 1591 (*ibid.*, JJ 383), en 1592 (*ibid.*, JJ 372), en 1593 (*ibid.*, JJ 372). Montauban se dispensa de le payer, comme nous l'apprend une information faite en janvier 1594 au sujet d'une exemption de tailles demandée par cette ville. Arch. de la Gironde, C 3802, f° 69 v°. — Des lettres patentes du 10 janvier 1592 nous apprennent que, pour 1592, cette imposition fut de 21,000 écus. Arch. de la Gironde, C 3801, f° 40.

3. Darnal, *op. cit.*, p. 101. — Darnal dit à tort Moissac au lieu de Marmande. Moissac était alors aux mains des ligueurs. Et c'est pour Marmande que partit Matignon le 2 octobre 1589. Cf. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 17.

4. Lettre du Parlement au roi, 15 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 216.

5. Lettre au roi, du 7 février 1591. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 565.

6. Cf. ci-dessus p. 55, note 2.

7. Darnal, *Supplement des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus*, p. 101. — Le taux des emprunts était le denier 10 et le denier 12 (10 et 8 1/2 0/0).

8. « Je m'attendois estre secouru des emprunpts. Mais le peu qui s'en retyre n'est suffisant pour entretenir les lansquenetz. » Lettre de Matignon au roi, 28 mars 1592, *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 584.

9. *Ibid.*

Ce sont les bourgeois de Bordeaux, et parmi eux principalement les financiers et les parlementaires [1], qui furent en quelque sorte les prêteurs attitrés du maréchal. Il est un emprunt cependant qui intéressa toute la Généralité.

C'est un emprunt forcé de 40,000 écus sur les aisés de Guyenne, qui fut ordonné par des lettres patentes adressées à Matignon, en date du 4 avril 1591 [2]. Il était remboursable dans les six mois sur le produit des tailles [3].

Prévoyant des difficultés de la part du Parlement, Henri IV avait fait insérer dans les lettres qui l'ordonnaient une clause spéciale, spécifiant que leur simple présentation tiendrait lieu de vérification [4].

Le 22 mai 1591, les présidents Daffis, de Lalane et d'Eymar vinrent présenter les lettres à la Cour, en lui demandant l'autorisation de les faire exécuter. La Cour, sous le prétexte qu'une semblable mesure nuirait à la tranquillité de la province, refusa son autorisation [5]. Le 10 juin, Matignon vint au Palais et demanda des explications au sujet de la décision du Parlement. Il déclara qu'il n'en tiendrait compte qu'en ce qui concernerait les sénéchaussées de Bordelais et de Bazadais. La Cour s'obstina, maintenant son refus d'autorisation pour toute la Généralité [6].

Matignon passa outre; et il semble même qu'il revint sur ses premières intentions, à l'égard du Bazadais tout au moins, puisque La Réole fut parmi les villes sujettes à l'emprunt [7].

La perception de cet emprunt dut donner lieu à d'assez grosses difficultés. La promesse de remboursement dans les six mois n'inspirait aucune confiance. Il faut bien avouer que la défiance des populations à ce sujet n'était pas sans raison, puisque en 1594 encore nous voyons les jurats de La Réole réclamer le remboursement des 600 écus avancés par la ville [8].

1. Nous avons trouvé dans un des registres brûlés de la jurade de Bordeaux un fragment des comptes de Jean Baratz, chargé de rembourser les emprunts faits aux habitants de la ville lors du siège de Blaye. Nous y relevons des noms comme ceux de Babiault de Rabeyne, de Gasc, de Prugues, parmi ceux des plus gros prêteurs. Arch. de Bordeaux, BB 39.

2. Nous n'avons pas retrouvé ces lettres. Mais elles sont mentionnées dans des lettres adressées aux jurats de La Réole le 14 juillet 1594. Arch. de la Gironde, C 3802, f° 142 v°.

3. *Ibid.*

4. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 46.

5. *Ibid.*, p. 46.

6. *Ibid.* — Cruseau dit que Matignon ne parla que des « seneschaucées de Guyenne et de Bazadois seulement ». La sénéchaussée de Guyenne dont il est question ici est la Grand Sénéchaussée de Guyenne (à la tête de laquelle se trouvait Merville), autrement dit le Bordelais.

7. Cf. une supplique des jurats au roi, du 14 juin 1594. Arch. de la Gironde, C 3802, f° 142.

8. *Ibid.*

Aussi chercha-t-on autant que possible à éviter d'avancer les sommes réclamées. Quand les consuls de Clairac [1] reçoivent la nouvelle de l'emprunt, ils n'ont rien de plus pressé que d'écrire à leurs collègues de Bergerac, pour s'entendre sur la conduite à tenir : payer, ils ne le veulent point ; refuser l'argent, ils ne l'osent. Le meilleur leur semble encore de demander un rabais [2].

Les archives de Bergerac nous permettent de suivre d'assez près toutes les difficultés que rencontra la levée de l'emprunt des 40,000 écus en cette ville.

Le 4 décembre 1591 Matignon écrivit aux consuls pour les informer de la levée de l'emprunt [3].

La ville de Bergerac était taxée à 2,000 écus [4]. Elle essaya d'abord, sans succès, d'obtenir une réduction [5]. Ensuite, elle fit ses efforts pour n'avoir pas à supporter seule la charge des 2,000 écus, tâchant d'obtenir qu'elle fût répartie entre la ville même et le plat pays avoisinant. Matignon commença par opposer un refus formel à une semblable demande [6]. Et deux jours plus tard, le 1er mars 1592, il écrivait, ainsi que Sauvat de Ferran [7], aux consuls pour leur annoncer l'envoi d'un receveur [8], qui dut être assez mal reçu [9] et ne put faire sa levée.

Les habitants de Bergerac insistèrent et finirent bientôt par obtenir qu'un quart de la somme fixée serait payé par le plat pays [10].

Ils chargèrent alors deux d'entre eux, Jean Eyma et Pierre de Belriou, d'emprunter à un marchand bordelais, Mathieu Martin, 1,000 écus qui furent aussitôt versés au receveur général Sauvat de Ferran, le paiement des autres mille écus étant remis à plus tard [11].

Nous avons dès lors à étudier deux affaires parallèles.

1. *Clairac* (Lot-et-Garonne, arrondissement de Marmande).
2. Lettre du 19 mars 1592. Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7.
3. *Les Jurades de la ville de Bergerac*, t. IV, p. 316.
4. Cf. la requête présentée par les consuls à Matignon. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 253.
5. Cf. la réponse de Matignon du 2 janvier 1592 à une requête des consuls aujourd'hui perdue. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 254.
6. 28 février 1592. Cf. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 254.
7. Sauvat de Ferran, conseiller du roi et receveur général des tailles en Guyenne.
8. La lettre de Matignon a été publiée dans les *Jurades de la ville de Bergerac*, t. IV, p. 319. Celle de Ferran est aux Archives de Bergerac, boîte Q, liasse 7.
9. Cf. le post-scriptum de la lettre des prisonniers du 24 mai. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 258.
10. Lettre du notaire Valeton aux consuls, du 11 mars 1592. Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7. — Peut-être même les habitants de Bergerac obtinrent-ils davantage, car Valeton termine ainsi sa lettre : « Nous sommes aprés à soliciter monsieur de Ferran, grand amy dudit sieur Martin, avec lequel ledict Belriou a grand faveur, pour prier ledict sieur Martin de fere en sorte que la moytié de toute la somme soit cothisée sur les biens aysés du ressort. Ce qu'il pense obtenir. » Je n'ai pu trouver le résultat de ces démarches. C'est Martin qui avait obtenu de Matignon la première réduction.
11. Sommation du 25 mai 1592. Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7.

En premier lieu, Eyma et Belriou, pressés par Martin, qui se montrait fort inquiet au sujet des 1,000 écus avancés par lui [1], supplient la ville de les décharger de l'obligation contractée par eux envers le marchand bordelais. Et, comme ils n'obtenaient pas satisfaction, le 25 mai 1592, ils enjoignirent par sommation au premier consul Cacaud d'avoir à les « acquiter et descharger envers le dict sieur Martin de la dicte somme de mil escus » [2].

Le même jour, une autre sommation était adressée au premier consul, pour qu'il eût à s'occuper de la délivrance des marchands de Bergerac retenus prisonniers à Bordeaux. Il s'agissait cette fois-ci de l'autre affaire, celle des 1,000 écus encore dus à Ferran.

Ce dernier, informé de ce que la crainte de n'être pas remboursés était une des causes qui empêchaient les Bergeracois de lui verser les 1,000 écus qu'ils lui devaient encore, leur avait proposé une solution qui leur offrait toutes les garanties possibles. Ils verseraient la somme en question à un tiers, Vincenot; et, dès que celui-ci l'aurait reçue, il en informerait Ferran, qui ferait aussitôt délivrer aux habitants de Bergerac des assignations sur la recette de Périgord, payables en octobre 1592 et janvier 1593, afin de les rembourser, non seulement des 1,000 écus versés par eux à Vincenot, mais aussi des autres 1,000 écus qu'ils avaient déjà versés à Ferran, après les avoir empruntés à Martin, autrement dit de la totalité de leur prêt [3].

Malgré les facilités qu'on leur offrait, les habitants de Bergerac ne se décidaient pas à payer.

On eut recours alors, pour forcer leur consentement, à un moyen plus énergique : le 21 mai, trois marchands de Bergerac qui se trouvaient à Bordeaux, Pierre de Supco, Jean de Lacombe et Samuel Delpeuch, furent retenus prisonniers par ordre de Matignon jusqu'au paiement des mille écus en question [4].

Mais cette mesure de rigueur ne parut pas alarmer les Bergeracois; bien au contraire, ceux d'entre eux qui résidaient à Bordeaux se moquaient des prisonniers et profitaient de l'occasion

1. Lettre de Bartholomé de La Rivière, consul de Bergerac, à ses collègues, du 16 avril 1592 : « Je vous advertis que je ne puys trouver d'argent pour payer M. Martin; mais il se fasche bien. » Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7.
2. Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7.
3. Lettre de Ferran aux consuls, du 16 avril 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 255.
4. Lettre des prisonniers aux consuls, du 21 mai 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 256.

pour leur faire du tort en sous-main[1]. En vain, ces derniers adressaient-ils lettres sur lettres aux consuls[2]. En vain les menaçaient-ils de faire saisir les marchandises provenant de Bergerac qui débarqueraient à Bordeaux, Libourne ou Castillon, jusqu'au complet remboursement de la somme demandée[3]. Ils parlèrent même de faire arrêter ceux de leurs compatriotes qui se trouvaient à Bordeaux « pour leur tenir compagnie »[4]. Enfin, le 25 mai, ils firent adresser par le père de l'un d'eux, Étienne Delpeuch, une sommation au premier consul d'avoir à pourvoir à leur délivrance[5].

La sommation ne produisit pas plus d'effet que les autres menaces. Les habitants de Bergerac n'interviennent pas pour obtenir leur élargissement, et le 30 mai, Belriou écrivait aux consuls qu'il « estoit en danger que, dans lundy ou mardy[6], il en y ayt d'autres dedans »[7].

Enfin, une solution apparut comme possible, grâce aux démarches de Belriou, qui alla voir Mathieu Martin. Ce dernier lui déclara que la première chose à faire était de verser à Ferran les mille écus encore dus, pour le paiement desquels étaient retenus les prisonniers. Quant aux mille écus qu'on lui devait à lui-même, il proposa une entente à leur sujet. La ville de Bergerac demandait un mois de répit pour les payer; Martin ne pouvait le leur accorder. Mais il les renvoie à un certain capitaine Borderie de Bugno, qui paraît être un créancier de la recette générale; que les consuls s'entendent avec lui, il pourra leur accorder le crédit d'un mois demandé. Et Martin leur fera délivrer aussitôt les assignations offertes pour le remboursement de l'emprunt[8].

Les consuls cependant ne se pressèrent pas de faire ce qui leur était proposé; et le 6 juin, Belriou leur écrivait que s'ils n'y mettaient un peu plus de hâte, ils couraient grand risque de perdre le bénéfice des assignations qu'on leur avait offertes et qui seraient

1. Lettre des prisonniers, du 24 mai. *Ibid.*, p. 256.
2. Le 21 mai, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 256. Le 22, Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7. Le 24, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 256.
3. Lettre des prisonniers, du 22 mai. Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7.
4. Lettre des prisonniers, du 24 mai. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 256.
5. Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7.
6. 1er ou 2 juin.
7. Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7.
8. « J'ai parlé à M. Martin pour l'affere dont m'escripvez et sa resolution a esté que avant toutes chozes, il fault payer les derniers mille escutz; et que, pour les premiers, il est deu au cappitaine Borderye du Bugno quelque somme que, sy vous raportés quictance dud. Borderye, qui vous pourra attendre le moys que demandez pour les mille escuz premierz, que, à mesme instant, vous avez vostre assignation... » Lettre de Belriou aux consuls, du 31 mai. Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7.

données à d'autres[1]. Le 30 juin, les prisonniers étaient encore sous les verrous, et ils écrivaient à cette date une lettre exaspérée aux consuls, où ils les menaçaient d'user contre eux de moyens de coercition personnels, s'ils tardaient plus longtemps à les faire délivrer[2].

Tout dut cependant finir par s'arranger. Les consuls durent se rallier à la proposition faite par Martin de payer leur dette au capitaine Borderie. Et dans une lettre que Belriou leur adresse, le 8 juillet, il parle déjà de faire canceller par Martin l'obligation qu'il a sur eux[3]. Quant aux prisonniers, il n'en dit un mot. Et comme dans toutes ses lettres précédentes il ne cessait de presser le corps de ville à leur sujet, nous serons fort tentés de croire que, dès cette époque, on avait pourvu à leur délivrance.

II. — Les Taxes sur les Rivières.

Les difficultés auxquelles donna lieu la perception de l'emprunt des 40.000 écus durent décourager Matignon de renouveler un essai de ce genre. Il songea alors à tirer profit d'une source de revenus beaucoup plus certaine, et le 28 mars 1592 demanda au roi l'autorisation de prélever « quelque notable somme » sur la Comptablie et sur le Subside de Royan[4].

Ceci nous amène à parler des impositions qui se levaient sur les marchandises voiturées par eau.

De Thou disait de la Garonne qu'elle était la rivière la plus marchande du royaume[5]. Ce fut aussi naturellement la plus exploitée.

Outre les droits de Comptablie, confisqués par le pouvoir central depuis la révolte de Bordeaux de 1548, et qui se levaient dans cette ville à l'entrée et à la sortie des marchandises, le roi avait établi depuis 1585[6], sur la Garonne et sur la Dordogne, un nouvel impôt,

1. Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7.

2. « Vous nous excuserés si nous nous aydons de remédes lesquels nous treuverons commodes à nostre eslargissement, et vous autres, en vostre propre et privé nom, du premier jour et plus tost que ne penssés, serés contrainctz de venir veoir de quel boys on se chauffe. » Et ils ajoutent ces quelques lignes qui jettent un jour singulier sur la lenteur qu'on mettait à les délivrer : « Il y en a beaucoup qui ne treuvent pas beau qu'ung de vous autres, messieurs les conseuls, ayant ung procés avec ung de nous, a retardé le jugement tant qu'il a esté en liberté et à present, estant prisonnier, il precipite le jugement et pensse en avoir arrest lundy. On ne sçait si c'est l'occasion qu'on nous tient en ceste longueur. » Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7.

3. « Je ne fauldray à depescher... vers monsieur Martin, et crois-je qu'il ne vouldra fere canceller l'obligation, sans au prealable voyr la quictance du cappitaine Borderie. » Lettre de Belriou aux consuls, du 8 juillet. Arch. de Bergerac, boîte Q, liasse 7.

4. Lettre de Matignon au roi, du 28 mars 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 584.

5. De Thou, l. CIII, § 16.

6. Lettres patentes du 2 juin 1585. L'arrêt du Parlement du 8 août 1585 qui en ordonne l'entérinement a été publié dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. XII, p. 86.

soit-disant temporaire, qui se levait à Bordeaux, à Libourne, à Bourg et à Blaye, et dont le produit était affecté en principe à l'entretien de deux galères, qui convoyaient les navires arrivant par mer, afin de les protéger contre les exactions des pirates qui couraient la Gironde : le but de cet impôt lui avait valu son nom de *Convoi*. Assez faible à l'origine [1], il n'avait cessé d'aller en augmentant, et il était, en 1590, de six deniers pour livre [2]. Matignon prélevait une bonne part de cet impôt pour les nécessités de la guerre. Il finit par l'accaparer tout entier [3].

Mais outre ces droits royaux, on en levait une foule d'autres sur les rivières, « qui est le lieu ou il se faict le plus de pilleries et exactions, » écrivait Matignon à Henri IV [4]. A ce point que le roi pouvait dire de la Guyenne qu'elle était devenue « de la plus opulante et commode qu'elle soulloit estre... la plus poauvre et pitoyable » de toutes les provinces du Royaume [5]. Le 22 mars 1591, le Parlement écrivait une lettre au roi, où il lui dépeignait l'état misérable de Bordeaux : « Le havre y est habandonné et la liberté des abords perdue. » Les taxes énormes que l'on prélevait sur les marchandises éloignaient les marchands, aussi bien les étrangers que les régnicoles, qui s'en allaient vers d'autres ports; la foire de mars avait lamentablement échoué [6]. Au reste, Bordeaux n'était pas seule à souffrir d'un semblable état de choses : la capitale des ligueurs, Agen, avait à en pâtir également. Citons un seul fait qui le montrera bien : Depuis 1589, les Agenais étaient tracassés par un misérable emprunt d'argent et de poudres qu'ils avaient fait à Toulouse au moment où ils s'étaient déclarés pour l'Union [7]. Le tout pouvait bien monter à 6,000 écus. Mayenne leur accorda l'autorisation de prélever un impôt sur les bateaux qui passeraient en Garonne

1. Il comprenait, en plus des droits de 12 sous par tonneau de vin, 20 sous par pipe de sel et 20 sous par balle de pastel, un droit de 2 liards pour livre sur les autres marchandises. Les bourgeois de Bordeaux étaient exempts des droits sur le vin, le sel et le pastel.

2. Cf. la vérification par le bureau des finances des lettres patentes du 14 juin 1590, augmentant les gages du Parlement. Il y est dit qu'il se lève à Bordeaux « par forme de convoy six deniers par livre d'entrée et pareille somme pour l'yssue, sur toutes sortes de marchandises ». Arch. de la Gironde, B 43, f° 140.

3. Cf. des lettres patentes datées de Mantes 24 janvier 1594, accordant une prolongation de bail au fermier du convoi, Guillaume Boucaud, parce que, Matignon ayant retenu tout le revenu de la première année pour la guerre, Boucaud ne put rembourser les emprunts assignés sur cet impôt. Arch. de la Gironde, C 3802, f° 23.

Notons qu'à côté du Convoi du roi, il y avait celui de Matignon ou Nouveau Convo érigé en 1588. Cf. Darnal, *op. cit.*, p. 98.

4. Lettre du 28 mars 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 584.

5. Lettres patentes établissant une imposition à Langon et à Libourne (20 février 1590). Arch. de la Gironde, C 4062.

6. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 567.

7. Arch. d'Agen, BB 37, *passim*.

devant Agen, jusqu'à concurrence de 6,000 écus, pour leur permettre de rembourser leur dette[1]. Mais telle était la ruine du pays que cet impôt suffit à peine à payer les intérêts de la somme empruntée et que Mayenne dut renouveler son autorisation l'année suivante[2].

Au reste, ce n'étaient pas les ligueurs seulement qui rançonnaient les bateaux. Les prétendus royalistes faisaient autant de mal que les ennemis du roi.

Et peut-être même, à l'origine des actes d'anarchie dont nous allons parler, faudrait-il placer une mesure émanée d'une autorité qui, semble-t-il, aurait dû donner, avant toutes les autres, l'exemple du respect des lois : nous voulons parler de l'arrêt du Parlement ordonnant le paiement de ses droits sur la Comptablie[3].

Du moment que le Parlement lui-même se permettait une pareille licence, y avait-il une raison pour que des chefs de bandes se montrassent plus sages et plus modérés? Des actes, qui s'étaient déjà produits sous Henri III, se multiplièrent désormais.

A l'exemple de la Cour[4], Lussan entreprenait bientôt de se rembourser de l'arriéré de ses gages en levant un droit sur les navires qui passaient à Blaye.

Quelques jours après, le 16 décembre 1589, le gouverneur de La Réole écrivait — fort poliment d'ailleurs — à Matignon pour l'informer qu'il allait lui aussi lever un subside pour payer sa garnison[5].

C'est à Meilhan[6] que nous voyons ensuite lever un nouveau droit[7].

Puis ces exactions se multiplient. Vers la fin de l'année 1590, le cours de la Dordogne est jalonné de petites places qui prélèvent des subsides : c'est La Mothe[8], c'est Castillon[9], c'est Branne[10], où

1. 7 septembre 1592. Indiq. dans *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIX, p. 259.
2. Ordonnance du 28 septembre 1593. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIX, p. 264.
3. Cf. ci-dessus page 47.
4. La relation entre les deux actes est formellement établie par le rapport adressé au roi le 14 octobre 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f. 55 et sq.
5. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 228.
6. *Meilhan* (Lot-et-Garonne, arrondissement de Marmande).
7. Mémoire de janvier 1590, pour les députés envoyés par le Parlement au roi (*Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 221.) Lettre du Parlement au roi, 10 février 1590 (*ibid* t. IV, p. 230).
8. *La Mothe-Monravel* (Dordogne, canton de Vélines). Lettre du Parlement au roi 25 octobre 1590 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 209). Lettre de Desaigues au roi, 17 novembre 1590 (*ibid.*, t. VII, p. 18).
9. Lettre de Desaigues, cf. note précédente. Cruseau, *Chron.*, t. I, p. 31.
10. Lettres du 25 octobre et du 17 novembre.

le Parlement envoie un huissier « non sans dangier de sa personne »[1]. Barrault en perçoit un à sa maison de Blaignac[2].

Le long de la Garonne, en amont de Bordeaux, la situation est peut-être pire encore. Des droits sont perçus à Port-Sainte-Marie[3], à Monheurt[4], au Mas-d'Agenais[5], à Caumont[6], à Saint-Macaire[7], à Rions[8], sans parler de ceux de Meilhan et de La Réole que nous avons déjà cités. De Port-Sainte-Marie à Bordeaux, le tonneau de vin payait 12 écus[9]. Tout le monde, même de simples particuliers, s'arrogeait le droit de prélever un impôt sur les bateaux qui passaient[10]. Et plus d'un prétendait avoir une autorisation du roi pour agir comme il le faisait[11].

Le 18 janvier 1592 enfin, d'Épernon informait le Parlement et les jurats de Bordeaux qu'il se trouvait dans l'obligation de lever un subside à Bourg[12], et l'impôt qu'il percevait portait jusque sur les bois de chauffage et de construction, « chose inoye et non pratiquée encores en ceste province »[13]. Son exemple était bientôt suivi par les habitants de Fronsac, à quelques centaines de mètres à peine de Libourne, où se trouvait l'un des bureaux consacrés à la recette des droits du roi[14].

Le pouvoir central essayait bien de réagir contre un pareil état de choses : Henri IV avait renouvelé les ordonnances de son prédécesseur, interdisant la levée de quelque droit que ce fût, sans commission du roi[15]. Le Parlement prononçait des arrêts contre ceux

1. Lettre de Desaigues du 17 novembre 1590.
2. Château de Blaignac (Gironde, canton de Pujols, commune de Saint-Jean-de Blaignac). Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 31.
3. Arrêt du Conseil d'État du 13 avril 1594. Arch. de la Gironde, B 43, f° 381.
4. *Monheurt* (Lot-et-Garonne, canton de Damazan). Ordonnance de Matignon du 26 septembre 1590. *Inventaire des registres de la Jurade de Bordeaux*, t. IV, p. 439.
5. Arrêt de 1594, cf. note 3.
6. *Caumont* (Lot-et-Garonne, arrondissement de Marmande). *Inventaire...*, t. IV, p. 439.
7. Lettre du Parlement au roi, du 15 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 216.
8. *Ibid.*
9. Lettre du Parlement au roi, 22 mars 1591. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 567.
10. Lettre du Parlement au roi, 7 février 1591. *Ibid.*, t. X, p. 565.
11. « Aulcuns de ceulx qui se licentient... prennent pretexte de ce qu'ils disent que le sieur Corne, revenant de Vostre Majesté leur a rapporté avoir charge de voz partz leur faire entendre que, s'ils n'estoyent payés de leurs garnisons, qu'ils ne fissent doubte d'imposer sur eau ou sur terre pour leur entretenement. » Lettre du Parlement, 25 octobre 1590. *Arch. hist de la Gironde*, t. VII, p. 209.
12. Lettre au Parlement. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 574. Lettre aux jurats Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 240.
13. Lettre des jurats de Bordeaux au roi, 29 janvier 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 577.
14. Lettre de Matignon au roi, 28 mars 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 584.
15. Déclaration datée de Tours, 22 novembre 1589 (Isambert, t. XV, p. 10). Autre, datée du camp de Nangis, 13 avril 1590 (Isambert, t. XV, p. 20).

qui percevaient des impositions illicites[1] Matignon dirigeait contre eux des ordonnances[2]. Il est inutile d'ajouter que ces mesures n'aboutissaient à rien.

Il y eut cependant un essai plus sérieux que les autres, destiné à retirer toute apparence de légalité aux impositions qui se levaient sur les rivières. Un assez grand nombre de places avaient en fait obtenu de Henri III une commission pour percevoir des droits sur les bateaux[3]. Afin de supprimer toute équivoque, Henri IV révoqua toutes ces commissions et déclara que les droits du roi ne se percevraient plus désormais qu'en deux endroits : à Langon pour la Garonne, à Libourne pour la Dordogne.

Parmi tous les anciens droits qui se levaient autrefois sur ces rivières, il n'y en avait que deux qui fussent maintenus : la Comptablie et le Convoi[4]. En outre, les taxes étaient considérablement diminuées[5].

Cette mesure ne dut pas être sans effet. Car les réclamations cessent pendant un certain temps. Mais elles ne font que reprendre de plus belle à la fin de l'année 1590[6]. En 1594, il n'est pas un seul des endroits où les taxes avaient été supprimées qui ne soit mentionné comme les levant à nouveau[7].

Aussi l'imposition de Libourne et de Langon, établie par le roi pour le soulagement du peuple, apparaît-elle comme insupportable, et quand il s'agit d'en renouveler le bail à ses fermiers, le Parlement saisit l'occasion pour la supprimer[8]. Il fallut des lettres de jussion pour la rétablir[9].

1. Arrêt du 19 octobre 1589 (Arch. de Bordeaux, JJ 372). Arrêt du 19 janvier 1590 (*ibid.*, JJ 374).
2. Ordonnance du 26 septembre 1590. *Inventaire des reg. de la Jurade de Bordeaux*, t. IV, p. 439.
3. Meillan, Monheurt, Caumont, Le Mas de Verdun, Castillon. Cf. ordonnance de Matignon du 26 septembre 1590. *Inventaire...*, t. IV, p. 439.
4. Lettres patentes du 20 février 1590. Arch. de la Gironde, C 4062. La fin, et par conséquent la date, de ces lettres patentes a disparu; nous les datons, car elles sont mentionnées dans une provision d'office contenue au même registre.
5. Cf. Tableau comparatif des anciens et des nouveaux droits. Arch. de la Gironde, C 4062. La balle de pastel ne paie plus que 45 sous au lieu de 120, le tonneau de vin 1 écu au lieu de 2, la pipe de sel 2 écus au lieu de 4, etc.
6. Lettres du Parlement au roi, du 25 octobre et du 15 novembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, pp. 209 et 216. Lettre des gens du roi du 17 novembre. *Ibid.*, t. VII, p. 218.
7. Un extrait des registres du Conseil d'État, du 13 avril 1594, révoquant une commission accordée à Favas de lever 12,000 écus sur la Garonne, nous apprend qu'à cette époque les jurats de Bordeaux protestaient contre les levées qui se faisaient au Mas, à Meilhan, à Caumont, etc. Arch. de la Gironde, B 43, f° 381.
8. Lettre du Parlement au roi, du 22 mars 1591. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 567.
9. Lettres patentes du 23 juillet 1591. *Inventaire des reg. de la Jurade*, t. IV, p. 439.

III. — Le Subside de Royan.

Nous n'avons point encore parlé d'un droit que sa très grande importance permet de mettre à part, et dont l'étude nous amènera logiquement à parler du siège de Blaye : c'est celui que dans les textes de l'époque on désigne sous le nom de *Subside de Royan*.

Henri IV le considérait comme « le revenu le plus certain dont il pût faire état »[1]. Mais les jurats de Bordeaux n'y voyaient que la pire de toutes les impositions qui pesaient sur la province[2]. Cette divergence de vues nous donne la clef des événements que nous allons exposer.

Le subside de Royan fut établi par Henri de Navarre en 1585. C'était un droit très lourd, de 2 écus par tonneau de vin et 5 0/0 sur les autres marchandises. Primitivement, il avait été perçu par des commis[3]. Puis Henri de Navarre l'avait affermé à Jean Martin.

Le port de Royan, désigné pour procéder à la levée du subside, n'était pas aussi bien choisi qu'il paraît l'être au premier abord : il est, en effet, d'un accès difficile et les marchands ne cessaient de se plaindre sur l'obligation qu'on leur imposait d'y toucher[4].

Quand, à la suite de la multiplicité des impositions, les navires désertèrent Bordeaux et la Gironde, le fermier de Royan ne rentra plus dans ses frais. Il demanda au roi des rabais considérables sur le prix de sa ferme[5].

Henri IV alors, sur les offres qui lui furent faites par d'autres financiers « mal affectionnés au bien de la patrie et à la liberté du commerce », ordonna qu'il fût procédé à un renouvellement du bail de la ferme[6].

Les jurats de Bordeaux profitèrent de l'occasion pour députer au roi, afin d'obtenir de lui qu'il consentît au rachat du subside. Henri IV parut d'abord accueillir favorablement leur demande[7].

1. Lettres du roi aux jurats, 22 février 1591. *Inventaire des registres de la Jurade de Bordeaux*, t. IV, p. 427.
2. Délibération de la Jurade du 19 septembre 1591. *Ibid.*, t. IV, p. 429.
3. Arrêt du Conseil d'État du 15 avril 1594. Arch. nationales, E 1A, f° 51.
4. Lettre du Parlement au roi, du 20 novembre 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 220.
5. Bail du 24 août 1591. *Inventaire...*, t. IV, p. 440.
6. Délibération du 19 septembre 1591. *Ibid.*, t. IV, p. 429.
7. Cf. Lettre de Henri IV aux jurats de Bordeaux, 22 février 1591. *Inventaire des registres de la Jurade*, t. IV, p. 427. Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*, t. III, p. 859, indique même une lettre du roi aux jurats, du 28 avril 1591, qui se trouverait aux archives de Bordeaux, où Henri IV annoncerait la suppression de l'impôt. Nous n'avons pas retrouvé cette lettre.

Mais il dut ensuite la repousser « vu la nécessité de tenter toutes sortes de moyens pour subvenir aux dépenses extraordinaires de l'État »[1].

Des offres étaient alors faites à Henri IV par Raymond Duverger, qui posait sa candidature à l'afferme de l'impôt : il proposait, en premier lieu, la suppression du subside qui se levait depuis quelques années à Blaye[2], et que les exigences de Lussan rendaient insupportable aux marchands; malgré cela, il se chargeait du paiement de la garnison de Blaye, soit 22,000 écus, et il offrait, en outre, 60,000 écus par an au roi et 20,000 pour payer les gages du Parlement. Soit au total, 102,000 écus par an[3].

A de semblables conditions, Jean Martin proposa de garder la ferme[4].

Duverger surenchérit alors de 3,000 écus sur ses offres premières, et s'engagea même à réduire de 5 0/0 à 3 1/2 0/0 l'imposition sur les marchandises autres que le vin, pour les denrées appartenant aux bourgeois de Bordeaux. Martin n'insista pas. Et dans les conditions proposées. Henri IV passa un nouveau bail avec Raymond Duverger et ses associés le 24 août 1591[5].

Le subside de Royan leur était affermé pour trois ans, à raison de 105,000 écus par an[6].

Les fermiers s'engageaient à supprimer l'impôt levé à Blaye pour le paiement de la garnison, et celui, d'autre part, qui avait été créé en juin 1590 pour subvenir aux gages du Parlement[7]. Enfin, les bourgeois de Bordeaux jouissaient de la diminution des droits, que nous avons mentionnée[8].

L'offre de pareils avantages demandait une compensation : les

1. Bail du 24 août 1591. *Inventaire...*, t. IV, p. 440. — Cf. lettre de Henri IV aux jurats, du 15 juillet 1591. Berger de Xivrey, *op. cit.*, t. III, p. 440.
2. Pour le paiement de la garnison.
3. Délibération de la jurade du 19 septembre 1591. *Inventaire...*, t. IV, p. 429.
4. Bail du 24 août 1591. *Inventaire...*, t. IV, p. 440.
5. *Inventaire...*, t. IV, p. 440. C'est, on le voit, Duverger qui succéda à Martin et non point Martin à Duverger comme semblerait l'indiquer l'arrêt du Conseil d'État du 15 avril 1594. Arch. nationales, E[1] A, f° 51.
6. Le jurat Lachèze, dans son rapport à la Jurade du 19 septembre 1591, compte 138,000 écus. C'est inexact. Le bail du 24 août porte 105,000. Et c'est bien là le chiffre qui résulte d'une majoration de 3,000 écus faite sur les 102,000 primitivement offerts.
7. Impôt de 15 sous par balle de pastel, 15 sous par pipe de sel et 6 deniers pour livre sur les autres marchandises levé à l'entrée et à la sortie des marchandises dans les ports de Bordeaux et de Bayonne. Lettres du 12 juin 1590. Arch. de la Gironde B. 43, f° 138 v°. — Consacré au paiment des gages du Parlement par des Lettres du 14 juin 1590. *Ibid.*, B 43, f° 139 v°. — A la requête des bourgeois de Bordeaux, le roi ne fit plus peser cette imposition que sur l'entrée des marchandises. Cf. lettre aux jurats du 18 juillet 1590, Berger de Xivrey, *op. cit.*, t. III, p. 218. — Elle fut supprimée par déclaration du 28 août 1590. *Inventaire...*, t. IV, p. 429.
8. Ils ne payaient que 3,5 0/0 au lieu de 5 0/0 pour les marchandises autres que le vin.

droits sur les vins furent augmentés d'un écu par tonneau [1], ce qui porta la totalité du subside à 3 écus par tonneau de vin et 5 0/0 sur les autres marchandises. D'autre part, en raison du danger qu'il y avait pour les navires à aborder à Royan, les fermiers furent autorisés à transporter leurs bureaux, soit à Bordeaux, au faubourg des Chartrons, soit à Castillon [2], soit en tel autre lieu qu'il leur conviendrait.

On conçoit le désappointement des jurats de Bordeaux quand, au lieu de la suppression qu'ils avaient pu un moment espérer, ils se trouvèrent en présence de ce nouveau contrat qui ne faisait qu'aggraver l'ancien subside et qui le transportait dans leur propre ville [3].

Aussi, quand — aux termes de son contrat — Duverger manifesta l'intention d'installer un bureau à Bordeaux, au faubourg des Chartrons, une assemblée générale de la Jurade et des Cent-Trente fut convoquée pour examiner la situation. Elle se réunit le 19 septembre 1591 [4].

Le jurat Lachèze fit un rapport qui résumait la situation. Il terminait en exposant que les fermiers désiraient établir un bureau aux Chartrons, mais offraient en ce cas de « bailler à la ville quelque somme pour subvenir aux necessités d'icelles ». Il faisait valoir en outre que, par ce moyen, l'impôt levé pour le paiement des gages du Parlement se trouverait aboli.

On passa au vote : un certain nombre de voix se prononcèrent pour l'établissement d'un bureau à Bordeaux, attendu le difficile accès du port de Royan, et « pour remédier aux exactions qui s'y pourroient commettre par les fermiers et leurs officiers, ainsi qu'il étoit déja arrivé plusieurs fois » [5].

Mais la majorité vota contre, attendu « qu'il sembloit que la ville étoit le receptacle de toutes daces [6] et subsides, ce qui étoit

1. Cet écu d'augmentation fut ordonné, pour trois ans seulement, par une déclaration du 22 août 1591. *Inventaire...*, t. IV, p. 428.

2. *Castillon* (Gironde, canton de Lesparre, commune de Saint-Christoly-de-Médoc).

3. Henri IV tâcha de pallier quelque peu au mauvais effet du nouveau bail en écrivant aux jurats une lettre explicative. Lettre du 24 août 1591. Berger de Xivrey, *op. cit.*, t. III, p. 471.

4. L'analyse très complète de cette délibération nous a été conservée. *Inventaire des registres de la Jurade de Bordeaux*, t. IV, pp. 429 à 431.

5. Déjà dans une lettre au roi, du 22 mars 1591, le Parlement se plaignait des agissements des « fermiers qui sont et juges et parties, lesquelz, pour avoir grossy et myz bien hault le prix de leur afferme, ne peuvent l'acquitter si les exactions qu'ils font sur les marchans ne sont trés rigoureuses ». *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 567. — En transportant les bureaux à Bordeaux, les fermiers se trouvaient sous la coupe directe du Parlement, qui pouvait mettre un frein à leurs excès.

6. Synonyme de taxe. On l'a fait dériver du latin *datio* et de l'italien *dazio*. Cf. Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*, t. III, p. 472.

cause qu'elle étoit fuie et delaissée de tous les marchands etrangers, qui prenoient leur route vers Bayonne et La Rochelle, où ils en étoient exempts ». Elle faisait valoir en outre qu'accorder l'établissement d'un bureau à Bordeaux, « ce seroit anéantir les privilèges [de la ville] et donner occasion aux fermiers et visiteurs de visiter et fouiller leurs maisons, boutiques et chays », mais tolérait cependant une exception pour le vin, « attendu que ce n'est point une chose sujette à recherche et estimation ».

Malgré la décision des Cent-Trente, des bureaux furent établis à Bordeaux par les fermiers du subside[1]. Au reste, ils en installèrent d'autres ailleurs : à Libourne[2], pour les navires remontant la Dordogne, et à Blaye[3]. Dans ces derniers, ils n'auraient dû en principe faire visiter que les vaisseaux qui touchaient au port de Blaye. Mais ils ne tardèrent pas à y arrêter tous les bateaux qui passaient et se firent même aider en cela par le gouverneur de Blaye, Lussan. Un arrêt du Parlement du 20 décembre 1591[4] leur interdit ces excès à peine de punition exemplaire et enjoignit à Lussan de relâcher dans les trois jours les navires qu'il avait arrêtés. Ce même arrêt, en interdisant aux fermiers de lever d'autres droits que ceux portés à leur bail, nous apprend qu'ils ne s'en tenaient pas scrupuleusement aux termes de leur contrat.

Les abus des fermiers incitèrent les jurats à faire une nouvelle tentative auprès du roi pour obtenir l'abolition du subside.

Henri IV prit cette fois-ci leur demande en sérieuse considération. Il commença par envoyer à Bordeaux Jean Martin, qui s'entendit avec Matignon sur les conditions auxquelles serait accordée l'extinction. Le roi demandait la somme énorme de 230,000 écus. Matignon négocia avec les jurats et parvint à leur faire accepter ces conditions[5].

Trois semaines plus tard arrivait un second envoyé de Henri IV,

1. « Sa Majesté... transfere le bureau de Royan à Bourdeaus pour la commodité de la ville et des marchans. » Darnal, *Supplement des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus*, p. 105. — D'autre part, dans l'édit de janvier 1592, il est question du subside « qui estoit cy devant levé au port de la ville de Royan et lequel.. se levoit sur le quay des Chartreux de la ville de Bordeaux ». *Inventaire...*, t. IV, p. 433. Rien ne prouve que seuls les droits sur les vins aient été transférés à Bordeaux.

2. Arrêt du Parlement du 20 décembre 1591. *Inventaire...*, t. IV, p. 432.

3. Dans son rapport à l'assemblée générale du 19 septembre, Lachèze signalait déjà que les fermiers avaient établi un bureau à Blaye. *Inventaire...*, t. IV, p. 430.

4. *Inventaire des registres de la Jurade*, t. IV, p. 432.

5. Lettre de Matignon au roi, du 20 avril 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 582.

son secrétaire Féret[1]. Ce dernier apportait avec lui un édit daté du camp de Darnetal[2], de janvier 1592, qui révoquait le subside[3].

Féret se rendit à l'hôtel de ville en compagnie de Matignon et s'expliqua en présence des Cent-Trente qui avaient été convoqués[4] : le roi donc accordait l'extinction du subside à la condition que les bourgeois de Bordeaux lui payassent 230,000 écus, dont 50,000 devaient être versés en acompte avant le 20 février suivant[5]. Afin de permettre aux Bordelais de trouver la somme demandée, le subside se lèverait encore pendant un certain temps, mais avec des réductions, au sujet desquelles on s'entendrait, et il se percevrait au profit de la ville. Quant au bail précédemment conclu avec Raymond Duverger et ses associés, il était purement et simplement cassé, bien qu'il eût encore deux années à courir[6].

Malheureusement, Féret ajouta sans ménagements que sur le nouveau subside, en sus de ce qui serait levé pour la ville de Bordeaux, il conviendrait de payer la garnison de Royan et l'indemnité que les anciens fermiers pourraient demander en raison de la révocation de leur bail[7]. Il donna même à entendre que les gages du Parlement, qui se percevaient sur le subside de Royan[8], continueraient à être pris sur l'impôt levé pour son extinction. Ce dernier point embarrassa fort Matignon : en demander le retrait, c'était soulever l'opposition du Parlement, qui fût dès lors devenu hostile à l'extinction. D'autre part, cette nouvelle exigence pouvait décourager les fermiers qui se seraient offerts pour prendre à leur charge la nouvelle imposition. Le maréchal s'arrêta à un moyen terme : il fit mettre dans les proclamations faites au sujet de l'extinction que les gages du Parlement seraient payés durant deux années sur le nouveau subside[9].

Les propositions faites par Féret furent quelque temps après complétées par un arrêt du Parlement[10] décrétant que, pour éviter

1. Lettre du 20 avril. — Lettre du roi à Matignon, du 28 février. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 245.
2. *Darnetal* (Seine-Inférieure, arrondissement de Rouen).
3. *Inventaire...*, t. IV, p. 433.
4. Lettre de Matignon du 20 avril 1592. — Darnal, *op. cit.*, p. 105. Darnal dit à tort que, dès cette époque, les pourparlers entre la ville et le roi aboutirent à une solution définitive.
5. Lettre de Henri IV du 28 février. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 245. — Édit de janvier 1592. *Inventaire des registres de la Jurade*, t. IV, p. 433.
6. Édit de janvier 1592. *Inventaire...*, t. IV, p. 433.
7. Lettre de Matignon du 20 avril 1592.
8. En vertu du bail du 24 août 1591.
9. Lettre du 20 avril. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 582. Les proclamations en question doivent être la mise en adjudication de l'impôt.
10. Arrêt du 3 mars 1592. *Inventaire...*, t. IV, p. 435. Cf. également lettre du Parlement au roi, du 4 mars 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 578.

toute contestation avec les futurs fermiers, les jurats, dans leur déclaration au sujet du nouveau subside, énuméreraient toutes les charges qui incomberaient aux fermiers, et que, d'autre part, la diminution annoncée porterait sur toutes les denrées et non pas sur telle ou telle, « pour n'exempter les uns et continuer à imposer les autres »[1].

Au reste, les charges imposées aux fermiers rendaient les négociations assez difficiles. Au terme du 20 février, fixé pour le versement du premier acompte de 50,000 écus, les jurats n'avaient encore rien donné au roi. Et celui-ci commençait à manifester son impatience dans une lettre à Matignon du 28 février 1592[2].

Des pourparlers sérieux avaient cependant été engagés entre les jurats et certains financiers, qui s'apprêtaient même à fournir immédiatement les 50,000 écus nécessaires[3].

Mais c'est alors que Lussan, qui pendant quelque temps avait cessé ses exactions, se mit à lever un nouveau subside, plus lourd que jamais, sur les bateaux qui passaient devant Blaye. Les financiers qui négociaient avec les jurats de Bordeaux se retirèrent aussitôt et la ville ne put tenir les engagements qu'elle avait pris vis-à-vis du roi[4].

Raymond Duverger rentre en scène immédiatement, renchérit sur les propositions faites aux jurats en offrant, en sus des charges courantes, 250,000 écus payables en partie au comptant, qu'il emprunterait en Angleterre et aux Pays-Bas. Et le 8 avril 1592, il contractait avec le roi un nouveau bail, non plus de trois ans, mais de six[5].

II

LE SIÈGE DE BLAYE

Après l'échec de leur tentative pour obtenir l'extinction du subside de Royan, les jurats de Bordeaux disaient très nettement qu'ils

1. Lettre du 4 mars 1592. — Le Parlement ne se faisait au reste pas d'illusions sur la prétendue extinction du subside de Royan et il écrivait au roi que c'était « plustost une nouvelle afferme et à plus d'années que la première ».
2. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 245.
3. « Et jacoict que plusieurs bourgeois feussent en bonne deliberation d'entreprendre de fornir aulx charges et conditions portées par les dictes proclamations, ayant les cinquante mil escuz du premier payement pretz. » Lettre des jurats à Féret, 5 avril 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIV, p. 303.
4. Lettre des jurats du 5 avril. Cf. note précédente. Lettres de Matignon au roi, du 28 mars et du 20 avril 1592. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, pp. 584 et 582.
5. *Inventaire des registres de la Jurade*, t. IV, pp. 435 et 436. — Le subside est réduit à nouveau à 2 écus par tonneau et 5 0/0 sur les autres marchandises. Seuls y sont encore assignés le paiement de la garnison de Royan et celui des gages du Parlement. Mandement au Bureau des finances du 27 octobre 1592. Arch. de la Gironde, B 43, f° 219.

ne voyaient plus aucun remède à la situation, « si ce n'est que Sa Majesté contraigne le sieur de Lussan de se renger au debvoir qu'il est tenu et le rende obeissant à la justice »[1].

. Aussi voyons-nous dès la fin de l'année 1592 le maréchal de Matignon aller mettre le siège devant Blaye.

Ce siège est à coup sûr la plus importante des opérations militaires dont nous ayons à nous occuper. Tous les historiens du temps l'ont raconté avec plus ou moins de détails. Et depuis, il n'y a pas une histoire de Bordeaux ou de Matignon qui n'en ait au moins fait mention. Dans ces toutes dernières années, une brochure spéciale lui a été consacrée[2], et plus récemment encore, M. de La Roncière s'est occupé de la partie maritime du siège[3].

Nous avons publié deux récits complets du siège de Blaye[4]. L'un d'eux, qui provient de la bibliothèque de De Thou[5], présente de tels points de ressemblance avec le récit de cet historien que nous n'hésiterons pas y voir le rapport qui lui a servi de source. Mais l'intérêt de ce document s'accroît singulièrement quand on le compare à l'autre récit[6], qui présente avec lui de telles analogies, non seulement de style, mais aussi d'écriture, que l'on peut sans crainte attribuer les deux relations à un même auteur. Or, le rédacteur de cette dernière narration, tout en affectant en général une forme impersonnelle, se laisse aller une ou deux fois à parler à la première personne[7]. C'est donc le récit d'un témoin oculaire que nous avons là ; son auteur était l'un des hommes qui prirent part à l'expédition envoyée par Castelnau au secours de Blaye. Une note qui se trouve dans le document en question, et qui n'est à coup sûr pas une adresse, car elle est en quelque sorte mêlée au texte et d'autre part se trouve à l'intérieur de la double feuille dont se compose le document, nous donne même sans doute le nom de cet auteur ; et il se trouve que nous le connaissons par ailleurs : c'est un certain Jean Gardera, qui avait été maître de poste à Bordeaux, et qui fut privé de son office parce qu'il se déclara pour la Ligue[8]. Dans notre texte, il donne son adresse à Paris, rue du Bourg-l'Abbé.

1. Lettre des Jurats à M. de La Burthe, 21 mai 1592. Arch. de Bordeaux, BB 90.
2. Gélineau, *Le dernier triomphe de la Ligue sous Henri IV. Siège de Blaye par Matignon...*, Paris, 1905, in-18.
3. La Roncière (Ch. de), *Histoire de la marine française*, t. IV (1910), pp. 234 et suiv.
4. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, pp. 258 et 261.
5. *Catalogus bibliothecae Thuanae*, t. II, p. 477.
6. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 258.
7. « nous resolumes de passer a Blaye.... et prismes » — « le lendemain enportasmes le premier corps de garde ». *Ibid.*
8. Provisions dudit office en faveur de Jacques Le Roy, son successeur, datées du camp de Chartres, 16 février 1591. Arch. de la Gironde, C 3801, f° 12 v°.

Le complément de ces documents est la carte anglaise du siège[1].

Enfin, pour les événements qui eurent lieu en Gironde en avril-mai 1593, nous avons aussi des récits de témoins. L'un d'eux est le rapport officiel de La Limaille[2]. Un autre est une version rochelaise des événements[3], que l'on peut compléter avec le *Diaire de Merlin*[4].

Enfin, nous compléterons ces relations contemporaines par l'ouvrage moderne d'un historien espagnol, M. Duro[5].

I. — Préliminaires.

Avant de raconter le siège même, faisons un rapide retour en arrière et rappelons les principaux événements qui portèrent Matignon à investir la place.

Le gouverneur de Blaye, Jean-Paul d'Esparbez de Lussan, avait fait ses premières armes en Italie sous Monluc. Et l'on retrouve en lui le catholicisme farouche et la ténacité de son ancien chef. Au reste sa vie, non plus que celle de Monluc, ne paraît avoir été exempte d'actes de cruauté[6]. Dupleix prétend que Matignon aurait voulu acheter le gouvernement de Blaye à Lussan, et que le refus de ce dernier le rendit odieux au maréchal, qui jura dès lors sa perte[7].

Il n'est pas besoin d'imaginer des rancunes personnelles pour expliquer leur inimitié. La question est beaucoup plus simple : Lussan tient une des places les plus importantes de la province, au confluent de la Garonne et de la Dordogne, et qui commande ces deux rivières. Il abuse des avantages de sa situation. Le devoir du maréchal est de le mettre à la raison.

1. British Museum. *Cotton*. Augustus I, vol. II, n° 80. — Publiée par Michel (Fr.), *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux*, t. 1, p. 443.
2. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 194.
3. *Ibid.*, t. XIII, p. 196.
4. *Diaire de Jacques Merlin ou recueil des choses* [*les*] *plus memorables qui se son passées en ceste ville* [*de La Rochelle*] *de 1589 à 1620*. Publié dans les *Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. V.
5. Fernandez Duro (Cesareo). *Armada española...*, t. III. Madrid, 1897.
6. Témoin ce couplet d'une chanson composée sur lui en 1594 :

De Fressillon l'assazin excecrable
N'est point caché au Roy;
Comme, sortant de manger à ta table,
Il fut meurtry de toy,
Qu'envoyois pour faire l'homicide
Ton neveu pour guide,
Lussan.

Arch. hist. de la Gironde, t. XIII, p. 480.
7. Dupleix (de), *Histoire de Henry le Grand*, p. 125.

Dès le mois de septembre 1589[1], Lussan, se plaignant de n'être point payé de ses gages, arrête au passage quelques navires, dont l'un appartenait au gouverneur de Dieppe, les arme en guerre et se met à percevoir un impôt sur les bateaux passant devant Blaye[2]. Une députation du Parlement auprès de lui demeura sans résultats[3]. Quelques jours après, il intercepta des lettres adressées par le Conseil privé à Matignon.

Celui-ci, dès lors, autorisa les marchands à ne plus déposer leur artillerie à Blaye, quand ils remontaient le fleuve, ainsi qu'ils y étaient auparavant contraints, et à forcer le passage à l'occasion[4]. En vertu de cette autorisation, le 14 octobre[5], une cinquantaine de navires, sous la conduite de La Limaille[6], passaient de force devant Blaye après avoir tiré trois ou quatre cents coups de canon[7].

Peu après, Lussan manifestait l'intention de construire un fort dans l'île de Cazeau, qui eût achevé d'obstruer l'entrée de la Garonne. La Limaille, il est vrai, se flattait de l'en empêcher[8].

Ce n'est point dans l'île de Cazeau que Lussan construisit son fort. Ce fut sur la rive gauche de la Gironde, vis-à-vis de Blaye, à la hauteur de Lamarque[9].

En novembre 1589, Matignon fit bloquer ce fort par terre et par eau[10].

Lussan vendit sa capitulation pour 8,000 écus et la promesse d'être maintenu en son gouvernement de Blaye[11]. Sa garnison était entretenue aux frais du Roi. Il s'engageait à reconnaître l'autorité de Matignon; mais sa capitulation ne contenait aucune promesse de rester fidèle à Henri IV. Ce dernier, néanmoins, se contenta d'un

1. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 17. — Darnal, *Supplement des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus*, p. 98, place cet événement en 1588.
2. Rapport au Roi sur la situation de la Guyenne, 14 octobre 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 55. — Lettre anonyme au Roi, du 24 octobre 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, folio 62.
3. Cruseau, *op cit.*, t. I, p. 17. — Darnal, *op. cit.*, p. 98.
4. Rapport sur la situation de la Guyenne, 14 octobre 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 55.
5. *Ibid.* En parlant du passage des navires devant Blaye, l'auteur du rapport écrit : « Aujourd'hui sont arrivés... » [à Bordeaux].
6. Lettre anonyme au Roi, du 24 octobre 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 62.
7. Lettre du 24 oct. — Rapport du 14 oct.
8. Lettre du 24 octobre.
9. *Lamarque* (Gironde, canton de Castelnau). Ce fort est indiqué sur la carte anglaise.
10. Ordonnance de Matignon, datée de Bordeaux, 23 novembre 1589, relative à l'armement des « navires qui sont devant le fort de Cussac » (Cussac est tout voisin de Lamarque). Arch. de Bordeaux, AA 17. — États des vivres fournis par les jurats pour les gens de guerre « qui étoient tant devant le fort de Lamarque et Cussac en Médoc, que dans les navires et vaisseaux armés et envoyés par ledict Seigneur » (Matignon). *Inventaire des registres de la Jurade*, t. I, p. 354.
11. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 22. — Darnal, *Supplement des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus*, p. 101.

semblable traité, car, écrivait-il à Matignon, « ce ne sont plus les parolles et sermens qui lient les hommes, qui scavent assez leur donner telle glose qui leur plaise, quant ilz s'en veullent despartir »[1].

Quelque temps après, Lussan demandait une compagnie de vingt-cinq chevau-légers, et Frontenac conseillait au Roi de les lui donner, disant qu'il fallait « arrester les umeurs chaudes par tels moiens et autres bienfés »[2].

Pendant un certain temps, on n'entend plus parler de lui. Mais, vers la fin de l'année 1590, il donne asile aux ligueurs qui avaient attaqué Bourg[3]; le 13 octobre, il se mit à arrêter les navires anglais passant devant Blaye, en arma cinq ou six en guerre et perçut un impôt d'un écu et demi par tonneau de vin et de 2 ou 2 1/2 0/0 sur les autres marchandises[4]. Tandis que Matignon écrivait à La Limaille pour tâcher d'obtenir son concours afin de mettre un terme aux abus de Lussan[5], le Parlement, le clergé et les jurats de Bordeaux envoyaient une députation à Blaye[6]. Mais c'est en vain qu'elle offrit à Lussan des avantages « par dessus la raison »[7]; elle ne parvint pas à le fléchir. En février 1591, le Parlement se voyait obligé de mettre ses décrets contre le gouverneur de Blaye entre les mains de Matignon, pour les faire exécuter par la force[8].

Cependant, nous touchons à l'époque où fut renouvelé le bail du subside de Royan[9]. Rappelons que Raymond Duverger et ses associés avaient assumé, entre autres charges, le paiement de la garnison de Blaye. Lussan n'eut rien de plus pressé que de se faire verser par eux un premier acompte de 18,000 écus[10]. Et c'est là sans doute, bien plus que les menaces du Parlement, ce qui lui fit cesser

1. Lettre de Henri IV du 16 décembre. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 213.
2. Lettre de Frontenac au Roi, du 3 janvier 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 219.
3. Lettre du Parlement au Roi, 15 nov. 1590. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 216. Lettres de rémission pour les ligueurs de Bourg, du 27 oct. 1594. Arch. de la Gironde. B 46, f° 120 v°.
4. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 31. — Lettre du Parlement, du 25 oct., *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 209. — Lettre de Matignon, du 13 novembre 1590. *Ibid.*, t. VII, page 213.
5. Lettre de Matignon, du 13 novembre. Cf. note précédente.
6. Lettre du Parlement, du 25 octobre. Cf. note 4. — Darnal, *op. cit.*, p. 103. La Cour députa Sarran de Lalanne, Bavoliés et Desaigues, le clergé deux de ses membres, les jurats un trésorier de France et le procureur de la ville. Merville accompagna les députés.
7. Lettre du Parlement, du 25 octobre. Cf. note 4.
8. Lettre du Parlement au Roi, du 7 février 1591. *Archiv. hist. de la Gironde*, t. X, p. 565.
9. Le 24 août 1591.
10. Lettre de Matignon au Roi, du 20 avril 1592. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, p. 269. Cette lettre a été éditée dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 582. Les éditeurs ont lu 18,000 livres et non 18,000 écus.

un certain temps ses exactions[1]. Au reste, comme nous l'avons dit, les fermiers établirent un bureau à Blaye[2] et, tant qu'ils y furent, ils s'entendirent presque trop bien avec Lussan puisque celui-ci arrêta désormais des vaisseaux, non plus en son propre nom, mais au nom des fermiers[3].

Cette accalmie ne dura pas longtemps. Le 1er mars 1592[4], Lussan se mit à lever, par-dessus le subside de Royan, un nouvel impôt plus lourd que tous les précédents, de 2 écus par tonneau de vin et 4 0/0 sur les autres marchandises[5]. La conséquence immédiate en fut, comme nous l'avons déjà vu, la rupture des négociations pour l'extinction du subside de Royan.

Dès lors, on prend des mesures énergiques en vue de mettre Lussan à la raison.

Nous venons de dire qu'en 1589, Matignon avait autorisé les vaisseaux anglais à remonter jusqu'à Bordeaux avec leur artillerie, sans la déposer à Blaye. Un arrêt du Parlement, du 22 août 1591, leur confirma cette permission[6]. En outre, à la prière du roi de France, la reine Élizabeth décida d'entretenir six vaisseaux en Gironde, pour la police du fleuve. Peter Houghton se chargea d'équiper à ses frais cette petite flotte, et fut autorisé en échange à lever un droit sur les marchandises françaises débarquant dans les ports anglais[7].

D'autre part, le 30 septembre 1592[8], Henri IV passait un contrat avec La Limaille, aux termes duquel ce dernier s'engageait à équiper à ses propres frais une escadre de vingt unités[9], montée par dix-sept à dix-huit cents hommes, pour la protection du commerce, depuis Saint-Jean-de-Luz jusqu'au Conquet, qui devait prendre la mer en partie le 15 octobre, en partie à la fin de novembre 1592. Cette flotte était placée sous le haut commandement de

1. Les termes qu'emploie Matignon dans ses lettres au roi en mars-avril 1592, montrent bien que Lussan avait dû cesser un temps ses exactions : « Le sieur de Lussan fut poussé et suscité à *recomencer* d'arrester les navires. » Lettre du 20 avril. Cf. note précédente. — « Le sieur de Lussan... ayant *de nouveau* estably une imposition... » Lettre du 28 mars. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, p. 584.

2. Délibération du 19 septembre 1591. *Inventaire des registres de la Jurade*, t. IV, p. 430.

3. Arrêt du Parlement du 20 décembre 1591. *Inventaire...*, t. IV, p. 432.

4. Lettre de Matignon au Roi, du 20 avril 1592. Cf. note 6.

5. Lettre de Matignon, du 28 mars 1592. Cf. note 1.

6. Arch. de la Gironde, B 348. — *Inventaire des registres de la Jurade*, t. I, p. 168.

7. Arrêt du Conseil des douanes, du 21 novembre 1592. *Calendar of State papers. Domestic series. Elizabeth* (1591-94), p. 286. — Darnal, *op. cit.*, p. 103. — A cette flotte anglaise se joignirent 14 pataches françaises. Cf. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, pp. 258 et 261. Elles devaient être sous les ordres d'Eymery Jaubert de Barrault.

8. Petites lettres patentes datées du camp de Champ-sur-Marne, 30 sept. 1592. Une copie du temps se trouve aux Arch. de Libourne, EE 21.

9. 2 navires de 3 à 400 tonneaux, 4 de 2 à 300, 4 de 150, 4 de 60 à 100, et 6 pataches,

Saint-Luc. Henri IV, de son côté, pour permettre à La Limaille de rentrer dans ses frais, l'autorisait à lever sur les bateaux marchands un subside de 2 écus par tonneau de vin et de blé, de 5 sous par muid de sel et de 4 0/0 sur les autres marchandises [1]. Les bureaux destinés à la recette de cet impôt devaient: pour la Gironde, se trouver à Castillon-de-Médoc; pour les bouches de la Charente, en un lieu encore indéterminé et qui serait désigné par l'intendant des finances du roi résidant à la Rochelle; pour la Bretagne enfin, un tel endroit dont on pourrait s'emparer. Le contrat était valable pour cinq ans. Mais Henri IV se réservait le droit, si bon lui semblait, de « retirer la dicte armée entre ses mains pour en dispozer » à sa guise, à la charge de verser une indemnité à La Limaille.

Une disposition spéciale du contrat ordonnait à Matignon de seconder La Limaille de ses forces, au cas où les ennemis dirigeraient une entreprise contre Castillon, afin d'empêcher la levée de l'impôt. Pendant le siège de Blaye, au début de l'année 1593, ce fort fut en effet surpris par l'ennemi. Matignon y envoya le capitaine Gourgues qui le reprit en huit jours [2].

Outre la flotte anglaise et celle de La Limaille, Matignon en arma une autre aux frais des bourgeois de Bordeaux, de la bonne volonté desquels répondaient les jurats quand il s'agirait de châtier Lussan [3]. Le maréchal profita de leurs bonnes dispositions et créa un impôt extraordinaire de trois écus par tonneau et 4 0/0 sur les autres marchandises dont la recette fut commise à Jean de Baratz. Le produit en fut destiné à l'armement d'une flotte [4].

1. Sur des réclamations contre la lourdeur de cet impôt, Henri IV, par des lettres patentes du 30 janvier 1593, ordonna la nomination d'une Commission formée de 2 parlementaires, 2 trésoriers de France et 2 délégués de Bordeaux, La Rochelle et Bayonne, pour étudier la question. *Inventaire des registres de la Jurade*, t. I, p. 285. Un arrêt du Conseil d'État du 3 février 1594 supprima les bureaux qui se trouvaient en Gironde, tout en maintenant ceux de Soubise et de Brouage. (Bibl. Nat., ms. fr. 18159, folio 45).

2. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 261.— Delurbe, *Chronique bourdeloise*, f° 52 v°.

3. « Et en ce cas, ne faisons doubte que nos bourgeois ne s'efforcent de satisfaire parmy de tant de misères tout aultant qu'il leur sera possible à la volonté de Sa Magesté. » Lettre des jurats à La Burthe, 21 mai 1592 (Arch. de Bordeaux, BB 90).

4. Nous n'avons pas retrouvé la date exacte de l'érection de cet impôt. Mais il en est question dans une délibération de la jurade de juin 1593 (un arrêt du Parlement du 19 juin, désigné comme récent, y est cité), et on le désigne comme ayant été « érigé puis ung an » à Bordeaux pour l'entretien de « l'armée navalle » (Arch. de Bordeaux, BB 39). — D'autre part, dans le contrat passé par le gouvernement anglais avec Peter Houghton pour l'entretien de 6 vaisseaux anglais en Gironde, il est dit que le gouvernement français s'engageait à faire lever un impôt à Bordeaux pour subvenir à l'entretien de ces vaisseaux (*Calendar of States papers. Domestic. Elizabeth*, 1591-94, p. 286). — Et quand le Parlement, le 23 juillet 1593, supprime l'impôt de 3 écus et 4 0/0, Matignon s'y oppose en raison des obligations qu'il a envers l'Angleterre (Cf. Cruseau, *Chronique*, t. 1, p. 78). — Nous serons donc amenés à nous demander si cet impôt ne fut pas, en partie tout au moins, destiné à l'entretien de la flotte anglaise. — Nous verrons au reste que les Bordelais fournirent d'autres sommes pour le siège de Blaye.

II. — Début du siège. — Premiers secours : Renforts envoyés par Castelnau ; Défaite de Montpezat a Cornil.

Lorsque Catherine de Bourbon quitta Bordeaux pour se diriger vers Saumur, où la rejoignit Henri IV, Matignon l'accompagna jusqu'en Saintonge ; et c'est au retour de ce voyage qu'il vint mettre le siège devant Blaye[1].

Tandis que les six vaisseaux anglais, renforcés de trois navires flamands bloquaient le port, lui-même s'approchait par terre avec une armée[2]. Il arriva par le sud, en longeant les bords de la Gironde.

Les premières escarmouches eurent lieu le 21 décembre 1592[3]. Le lendemain, le maréchal occupait le faubourg de Sainte-Luce. où il logeait son armée dans trois moulins qui s'y trouvaient. S'il fût arrivé un peu plus tôt, il se serait emparé des magasins qui étaient dans les faubourgs.

Dès ce moment commença l'investissement de la place que Lussan défendit en l'entourant d'une ceinture de sept corps de garde[4].

Quelques jours après, les assiégés firent une première sortie qui n'eut pas grand effet. Une seconde fut plus sérieuse : ils y perdirent entre autres Bernescut et du Barrail. Au dire de Caillière, ce dernier aurait été tué par le comte de La Roche lui-même[5]. Dupleix raconte que dans une de ces sorties Lussan eut son cheval tué sous lui et ne dut la vie qu'à l'héroïsme de son jeune fils qui le sauva[6].

Vers la même époque, le 31 décembre, eut lieu une entrevue au Monteil[7] entre Lussan et Saint-Luc[8]. Nous ne savons ni quel en fut le but, ni ce qui s'y passa.

Cependant, Matignon n'avançait pas rapidement. N'essayant pas d'emporter d'assaut la place, qu'il estimait trop forte pour

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, pp. 258 et 261. — Remarquons que c'est alors seulement que Lussan se déclara pour l'Union (Cf. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 69).

2. Selon Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 77, l'armée que Matignon entretint sous les murs de Blaye ne dépassa jamais 2,500 hommes.

3. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 69. — Dans un autre passage (t. I, p. 74), Cruseau prétend que le siège aurait commencé dès le 10 décembre. Lacolonie de son côté (t. II, p. 40) rapporte le début du siège à la veille de Noël.

4. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, pp. 258 et 261.

5. Caillière (J. de), *Histoire du mareschal de Matignon*, p. 315. Il raconte cet incident lors de l'attaque des faubourgs. — Gélineau, *op. cit.*, p. 104, donne une pièce de vers sur le combat de La Roche et de du Barrail.

6. Dupleix (Sc.), *Histoire de Henry le Grand*, p. 126.

7. *Le Monteil* (Gironde, commune de Blaye).

8. Mention dans un registre de baptême : « sur les trois heures du soir, et lors messieurs de Lussan et Saint Luc parlementoyent aux Montheilz » (Arch. de Blaye, GG 1).

cela[1], et prévoyant que les opérations traîneraient en longueur, il s'occupa de trouver de l'argent pour continuer le siège. Dans ce but, il se rendit à Bordeaux et, le 11 février, fit voter par les jurats un emprunt de 50,000 écus, dont le remboursement fut assuré par la création d'un nouveau subside de deux écus par tonneau de vin. En même temps fut ordonnée la levée d'un impôt de 30,000 écus sur le plat pays[2].

Cependant que Matignon s'appliquait à trouver de l'argent, Lussan appelait à son secours les ligueurs de Guyenne.

Il était déjà fréquemment ravitaillé par un capitaine des environs qui occupait une maison forte appelée La Vergne[3]. Elle était située au milieu d'un grand marais qui longe les rives de la Gironde et vient aboutir au flanc nord des murs de Blaye. Une seule chaussée, facile à défendre, y donnait accès. Cent à cent vingt hommes s'étaient enfermés dans ce fort, et de là mettaient à l'eau de petits bateaux plats qui passaient par les canaux sillonnant le marais, à l'abri de l'armée de terre aussi bien que de la flotte, qui ne pouvaient l'une ni l'autre les approcher, et par ce moyen ravitaillaient fréquemment Blaye[4].

Un secours plus considérable allait arriver bientôt à Lussan. Celui-ci envoya à Marmande un certain capitaine Alegret, pour demander à Castelnau d'expédier des renforts à Blaye. Le gouverneur de Marmande fit partir cent arquebusiers et vingt piquiers[5] qui se mirent en route une quinzaine de jours avant le Mardi-Gras[6]. Ils allèrent à pied jusqu'à Preignac[7], à une quarantaine de kilomètres en aval de Marmande. Là, ils s'embarquèrent sur trois bateaux que commandaient les capitaines Jean le Goux, Rivière et Jacques Gillet. Ils réussirent à passer devant Bordeaux malgré quelques vaisseaux anglais qui y étaient de garde. Mais comme ils avaient dépassé le bec d'Ambez, ils furent arrêtés par la flotte de blocus[8].

1. Agrippa d'Aubigné dit que le siège « ne fut qu'une ceinture à la place pour l'emporter par incommoditez, comme ne pouvant estre prise par effort » (*Histoire universelle*, édit. de Ruble, t. IX, p. 148).
2. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 70.
3. Deux maisons sur la carte de Cassini sont appelées La Vergne, toutes deux aux environs d'Étauliers. Le nom de La Vergne s'applique aujourd'hui à toute une région marécageuse sise au nord de Blaye. Rappelons que le mot *Vergne* est synonyme d'aulne, d'osier, plantes marécageuses.
4. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, pp. 258 et 261.
5. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, pp. 258 et 261. — Caillière (*op. cit.*, p. 316) prétend que ce renfort fut de 800 hommes et qu'il s'embarqua sur 25 bateaux.
6. En 1593, le Mardi-Gras fut le 2 mars.
7. *Preignac* (Gironde, canton de Podensac).
8. Composée de 14 pataches françaises et 4 navires de guerre anglais. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, pp. 258 et 261.

Ils se réfugièrent dans la jalle de Castelnau [1], débarquèrent et se tapirent dans les herbes du rivage. La flotte anglo-française, qui sans doute avait aperçu leurs barques, s'était mise à remonter le fleuve. Elle dépassa la jalle de Castelnau sans les voir, et quand elle se rendit compte de son erreur, la marée montante et le vent l'empêchèrent de rebrousser chemin. Les hommes de Marmande abandonnèrent leurs barques et décidèrent de gagner à pied un lieu appelé Eissan [2]. En chemin une troupe de paysans voulut les arrêter. Ils les culbutèrent, firent leur chef prisonnier et blessèrent son fils. Puis ils allèrent s'embarquer à Eissan dans deux méchants bateaux qu'ils y trouvèrent. Une tempête violente agitait alors le fleuve [3]. Mais on était à la nuit, et ils voulaient gagner Blaye à la faveur de l'obscurité : ils s'embarquèrent donc. En route, ils rencontrèrent deux bateaux que la tempête entraînait à la dérive. Ils les arrêtèrent et, comme ils étaient plus solides que ceux où ils se trouvaient, ils s'y installèrent, abandonnant les deux barques d'Eissan. Dans le courant de la nuit, ils abordèrent à Blaye. Leur voyage avait duré, depuis Marmande, deux nuits et un jour. Lussan les logea dans le château de Blaye [4].

Le lendemain même de leur arrivée, Lussan fit une sortie et emporta le corps de garde des assiégeants le plus voisin de la ville [5]. Nous serions tentés de nous demander si cette sortie ne ferait pas une seule et même chose avec un prétendu assaut contre une demi-lune construite en avant d'une porte de Blaye, dont Caillière fait le récit, et au cours duquel le comte de La Roche fut blessé [6].

Tandis que le renfort envoyé par Castelnau arrivait à Blaye, d'autres secours plus importants se préparaient en Périgord.

Après une campagne aux frontières du Périgord et du Quercy, au cours de laquelle il s'était emparé de Villefranche-de-Belvès [7] et

1. *Ibid.* Ces documents disent « l'estiey de la Jaille », le « grand-Fossé », le « Canal de la Jaille ». D'autre part, ils disent très nettement que les hommes de Marmande étaient alors « entre Bourg et Blaye ». La Jalle de Castelnau, dont l'embouchure porte le nom de Grand Estey et qui se trouve en face de l'Ile Verte, à mi-chemin à peu près de Bourg et de Blaye, nous paraît donc devoir être désignée. — Rappelons que les jalles sont les cours d'eaux de la rive *gauche* de la Gironde.

2. *Issan?* (Gironde, canton de Castelnau, commune de Cantenac). Mais le récit de l'expédition dit qu'Eissan se trouvait à 4 lieues de l'endroit où ils étaient. Or Issan est à 4 kilomètres de l'embouchure de la Jalle.

3. Serait-ce la tempête que signale Cruseau au 1er mars, au cours de laquelle sombrèrent deux vaisseaux anglais, deux de Lussan et plusieurs pataches ? Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 72. — Darnal, *op. cit.*, p. 107, en signale une aussi vers cette époque.

4. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 258 et 261.

5. *Ibid.*

6. Caillière (J. de), *Histoire du mareschal de Matignon*, p. 316.

7. *Villefranche-de-Belvès* (Dordogne, arrondissement de Sarlat).

de Fontenilles[1], le gouverneur du Périgord, Montpezat, avait entrepris d'opérer sa jonction avec Brissac, gouverneur de Poitiers, afin de marcher tous deux au secours de Blaye[2].

Aubeterre, Thémines et quelques autres chefs royalistes, à la tête d'une armée composée de deux ou trois cents maîtres et de trois régiments d'infanterie avec deux canons[3], se mirent en devoir de les en empêcher.

S'étant concentrés à Monpazier[4], ils se lancèrent à la poursuite de Montpezat et lui reprirent Fontenilles. Puis, apprenant qu'il remontait vers le nord, passèrent la Dordogne à Siorac[5] et à Domme[6] et allèrent se ranger en bataille aux environs de Turenne afin de lui barrer le passage de la Vézère. Montpezat, qui avait traversé la Dordogne à Carennac[7], avertit les ligueurs de Limousin qu'il fallait éviter la vicomté de Turenne et leur donna rendez-vous à Cornil[8]. Son billet fut surpris par Aubeterre.

Ce dernier se mit aussitôt en marche vers Cornil. Il y arrivait, quand, à trois kilomètres environ du village, il se trouva dépasser le gros de l'armée ligueuse, composé de six cents fantassins, qui s'y rendait aussi, et qui se réfugia dans le bourg du Chastang[9] à la vue des royalistes. Sans s'arrêter, Aubeterre poussa droit à Cornil. Montpezat, qui s'y trouvait déjà, put s'échapper à la faveur d'un repli de terrain et gagna Aubazine[10] avec dix cavaliers, tandis que la garnison de Cornil se réfugiait dans les deux châteaux qui se trouvent l'un au-dessus, l'autre au-dessous de la ville. Laissant quelques forces autour de ces châteaux, Aubeterre et Thémines se retournèrent alors vers l'infanterie qui s'était retirée au Chastang. Mais elle avait déjà quitté le bourg. Deux cents hommes et un canon s'enfuyaient vers Carennac. Quatre cents trouvèrent moyen, à la faveur de la nuit, de pénétrer dans le château du dessus, à Cornil. Tandis qu'Aubeterre se lançait à la poursuite des deux cents fuyards et leur reprenait leur canon, Thémines revenait à Cornil et se mettait

1. *Fontenilles* (Dordogne, canton de Villefranche-de-Belvès).
2. Arch. de Périgueux, FF 174, 50e extrait. — *Recueil de Titres... sur la constitution politique de la ville et cité de Périgueux...* p. 526. — *Les Chroniques de Jean Tarde*, pp. 320 et 321. — Thou (de), *Historiae sui temporis...* l. CVII, § 17.
3. *Chron. de Tarde*, p. 321. Les villes de Bergerac, Sainte-Foy et Castillon avaient envoyé des effectifs.
4. *Chron. de Tarde*, p. 320. — *Monpazier* (Dordogne, arrondissement de Bergerac).
5. *Siorac-de-Belvès* (Dordogne, canton de Belvès). C'est Aubeterre qui passa la Dordogne à Siorac. Il la franchit le 6 avril.
6. *Domme* (Dordogne, arrondissement de Sarlat). C'est Thémines qui passa à Domme.
7. *Carennac* (Lot, canton de Vayrac).
8. *Cornil* (Corrèze, canton de Tulle).
9. *Le Chastang* (Corrèze, canton de Tulle).
10. *Aubazine* (Corrèze, canton de Beynat).

en devoir d'attaquer le château du dessus qui se rendit à discrétion. Il fallut l'arrivée d'Aubeterre pour empêcher les paysans de la région de massacrer les vaincus[1]. Le lendemain, l'autre château, où se trouvaient une soixantaine de combattants, se rendit à son tour. Tout le bagage de l'armée ligueuse tomba au pouvoir des vainqueurs qui s'emparèrent aussi des drapeaux et de la cassette de Montpezat, dans laquelle on trouva des papiers concernant les secours que l'on devait envoyer à Blaye[2].

Dans le courant de la semaine de Pâques[3], Montpezat se rendit à Périgueux, où il arriva « desnué quasi de moyens et de esquipage pour avoir le tout perdu »[4].

Il y fut bientôt rejoint par plusieurs chefs ligueurs des environs, et, dans les jours qui suivirent, un certain nombre des vaincus de Cornil arrivèrent à leur tour, désarmés par les royalistes. La ville de Périgueux les équipa à nouveau à ses propres frais. Si bien que Montpezat se trouva bientôt à la tête d'une nouvelle armée et put songer à reprendre ses projets de secourir Blaye[5]. Il ne put cependant se mettre en route, à cause d'Aubeterre qui assiégeait Carlux depuis le 20 avril[6]. Montpezat voulut tenter une diversion sur Lisle[7]. Il en fut empêché par une mutinerie de ses gentilshommes, qui refusèrent d'attaquer la place[8]. Après trois semaines de siège, Carlux se rendit à Aubeterre[9]. Dès lors, les ligueurs de Périgord ne songèrent plus qu'à obtenir une trêve de leurs adversaires[10]. Le projet de secourir Blaye fut abandonné.

Tandis que les ligueurs de Guyenne s'occupaient d'envoyer des secours à Lussan, Henri IV fit une tentative pour composer avec lui

Dans ce but il envoya Roquelaure à Blaye afin d'entrer en négociations avec le gouverneur de la place. Nous avons publié les instructions qui lui furent remises à ce sujet[11]. Elles sont datées de Tours, du 23 mars 1593.

Mais Caillière, trouvant plus commode pour le développement de

1. Cruseau, *Chronique*, t. 1, p. 74. — Cruseau place à tort ce désastre de Montpezat au 7 avril. Il n'eut évidemment lieu qu'un peu plus tard.
2. De Thou, l. CVII, § 17.
3. Pâques fut en 1593 le 18 avril.
4. *Recueil de titres...*, p. 527.
5. Arch. de Périgueux, FF 174. 50e extrait. — *Recueil des titres...*, p. 528.
6. *Chroniques de Tarde*, p. 322. — *Carlux* (Dordogne, arrondissement de Sarlat).
7. *Lisle* (Dordogne, canton de Brantôme).
8. Arch. de Périgueux, FF 174, 50e extrait. — *Recueil des titres...*, p. 528.
9. *Chroniques de Tarde*, p. 323.
10. Arch. de Périgueux, FF 174, 50e extrait. — *Recueil des titres...*, p. 529 et suiv.
11. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 268.

son récit d'en faire une sorte de préface au siège de Blaye, en supprime la date, selon son habitude, et les analyse avant d'entamer la relation du siège [1]. Le Dr Gélineau s'est laissé influencer par lui et prétend que le document en question porte une date inexacte [2].

Il ne nous semble pas qu'une telle opinion soit autorisée. Comment, en effet, si le siège n'était pas encore commencé, Henri IV dirait-il qu'il vaut mieux se plier aux exigences de Lussan que « d'avoir à *continuer* longuement et incertainement le dict siège » [3] ? D'autre part, les premières mentions du siège de Blaye que l'on trouve dans les lettres de Henri IV, sont de février 1593; et il n'en parle point alors comme d'une nouvelle déjà ancienne : « J'ay eu aussy advis que mon dict cousin [de Matignon] s'est arresté au siège de Blaye, » écrit-il le 26 février [4]. Nous maintiendrons donc aux instructions données à Roquelaure leur date du 23 mars 1593.

Le Roi proposait d'entrer en négociations avec Lussan, car il n'était peut-être pas nécessaire de s'opiniâtrer indéfiniment au siège de Blaye. Henri IV avait déjà fait pressentir Lussan qui voulait une garnison de 500 fantassins et de 100 cavaliers, et l'autorisation de lever à Blaye un subside d'un écu par tonneau de vin et 2 0/0 sur les autres marchandises, afin de pourvoir à son entretien. Ces exigences étaient à coup sûr exorbitantes, Henri IV envisageait cependant les moyens de les satisfaire. Et il proposait de prendre le subside demandé sur celui accordé à La Limaille, en déchargeant ce dernier de la police de la Gironde, qui n'avait plus, au reste, de raison d'être une fois Blaye soumise. Bien plus, le Roi abandonnait à Lussan tout ce que cette imposition produirait en plus de la somme nécessaire pour l'entretien de la garnison, à la condition cependant qu'il lui renouvellerait son serment de fidélité et qu'il enverrait son fils, à la tête d'une « bonne trouppe », à l'armée royale. Henri IV recommandait naturellement à Roquelaure d'obtenir si possible des concessions de la part de Lussan : il aurait notamment beaucoup souhaité que le subside qu'on lui offrait fût levé ailleurs qu'à Blaye, désir que l'on comprend facilement quand on connaît le passé du

1. Caillière (J. de), *Histoire du mareschal de Matignon*, p. 313..
2. Gélineau, *Le dernier triomphe de la Ligue sous Henri IV*, p. 36.
3. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 265.
4. Lettre à Lusignan. Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*..., t. III, p. 732. — Le même jour, il écrit à Melon : « Lorsque j'ay esté adverty du siège que mon cousin M. le Mareschal de Matignon a mis devant Blaye, j'ay sceu aussy par mesme moyen que vous estiés de la partie. » *Ibid.*, t. III, p. 734. Au reste, Henri IV est ici mal informé : le 7 mars 93, Matignon écrivait pour la quatrième fois à Melon afin de le prier de venir à Blaye. Cf. *Actes de l'Académie de Bordeaux*, t. XXXIX, p. 315.

gouverneur de cette ville. Enfin, si Lussan s'obstinait ou s'il augmentait ses exigences, que l'on continuât le siège en faisant deux blocus, l'un du côté du Périgord, l'autre du côté de la Saintonge[1]. Les instructions royales dictaient ensuite à Roquelaure les paroles qu'il aurait à tenir à Lussan, et l'on voit qu'il devait s'adresser à lui, non pas comme à un sujet rebelle, mais comme à une puissance qu'il convenait de ménager et de fléchir par les flatteries.

Roquelaure remplit-il sa mission? Nous ne le savons pas; mais c'est probable. Dans tous les cas, il n'obtint guère de succès, car le siège n'en continua pas moins après qu'avant.

III. — Secours Espagnols.

Opérations navales en Gironde.

Si l'entreprise de Montpezat pour venir au secours de Blaye avait lamentablement échoué, celle des Espagnols fut au contraire couronnée de succès.

Au dire de d'Aubigné[2], ce serait Lansac qui aurait déterminé Philippe II à envoyer des renforts à Lussan.

Le 23 avril, à onze heures du matin[3], arriva une flotte espagnole de seize navires[4] qui venait du Passages, sous les ordres de Pedro de Zubiaur et Joannes de Villaviciosa[5], et montée par des Biscayens et même des Français[6]. Les six vaisseaux anglais de blocus[7] se retirèrent vers Bordeaux. L'escadre espagnole se lança à leur poursuite et les atteignit à la hauteur du Bec d'Ambès[8]. Villaviciosa aborde un anglais. Zubiaur s'attaque à l'amiral, qui se fait sauter. Zubiaur lui-même eût été perdu sans Villaviciosa qui le sauva[9]. Deux

1. C'est-à-dire à l'Est et au Nord. — Au Sud-Est, le blocus fut mis dès le début du siège, puisque c'est par là qu'arriva Matignon. D'autre part, la carte anglaise indique le logement de Matignon comme étant situé au Nord.

2. Aubigné, *Histoire universelle*. Edit. de Ruble, t. IX, p. 148.

3. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 74. — Duro (*Armada española*, t. III, p. 85) donne la date invraisemblable du 19 mai.

4. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 261. — De Lurbe, *Chronique bourdeloise*, f° 53. — Caillière, *op. cit.*, p. 317. — La Colonie, *Histoire curieuse et remarquable de la ville et province de Bordeaux*, t. II, p. 40. — Duro, *op. cit.*, t. III, p. 85. — Cruseau (*op. cit.*, t. I, p. 74) dit 16 navires et 2 pataches. — Darnal (*op. cit.*, p. 106) parle de 11 vaisseaux. — Dupleix (*Histoire de Henry le Grand*, p. 126) dit qu'il y en avait 14.

5. Duro, *op. cit.*, t. III, p. 85. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 74, dit que l'escadre avait à sa tête Dom Henrique. Il confond avec Dom Manrique, qui conduisit une autre expédition.

6. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 74.

7. La carte anglaise nous donne les noms de leurs capitaines : Wilkinson, Thomas Johnson, Michaell Meriall, William Bower, Braford, Courtney.

8. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 261.

9. Duro, *op. cit.*, t. III, p. 85.

bâtiments furent coulés de chaque côté [1]. Le combat était si acharné que ceux mêmes qui étaient tombés à l'eau continuaient à s'entretuer [2]. Enfin, ce qui restait de la flotte anglaise parvint à s'échapper et gagna Bordeaux, où la population prodigua ses soins aux blessés [3]. Et pendant longtemps encore les eaux découvrirent à marée basse les épaves à demi consumées des navires qui avaient péri pendant le combat [4].

Blaye fut ravitaillé.

Aussitôt après la bataille, Matignon prit ses dispositions pour transformer le succès des Espagnols en désastre. Il pressa les derniers préparatifs nécessaires pour la mise en état de la flotte qu'il équipait à Bordeaux. Il avait fait construire trois pataches et deux galiotes [5], autour desquelles il groupa un certain nombre de bâtiments de commerce armés en guerre, de façon que sa flotte comprenait quinze à seize unités, sans compter les deux galiotes [6]. Le 29 avril, il était encore au camp de Lormont [7], qu'il dut sans doute quitter le même jour, car dès le lendemain il était à Plassac [8].

En même temps, il invita à venir en Gironde, pour couper la retraite aux Espagnols, la flotte de La Limaille et celle de la ville de La Rochelle. Toutes deux répondirent à son appel. L'escadre

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 261. — De Lurbe, *op. cit.*, f° 53. — Darnal, *op. cit.*, p. 106. — La Colonie, *op. cit.*, t. II, p. 40. — Duro, *op. cit.*, t. III, p. 85, dit que les Espagnols perdirent deux vaisseaux. — De Thou, l. CVII, § 17, parle de 1 anglais et 1 espagnol. — Dupleix, *op. cit.*, p. 126, de 3 anglais et 3 espagnols. — Dom Devienne, *Histoire de la ville de Bordeaux*, p. 126, de 3 anglais et 3 espagnols. — Caillière, *op. cit.*, p. 317, de 2 anglais et 3 espagnols. Il ajoute que Matignon soutint les Anglais avec une batterie de côte. — Enfin, le récit que nous avons publié dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 258, dit 1 espagnol et 4 ou 5 anglais.

2. Darnal, *op. cit.*, p. 106. — Du côté des Espagnols, on cite parmi les morts le capitaine italien Adrien Brancaccio, que le poids de ses armes fit couler. Duro, *op. cit.*, t. III, p. 85.

3. « Les dames et damoyselles, e à leur exemple les bourgeoises, faisoyent à l'envie qui les assisteroit plus charitablement dans l'hospital et aultres maisons où ils estoyent logés. » Gaufreteau, *Chronique bordelaise*, t. I, p. 314. — Dans les comptes de Jean de Baratz, receveur de l'imposition créée pour rembourser les 50,000 écus empruntés pour le siège, on trouve une dépense de 50 écus payés à une hôtelière qui logea un certain nombre d'Anglais « blessés et bruslés » lors du combat. 50 autres écus sont aussi donnés au chirurgien Domingue Ange qui les soigna. Arch. de Bordeaux, BB 39.

4. Gaufreteau, *op. cit.*, t. I, p. 314.

5. Les comptes de Baratz mentionnent à plusieurs reprises des matériaux employés à la « construction » de ces 3 pataches et de ces 2 galiotes. Arch. de Bordeaux, BB 39. — Caillière, de son côté, parle de 3 navires de guerre et de 2 galiotes qu'aurait eus Matignon. *Op. cit.*, p. 314.

6. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 261. — De Lurbe, *op. cit.*, f° 53. — La Colonie, *op. cit.*, t. II, p. 41. — Caillière, *op. cit.*, p. 317, parle de 15 vaisseaux. — Duro, *op. cit.*, t. III, p. 85, parle de 19. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 104, de 24 navires et 2 galiotes.

7. Ordonnance pour le ravitaillement des troupes, datée du Camp de Lormont, 29 avril 1593. Inventaire des reg. de la Jurade, t. I, p. 286. — *Lormont* (Gironde, canton du Carbon-Blanc).

8. Lettre à La Limaille, datée de Plassac, 30 avril. Bibl. de Nantes. Collection Dugast-Matifeux, liasse 101. — *Plassac* (Gironde, canton de Blaye).

espagnole allait se trouver prise entre des forces beaucoup plus considérables. Sa perte était à peu près certaine.

Malheureusement, La Limaille et les habitants de La Rochelle s'entendaient fort mal. La Limaille percevait l'impôt destiné à l'entretien de sa flotte dans la rade de Chef-de-Baie[1]. Les Rochelais ne purent le supporter. Ils armèrent quelques vaisseaux pour l'en chasser et installèrent des batteries de côte aux deux pointes de Chef-de-Baie et des Minimes[2] qui encadrent la rade. La Limaille finit par se retirer[3]. C'est au lendemain de ces événements que les uns et les autres furent appelés à agir de concert contre les Espagnols.

Le 24 avril, on apprit à La Rochelle l'entrée de la flotte ennemie en Gironde. Les habitants équipèrent aussitôt de quatorze à quinze vaisseaux « avec une diligence incroyable », et y embarquèrent un millier d'hommes environ[4]. Afin d'imposer le respect à La Limaille, ils firent monter sur un des vaisseaux l'amiral de Guyenne en personne, qui était alors un tout jeune enfant : Henri de Coligny. La flotte de La Rochelle partit le 28 avril. Mais, des vents contraires l'ayant obligée de relâcher à La Pallice, elle ne prit la mer que le 1er mai. Le 2, elle arrivait à Royan : il était trop tard; les Espagnols avaient réussi à s'échapper[5].

La Limaille avait été plus exact. Il entra en Gironde avec douze vaisseaux[6] et relâcha à Meschers. Le jeudi 29 avril, à midi, il mit à la voile et alla mouiller à la hauteur de Port-de-By[7], où il passa la nuit. Le lendemain 30, il repartit à l'heure du flot, dans l'intention d'arriver jusqu'à la portée du canon de l'ennemi. Il était à un quart de lieue environ de Pauillac, quand il reçut un ordre de Matignon, daté de Plassac, du 30 avril[8]. Le maréchal le prévenait

1. *Chef-de-Baie* (Charente-Inférieure, commune de La Rochelle). C'est la rade qui précède La Rochelle.

2. Désignée dans le *Diaire de Merlin* sous le nom de pointe de Coureilles, en raison du hameau de Coureuil qui s'y trouve.

3. *Diaire de Merlin*, dans *Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. V, p. 69-70. — Procès-verbal des opérations de la flotte rochelaise, dans *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 196.

4. *Diaire de Merlin*, p. 70. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 196.

5. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 196.

6. Rapport de La Limaille, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 194. — D'autres disent 10 : cf. le récit que nous publions dans *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 261, et De Lurbe, *op. cit.*, fol. 53. — Selon Cruseau (*op. cit.*, t. I, p. 75), il aurait eu 14 navires et sept à huit cents hommes. — Darnal (*op. cit.*, p. 106) dit qu'il était « plus fort que lesd. espagnols ».

7. *Port-de-By* (Gironde, canton de Lesparre, commune de Bégadan). *Ibid.*

8. *Plassac* (Gironde, canton de Blaye). Voici cette lettre, d'après une copie ancienne provenant des papiers de Duplessis-Mornay, et qui se trouve à la Bibliothèque de Nantes, collection Dugast-Matifeux, liasse 101. M. Giraud-Mangin, bibliothécaire de la ville de Nantes, a eu l'extrême obligeance de vouloir bien la transcrire pour nous : « Lettre de

qu'il allait arriver à Roque-de-Thau et lui défendait de dépasser Pauillac et d'engager la bataille en son absence. La Limaille obéit et, sur les cinq heures du soir, fit jeter l'ancre [1]. Il avait à bord de ses vaisseaux un peu plus d'une centaine de gentilshommes qui ne lui obéissaient guère à cause de sa médiocre naissance [2]. Ils se révoltèrent en voyant ce qui se passait. Et, s'il faut en croire les Rochelais, quelques marins auraient même jeté leurs armes par-dessus bord [3].

Il était six heures du soir environ [4] quand la flotte espagnole mit à la voile et s'avança dans la direction de la mer. Voyant que l'escadre de La Limaille demeurait immobile, Lussan lui envoya une chaloupe en lui faisant demander s'il avait ou non l'intention de combattre. La Limaille répondit que oui, et il souligna sa réponse d'un coup de canon. En même temps, il donna ordre de lever l'ancre, ce qui prit un certain temps. L'ennemi profita du répit qui lui était laissé; il avait déjà passé quand la flotte de La Limaille se mit en branle. Il augmenta vite son avance en longeant la rive droite de la Gironde, encombrée de bancs de sable [5], où ses bâtiments légers pouvaient passer sans danger, tandis que les gros vaisseaux de La Limaille ne pouvaient sortir du chenal qui se trouve à proximité de la rive gauche. Seul le navire de Lussan, qui calait davantage, passa plus près que les autres. Comme il faisait nuit déjà, le bruit courut qu'il était touché et que la flotte espagnole s'était arrêtée. La Limaille fit à son tour jeter l'ancre. Mais l'on s'aperçut que les Espagnols continuaient leur route, et pour ne pas encore perdre de temps, La Limaille fit couper les câbles. Il s'ensuivit une certaine confusion, au cours de laquelle le vaisseau de La Limaille alla heurter celui de son vice-amiral. On dut s'arrêter à nouveau.

Monseigneur le Mal de Matignon à Mr de La Limaille. — Monsr de La Limaille. Je viens d'arriver presentement en ce lieu et nostre armée navale à Roque de Tau, celle des ennemis est au dessoubz de Bechevelle [a]. Avisez si vous approchez de Paulliac avec voz vaisseaux, où je vous prie vous tenir prest. Nous yrons à noz ennemis à la prochaine marée : s'ilz alloient à vous, je vous prie loissez sans attenter aucun combat jusques à ce que nous soions sur eulx, sy ce n'est à l'extremité. Je mande à Monsr de Merville, qui est en mer, de s'en aller le long de la coste avec ce qu'il a ensemble pour vous favoriser. Me recommandant à voz bonnes graces, je prie Dieu vous avoir, Monsr de La Limaille, en sa sainte garde. De Plasac, ce mercredy XI heures du matin, XXXe apvril 1593. »

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 194.
2. Aubigné (Agr. d'), *Histoire universelle*. Ed. de Ruble, t. IX, p. 149.
3. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 196.
4. C'était l'heure du jusant. — Tout ce qui suit est emprunté au rapport de La Limaille, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 194.
5. La carte anglaise indique parfaitement ces bancs de sable, qu'elle exagère d'ailleurs. Les chiffres que l'on y remarque sont des cotes de profondeur.

a. *Beychevelle* (Gironde, canton de Pauillac, commune de Saint-Julien-Beychevelle).

Le lendemain matin, l'escadre de Matignon joignit celle de La Limaille à la hauteur de Castillon. L'ennemi était vis-à-vis de Saint-Seurin[1]. Dès que la marée commença à descendre, on se lança à sa poursuite. Mais son avance était trop grande. Seul, le navire monté par Matignon[2] parvint à l'approcher, et lui tira quelques salves d'artillerie[3]. Les Espagnols doublèrent la Pointe-de-Grave et gagnèrent la haute-mer[4].

Quand il sortit de la Gironde, le 2 mai, La Limaille passa devant la flotte de La Rochelle, sans saluer l'amiral de Guyenne, qui se trouvait à son bord[5].

Poursuivi auprès du Roi par Matignon, il envoya un mémoire pour rendre compte de ce qui s'était passé[6]. Il n'en perdit pas moins le commandement de son escadre[7]. Plus tard, il comparut par-devant le conseil du Roi, où il eut une violente altercation avec Matignon. Il se justifia en montrant deux ordres de ce dernier lui interdisant d'engager seul l'action, et dont le second contenait, en cas de désobéissance, des menaces de mort[8].

IV. — Nouveaux secours espagnols. Levée du siège.

Le succès des Espagnols les incita à renouveler leur exploit.

De très bonne heure, dès le mois de mai, ils manifestèrent l'intention de revenir[9]. Et pour les empêcher, les Rochelais obtinrent de la flotte hollandaise, qui mouillait à Chef-de-Baie, qu'elle y demeurât encore quatre mois[10].

1. *Saint-Seurin-d'Uzet* (Charente-Inférieure, canton de Cozes).
2. Le *Marchand Royal*. Cf. divers arrêts du Conseil d'État. Bibl. Nat., mss. fr. 18159, f° 79, 18160, f° 94 v°, et 18162, f° 48.
3. Caillière, *op. cit.*, p. 317, prétend qu'il coula quatre bâtiments espagnols.
4. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 194.
5. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 196. — La flotte rochelaise rentra à La Rochelle le 9 mai. *Diaire de Merlin*, p. 71.
6. Darnal, *op. cit.*, p. 106. — Sans doute est-ce ce mémoire que nous avons dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 194.
7. Instructions données à Lambert, envoyé à Matignon. Deux copies du XVII[e] siècle à la Bibl. Nat., dans 500 *Colbert*, t. XVIII, f° 75, et ms. fr. 3956, f° 104. — Ces instructions ne sont pas datées, mais doivent être du début d'octobre 1593, car Henri IV y parle de la prolongation de la trêve. Rappelons que dans le contrat de 1592, il s'était réservé le droit de retirer, le cas échéant, son commandement à La Limaille. — La flotte continua à être entretenue et l'impôt de 2 écus et 4 0/0 levé. Cependant, La Rochelle réussit à s'en exempter en fournissant quatre vaisseaux à ses frais. — Quant à Bordeaux, un arrêt du Conseil d'État, du 3 février 1594, supprima les bureaux qui se trouvaient en Gironde. Bibl. Nat., ms. fr. 18159, f° 45.
8. Aubigné (Agr. d'), *Histoire universelle*. Edit. de Ruble, t. IX, p. 149.
9. Ils firent même quelques descentes. Et le 11 mai, Matignon, ayant ordonné de faire avancer contre eux un canon de Macau à Castillon-de-Médoc, donna commission aux élus de Guyenne de se transporter dans le pays pour faire jeter des ponts sur les esteys afin de faciliter le passage de ce canon. Cf. Ordonnance de remboursement des frais faits à cette occasion, du 11 octobre 1594. Arch. de la Gironde, C 3803.
10. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 196.

Les avis les plus inquiétants ne cessaient d'arriver : les Espagnols armaient au Passages une nouvelle escadre, que d'aucuns disaient trois fois plus forte que la première, et ils y travaillaient en grande hâte « sans y espargner les festes et jours de dimanches »[1]. Matignon prit aussitôt des mesures pour renforcer sa flotte. Il se rendit à Bordeaux et, avec l'assentiment des jurats, emprunta à l'évêque d'Aire 6,000 écus, dont un certain nombre de bourgeois se portèrent garants[2].

Mais ces précautions furent un peu vaines, car, étant donnée la longueur du siège, la discipline commençait sans doute à se relâcher parmi les troupes de Matignon, qui d'ailleurs étaient mal payées[3]. Ceci nous expliquerait la facilité avec laquelle les Espagnols réussirent à ravitailler à nouveau Blaye.

Dans le courant de juillet[4], Villaviciosa arriva de Castro Urdiales[5] à la tête d'une flotte de six pinasses[6], montées par trois cents hommes, dont cent vingt soldats commandés par le capitaine Antonio Manrique de Vargas. A la faveur de la nuit, ces derniers débarquèrent au nord de Blaye, tandis que Lussan faisait une sortie. Attaqués sur cinq divers points à la fois, les assiégeants se crurent trahis, et les renforts espagnols profitèrent de leur désarroi pour se jeter dans la place[7].

Dès lors, les sorties de Lussan furent continuelles.

Le 17 juillet, à huit heures du matin[8], les assiégés firent une violente sortie vers les quartiers des troupes huguenotes de Panissaud, qu'ils mirent en déroute et dont ils détruisirent les retran-

1. Arch. de la Gironde. Garde-notes du notaire Boysse, 1593, f° 405 v°. — Le 30 juin, Henri IV de son côté écrivit du camp de Dreux aux jurats de Bordeaux, pour les avertir de se tenir sur leurs gardes. Copie de cette lettre aux Arch. de Bordeaux, BB 39.

2. Contrat passé entre Matignon et les bourgeois, le 1er juin 1593. Arch. de la Gironde. Garde-notes de Boysse, 1593, f° 405 v°. — L'évêque d'Aire était François de Foix Candalle, célèbre savant, qui mourut le 5 février 1594. — Les bourgeois cautionnaires sont : Richard de Pichon, notaire, et les marchands Gratien d'Olive, André Guérin et Jean Bernard, dit France. — Une note marginale nous apprend que le contrat fut cancellé après remboursement le 24 septembre 1595.

3. La Colonie, *op. cit.*, t. II, p. 42, parle du relâchement de la discipline. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 77, dit que les troupes de Matignon n'étaient « nullement paaiées ou quoy que soit bien peu ». — Cf. également l'ordonnance de Matignon du 29 avril, qui prescrit des approvisionnements « pour qu'à défaut de vivres lad. armée ne dissipe ». *Inventaires des registres de la Jurade*, t. I, p. 286.

4. Le 14, selon Duro, *op. cit.*, t. III, p. 86. — Le 17, selon de Thou, l. CVII, § 17. Cette dernière date est à coup sûr inexacte.

5. *Castro Urdiales*, Espagne (Prov. basques), à mi-chemin de Bilbao et de Santander.

6. De Lurbe, *op. cit.*, f° 53. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 261. — Caillière, *op. cit.*, p. 318. — La Colonie, *op. cit.*, t. II, p. 42. — Duro, *op. cit.*, t. III, p. 86. — Dupleix, *op. cit.*, p. 126, ne parle que de 4 pinasses.

7. Duro, *op. cit.*, t. III, p. 86. Il ajoute que les royalistes perdirent 800 hommes. C'est absolument invraisemblable.

8. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 76. — Lettre de Villars à Philippe II, 27 juillet 1593, dans *Mémoires de la Force*. Édit. La Grange, t. I, p. 241.

chements[1]. Ils se précipitèrent ensuite sur le cantonnement des basques et des lansquenets de Poyanne et les taillèrent en pièces[2]. Mais ils furent enfin arrêtés par La Roche. Les assiégeants avaient perdu trois cents hommes environ, dont dix-neuf capitaines. Une quinzaine d'officiers avaient été blessés ou faits prisonniers[3]. Parmi les blessés se trouvait le capitaine de Gourgues, qui avait reçu une arquebusade dans les reins. Il mourut neuf jours plus tard[4].

Deux jours après ce brillant succès de Lussan, le 19 juillet[5], Matignon levait le siège, emmenant en bon ordre son artillerie et ses bagages[6].

Il y avait, au dire de Cruseau, dépensé plus de deux cent mille écus, sans parler de la ruine du pays, que le chroniqueur évalue à six cent mille écus[7].

La flotte espagnole demeura encore quelque temps devant Blaye. Avant de partir, Villaviciosa termina son expédition par un audacieux coup d'éclat.

La nuit du 4 août, il vint courir jusqu'à Bordeaux et enleva en pleine rade une des galiotes de guerre de la ville, dont il massacra l'équipage et qu'il ramena triomphalement avec lui en Espagne[8].

III

LA QUESTION FINANCIÈRE APRÈS LE SIÈGE

Le siège de Blaye avait été entrepris pour améliorer la situation financière; son échec ne fit qu'empirer l'état des choses.

Aussi la population bordelaise devait-elle être exaspérée. Et,

1. *Arch. hist, de la Gironde*, t. XLIV, pp. 258 et 261. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 76. Il ne nomme point Panissaud, mais cite un capitaine de Ségur. Il ajoute que les « barriquades » des huguenots furent incendiées. Or, la carte anglaise nous montre des barricades formées de pieux juxtaposés dans la partie nord du camp de Matignon. On serait porté à se demander si ce n'est point là qu'étaient les retranchements emportés par Lussan.
2. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, pp. 258 et 261. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 76. — Caillière, *op. cit.*, p. 318, prétend que Poyanne et Panissaud furent tués.
3. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 76.
4. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, pp. 258 et 261. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 76. — Cf. l'état des frais de ses funérailles dans *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, t. II, p. LVII.
5. Registres secrets, 23 juillet 1593, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 281. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 77. — Selon le récit du siège, que nous avons publié dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 261, et selon de Lurbe, *op. cit.*, f° 53, le siège aurait été levé le 20.
6. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 261. — De Lurbe, *op. cit.*, f° 53.
7. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 77.
8. Duro, *op. cit.*, t. III, p. 86. — Darnal, *op. cit.*, p. 107.

quatre jours à peine après la levée du siège, une nouvelle demande de fonds de la part du maréchal fit éclater l'orage au Parlement.

Le 23 juillet, Matignon s'y présenta pour demander l'argent nécessaire à l'entretien de la flotte et d'une petite armée de deux cents hommes, qui devait surveiller les côtes du Médoc, afin d'y empêcher les descentes des Espagnols. On lui accorda ce qu'il demandait. Mais, sur la proposition du président André de Nesmond[1], la Cour décréta du même coup la suppression de la plupart des impôts récemment érigés. En premier lieu, de cette lourde taxe de trois écus par tonneau et quatre pour cent sur les autres marchandises, qui se levait à Bordeaux pour l'entretien de la flotte, et en outre du subside de Royan, de l'imposition de Libourne et Langon, et du droit de deux écus par tonneau levé pour rembourser aux bourgeois de Bordeaux les 50,000 écus qui leur avaient été empruntés en février[2].

Matignon s'opposa aussitôt « bien aigrement » à une semblable mesure. La Cour ne céda point et la délibération reprit le lendemain, plus violente encore que la veille. Le maréchal fit valoir les engagements qu'il avait pris vis-à-vis des Anglais qui lui avaient prêté une flotte[3], et de divers fournisseurs, les boulangers notamment[4], qui avaient approvisionné l'armée de siège : c'était lui faire perdre son crédit que de lui enlever les moyens de payer ses dettes[5]. Et dans sa colère, il prit spécialement à partie le premier président et le président de Nesmond qui avait fait la proposition. On lui répliqua ; de part et d'autre, il y eut échange de propos outrageants.

Le 27, Matignon revint au Parlement et déclara qu'il s'opposerait par tous les moyens à la publication de l'arrêt du 23 et qu'il s'en prendrait à celui qui le signerait. Ces paroles émurent vivement la compagnie ; et l'agitation redoubla quand, à l'entrée de Daffis et de Nesmond, le maréchal refusa de les saluer.

La Cour trouva le moyen de capituler tout en sauvant les apparences. L'arrêt ne fut point publié. Mais il fut prononcé à l'audience du 29. Et comme Daffis n'avait osé le faire, celui qui s'en chargea

1. Reg. secrets, au 27 juillet. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 281. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 77.
2. Reg. secrets, 23 juillet. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 281. — Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 77.
3. Nous avons dit comment l'imposition de 3 écus et 4 0/0 avait été érigée en partie afin de pourvoir à l'entretien de la flotte anglaise.
4. Dans les comptes de Baratz, nous voyons une somme de 6,600 écus due aux boulangers, outre 137 écus 61 sous dus à Bernard Dugua pour du biscuit. Arch. de Bordeaux, BB 39.
5. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 78.

ce fut le second président, Sarran de Lalane, l'ami intime du maréchal. L'arrêt fut naturellement sans aucun effet[1].

C'est ici le moment d'examiner ce qu'il advint par la suite du subside de Royan.

Rappelons que le bail du 8 avril 1592 avait été conclu pour six ans. Duverger mourut sur ces entrefaites[2] et le bail fut renouvelé aux mêmes conditions à Henri de Laussade et à ses associés. Les fermiers ayant demandé au Parlement l'homologation de leur bail, les jurats de Bordeaux firent opposition, et l'affaire vint à l'audience du 15 décembre 1593[3]. Matignon était absent de Bordeaux[4]. Le procureur général, alors, reprocha aux jurats de s'en tenir au seul subside de Royan et de ne pas faire porter leurs réclamations sur toutes les autres taxes. L'affaire occupa quelques séances, et le 31 décembre la Cour décida de demander au Roi l'abolition des impôts en question et d'enjoindre aux jurats « d'en faire la poursuite dans trois mois ». Étienne de Cruseau avait même demandé la suppression immédiate. Mais les gages du Parlement étaient assignés, l'on s'en souvient, sur le subside de Royan. Cela empêcha la proposition de Cruseau d'être adoptée. « La crainte de nos gages nous esblouit, » conclut-il[5].

Quelques jours après, le 19 janvier 1594, les jurats écrivirent au Roi pour le supplier d'éteindre le subside de Royan[6]. Ils se plaignaient aussi du gouverneur de Royan, Caudeley. Ce dernier avait reçu, pour le paiement de sa garnison, des assignations sur le subside de Royan[7]. N'en étant point payé, il avait armé en guerre deux vaisseaux, qui se tenaient en observation entre Talmont et Castillon et qui rançonnaient les navires de passage[8]. En vain, le Parlement avait-il rendu un arrêt contre lui[9]. Caudeley n'en con-

1. Reg. secrets. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 281. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 78. — L'imposition de 3 écus et 4 0/0 existait encore le 9 mars 1594, date à laquelle Henri IV donnait une assignation à Barrault sur cet impôt. Bibl. Nat., ms. fr. 18159, folio 79.

2. Un arrêt du Conseil d'État du 28 janvier 1593 ordonne aux commis à la recette du subside de Royan « ayant le droit de feu Remond de Verger » de fournir leurs comptes pour que l'on procède au renouvellement du bail. Bibl. Nat., *Clairambault*, vol. 654, folio 305.

3. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 83.

4. Il était parti pour aller en cour.

5. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 83.

6. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. XIV, p. 305.

7. Arrêts du Conseil d'État des 23 et 28 janvier 1593. Valois (Noël), *Inventaire des arrêts du Conseil d'Etat*, nos 112 et 144.

8. Information secrète contre Caudeley par les députés des jurats de Bordeaux, 15 avril 1594. *Inventaire des registres de la Jurade*, t. IV, p. 437.

9. Arrêt du 11 décembre 1593, autorisant les marchands à passer de force devant Royan. Arch. de Bordeaux, JJ 381.

tinuait pas moins. Et il en résultait que le subside de Royan, officiellement transféré à Bordeaux, se levait à la fois dans cette dernière ville et à l'embouchure de la Gironde.

Les négociations des jurats pour obtenir l'extinction du subside aboutirent enfin. Deux arrêts du Conseil d'État du 10 mars [1] et du 15 avril 1594 [2] l'abolirent. Le texte de ce dernier nous apprend que Matignon, alors à la Cour, appuya le délégué des jurats, afin d'obtenir la suppression demandée.

Ces arrêts sont en deux parties : l'une a trait à l'extinction; l'autre est un projet de bail aux fermiers du subside, dans le cas où l'extinction ne se réaliserait pas.

Henri IV donc abolissait l'impôt, à la condition que les sommes suivantes fussent payées par les bourgeois de Bordeaux : 168,000 écus d'indemnité aux fermiers du subside, 60,000 au pouvoir, dont 30,000 étaient destinés à l'armée de Matignon et 30,000 iraient au Roi, et 10,000 écus à Caudeley pour le rembourser de l'arriéré de ses gages. La ville devait satisfaire dans les deux mois à ces conditions, ou tout au moins au paiement des 60,000 écus dus au pouvoir.

Au cas où elle ne les remplirait pas, le bail du subside serait remis aux enchères. Et les nouveaux fermiers seraient tenus de payer, outre les sommes que nous venons d'énumérer, 25,000 écus pour le remboursement des avances faites par les bourgeois de Bordeaux au cours du siège de Blaye [3], les gages du Parlement (soit 22,000 écus par an) et 3,000 écus par an pour l'entretien de la garnison de Royan. Enfin, ce que l'impôt donnerait en plus serait consacré « au paiement de l'armée navalle pour la sécurité du commerce contre les exactions de Lussan et autres ». Afin de permettre aux fermiers de satisfaire à d'aussi lourdes charges, le subside était augmenté d'un écu par tonneau, c'est-à-dire qu'il était porté à trois écus par tonneau de vin et cinq pour cent pour les autres marchandises. Le bail était d'une durée de cinq ans et demi, et le Roi s'engageait formellement, dans l'intérêt de la ville de Bordeaux, à ne pas le renouveler.

Les deux arrêts du 10 mars et du 15 avril stipulaient qu'il ne serait tenu aucun compte de l'arrêt du Parlement du 31 décembre 1593.

Les jurats de Bordeaux entrèrent en négociations avec les anciens fermiers et les amenèrent à signer un traité, le 8 août 1594, par

1. Bibl. Nat., ms. fr. 18159, f° 83.
2. Arch. Nat., E 1A, f° 51.
3. En raison de ce fait, le subside de deux écus par tonneau levé à Bordeaux pour le remboursement de ces avances était supprimé.

lequel ils réduisaient à 145,000 écus l'indemnité qui leur serait versée[1].

Cependant, le paiement des sommes fixées par l'arrêt du 15 avril n'avait pas été exécuté en temps voulu, et le Roi, qui avait déjà emprunté sur les 60,000 écus qu'il attendait des jurats, dut, à deux reprises, prolonger le bail des fermiers jusqu'au complet remboursement des sommes promises[2].

D'autre part, les jurats négocièrent pour obtenir, en même temps que celle du subside de Royan, l'extinction du Convoi de Bordeaux. Un incident imprévu vint retarder, pendant quelques jours, le cours des événements. Les députés de la ville au Roi, le jurat Guérin et le marchand Jean d'Olive, qui avaient reçu des procurations en date du 13 août 1594, furent arrêtés au cours de leur voyage par un parti de ligueurs et emmenés prisonniers à Rochefort[3]. Il fallut payer 5,000 écus pour leur rançon[4].

Un arrêt du Conseil d'État du 15 octobre 1594 ordonna enfin l'extinction du subside de Royan et du Convoi[5].

Les jurats de Bordeaux devaient, avant toute autre chose, payer au Roi, « dans la fin du mois de janvier prochain », 30,000 écus, dont ils donneraient dans les six semaines « bonne et suffisante caution ». Ils verseraient ensuite 145,000 écus aux fermiers dépossédés, et 10,000 à Caudeley, « sy tant il se treuve luy estre deub ». Ils prenaient à leur charge le paiement des gages du Parlement. En outre, le 10 septembre 1593, Henri IV avait assigné à Louis de Foix, pour les travaux de la tour de Cordouan, 36,000 écus sur le subside de Royan[6]. Les jurats furent chargés du paiement de ces 36,000 écus[7]. Ils eurent, d'autre part, à rembourser des assignations faites sur le Convoi de Bordeaux : un don de 20,000 écus fait par Henri IV à la ville, pour lui permettre de couvrir les frais du rachat de la baronnie de Montferrand[8] et les emprunts faits aux

1. *Inventaire des registres de la Jurade*, t. IV, p. 437. — Malgré ce traité, les fermiers se plaignirent plus tard de n'avoir pas reçu 168,000 écus. Arch. de la Gironde, C 4094 f° 64 glose.
2. Arrêts du 19 juillet et du 17 septembre. Bibl. Nat., ms. fr. 18159, ff. 244 v° et 332.
3. *Rochefort-sur-Loire* (Maine-et-Loire, canton de Chalonnes).
4. Arch. de Bordeaux, BB 39, délibération du 2 sept. 94. — Darnal, *op. cit.*, p. 108.
5. Deux copies aux Arch. de la Gironde, en B 46, f° 60 v°, et C 3802, f° 146 v°.
6. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXVIII, p. 189.
7. Un mandement de Henri IV au bureau des finances, du 8 novembre 1594, transféra l'assignation de 36,000 écus du subside de Royan sur celui de l'extinction. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXVIII, p. 205.
8. 15 mai 1593. Arch. de la Gironde, C 4094, f° 62 v°. — *Saint-Louis-de-Montferrand* (Gironde, canton de Carbon-Blanc). Les jurats de Bordeaux avaient acheté en 1591 cette baronnie.

bourgeois de Bordeaux durant le siège de Blaye, dont le remboursement avait été assigné sur le Convoi.

Afin de permettre à la ville de faire face à de pareils engagements, Henri IV l'autorisa à lever un subside dit *Subside de l'extinction.*

Les bureaux en étaient établis à Bordeaux, Libourne, Bourg et Blaye [1]. L'arrêt du 15 octobre fixait les droits qui devaient y être perçus et prescrivait que ce nouvel impôt devait être aboli après le remboursement intégral des sommes préfixées.

Henri de Laussade fut commis à sa recette [2]. Nous avons encore l'état au vrai de sa gestion, depuis le 27 novembre 1594 jusqu'en 1598 [3]. On y voit qu'il s'acquitte de toutes les charges incombant au receveur de l'impôt. Mais ses comptes se terminent par un déficit de 45,607 écus 2 sous 4 deniers.

Ce déficit donna-t-il prétexte de continuer la levée de l'impôt ? Toujours est-il que celui-ci devint permanent; et Darnal nous apprend qu'à son époque [4], il existait encore et qu'on l'affermait toujours avec la clause de l'extinction [5].

Si nous résumons ce que nous avons dit au sujet de l'extinction du subside de Royan et du Convoi de Bordeaux, nous constatons qu'à l'origine il y avait deux impôts distincts créés l'un et l'autre en 1585, le Convoi par Henri III, le subside de Royan par Henri de Navarre, ce dernier beaucoup plus lourd que le précédent.

En 1591, les jurats font une première tentative pour obtenir l'abolition du subside de Royan. Ils échouent et le 24 août 1591, l'impôt est affermé à Raymond Duverger. Il est transféré de Royan à Bordeaux et augmenté d'un écu par tonneau.

Au début de l'année 1592, les jurats essaient à nouveau d'obtenir l'extinction. Henri IV leur envoie Féret, qui négocie avec eux et leur fixe la somme au moyen de laquelle l'abolition sera accordée. Les exactions de Lussan empêchent les jurats de remplir leurs engagements : le 8 avril 1592, Raymond Duverger concluait avec le Roi un nouveau bail pour six ans. Le subside était ramené à son

1. Ce bureau est distinct de celui d'un impôt érigé à Blaye en vertu de lettres patentes du 20 juillet 1594, pour l'entretien de la garnison. Arch. de Bordeaux, BB 39.
2. Lettres d'attache du 15 octobre 1594. Arch. de la Gironde, C 3802, f° 159.
3. Arch. de la Gironde, C 4094. Cet état au vrai fut vérifié au Bureau des finances à Bordeaux le 19 janvier 1598 (f° 107).
4. La première édition du *Supplément des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus* est de 1619.
5. Darnal, *op. cit.*, p. 105.

chiffre primitif de deux écus par tonneau de vin et cinq pour cent sur les autres marchandises.

Pour mettre un terme aux agissements de Lussan, Matignon assiège Blaye. Il échoue.

Son insuccès déchaîne la colère du Parlement qui, le 23 juillet 1593, essaie de supprimer le subside de Royan et d'autres impôts. Cette tentative est d'ailleurs sans conséquences.

Les jurats poursuivent cependant auprès du Roi l'extinction du subside. Ils l'obtiennent par deux arrêts du Conseil d'État du 10 mars et du 15 avril 1594.

Ne s'en tenant pas à ce premier succès, ils recherchent aussi la suppression du Convoi de Bordeaux. Les deux impôts sont abolis par arrêt du Conseil du 15 octobre 1594.

Ils sont remplacés par le subside de l'extinction, temporaire en principe, et qui devint permanent.

QUATRIÈME PARTIE

LA PACIFICATION

I. — Trêves de 1593.

Gascogne. — Quercy. — Rouergue. — Comminges.

Depuis longtemps déjà, de petites trêves partielles se concluaient de ville à ville pour permettre aux paysans de travailler leurs terres [1]. Mais les ligueurs se refusaient à faire un règlement général qui eût protégé les marchands et les laboureurs contre leurs courses [2].

Au début de l'année 1592 [3], ils firent cependant des ouvertures à Matignon à ce sujet. Le maréchal, aussitôt, désigna quelques députés qui se rencontrèrent à Astaffort [4] avec ceux de la Ligue. Les délégués firent un projet de trêve que Matignon ne pouvait accepter : ils donnaient la libre jouissance de leurs biens à ceux mêmes qui portaient les armes contre le roi. Le maréchal rejeta une semblable convention et déclara qu'il n'accorderait le bénéfice de la trêve qu'à ceux qui ne feraient point d'actes d'hostilité aux ecclésiastiques, aux marchands, aux laboureurs [5].

L'assemblée d'Astaffort continua ses travaux et rédigea, dans

1. Par exemple : Trêve conclue le 19 juillet 1590, en la maison noble de Prades, entre les députés d'Agen et ceux des petites places royalistes des environs (Puymirol, Castelculier, etc.). Arch. d'Agen, BB 37, f° 55; dès le 8 août, au reste, les courses recommençaient. *Ibid.*, BB 37, f° 59. — L'année suivante, en juillet, de nouveaux pourparlers eurent lieu entre ces places. Ils n'aboutirent pas. *Ibid.*, BB 37, ff. 114 v° et 120. — Février 1592 : Trêve entre Montauban et des maisons fortes des environs (Pignères, Cos, Montpezat, Puylaroque), conclue à Loubéjac. Arch. de Montauban. *Registre des conseilz de la maison commune...* 1592. — 30 octobre : Nouvel accord entre les mêmes. *Ibid.* — Juin 1590 : Trêve entre S. Antonin de Rouergue et Caylus. Arch. de S. Antonin, BB 2. — On remarquera que ces trêves ont lieu à la tombée de l'hiver ou à la veille des récoltes.

2. Lettre de Matignon au roi, 28 mars 1592. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. X, p. 584.

3. « Ils me feirent dire, il y a envyron deux moiz... » Lettre du 28 mars. Cf. note précédente.

4. *Astaffort* (Lot-et-Garonne, arrondissement d'Agen).

5. Lettre du 28 mars 1592. Cf. note 2. — Matignon, en refusant une suspension d'armes, était sûr d'être dans la pensée de Henri IV, qui, dès le 20 juillet 90, lui écrivait au sujet des ligueurs « de ne leur donner jamais patience qu'ils ne m'ayent rendu ce qu'ils me doivent ». Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives...*, t. III, p. 219.

les conditions exigées par Matignon, une série d'articles qui furent approuvés par Villars le 21 juin 1592[1]. Mais ce n'était là qu'un travail préparatoire, auquel il s'agissait de donner un caractère définitif.

Les négociations se poursuivirent, non plus à Astaffort, mais à Plieux[2], où l'assemblée se transporta au mois de janvier 1593[3].

Peu auparavant, le 14 décembre 1592, avait été conclue entre Montmorency et le père Ange de Joyeuse une trêve pour le Languedoc[4], qui influença certainement les députés à Plieux : l'un de ces derniers écrivit aux consuls de Montauban, qui l'avaient délégué, que ses collègues et lui étaient décidés à convenir pour la Guyenne d'une trêve semblable à celle du Languedoc[5]. L'autorité supérieure s'y opposa.

La trêve du Languedoc, en effet, était une suspension d'armes. Et Matignon, alors en train d'assiéger Blaye, ne pouvait songer à cesser en ce moment les hostilités. Villars, au reste, ne le souhaitait pas davantage. Aussi la trêve conclue à Plieux s'appliqua-t-elle seulement, ainsi que Matignon le voulait, aux ecclésiastiques, aux marchands et aux laboureurs ne faisant point acte d'hostilité.

Nous ne savons au juste quand l'assemblée de Plieux se sépara. Ce fut avant le 20 janvier 1593, date à laquelle le délégué de Montauban faisait son compte rendu aux consuls[6].

La trêve qui fut élaborée par elle comporte trente articles[7] que nous classerons sous trois chefs principaux : ceux qui concernent les ecclésiastiques, ceux qui se rapportent aux laboureurs, ceux enfin qui intéressent les marchands.

L'on accordait aux ecclésiastiques la liberté de circuler, à la con-

1. Ce sont ces articles qui furent plus tard ratifiés à Plieux. La date du 21 juin nous est donnée à la fin des *Articles de la Trêve pour le pays et duché de Guyenne*. Arch. de Tarn-et-Garonne, G 6.

2. *Plieux* (Gers, canton de Miradoux).

3. Lettre du syndic de Lectoure aux consuls de Montauban, de Lectoure 19 décembre 1592 : « les scindicz deputés d'un et d'autre party se rendront au lieu de Plieux lez la presente ville, le premier du prochain. » Arch. de Montauban. *Reg. des actes administratifs des consuls...* 1593. — En réalité, les députés n'arrivèrent qu'un peu plus tard à Plieux. Cf. *Ibid.*, et Arch. d'Agen, BB 37, f° 185.

4. *Histoire générale de Languedoc*, t. V, p. 462.

5. Lettre reçue le 18 janvier 1593. Arch. de Montauban. *Registre des actes administratifs des consuls...* 1593. — La ville d'Agen chargea ses députés de demander que la trêve fut « faicte en la mesme quallité qu'a esté faicte au pays de Languedoc ». Arch. d'Agen, BB 37, f° 185. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 64, dit que la trêve du Languedoc bailloit grand envie aus provinces circonvoysines d'en faire le semblable, sans l'insistance des lieutenans du roy ».

6. Arch. de Montauban. *Registre des actes administratifs des consuls...* 1593.

7. La trêve a été imprimée : *Articles de la Treve pour le Pays et duché de Guyenne*. A Tolose, de l'Imprimerie de Jacques Colomiez, 1593, 8° pièce. — Les 30 articles y sont précédés d'une ordonnance de Villars du 20 février et d'une de Matignon du 9 dont nous reparlerons. — Un exemplaire s'en trouve aux Arch. de Tarn-et-Garonne, G 6.

dition qu'ils ne portassent point d'armes ni de message au service de l'un ou de l'autre parti. Ils avaient la jouissance de leurs biens, en quelque lieu qu'ils fussent situés. Ils ne paieraient de décimes que sur les revenus des bénéfices, « sans qu'on se puisse prendre aux fruicts d'un benefice pour les decimes d'un autre. » Enfin, le pillage des églises ou autres monuments d'un caractère sacré était interdit sous peine de mort.

Les laboureurs et leurs familles pouvaient aller librement aux villes et marchés du parti contraire. Il était défendu, sous prétexte de lever les tailles ou aucune autre imposition, de saisir le bétail de labourage, et les « larrons et picoreurs dudict bestail » étaient poursuivis comme perturbateurs du repos public. Des syndics allaient être chargés de la répartition des tailles, qui devaient être perçues par l'un et par l'autre parti [1]. Les paysans retenus prisonniers et le bétail saisi au moment de la trêve devaient être élargis. Les laboureurs qui se retireront pour leur sûreté dans des lieux forts ne seront pas pour cela considérés comme rebelles. Enfin, les meuniers étaient assimilés aux autres paysans, pourvu que leurs moulins ne servissent point à la guerre, et le bétail des bouchers au bétail de labour. Les marchands pouvaient circuler sans être inquiétés. Le commerce des rivières était libre et tous les péages étaient supprimés, à l'exception d'un petit nombre pour chaque parti, qui devaient être ultérieurement désignés [2].

Un certain nombre d'articles terminent la trêve, que nous ne pouvons classer sous les trois rubriques précédentes :

Les femmes et les enfants mâles au-dessous de quinze ans qui ne portent point d'armes ne pourront être retenus prisonniers, à moins qu'on ne trouve sur eux des billets. Le crime de viol était puni de la pendaison.

La libre circulation était accordée aux juges se rendant à leur tribunal et aux notaires en cas de force majeure.

Les châteaux et les maisons des champs, même s'ils sont fortifiés, ne pourront être saisis si l'on n'y fait point la guerre.

1. Cette dernière remarque n'est pas exprimée. Mais ce que nous dirons par la suite en montre l'évidence. Scipion Dupleix est, croyons-nous, le premier à avoir signalé en Guyenne la présence de ce qu'il appelle une double taille, *Histoire de Henry le Grand*, page 185.

2. L'ordonnance de Villars nous apprend que les recettes des ligueurs se trouvaient à Verdun (Tarn-et-Garonne, arrondissement de Castelsarrasin) et à Marmande. L'ordonnance de Matignon, ainsi que celles des royalistes, étaient à Langon, au Mas et à Verdun. Les Agenais protestèrent par la suite de n'avoir point de péage à Agen, malgré la permission que leur en avait donnée Mayenne. Arch. d'Agen, BB 37, f° 187. Sur cette permission cf. ci-dessus pp. 112-113.

Les incendiaires étaient punis de mort. Les capitaines répondront en leur propre nom des hommes qui auront fait paître à leurs bêtes le blé en herbe. Les coupes de hautes futaies étaient interdites, sauf pour les nécessités de la guerre.

Les criminels qui se réfugiaient dans le parti contraire au leur seraient livrés à leur parti.

Enfin, quatre notables, deux de chaque parti, seront députés dans chaque sénéchaussée pour observer la trêve et connaître des difficultés qu'elle pourrait soulever. Leur personne était invulnérable.

Tels sont les articles qui furent soumis à l'approbation de Matignon, quand il vint à Bordeaux en février 1593, par le délégué des ligueurs Delpech, procureur du roi à Agen. Se sentant le plus fort, Matignon commença par refuser. Il se laissa fléchir ensuite par les supplications de Delpech et accorda la trêve pour l'Armagnac, la Gascogne et le Condomois. On la lui demandait aussi pour le Bordelais et le Bazadais; il n'y consentit point. Il se trouvait alors en effet à Bordeaux pour y lever quelque argent devant servir au siège de Blaye; étant donné qu'en raison de la trêve, ni l'un ni l'autre parti ne pouvait imposer de nouveaux subsides, il aurait été contraint de renoncer à cette levée. Il ne pouvait évidemment le faire. D'autre part, accorder la trêve aux ligueurs, c'était leur permettre d'établir, comme ils le désiraient, un bureau pour la levée de leurs contributions à Bordeaux même; cela ne s'était jamais fait; et pareille innovation suffisait à faire rejeter le projet par le maréchal [1].

C'est donc à la Gascogne, à l'Armagnac et au Condomois seulement que s'applique la déclaration de Matignon du 9 février 1593, qui promulgue la trêve, sous la réserve de l'approbation royale [2]. Le marquis de Villars rendit une déclaration analogue le 20 février [3]. Le même jour, la trêve fut publiée à Agen [4].

Les déclarations des lieutenants-généraux portaient que l'on s'adresserait dans les trois mois au roi ou à Mayenne pour obtenir la remise de l'arriéré des tailles. Le soir même de la proclamation de la trêve, les Agenais députèrent Delpech dans ce but à Mayenne [5].

Quelques jours après, Matignon leur adressait les rôles de la taille qui se montait à 2,700 écus. Villars, de son côté, bien loin de restreindre ses exigences, augmenta de 700 écus les rôles de l'année

1. Cruseau, *Chronique*, t. I, pp. 70 et 71.
2. Cette déclaration est datée de Bordeaux. Elle est imprimée dans la Trêve.
3. Déclaration datée d'Agen. Imprimée en tête de la Trêve.
4. Arch. d'Agen, BB 37, f° 189 v°.
5. *Ibid.*, BB 37, f° 188 v°.

précédente. A la demande des consuls, il consentit cependant à ne plus exiger que 1,700 écus[1]. Le total était sans doute beaucoup plus considérable que les années passées. Mais les habitants étaient cependant certains d'y gagner, si la trêve devait mettre un terme aux courses des gens de guerre.

La ville de Montauban avait envoyé un délégué à Plieux[2]. Quand il rendit compte de son mandat le 20 janvier 1593, il déclara qu'il n'avait pu rien faire, car il n'y avait point à l'assemblée de député de la Ligue pour le Quercy. Le Rouergue non plus n'avait envoyé personne[3].

Aussi les députés du Quercy de l'un et de l'autre parti se réunirent-ils à Castelnau-des-Vaux[4] où ils conclurent leur trêve particulière le 18 février 1593[5]. Elle présente beaucoup plus de rapports que celle de Plieux avec la trêve du Languedoc. C'est une suspension d'armes, du 15 février 1593 au 14 février 1594. Les tailles étaient divisées entre les deux partis et l'on sursoyait à la levée de leurs arrérages pendant toute la durée de la trêve[6].

La trêve de Castelnau fut publiée à Cahors le 28 février[7] et à Montauban le 2 mars[8].

En Rouergue, une trêve fut également conclue au mois de février[9] entre royalistes et ligueurs. Elle fut accordée à Villefranche et était valable jusqu'au 10 mars 1594[10].

Le 7 avril 1593, les députés du Languedoc, Quercy, Rouergue et l'Isle-Jourdain s'assemblaient à Grisolles[11] et convenaient « que les habitans de Languedoc jouiront en Quercy et Rouergue de treve accordée au Languedoc, et que les habitans de Quercy et de Rouergue jouiront de la treve du Languedoc comme s'ilz estoint habitans

1. Arch. d'Agen, BB 37, f° 190.
2. Caussade, licencié es loix.
3. Arch. de Montauban. *Registre des actes administratifs des consuls...*, 1593.
4. *Castelnau-de-Montratier* (Lot, arrondissement de Cahors).
5. Le texte se trouve dans le *Livre de main des Du Pouget* (1522-1598), dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, t. XXI, p. 123. Les signatures dans les *Esbats de Guyon de Maleville*, dans *ibid.*, t. X, p. 251. Nous y voyons que la trêve fut conclue entre Thémines et Montpezat.
6. Cathala-Coture, *Histoire du Querci*, t. II, p. 75, prétend que l'évêque de Cahors rentra dès lors dans sa ville. Selon Du Pouget, il n'y serait revenu que le 26 avril 1594. *Op. cit.*, p. 146.
7. *Livre de main des Du Pouget*, p. 125.
8. Arch. de Montauban. *Registre des actes administratifs des consuls...*, 1593.
9. Le 10 selon les *Annales de Villefranche*, t. II, p. 131. Le 8 selon Bosc, *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*, t. II, p. 287, et Gaujal, *Et. histor. sur le Rouergue*, t. II, p. 480.
10. *Annales de Villefranche*, t. II, p. 131.
11. *Grisolles* (Tarn-et-Garonne, arrondissement de Castelsarrasin).

dudit païs, sans user daventache d'hostilité, et que les habitans de l'Isle, du Mas[1] et autres dependent de leurs gouvernemens jouiront des treves de Languedoc, Quercy et Rouergue estant esdicts païs »[2].

Tandis qu'il négociait à Grisolles avec le Languedoc, le gouverneur de l'Isle-Jourdain, Du Bourg, était instamment prié par les États de Comminges de leur accorder une trêve. Ce petit pays, très ardemment ligueur, se trouvait enserré entre les huguenots du Comté de Foix et les royalistes de l'Ile et de Mauvezin[3]. Dès 1592, il dut conclure un accord avec le comté de Foix[4]. Au mois de janvier 1593, ils députèrent à l'Isle-Jourdain pour s'assurer le bénéfice de la trêve de Plieux. Du Bourg leur répondit que les articles de Plieux n'étaient « ny chair ny poisson » et leur déclara qu'il n'accorderait pas la paix à moins de 10,000 écus. Il réduisit ses prétentions, dès la fin de février, à 2,000 écus[5]. Les négociations traînant en longueur, les États de Comminges députèrent à Matignon le premier consul de Muret, Gabriel de Borderia. Celui-ci joignit le maréchal à Bordeaux, en mai. Le 6, Matignon écrivit aux États qu'il désignerait un gentilhomme pour hâter les pourparlers. Ce fut Roquépine qui fut chargé de ce soin[6]. Cependant, à deux reprises, les négociations échouèrent encore. C'est le 8 juillet seulement que fut conclue la trêve, à l'Isle-Jourdain. Du Bourg s'engageait à ne plus faire de courses en Comminges jusqu'au 1er janvier 1594[7].

A cette époque, toute la partie méridionale de la Guyenne jouissait donc de la trêve[8].

II. — La conversion du roi et la trêve générale. Tentative des royalistes pour s'emparer de Périgueux. Affaire du chateau du Hâ. — Départ de Matignon.

Nous avons vu qu'en février 1593, Matignon refusa d'accorder la trêve pour le Bordelais et le Bazadais.

1. *Le Mas-Grenier* (Tarn-et-Garonne, canton de Verdun-sur-Garonne).
2. Arch. de Montauban. *Inventaire de 1691.* — Dès le 14 décembre 1592, la ville de Montauban avait adhéré à la Trêve du Languedoc en ce qui concernait Castelsarrasin. Arch. de Montauban, *Regestre des conseilz de la maison commune...* 1592.
3. *Mauvezin* (Gers, arrondissement de Lectoure).
4. Approuvé en janvier 1593 aux États de Muret. Cf. Lestrade (abbé J.), *Les huguenots en Comminges*, p. 212.
5. Compte rendu du voyage de Ségouffin et de Combis, députés officieux des États à l'Isle-Jourdain. — Lestrade, *op. cit.*, p. 222.
6. Lestrade, *op. cit.*, pp. 225 et suiv.
7. *Ibid.*, p. 234.
8. Au début de 1593, une trêve fut également conclue dans le Sud-Ouest. Le gouverneur de Bayonne, La Hillière, en dressa les conditions. Poeydavant, *Histoire des troubles survenus en Béarn*, t. II, p. 312.

Quelques jours à peine après la levée du siège de Blaye, l'on apprit à Bordeaux la conversion du roi[1]. Il y avait quatre ans que le Parlement attendait avec impatience cet événement et ne cessait d'en réclamer l'accomplissement dans les lettres qu'il adressait à Henri IV[2]. Aussi, la nouvelle en fut-elle accueillie avec transports. « Cela opera plus contre ses ennemis que dix batailles, » devait écrire plus tard Darnal[3]. Et de Lurbe fit paraître aussitôt après l'événement un *Discours* sur les miracles qui avaient accompagné la conversion du roi[4].

Le 13 août, toutes les Chambres assemblées au Parlement, décidèrent pour le 16 une procession « très celébre » de la cathédrale aux Carmes. En cette dernière église, fut chanté un *Te Deum;* et, dans l'après-dînée, les feux de joie s'allumèrent par toute la ville[5].

La veille de la procession, le 15 août, un gentilhomme vint apporter au Parlement copie de la Trêve générale convenue entre Henri IV et Mayenne le 31 juillet[6]. On la fit imprimer sur-le-champ[7] et, le 19, elle fut enregistrée et lue à l'audience et publiée solennellement en ville[8].

L'empressement avec lequel la Trêve fut imprimée prouve assez combien elle était désirée. Chacun y voyait l'assurance d'une paix prochaine et durable. « La conversion de nostre roy n'a point esté vaine, » écrivait de Lurbe, « ayant produit en mesme instant la trefve generalle, premier relasche de noz maux, et ne tiendra qu'à nous, estans en si beau chemin, que la paix, seul remede de tant de miseres, ruynes et brigandages ne s'ensuive. Hélas, n'est-ce pas

1. Darnal, *Supplement des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaus*, p. 108, nous apprend que les jurats furent informés de l'événement par la circulaire du 25 juillet 1593, qui se trouve dans Berger de Xivrey. *Recueil des Lettres missives*, t. III, p. 822. — Le Parlement reçut copie des lettres closes adressées au Parlement de Tours. Cf. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 78. — Ces lettres closes ont été imprimées : *Lettres closes du Roy, envoyées a sa Cour de Parlement de present seant à Tours, en datte du XXV. Iuillet* 1593. Tours, Mettayer, 1593, 8° pièce.

2. Lettres : de Daffis, 12 déc. 89. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 215; — des gens du roi, 20 déc. 89. *Ibid.*, t. IV, p. 217; — du Parlement, 10 janv. 1590. *Ibid.*, t. IV, p. 224; — du Parlement, 15 nov. 90. *Ibid.*, t. VII, p. 216; — de Desaigues, 17 nov. 90. *Ibid.*, t. VII, p. 218; — du Parlement, 7 fév. 1591. *Ibid.*, t. X, p. 565; — de Gascogne, Baranneau exprimait le même désir dans une lettre à Matignon, du 22 août 1589. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXI, f° 34.

3. Darnal, *op. cit.*, p. 108.

4. *Discours sur l'apparition des colombes blanches au haut de l'église Sainct Denis lors de la Conversion du Roy*. Réimprimé à la suite de la *Chronique bourdeloise*, f° 58.

5. Reg. secrets, au 13 août. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 282. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 78. — De Lurbe, *Chronique bourdeloise*, f° 53 v°.

6. Dumont (J.), *Corps universel diplomatique du droit des gens*, t. V, p. 503.

7. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 79.

8. Arch. de la Gironde, B 43, f° 260 v°. — Reg. secrets, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 282. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 79. La trêve était exécutoire en Guyenne vingt jours après sa publication. Cf. Dumont, *op. cit.*, t. V, p. 503.

asses de toutes parts couru la vache, picoré le paysan et meurtry l'innocent? Ces actes ne sont-ils pas plus propres aux Scytes qu'aux François [1] ? »

Le bénéfice de la trêve générale s'étendit à toute la Guyenne, quoi qu'en dise Rouméjoux [2], qui prétend que le Périgord fut oublié dans la trêve. Il cite même, à l'appui de sa thèse, un extrait du *Livre Noir* par Leydet, qu'il nous a été impossible de retrouver [3]. Il est vrai que le mot de *Périgord* ne se rencontre pas dans le texte de la trêve. Mais on y chercherait vainement aussi le Quercy, l'Armagnac, ou toutes les autres provinces qui sont désignées en bloc sous le mot de *Guyenne*. Bien plus, dans le recueil cité par Rouméjoux, nous trouvons un autre passage, sans doute encore un extrait du *Livre Noir*, qui nous apprend que la trêve générale fut publiée le 30 août à Périgueux [4].

Elle y fut certainement aussi bien accueillie qu'à Bordeaux, car elle n'y était pas moins désirée. Depuis longtemps déjà, depuis le désastre de Montpezat à Cornil et la prise de Carlux par Aubeterre, la ville de Périgueux essayait d'obtenir de ce dernier une suspension d'armes. Aubeterre fit traîner les négociations en longueur. En fin de compte, les députés des deux partis se réunirent le 1er juillet, à Celles [5], et quelques jours après y convinrent d'un accord. Tandis qu'ils étaient en conférence, Montpezat s'en alla prendre Lisle [6]. Voulant lui reprendre cette place, Aubeterre vint l'assiéger et, le 28 juillet, comme il faisait donner l'assaut, il reçut une blessure dont il mourut quelques jours après [7]. Il avait toujours refusé de

1. De Lurbe, *Discours sur l'apparition des colombes blanches...*

2. Rouméjoux (A. de), *Soumission des villes de Périgueux, Sarlat, etc., au roi Henri IV* (1594), dans *Bulletin de la Société historique du Périgord*, t. III, p. 487. — Du même : *Essai sur les guerres de religion en Périgord*, dans le *même recueil*, t. XXIX, p. 455.

3. « Nous avons vu qu'après l'abjuration du roi, une trêve avait été conclue entre lui et les ligueurs, mais que, le Périgord ayant été oublié, la guerre y avait continué. Battus partout, les ligueurs demandaient à conclure une trêve. » Il est ensuite question de la Trêve de saint Crépin. — Selon Rouméjoux, ce passage se trouverait à la Bibl. Nat., *Collect. de Périgord*, t. XIII. Il ne donne pas d'indication de page. — L'on trouve dans ce recueil, au f° 44 d'une première série d'extraits du Livre Noir (1586-1614), un passage relatif à la Trêve de S. Crépin présentant de grandes analogies avec la seconde partie de la citation de Rouméjoux. Mais le préambule que nous donnons ne s'y trouve pas.

4. « Le XXX Aoust an susd. 1593 la treve generale fut publiée et lue dans le consulat, ou assistèrent Mrs de Monpezat et de Marqueyrat, une partie de la Cour presidiale, ensemble Mrs les maire et consuls en corps, et aprés fut publiée par la presente ville... » Bibl. Nat., *Périgord*, t.XIII. Résumé chronologique de l'histoire de Périgueux, p. 56.

5. *Celles* (Dordogne, canton de Montagrier).

6. *Lisle* (Dordogne, canton de Brantôme).

7. Selon le P. Anselme, t. IX, p. 101, il mourut le 10 août. — Mais une autre date nous est donnée par un État au vrai des dépenses faites par Aubeterre en Périgord depuis le mois d'octobre 1590 « jusques au premier jour du mois d'aoust l'an mil Vc quatre vingtz treze qu'il est deceddé ». Arch. de Monaco, J* 25.

signer la trêve convenue à Celles[1]. Quelques jours après, la trêve générale vint combler les vœux des Périgourdins.

Mais elle n'empêcha pas les royalistes de tramer une entreprise contre la ville de Périgueux, qui avait commencé déjà du vivant d'Aubeterre. Nous avons le procès-verbal de leurs agissements, rédigé depuis le 22 juin 1593 par le premier consul de Périgueux, Hélies de Jehan[2].

Le 22 juin, Odoart Girard, procureur et syndic de la ville, fit part aux consuls des ouvertures qui lui avaient été faites par les royalistes, afin d'entrer dans un complot qui avait pour but de leur livrer Périgueux. Les consuls lui prescrivirent de répondre aux avances qui lui étaient faites, afin de connaître les autres habitants qui prenaient part à la trahison.

Dans la nuit du 23 au 24 juin, Girard eut une première entrevue dans un pré voisin de l'église de Sept-Fonds[3] avec un certain Latreille, délégué des royalistes. Et le lendemain il apprenait qu'un des chefs de ces derniers, Montardit, était aux écoutes derrière l'église, afin de juger de ses réponses. Dès lors, les entrevues nocturnes sont continuelles. Interrompues un moment après la mort d'Aubeterre, elles reprirent le 24 août à l'instigation de Matignon, qui envoya 30,000 écus pour favoriser l'entreprise. La trêve, comme nous l'avons dit, n'interrompit rien et, en octobre, Henri IV écrivit à Montardit de ne faillir à l'exécution de ses projets « pour treve ne autre respect ». Girard connut bientôt les noms des autres conjurés[4] à qui l'on donna pour se reconnaître un petit morceau de passement noir. En janvier 1594, l'on amassait des forces en Saintonge pour servir à l'entreprise. Montardit, d'autre part, avait fait construire sept échelles pour monter à l'escalade. Le coup de main fut fixé à la nuit du mercredi 16 au jeudi 17 février 1594. Girard et les conjurés de Périgueux devaient s'emparer du fort qui commandait la porte principale de la ville et, de là, faire signe aux royalistes en agitant à quatre reprises un flambeau de paille; Montardit, qui se tiendrait en embuscade aux environs, pénétrerait aussitôt dans le fort au moyen des échelles et, de là, ses troupes se répandraient par la ville. Afin de se faciliter l'accès du fort, il fit

1. Arch. de Périgueux, FF 174, 50e extrait. — *Recueil de titres... sur la constitution politique de la ville et cité de Périgueux*, p. 532.
2. Arch. de Périgueux, EE 23.
3. *Septfonds* (Dordogne, canton de Sauvignac-les-Eglises, commune de Cornille).
4. Grassaval, Le Mayne, Lapoyade, Seguin, La Senedie, Peyrelade, le capitaine Batelier, et d'autres. — Les messages des conjurés du dedans avec ceux du dehors étaient portés par Ysabeau de La Bermonde, femme du conseiller au présidial Labrousse,

pénétrer à Périgueux, le 16 au matin, cinq soldats déguisés, portant des sacs de blé où l'on avait caché des cisailles, qui serviraient à couper les chaînes du pont-levis.

Le procès-verbal d'Hélies de Jehan s'arrête là. Mais nous savons, par ailleurs [1], que les traîtres furent pris et que six d'entre eux furent pendus dès le 17. La femme de Labrousse eut la tête tranchée. Les exécutions durèrent encore deux ou trois jours; il y eut cependant quelques prévenus à qui l'on fit grâce.

Tandis que les royalistes complotaient à Périgueux, les ligueurs tramaient de leur côté une vaste conspiration, afin de s'emparer de diverses places dans tout le Sud-Ouest de la France : ils ne visaient à rien moins qu'à surprendre Bordeaux en se faisant livrer le château du Hâ.

Depuis longtemps, le gouverneur de cette forteresse, Merville, devait être plus ou moins suspect : dans les instructions données à Roquelaure en mars 1593 [2], Henri IV déjà commandait à Matignon de s'assurer du fort du Hâ en y installant Frontenac. Cet ordre fut-il exécuté? Nous n'en savons rien [3].

Toujours est-il qu'il fut renouvelé en octobre. Matignon avait saisi des lettres chiffrées en espagnol, qu'il avait envoyées à Henri IV. Celui-ci, les ayant fait lire, fit partir aussitôt La Borde pour la Guyenne, avec des instructions en date du 5 octobre 1593 [4].

Un grand nombre de personnes étaient compromises; mais avant toute autre Merville qui, aux termes d'une lettre adressée par Villars à Philippe II, se serait engagé à livrer le fort du Hâ à une armée de 2,000 Espagnols [5].

La Borde devait donc prier Merville de se rendre immédiatement auprès du roi, sans lui en donner la raison. S'il obéissait, Matignon n'entreprendrait rien sur le château du Hâ, à moins qu'une armée espagnole ne s'approchât. En ce dernier cas, le premier soin du

1. Bibl. Nat., *Périgord*, t. XIII. Résumé chronolog. de l'histoire de Périgueux, p. 57. Une faute d'étourderie fait que ce manuscrit place le dénouement de l'affaire à « la nuit du mercredy 6e fevrier », il faut corriger « 16e fevrier ». — Cf. également une lettre de Henri IV à Bourdeille, du 1er avril 94. Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*, t. IV, p. 132, et une de Villars aux États de Comminges, du 12 mars 94. Lestrade, *Les Huguenots en Comminges*, p. 257.

2. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV. p. 263.

3. Caillière (J. de), *Histoire du mareschal de Matignon*, p. 315, prétend qu'il le fut. C'est une affirmation gratuite dont il ne fournit aucune preuve.

4. Bibl. Nat., *Dupuy*, t. LXXXVIII, fº 194. — De nombreuses copies des XVIIe et XVIIIe siècles se trouvent à la Bibl. Nat., 500 *Colbert*, vol. 18, fº 70 vº; — mss. fr. 2751, fº 176; — 3956, fº 97 — 4019, fº 248.

5. Reg. secrets, au 1er déc., *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 283. — Cruseau, t. I, p. 81.

maréchal serait de s'assurer de la place. Il s'en emparerait également si Merville refusait d'aller auprès du roi.

La Borde devait ensuite se rendre en Béarn, où les Espagnols avaient des intelligences jusque dans l'entourage de La Force [1], et méditaient de s'emparer de Navarrenx [2].

De là, il se rendrait auprès de Poyanne, que les lettres interceptées désignaient comme l'un des complices et l'assurerait que « tant s'en fault que Sa Majesté ait pour cela rien diminué de la bonne opinion qu'elle avoit de luy qu'il n'y a gentilhomme en son royaume de la preudhomie et fidelité duquelle elle face plus d'estat ».

Enfin, La Borde terminerait son voyage en allant trouver La Hillière, à Bayonne. Il l'avertirait de se tenir sur ses gardes et de se méfier de son lieutenant, dont un parent était compromis [3].

La Borde fut retardé dans son voyage et n'arriva pas aussi tôt qu'il l'aurait dû auprès de Matignon [4]. D'autre part, il ne réussit pas à joindre La Force [5].

Ces divers contretemps nous expliquent qu'un intervalle de deux mois se soit écoulé entre l'époque où La Borde reçut ses instructions, et celle où Matignon les exécuta.

Ce dernier manda auprès de lui La Force, Vivant [6] et Saint-Léger. En même temps, il avertissait Villars de ne pas s'inquiéter de ces mouvements de troupes, l'assurant que ce n'était pas « pour enfreindre la trêve, ni entreprendre chose qui y puisse apporter prejudice » [7].

Et, en l'absence de Merville qui se trouvait alors en Limousin, le 1er décembre, à l'aube, il fit investir le château du Hâ. Il se rendit ensuite au Parlement, où il rendit compte de la situation et lut les lettres interceptées. L'émotion fut si grande que la Cour se tint en permanence au Palais, où elle prit son repas de midi. Elle n'en sortit qu'à trois heures, pour se rendre à l'Hôtel de Ville, puis

1. Les instructions La Borde signalent comme suspect son guidon Sainte-Colombe.
2. *Navarrenx* (Basses-Pyrénées, arrondissement d'Orthez).
3. Il faut rapprocher de ces instructions remises à La Borde, celles qui furent données vers la même époque à Lambert, envoyé vers Matignon (Copies à la Bibl. Nat., 500 *Colbert*, vol. 18, f° 75, et ms. fr. 3956, f° 104). Henri IV y parle d'un projet des Espagnols, dont la flotte, alors au Passages, méditait un coup de main sur des vaisseaux marchands anglais et hollandais qui allaient venir à Bordeaux. C'est à cette occasion que La Limaille perdit le commandement de son escadre.
4. « J'ay esté esbahy quand j'ay entendu, par une lettre que vous escriviés au sieur de Fresne par ce porteur, que le sieur de La Borde n'estoit arrivé vers vous et que vous n'aviés aucunes nouvelles de luy. » Lettre du roi à Matignon, du 23 novembre 93. Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*, t. IV, p. 59.
5. « Je suis infiniment marri que le sieur de La Borde ne vous ait pu voir. » Lettre de Matignon à La Force, 29 nov. 93. *Mémoires de La Force*, t. I, p. 242.
6. Jean de Vivant, fils de Geoffroy.
7. Lettre de Matignon à La Force, du 29 novembre. *Mémoires de La Force*, t. I, p. 242.

à l'archevêché [1]. Il est curieux de voir que le Parlement ne crut pas à la sincérité de Matignon, et s'imagina qu'il accusait calomnieusement Merville, afin de donner sa place à l'un de ses fils[2]. Cependant, celui qui commandait au château en l'absence de Merville, refusait de le rendre. On convint que la place serait remise entre les mains du président de Cadillac, qui en aurait la garde jusqu'à ce que l'on eût reçu des ordres du roi[3]. Le rédacteur du *Livre Noir*, à Périgueux, prétend que lorsque les représentants du Parlement entrèrent au château, ils n'y trouvèrent que huit soldats[4].

Merville se rendit en Cour pour se justifier[5]. Le 26 mars 1594, il revint avec des lettres ordonnant que le château lui fût rendu. Cadillac lui remit aussitôt la place[6].

Après avoir garanti Bordeaux d'une surprise, en s'assurant du fort du Hâ, Matignon pouvait sans crainte quitter la Guyenne pour se rendre auprès du roi. C'est ce qu'il fit quelques jours après.

Le 9 décembre il prenait congé du Parlement et, le 13, il quittait Bordeaux[7]. Cruseau ajoute que sur son passage « on prioit Dieu qu'il se trouvast si bien en son voyage qu'il n'eust envie de retourner »[8]. Il laissait en Guyenne son fils, le comte de La Roche, pour y commander en son absence[9].

Darnal nous dit qu'à la Cour il fut « fort caressé et embrassé de Sa Magesté »[10]. Il fut comblé d'honneurs au sacre où il remplit l'office de connétable[11], et, après l'entrée du roi à Paris, c'est lui qui alla recevoir la capitulation de la Bastille[12].

1. Reg. secrets, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 283. — Cruseau, *Chronique*, t. 1, p. 82.
2. *Ibid.* et Arch. de Périgueux, FF 174, 52e extrait.
3. Reg. secrets, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 283. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 81.
4. Arch. de Périgueux, FF174, 52e extrait.
5. Reg. secrets, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 283. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 81.
6. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 90.
7. Reg. secrets, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 283. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 82.
8. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 82. — Samazeuilh, *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais*, p. 305 note, dit que Matignon apparut à Condom en octobre 1593. Il n'indique point sa source. Sans doute, est-ce d'après les jurades de Casteljaloux, dont il s'est beaucoup servi. Nulle part ailleurs nous n'avons trouvé trace de ce voyage. Matignon rentra à Bordeaux le 8 septembre 1594. Il en repartit presque aussitôt pour Bagnères, où il alla faire une cure. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 97.
9. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 82.
10. Darnal, *op. cit.*, p. 108.
11. P. Anselme, t. VII, p. 355. — Montmorency venait d'être promu connétable. Mais il ne put quitter son gouvernement. Cf. *Histoire générale de Languedoc*, t. V, p. 466. — Ne mentionnons que pour mémoire l'anachronisme de Caillière, qui fait jouer un rôle à Matignon aux conférences de Suresnes. Caillière (J. de), *Histoire du mareschal de Matignon*, pp. 324 et suiv.
12. L'acte de la capitulation se trouve aux Arch. de Monaco, J* 25. Il a été reproduit en fac-similé dans Bournon (F.), *La Bastille*, p. 168.

L'on pourrait croire que nous allons terminer notre récit au départ de Matignon. Mais il nous faut donner, comme le complément nécessaire de notre étude, quelques renseignements sur la soumission des villes ligueuses qui se fit pendant son absence.

III. — Prorogations des trêves de 1593. Soumission des villes rebelles.

La trêve générale avait été conclue pour trois mois. A deux reprises, le 12 octobre[1] et le 4 novembre[2] elle fut prorogée pour un mois. Henri IV refusa de la renouveler en 1594.

Mais les trêves locales furent prolongées. Avant de partir, Matignon dut sans doute proroger la trêve pour le mois de janvier[3].

Mais on en désirait une prolongation plus durable, et les royalistes d'une part, réunis à Lectoure[4], ainsi que d'autre part les États de Guyenne pour la Ligue, convoqués à Moissac[5], travaillèrent chacun de leur côté à consolider la trêve.

En janvier 1594[6], les députés des deux partis se réunirent à Lavit[7]. Le 2 février, la trêve générale y fut prorogée pour la Guyenne pendant quinze jours. Elle le fut pour un an, sous la réserve de l'approbation des chefs des partis, le 9 février[8].

Ce ne sont guère que des députés de la Gascogne qui signèrent la trêve de Lavit. Aussi, les autres trêves régionales furent-elles également prolongées.

En Quercy, la trêve de Castelnau avait été confirmée pour trois ans, dès le mois de mai 1593, à Saint-Cirq[9]. Cette confirmation se trouva bientôt annulée par la trêve générale. Mais quand cette dernière ne fut plus renouvelée, les députés des deux partis se réu-

1. *Continuation de la Treve accordee pour un moys.* Tours. Mettayer, 1593, in-18 pièce.
2. *Continuation de la Treve accordee pour tout le mois de Decembre prochain.* Tours, Mettayer, 1593, in-18 pièce.
3. « Le 30 xbre fut proposé que ceux du parti contraire avaient fait publier treve pour le mois de janvier par ordonnance du marechal de Matignon. » Bibl. Nat., *Périgord*, t. XIII. Extraits du Livre Noir, f° 44. D'autre part, le 24 déc. 93, Fontenilles, gouverneur de Lectoure, écrit aux consuls de Casteljaloux, leur annonçant l'assemblée qui va se faire à Lectoure pour consolider la trêve qui venait de se faire. Cf. Samazeuilh, *Histoire de l'Agenais*, t. II, p. 307.
4. Lettre de Fontenilles, du 24 décembre. Cf. note précédente.
5. Lettre du baron de Lusignan à Henri IV, du 5 janvier 1594. Tamizey de Larroque, *Documents inédits relatifs à l'histoire de l'Agenais*, p. 175.
6. On apprend le 27 janvier 1594 à Casteljaloux que l'assemblée de Lectoure s'est transférée à Lavit. Samazeuilh, *op. cit.*, t. II, p. 307.
7. *Lavit-de-Lomagne* (Tarn-et-Garonne, arrondissement de Castelsarrasin).
8. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 267.
9. *Livre de main des Du Pougel* dans *Société des Etudes... du Lot*, t. XXI, p. 128. — *Saint-Cirq-Lapopie* (Lot, canton de Gourdon).

nirent à Caussade[1] et, le 18 décembre 1593, prorogèrent la trêve de Castelnau pour un an, du 14 février 1594 au 14 février 1595[2].

D'autre part, la trêve de Grisolles avec le Languedoc fut également renouvelée le 30 mars 1594[3].

En Rouergue, Villefranche fut seule à demander le renouvellement de la trêve, en 1594. Ses députés se rendirent à Rodez, où l'on convint d'une prolongation au mois de février. Mais les ligueurs, étant les plus forts dans le pays, exigèrent « une imposition si excessive et si extraordinaire, que le peuple ne peut pas supporter ». Ils se firent d'abord accorder par les délégués royalistes 140,000 écus. Puis, d'eux-mêmes, ils portèrent ce chiffre à 220,000 écus, alors que les royalistes n'en recevaient que 53,000. Au reste, ces impôts exorbitants ne furent jamais payés. Les habitants de Villefranche se plaignirent au sénéchal de Rouergue, et le Parlement de Toulouse lui-même interdit la levée des impositions[4].

En Périgord, enfin, une suspension d'armes pour deux ans fut conclue à Saint-Crépin[5] le 12 février 1594[6]. Signalons, en passant, qu'Henri IV n'approuva qu'à demi le nouveau sénéchal, Bourdeille, d'avoir accordé cette trêve aux ligueurs[7].

Les trêves étaient à peine conclues, que des nouvelles de la plus haute importance parvenaient en Guyenne. C'étaient les soumissions de Meaux, d'Orléans, de Bourges. Une nouvelle plus grave encore arrivait bientôt : celle de la réduction de Lyon; et, sans même attendre la confirmation officielle de l'événement, le Parlement ordonna, le 1er mars, une procession d'actions de grâce, qui se fit le lendemain[8]. Le 1er avril, enfin, l'on apprenait l'entrée du roi à Paris[9].

Les villes ligueuses de Guyenne n'avaient plus qu'à suivre le mouvement général. C'est ce qu'elles firent.

La première à se rallier fut celle de toutes qui se trouvait le plus

1. *Caussade* (Tarn-et-Garonne, arrondissement de Montauban).
2. Arch. de Montauban. *Registre des actes administratifs des consuls... 1593.*
3. Arch. de Montauban. *Inventaire de 1691.*
4. *Annales de Villefranche*, t. II, p. 135 et suiv.
5. *Saint-Crépin* (Dordogne, canton de Saint-Pierre-de-Chignac).
6. Bibl. Nat., *Périgord*, t. XIII. Extraits du Livre Noir, f° 44.
7. « A la verité je n'avois pas trouvé bon qu'elle eust esté accordée sans premierement me l'avoir faict entendre et en avoir sceu ma volonté. » Lettre de Henri IV à Bourdeille, datée de Paris 1er avril 1594. Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*, t. IV, p. 132
8. Reg. secrets *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 283. — Lurbe (de), *Chronique bordeloise*, f° 53 v°. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 86.
9. Cruseau, *op. cit.*, t. I, p. 91. — Lurbe (de), *op. cit.*, f° 53 v°. Ce dernier donne à tort la date du 22 mars qui est celle de la réduction de Paris, non de la procession à Bordeaux.

exposée, Périgueux, le boulevard septentrional de la Ligue dans la province.

Le gouverneur de Périgord pour l'union, Montpezat, était alors absent, envoyé en ambassade auprès de Philippe II, par son beau-père Mayenne[1]. Aussi Bourdeille eut-il beau jeu pour déterminer les villes rebelles à se soumettre. Il fut puissamment secondé, en ce qui est de la réduction de Périgueux, par le maire de la ville, Girard de Langlade[2]. Ce dernier réunit, le 7 avril, à l'évêché, les représentants des trois ordres de Périgueux, exposa que le pays se trouvait sans moyens, sans chef, entouré d'ennemis, que la population, lasse de la guerre, inclinait à reconnaître le roi de Navarre, et qu'il n'y avait plus de raison pour s'y refuser à présent que le roi était catholique. Tout le monde se rallia à son avis. Le lendemain, Langlade répéta son discours au Conseil général de la ville. Il fut acclamé, et l'on décida l'envoi de députés à Henri IV et au Parlement de Bordeaux[3].

Le 9 avril, Sarlat suivait l'exemple de Périgueux[4]. L'évêque y ordonnait même une procession générale et des feux de joie[5].

Le 15 avril, partaient les députés envoyés au Parlement[6], et le 19, un *Te Deum* eut lieu à Bordeaux en l'honneur de la soumission du Périgord[7].

Le 16, les délégués envoyés vers le roi se mirent en route[8].

Quelque temps après, l'un des derniers ligueurs de la région, le capitaine du château de Montignac[9], se soumettait à son tour, « de sorte que voila vostre province toute nostre, » écrivait, en l'apprenant, Henri IV à Bourdeille[10].

L'Agenais ne tarda point à suivre l'exemple donné par le Périgord. Au reste, quelques subsides habilement distribués aidèrent les bonnes volontés à se manifester : 38,000 écus, selon Groulart, furent distribués dans la région à divers personnages influents[11].

1. Sur cette ambassade, cf. de Thou, l. CVIII, § 9, Montpezat était passé le 17 novembre 93 à Périgueux, venant de Paris et allant en Espagne. Bibl. Nat., *Périgord*, t. XIII. Extraits du Livre Noir, f° 43 v°.
2. Une lettre de Lardimalie au roi, du 16 avril 1594, signale le rôle important joué par lui. *Bulletin de la Soc. hist. de Périgord*, t. IV, p. 405.
3. Bibl. Nat., *Périgord*, t. XIII. Extraits du Livre Noir, f° 44 v°.
4. Bibl. Nat., *Périgord*, t. LII, f° 246. *Les Chroniques de Tarde*, p. 324, parlent à tort du 19 avril.
5. Lettre de Bourdeille au roi, du 17 avril. *Chroniques de Tarde*, p. 393.
6. Bibl. Nat., *Périgord*, t. XIII. Extraits du Livre Noir, f° 44 v°.
7. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 93.
8. Bibl. Nat., *Périgord*, t. XIII. Extraits du Livre Noir, f° 44 v°.
9. *Montignac-le-Comte* (Dordogne, arrondissement de Sarlat).
10. Lettre du 11 mai 1594. Berger de Xivrey. *Recueil des Lettres missives*, t. IV, p. 154.
11. *Mémoires de Groulart*. Édit. Michaud, p. 569.

Monluc, en particulier, paraissait facile à gagner[1]. On se le concilia en lui donnant l'office de sénéchal d'Agenais et de Condomois, vacant par la mort de Saint-Chamarand[2]. Et, dès le 14 mars 1594, Lusignan pouvait écrire au roi qu'il s'était rallié à lui[3]. Monluc vint prêter serment, en raison de sa qualité de sénéchal, le 19 avril, au Parlement de Bordeaux[4].

Le lendemain même, le 20 avril, l'Assemblée générale des trois ordres, à Agen, reconnaissait Henri IV et décidait de lui envoyer des députés[5]. Ici encore, le principal rôle dut être joué par le premier consul de la ville, Boissonnade[6]. C'est à la même époque que dut se soumettre Villeneuve. Le 15 avril, en effet, son gouverneur Montferrand avait écrit à Henri IV pour le reconnaître, en lui promettant d'exciter les habitants de Villeneuve à en faire autant[7].

Cahors aussi se soumit en avril, « d'un franc voulloir et affection... sans demander aucune compensation »[8]. Le 26 avril, l'évêque rentra dans la ville[9].

Quelques jours plus tard, enfin[10], Castelnau dut ramener en l'obéissance du roi Marmande et Monségur[11]. Il le fit à l'instigation du procureur général Des Aigues[12].

1. Rappelons qu'il avait eu des démêlés assez vifs avec les Agenais, en novembre 1590, au point que Matignon écrivait au roi, le 13 novembre : « qu'il n'aura plus telle creance et autorité dans icelle [ville d'Agen] qu'il en a en ordinaire ». *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 213. — En octobre 1592 encore, un soulèvement populaire à Agen, la « Croisade Rouge », s'était réclamée de son autorité en l'opposant à celle des consuls. Arch. d'Agen, BB 37, f° 176. — Sur ses démêlés avec la noblesse du pays, cf. lettre du 7 janvier 1591. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 241.

2. Lettres de provisions datées de Chartres, 5 [mars] 1594. Arch. de la Gironde, B 43, f° 337 v°, et C 3802, f° 22 v°. — D'autres lettres datées du Camp de Laon, 26 juin 1594, lui donnèrent, en sus du sénéchalat, le gouvernement des dits pays « montant a la somme de douze cens escuz par chescun an. » Arch. de la Gironde, C 3802, f° 102 v°.

3. Tamizey de Larroque, *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais*, p. 179.

4. Reg. secrets, *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIV, p. 284. — Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 93.

5. Arch. d'Agen, BB 37, f° 206. — Le procès-verbal de l'assemblée a été publié par Tholin, *La ville d'Agen pendant les guerres de religion du seizième siècle*, dans *Revue de l'Agenais*, t. XX, p. 66. — Le 1er avril, le prévôt des marchands de Paris avait écrit aux consuls d'Agen pour les engager à reconnaître Henri IV. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXX, p. 267. Sa lettre n'arriva que le 25 à Agen. Cf. Tholin, *op. cit.*

6. Cf. Lettre de Henri IV à Boissonnade, du 26 juin 1594. Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*, t. VIII, p. 523.

7. Tamizey de Larroque, *op. cit.*, p. 182. — Il entraîna dans sa soumission Penne en même temps que Villeneuve. Dupleix (Sc.), *Histoire de Henry le Grand*, p. 204.

8. Arrêt du Conseil d'État, du 21 août 1594. Arch. de la Gironde, C 3802, f° 125 v°. — Les *Esbats de Guyon de Maleville* disent aussi qu'Agen se soumit « fort volontairement. » *Bulletin de la Société des Etudes... du Lot*, t. X, p. 252.

9. *Livre de main des du Pouget* dans *Bulletin de la Société des Etudes... du Lot*, t. XXI, p. 146. L'évêque de Cahors, Hébrard de S. Sulpice, avait dû quitter la ville après l'assassinat des Guise. Cf. Cathala-Coture, *Histoire du Querci*, t. II, p. 59.

10. Le 1er mai encore, les ligueurs de Marmande conspirent contre les royalistes de Casteljaloux. Cf. Samazeuilh, *Monographie de... Casteljaloux*, p. 310.

11. *Monségur* (Gironde, arrondissement de La Réole). Castelnau s'en était emparé dans la nuit du 2 au 3 avril 1593. Cruseau, *Chronique*, t. I, p. 74.

12. Dupleix, *Histoire de Henry le Grand*, p. 204.

Les députés envoyés de Périgord et d'Agenais vers Henri IV, ne parvinrent pas à joindre le roi qui faisait alors campagne en Picardie[1]. Ils furent reçus par le Conseil, à qui Henri IV avait laissé les instructions nécessaires[2]. Et nous savons, pour ceux d'Agen tout au moins, qu'ils y furent présentés par Matignon lui-même alors à Paris[3].

On leur donna toute une série d'édits de pacification, datés de mai 1594 : un pour Agen, Villeneuve et Marmande[4], un pour Marmande et Monségur[5], un pour Villeneuve-d'Agen[6], un pour le Périgord[7]. Il n'y en a pas pour Cahors qui s'était soumis sans conditions[8].

Un certain nombre d'articles sont communs aux quatre édits : seule la religion catholique sera célébrée dans les villes précitées et leur banlieue. Une amnistie générale est accordée à tous les rebelles. Le roi confirme les privilèges des villes en question et les décharge de l'arrérage des tailles jusqu'au 31 décembre 1593. Ceux qui ont été pourvus d'un office par Mayenne y seront maintenus si cet office est vacant par mort ou par résignation[9]. Les sentences prononcées au cours des troubles entre personnes d'un même parti seront valables; mais celles prononcées par défaut entre des gens de partis contraires seront nulles et non avenues.

D'autres articles étaient spéciaux à telle ou telle ville :

Le bureau des finances établi à Agen par Mayenne[10] fut supprimé. Par contre, son présidial[11], sa recette des tailles et « tout ce qui avait esté transferé de la dicte ville d'Agen » lui fut rendu. Agen et Villeneuve étaient déchargés des canons et autres munitions de

1. Lettre du roi à Bourdeille, du 11 mai 1594. Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*, t. IV, p. 154. — Procès-verbal des députés d'Agen à leur retour. Tholin, *op. cit.*, dans *Revue de l'Agenais*, t. XX, p. 181.
2. Lettre du roi, du 11 mai. Cf. note précédente.
3. Procès-verbal des députés d'Agen. Cf. note 1.
4. Arch. de la Gironde, B 43, f° 349 v°. — Il a été imprimé à l'époque. — Il est édité dans *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIX, p. 272 et suiv. — Il est en seize articles.
5. Arch. de la Gironde, B 43, f° 359 v°. — Imprimé dans Tamizey de Larroque. *Notice sur la ville de Marmande*. p. 87.
6. Arch. de la Gironde, B 43, f° 370.
7. Arch. Nat., K 105, n° 37. — Arch. de la Gironde, B 43, f° 362. — Imprimé à l'époque. — Le préambule seul a été édité dans Prunis, *Observations sur les Etats du Périgord*, p. 60.
8. Cependant, Cahors bénéficia de l'article qui confirmait les offices donnés par Mayenne, à condition qu'ils fussent vacants par mort ou résignation. Arrêt du Conseil d'État du 21 août 1594. Arch. de la Gironde, C 3802, f° 125 v°.
9. Cet article reçut de fréquentes applications. Cf. Arch. de la Gironde, C 3802, ff. 37, 108 v°, 120 v°, 125 v°. Monluc en bénéficia avant même qu'il n'ait été édicté.
10. Cf. Lettre de Mayenne aux consuls d'Agen, 28 juin 1591. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIX, p. 243.
11. Le présidial d'Agen avait été transféré à Villeneuve en août 1589. Arch. de Lot-et-Garonne, E suppl., Agen, AA 1.

guerre qui y avaient été laissés et qui depuis en avaient été retirés « selon l'occurance du faict des armes et de la guerre ».

En Périgord, le siège de sénéchal de Périgueux et le présidial de Sarlat, qui avaient été transférés à Mussidan [1] et à Belvès [2], sont rétablis dans leurs sièges primitifs. D'autre part, un article spécial ordonnait la cessation de toute poursuite contre ceux qui avaient pris part aux intrigues des royalistes au début de l'année pour s'emparer de Périgueux.

Les édits de mai furent enregistrés au Parlement, en juin [3]. L'on craignait que leur publication n'engendrât quelque désordre à Marmande [4]. Il n'en fut rien : La population acclama Henri IV et fit des feux de joie [5].

Avant le retour de ses députés, Agen avait eu une grosse alerte : le marquis de Villars, en présence de qui s'était tenue l'Assemblée du 20 avril et qui avait approuvé l'envoi d'une députation à Henri IV [6], avait brusquement changé d'attitude et menaçait de « faire guerre mortelle » aux Agenais [7]. Il fit venir Du Lau, Cauzac et Montespan. Les Agenais, de leur côté, appelèrent Monluc à leur secours. En fin de compte, un accord fut conclu le 13 mai, aux termes duquel Villars consentait à quitter Agen. Les consuls lui donnèrent 1,500 écus et s'engagèrent à démolir leurs forts du côté de la ville [8].

En partant, Villars avait laissé à Montpezat [9] Cauzac, qui ne rendit la place que le 1er mars 1595 [10]. Lui-même se dirigea vers Grenade [11], où il alla attendre son frère, Montpezat, qui prétendait revenir d'Espagne à la tête d'une armée étrangère [12]. En réalité, il n'amena personne avec lui.

1. *Mussidan* (Dordogne, arrondissement de Ribérac).
2. *Belvès* (Dordogne, arrondissement de Sarlat).
3. Agen, Villeneuve et Marmande, le 16. — Marmande et Monségur, le 23. — Périgord, le 27. — Villeneuve, le 1er juillet.
4. Cf. lettre de Daffis au roi, 8 juillet 1594. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. XIV, page 316.
5. *Ibid.* et Lettre des consuls de Marmande à Daffis, du 3 juillet 1594. Tamizey de Larroque, *Notice sur la ville de Marmande*, p. 89.
6. Déclaration de Villars datée d'Agen, 20 avril 1594. *Arch. hist. du départ. de la Gironde*, t. XXIX, p. 270.
7. Arch. d'Agen, BB 37, f° 203.
8. Arch. d'Agen, BB 37, f° 205. Édité en partie par Tholin, *op. cit.*, dans *Revue de l'Agenais*, t. XX, p. 179. — Les consuls remirent pour 4 ou 5 jours en otage à Villars l'un d'eux, Charles de Redon. Ils ne purent le délivrer que moyennant 1,000 écus. Cf. Requête des consuls et arrêt du Parlement de Bordeaux, du 12 septembre 1594. *Arch. hist. du dép. de la Gironde*, t. XXIX, p. 278.
9. *Montpezat* (Lot-et-Garonne, canton de Prayssas).
10. Barrère (abbé), *Une trahison sur la ville d'Agen*, dans *Revue de Gascogne*, t. XVII pp. 347 et suiv.
11. *Grenade* (Landes, arrondissement de Mont-de-Marsan).
12. Lettre de Daffis au roi, du 8 juillet 1594. *Arch. hist. du dép. de la Gironde*, t. XIV, page 316.

Mais, la noblesse ligueuse du pays faisait alors plus ou moins cause commune avec les Croquants [1] dont les soulèvements s'étaient apaisés en Périgord, mais devenaient inquiétants en Agenais et en Condomois [2]. Son attitude ne fit qu'inciter les villes à se soumettre : en mai, Gimont [3] se rendit. Et une courte campagne de Monluc acheva de pacifier le Comminges, dont les États avaient, depuis longtemps déjà, reconnu Henri IV [4]. Il s'empara de Saint-Gaudens [5]. Aussitôt, Saint-Béat [6] et Montréjeau [7] allumèrent des feux de joie en l'honneur du roi. Et la capitale du pays, Saint-Bertrand [8], se soumit à son tour [9]. Monluc alors rebroussa chemin et se dirigea vers Auch. A son approche, la ville se déclara pour Henri IV [10]. Les succès des royalistes amenèrent des défections parmi les ligueurs : ce furent, en juillet, Du Lau et Montespan [11]. Un peu plus tard, Campagne se soumit à son tour [12]. Le 2 novembre, Mirande, où commandait Montespan prêta serment de fidélité au roi [13]. Toute la Gascogne était, on peut le dire, alors soumise.

Nous n'avons point encore parlé de Lussan. C'est que, comme la plupart des gentilshommes ligueurs, il se montra plus obstiné que

1. Sur les Croquants. Cf. : Palma Cayet, *Chronologie novenaire*; — les *Mémoires de La Force*; — le *Recueil des Lettres missives* (lettres à Bourdeille); — les textes groupés à la suite de la *Chronique de Tarde*, pp. 395 et suiv.— Le mouvement commença en Limousin et gagna très vite le Périgord. Dès le 31 décembre 1593, le Parlement de Bordeaux rend un arrêt contre les Croquants. Lettre de Desaigues au roi, 18 avril. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIV, p. 308. — Les origines du soulèvement pourraient se chercher très loin. Dès 1590, on constate une certaine effervescence dans l'Entre-deux-Mers. Darnal, *op. cit.*, p. 102. — En janvier 1592, des menaces de soulèvement avaient lieu en Comminges et Armagnac. Lettres du Parlement et des jurats de Bordeaux au roi. *Arch. hist. de la Gironde*, t. X, pp. 575 et 577. A la fin de la même année, le peuple de Comminges ravagea le Bigorre. *Sommaire description de Bigorre*, p. 180.

2. Lettre de Daffis, du 8 juillet. Cf. note 5. — Lettre du Parlement au roi, du 21 juillet 1594. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIV, p. 317.

3. *Gimont* (Gers, arrondissement d'Auch). — Lettre de Du Bourg au roi, du 2 juin. *Revue de Gascogne*, t. XV, p. 83.

4. Ç'aurait été en mars, selon Lestrade. *Les Huguenots en Comminges*, p. 269. Ce n'est que le 14 juin cependant que du Bourg en informe le roi. *Ibid.*, p. 271.

5. Selon une lettre de Forget à Matignon, du 7 août 1594, c'est Du Bourg et non Monluc qui aurait pris Saint-Gaudens. Arch. de Monaco, J* 21, f° 398.

6. *Saint-Béat* (Haute-Garonne, arrondissement de Saint-Gaudens).

7. *Montréjeau* (Haute-Garonne, arrondissement de Saint-Gaudens).

8. *Saint-Bertrand-de-Comminges* (Haute-Garonne, arrondissement de Saint-Gaudens).

9. Lettre de Forget à Matignon. Cf. note 10. — Lettre de Monluc à Og. de Gourgues, 19 juillet. *Revue de Gascogne*, t. XXX, p. 186. — Lettre du même au roi, 31 juillet. *Ibid.*, p. 283.

10. Lettre de Monluc, du 8 juillet. Cf. note précédente. — Une attestation de Jean de Mascaras, licencié en droit, nous apprend que, malgré la soumission de la ville, on n'y priait pas encore pour le roi en 1596. On ne s'y décida qu'après l'absolution pontificale. *Revue de Gascogne*, t. VIII, p. 429.

11. Lettres d'abolition de juillet 1594. Arch. de la Gironde, B 46, f° 94 v°.

12. Lettres d'abolition du 4 novembre 1596. Arch. de la Gironde, B 46, f° 96.

13. *Bulletin du Comité histor.... de la province ecclésiastique d'Auch*, t. II, p. 1. Aire et Le Mas dans les Landes se soumirent le 18 novembre. Arch. de la Gironde, B 46, f° 96 v°.

les corps de ville : Blaye fut la dernière à se rendre des places de la Basse-Guyenne.

Après la promulgation de la trêve générale, Lussan avait été le seul en Bordelais à ne pas s'y soumettre [1], et les jurats de Bordeaux écrivirent au roi en le suppliant de faire cesser les exactions du gouverneur de Blaye [2].

Ce dernier voulait qu'un péage fût établi dans sa place, ce qu'Henri IV ne consentit point à lui accorder, car il n'y avait aucun bureau à Blaye au moment de la conclusion de la trêve, dont le texte s'opposait formellement à l'établissement de toute nouvelle imposition [3].

En avril 1594, quand le Périgord et l'Agenais se soumirent, Lussan resta ligueur. Et les royalistes exaspérés firent alors courir sur lui une chanson, où on lui promettait qu'il paierait cher son obstination :

Tant que voudras faiz de la chatemite
Devant le Crucifix,
Dieu sait trés bien ton desain hipocrite
Et ton cœur qui est pis.
Tu ne fais rien que jouer a la pille
Tu hais l'Evangille,
Lussan.

. . . .

Et tout soudain que la paix sera faicte,
Et ce sera bientost,
Le roy fera de tous tes maux enqueste,
Et puis par ung prevost
Sur un chaffaut, en la Place de Gréve,
Ta vie aura tréve,
Lussan.

. . . .

Dessus ton corps quelqu'un yra descrire
Ung epitaphe tel :
Si gis Lussan, de tous ligueurs le pire,
Grand annemy mortel

1. « N'en craignons que les mauvais desseings du sieur de Lussan, lequel ne veult entretenir ladicte trefve qu'en prenant la boursse, la vye, les navires, marchandises et denrées en passant devant Blaye. » Minute d'une lettre des jurats au roi, du 1er septembre 1593. Arch. de Bordeaux, BB 90.

2. Lettre du 1er sept. 1593. Cf. note précédente. — Une autre lettre fut adressée, le même jour, à Catherine de Bourbon, pour qu'elle appuyât auprès de son frère la requête des jurats. Arch. de Bordeaux, BB 90.

3. Instructions du roi à Lambert. Bibl. Nat., 500 *Colbert*, t. 18, f° 75, et ms. fr. 3956, f° 104.

De Dieu, du roy, et traistre a sa patrie.
Bien doit sa vie,
Lussan[1].

Lussan étendait même son action hors de Blaye : il se flattait de commander à Bourg et de donner des ordres au gouverneur de Royan, Caudeley, des exactions duquel nous avons déjà parlé[2]. On essaya d'un accord avec lui. Il se montra intraitable, ainsi que le raconte Jean de Lalion dans une lettre qu'il écrivit à Matignon : « Toutesfois, puis peu de jours en sa, il a déclairé a sertaines personnes, en reniant, que, si le prince de Beart le veult entretenir [de] ses garnisons et qu'i lève IIII escus pour thonneau de vin, il se promest que Quaudelay et le gouverneur de Bourg ne prenderont aulcunes contributions dessus les marchandises qui passeront devant les dictes villes. Et lors il leur feust respondu que c'estoict au lieutenant du roy de pourveoir en sella, et qu'il n'y avoict poinct de contributions le temps passé, et que le lieutenant de roy, sy ne luy estoict commandé par Sa Majesté, il ne permeteroict poinct que ses IIII escus se levassent. Et lors Leussent repondict, en disant ung vilen moct, que ne reconnessoict en rien le Normant[3] et qu'il empescheroict bien qu'il ne le commanderoict jamais[4]. »

Quelques mois après, cependant, Lussan consentit à reconnaître le roi. Mais il vendit sa soumission à un tel prix, que Gaufreteau peut y voir le point de départ de sa fortune et de celle de son fils[5].

On commença par lui donner 41,300 écus[6]. D'autre part, il fut

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 480. — Cette chanson, pensons-nous, doit être de mai ou de juin. L'auteur y parle de la soumisison de Paris, et il ajoute en parlant de Lussan :

Tu reste seul des Ligueurs de Guienne.

Il précise même en disant :

Ne vois tu pas ja Marmande rendue ?

Or, nous pensons que Marmande fut la dernière à se soumettre des villes de l'Agenais. — D'autre part, notons ce passage :

Aussy ne font aucune resistence
Tholoze et Amians.

Précisément en avril, Henri IV était en pourparlers avec Toulouse et l'un de ses agens était Guillaume Daffis, qui lui écrivait au sujet de sa mission de Toulouse le 29 avril. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIV, p. 309.

2. « Je vous ay escript par si devant de ce que se passoit de par della, et entre aultres choses pour les affaires de Royan, Blaye et Bourcq, que ceulx qui commandent la dedans exzisent [a] ordinairement le peuble ; mesmes a present Leussan faict estat de commander par dessus les gouverneurs de Royan et de Bourcq, sans avoir respect de son roy, lequel il n'avoue encores synon pour prinse de Beart. » Lettre de Lalion à Matignon, de Bordeaux, 6 mai 1594. Arch. de Monaco, J* 25.

3. Matignon.

4. Lettre de Lalion, du 6 mai. Arch. de Monaco. J* 25.

5. Gaufreteau, *Chronique bordeloise*, t. I, p. 314.

6. *Memoires de Groulart*, Éd. Michaud, p. 569.

[a] Cf. Godefroy : eccision = destruction, arrachement.

confirmé, le 20 juillet 1594, dans son gouvernement de Blaye[1]. Le même jour, des lettres-patentes, datées du camp de Laon, l'autorisaient à lever un impôt sur les marchandises passant par eau devant Blaye[2]. Le 23 juillet, enfin, il était promu capitaine d'une compagnie de trente lances[3].

La ville de Blaye eut sa part des avantages offerts à son gouverneur. Ses privilèges furent confirmés[4]. L'arrérage des décimes fut remis aux ecclésiastiques jusqu'au 4 février 1594, et celui des tailles aux autres habitants jusqu'au 30 juin[5].

Le 14 septembre, enfin, Lussan fit allumer à Blaye des feux de joie, aux cris de « Vive le Roi ! »[6].

A l'époque où Lussan faisait sa soumission, un des ligueurs les plus en vue de la Guyenne, l'évêque d'Agen, Nicolas de Villars, vint prêter serment de fidélité au Parlement de Bordeaux[7].

En Rouergue, enfin, la Basse-Marche s'était apaisée d'elle-même : en mai, Villefranche avait démuré ses portes, et les ligueurs, qui durant les troubles s'étaient réfugiés à Sauveterre[8], rentrèrent en ville[9]. Le Haut-Pays lui-même semblait se pacifier; et le 11 août, l'évêque de Rodez[10] écrivait à Matignon qu'il était en négociations avec les protestants de Millau, de Saint-Affrique et de Camarès[11], pour aboutir, si possible, à un accord[12]. L'apaisement fut cependant très long à se faire dans la région. Il fallut à son retour que Matignon se rendît dans le pays, afin de le soumettre : en 1595, il s'empara de Cordes[13] et fit reconnaître Henri IV à Rodez[14].

1. P. Anselme, t. VII, p. 455.
2. Arch. de Bordeaux, BB 39.
3. P. Anselme, t. VII, p. 455.
4. 20 juillet 1594. Arch. de Blaye, AA 24.
5. Lettres patentes datées du camp de Laon, 20 juillet 1594. Arch. de la Gironde, C 3802, f° 140 v°.
6. Lurbe (de), *Chronique bourdeloise*, f° 54 v°.
7. Lettre de N. de Villars, de Bordeaux 20 juillet. Tamizey de Larroque. *Documents inédits...*, p. 196. — Lettre du Parlement au roi, du 21 juillet. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIV, p. 317.
8. *Sauveterre* (Aveyron, arrondissement de Rodez).
9. *Annales de Villefranche*, t. II, pp. 138 et 140.
10. François de Corneillan. Avait eu de violents démêlés avec Rodez en 1589.
11. *Pont de Camarès* (Aveyron, arrondissement de Saint-Affrique).
12. « Le Comte de Caylus et moi avons faict assembler en ceste ville MM. les depputez du pays, ensemble MM. les premiers consuls de Millau, S. Afrique et le Pont de Camarès, qui sont les trois principalles villes que ceux de la religion prethendeue reformée tienent en Hauct-Rouergue pour adviser les moyens et expedians les plus propres pour l'establissement de la paix.... A quoy nous avions trouvé en la premiere seance lesd. consulats si disposés qu'ils monstroient quasi en avoir plus de volonté que nous mesme... Mais sur la segonde et troisiesme, ayant remaché leurs oppinions, ils n'ont rien voulu conclurr sans en communiquer premierement a leurs eglises de ce pays. ...Ilz nous ont promis de nous fere responce la meilleure qu'ilz pourront, dont neantmoings je ne scay que vous promettre. » Lettre datée de Rodez, 11 août 1594. Arch. de Monaco, J* 21, f° 401.
13. *Cordes* (Tarn, arrondissement de Gaillac).
14. Gaujal, *Etudes historiques sur le Rouergue*, t. II, p. 481.

Si nous jetons un regard d'ensemble sur la pacification de la Guyenne, nous voyons que les diverses soumissions se sont faites dans un ordre géographique, commençant par le Périgord, gagnant très vite le Quercy et l'Agenais, plus lentement les hautes régions du Comminges, et s'achevant dans les montagnes du Rouergue.

Il est intéressant de comparer cet ordre à celui dans lequel les rébellions s'étaient produites, et qui est à peu près exactement inverse. Nous avons dit comment le Parlement de Toulouse, s'étant déclaré pour la Ligue, envoya dans tout son ressort des émissaires qui soulevèrent les principales villes. Le mouvement avait ensuite gagné le ressort du Parlement de Bordeaux [1]. Or, ce sont précisément les pays qui dépendaient du Parlement de Toulouse qui furent, en 1594, les derniers à se soumettre [2].

Blaye seule fait exception. Mais l'obstination de son gouverneur s'explique facilement lorsque l'on songe au triomphe qu'il venait de remporter sur les armées de Matignon.

1. Cf. ci-dessus, préliminaires, II, chap. I.
2. Excepté Cahors, fort éloignée de Toulouse.

CONCLUSION

Nous disions, au début de ce travail, que l'œuvre de Matignon pendant l'interrègne pouvait se résumer en quelques lignes : il empêcha la Ligue de faire de nouveaux progrès en Guyenne, il maintint à peu près le *statu quo* dans la province.

Comparons, en effet, les positions respectives des royalistes et des ligueurs au mois d'août 1589 et au moment du départ de Matignon : sans doute, on pourrait noter quelques changements dans les petites places de la Gascogne ou du Périgord. Mais toutes les grandes villes sont restées fidèles au parti où elles se trouvaient à l'avènement de Henri IV : Agen, Périgueux, Cahors, Auch sont encore ligueuses. Bordeaux est demeurée fidèle au roi.

L'essentiel était pour Matignon, au lendemain de l'assassinat de Henri III, de conserver sa capitale. Nous avons dit comment sa prévoyance, quand il en expulsa les Jésuites, lui avait assuré déjà la victoire à demi. Il faut reconnaître qu'il fut servi par la fortune, et que s'il eût attendu seulement quinze jours de plus pour les chasser, son triomphe eût sans doute été bien compromis.

Mais la mort de Henri III, en faisant monter sur le trône un hérétique, compliquait singulièrement la situation : les ligueurs allaient essayer d'attirer à eux les catholiques royalistes. C'est alors que nous assistons à ces séances historiques du Parlement de Bordeaux, où l'Assemblée délibère sur la question de savoir si elle reconnaîtra ou non Henri IV. Nous avons vu la part que prit le maréchal à ces délibérations et comment, grâce à son habileté, il finit par faire triompher le parti royaliste; le 2 janvier 1590, le Parlement de Bordeaux reconnut officiellement les droits de Henri IV à la succession au trône.

On ne saurait assez insister sur l'importance de cette date. L'autorité de Matignon revêt désormais en Guyenne un caractère de légalité d'autant plus absolu que le Parlement s'est prononcé à l'unanimité et que nous n'assistons point, à Bordeaux, à une scission telle que l'on en voyait par exemple aux Parlements de

Paris ou de Toulouse, où les royalistes siégeaient dans une ville, les ligueurs dans une autre.

La seconde partie de l'œuvre de Matignon est moins brillante que la première : il se rend dans les provinces pour compléter par les armes son œuvre de diplomate. Mais nous avons dit ses défauts comme capitaine : la lenteur de ses mouvements [1], sa prudence exagérée. Ajoutons qu'il avait sous ses ordres de très mauvais soldats, indisciplinés et mal payés. Aussi, quand à grand'peine il a réussi à reprendre Rions, Domme et Villandraut, il aboutit à ce lamentable échec du siège de Blaye.

Mais les victoires militaires étaient presque inutiles à Matignon. Les ligueurs étaient à bout de forces en Guyenne, comme dans tout le reste du royaume. Leurs villes, brutalisées par les gentilshommes, commençaient à les supporter difficilement; nous avons mentionné les dissentiments qui existaient entre Agen et Monluc. Aussi, les populations imploraient-elles une trêve, qu'elles obtinrent en 1593. Quelques mois après, l'on apprenait la conversion du roi : c'était un dernier coup porté aux rebelles.

Matignon peut alors sans crainte quitter son gouvernement; peu après son départ, la nouvelle de la reddition de Paris et des autres grandes villes du royaume vainquit les dernières résistances : le pays se soumit de lui-même.

1. Dans les moments où il est le plus pressé, Matignon fait à peine 20 kilomètres par jour. En 1589, il met 4 jours, du 4 au 8 août, pour aller de Saint-Macaire à Aiguillon (70 kilomètres). Et il se flatte de marcher « en la plus grande diligence qu'il m'est possible ». Lettre du 2 août. *Arch. hist. de la Gironde*, t. IV, p. 202. — En 1591, il part le 12 juin de Bordeaux et n'arrive que le 17 à Bergerac (100 kilomètres), et Vivant dit qu'il alla « plus viste que son humeur.... ne requeroit ». *Faits d'armes*, p. 68.

APPENDICE

ITINÉRAIRE DE MATIGNON EN GUYENNE

Du 2 août 1589 au 13 décembre 1593.

Abréviations

Ac. B[x].	*Actes de l'Académie... de Bordeaux.*
A. H. G.	*Arch. hist. du département de la Gironde.*
Cabié.	Cabié (Edm.), *Guerres de religion dans... le Quercy.*
Faits d'armes.	*Faits d'armes de Geoffroy de Vivant.*
I. R. J.	*Inventaire sommaire des registres de la Jurade (de Bordeaux).*
Jur. Bergerac.	*Les Jurades de la ville de Bergerac.* T. IV.
Lestrade.	Lestrade (J.), *Les Huguenots en Comminges.*
Pouget.	*Le Livre de main des du Pouget*, dans le *Bulletin de la Soc. des Etudes... du Lot*, t. XXI.
Samaz. *Agenais.*	Samazeuilh, *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais.*
Samaz. *Castelj[x].*	Samazeuilh, *Monographie de la ville de Casteljaloux.*
Tarde.	*Les Chroniques de Jean Tarde.*

1589.

2 août,	quitte *Bordeaux*	(lettre au roi).	B. N., *Dupuy*, t. 438, f° 31.
4 août,	*Saint-Macaire*	(lettre datée de).	B. N., *Dupuy*, t. 61, f° 26.
8 août,	*Aiguillon*	(lettre du 18 août).	A. H. G., IV, 206.
10 août (?)	*Marmande*	(lettre du 18 août).	A. H. G., IV, 206.
12 août,	*Marmande*	(lettre du 18 août).	A. H. G., IV, 206.
17 août,	*Bordeaux*	(lettre du 18 août).	A. H. G., IV, 206.
18 août,	*Bordeaux*	(lettre du 18 août).	A. H. G., IV, 206.
19 août,	*Bordeaux.*		Cruseau, I, 12.
27 août,	*Bordeaux.*		Cruseau, I, 14.
4 sept.,	*Bourg* et *Blaye.*		Cruseau, I, 15.
22 sept.,	*Bordeaux.*		Cruseau, I, 16.
Jours suiv.,	*Bordeaux*	(rapport du 14 oct.)	B. N., *Dupuy*, t. 61, f° 55.
2 octobre,	*Bordeaux*	(rapport du 14 oct.)	B. N., *Dupuy*, t. 61, f° 55.— Cruseau, I, 17.
Début d'oct.	*Marmande*		Cruseau, I, 17.
5 octobre,	*Bordeaux.*		Cruseau, I, 17.
13 octobre,	*Bordeaux.*		Cruseau, I, 17.
16 octobre,	*Bordeaux.*		Cruseau, I, 18.
26 octobre,	*Bordeaux.*		Cruseau, I, 18.
31 octobre,	*Bordeaux.*		Cruseau, I, 19.
2 décemb.,	*Bordeaux.*		Cruseau, I, 23.
20 déc.[1],	*Bordeaux.*		Cruseau, I, 24.

1. Sur cette date cf. ce que nous disons p. 59. — Cruseau donne la date du 19.

1590.

2 janvier,	*Bordeaux*	(Reg. du Parlement).	A. H. G., XLIV, 220.
12 janvier,	*Bordeaux*	(lettre datée de).	A. H. G., IV, 228.
28 février,	*Bordeaux*	(lettre datée de).	A. H. G., IV, 232.
1er mars,	*Bordeaux*	(ordonn. datée de).	Arch. Bordeaux, AA 17
3 mars,	*Bordeaux*	(lettre datée de).	Ac. Bx, XXXIX, 298.
6 mars,	*Bordeaux*	(lettre datée de).	A. H. G., XXIX, 239.
8 mars (?)	quitte *Bordeaux*	(lettre datée de).	A. H. G., XXIX, 239.
11 mars (?)	*La Réole.*		Arch. Agen, BB 37, f° 47.
17 mars,	*La Réole*	(ordonn. datée de).	Ac. Bx, XLII, 200.
9 avril,	*Port-Sainte-Marie*	(lettre datée de).	A. H. G., XXIX, 238.
10 avril (?)	*Lavardac*	(lettre datée de).	A. H. G., XXIX, 238.
Avril,	*Nérac*		*Bull. Soc. hist. de France*, 1866, p. 9.
26 avril,	*Condom*	(lettre datée de).	A. H. G., XIII, 478.
25 juin,	*Mauvezin*	(lettre datée de).	B. N., ms. fr. 3623, f° 85.
27 juin,	*Mauvezin*	(lettre datée de).	B. N., ms. fr. 3623, f° 33.
6 juillet,	*L'Isle-Jourdain*	(règlem. daté de).	Cabié, col. 837.
3 août,	devant *Samatan.*		Lestrade, p. 181.
Août,	aux environs de *Saint-Lys.*		Lestrade, p. 181.
2 octobre,	*Condom*	(ordonn. datée de).	*Rev. de Gascogne*, XXXII 301.
29 octobre,	*Condom*	(reconn. datée de).	Arch. Monaco, J* 25.
30 octobre,	quitte *Condom.*		A. H. G., VII, 213.
31 octobre,	*Casteljaloux.*		Arch. Casteljaloux, CC 2.
3 nov.,	*Bordeaux.*		Cruseau, I, 32.
4 nov.,	*Bordeaux*	(lettre datée de).	Arch. Bergerac, boîte 7.
13 nov.,	*Bordeaux*	(lettre datée de).	A. H. G., VII, 213.
15 nov.,	va à *Rions*	(lett. du Parl. au roi).	A. H. G., VII, 216.
Novembre,	*Rions.*		Cruseau, I, 34.
Décembre,	passe la Dordogne à *Branne.*		Arch. Périgueux, FF 174.
Décembre,	assiège *Mussidan.*		Arch. Périgueux, FF 174.

1591.

7 janvier,	*Libourne*	(lettre datée de).	A. H. G., XXXV, 151.
	(Rentre à Bordeaux.)		
26 mars,	*Casteljaloux.*		Samaz. *Castelj*x, p. 133, note
Avril,	*Condom.*		Samaz. *Castelj*x, p. 133, note
12 avril,	rentre à *Bordeaux.*		Cruseau, I, p. 43.
26 avril,	*Bordeaux.*		Cruseau, I, p. 44.
2 mai,	*Bordeaux.*		Cruseau, I, p. 44.
3 mai,	*Bordeaux.*		Cruseau, I, p. 44.
10 juin,	*Bordeaux.*		Cruseau, I, p. 46.
12 juin,	quitte *Bordeaux.*		Cruseau, I, p. 46.
17 juin,	*Bergerac.*		Jur. Bergerac, p. 265.
Juin,	*Trémolat.*		Tarde, p. 316.
Juin,	*Limeuil.*		Tarde, p. 316.
Juin,	*Belvès.*		Tarde, p. 316.
Juin (?)	*Domme.*		Tarde, p. 316.
16 juillet,	*Lantis.*		Pouget, p. 63.
21 juill. (?)	*Domme*	(lettre de La Force).	Mém. de La Force, I, p. 239.
31 juillet,	*Domme.*		Tarde, p. 317.
Août,	*Monfaucon.*		Pouget, p. 64.
Août,	*Le Roc.*		Pouget, p. 64.
Août,	*Villefranche-de-Belvès.*		Tarde, p. 317.
Août,	*Montcrabier.*		Tarde, p. 318.
Août,	*Pestillac.*		Tarde, p. 318.

Août (?)	devant *Castillonnès.*	Faits d'armes, p. 69.
Août (?)	*Monflanquin.*	Faits d'armes, p. 70.
Août (?)	rentre à *Bordeaux.*	Faits d'armes, p. 70.
Septemb.(?)	*Port-Sainte-Marie* (lettre de Villars).	A. H. G., XXIX, 244.

1592.

2 janvier,	*Bordeaux.*		A. H. G., XLIV, 254.
4 janvier,	*Bordeaux.*		A. H. G., X, 571.
13 janvier,	*Saint-Macaire.*		*Bull. Soc. hist. du Périgord,* t. XXIX, p. 490.
17 janv. (?)	*Villandraut.*		*Bull. Soc. hist. du Périgord,* t. XXIX, p. 490.
4 févr. (?)	assiège *Marmande.*		Arch. Agen, BB 37, f°150 v°
28 février,	*Bordeaux*	(lettre datée de).	A. H. G., XLIV, 254.
1er mars,	*Bordeaux*	(lettre datée de).	Jur. Bergerac, p. 319.
28 mars,	*Bordeaux*	(lettre datée de).	A. H. G., X, 584.
20 avril,	*Bordeaux*	(lettre datée de).	A. H. G., X, 582.
31 mai,	*Bordeaux*	(lettre datée de).	Jur. Bergerac, p. 320.
1er juin,	*Bordeaux*	(lettre datée de).	Jur. Bergerac, p. 320.
15 juin,	*Bordeaux.*		Arch. Agen, BB 37, f° 159.
24 juillet,	*Bazas*	(ordonn. datée de).	I. R. J., I, 204.
25 août,	*Villandraut.*		Cruseau, I, 63.
Août-sept.,	*Bordeaux.*		Arch. Agen, BB 37, f° 171.
Septembre,	*Casteljaloux.*		Samaz. *Castelj^x*, p. 133.
27 octobre,	*La Réole*	(lettre datée de).	A. H. G., X, 588.
29 oct. (?)	quitte *La Réole* pour Mont-de-Marsan.		A. H. G., X, 588.
8 nov. (?)	*Bordeaux.*		De Lurbe, f° 52 v°.
Décembre,	en *Saintonge.*		A. H. G., XLIV, 258 et 261.
21 déc.,	*Blaye.*		Cruseau, I, p. 69.

1593.

11 février,	*Bordeaux.*		Cruseau, I, p. 70.
5 avril,	quitte *Bordeaux* pour Blaye.		Arch. Saint-Emilion, EE 7.
29 avril,	*Lormont*	(ordonn. datée de).	I. R. J., I, 286.
30 avril (?)	*Roque-de-Tau.*		A. H. G., XIII, 194.
1er mai,	*Castillon.*		A. H. G., XIII, 194.
5 mai,	*Bordeaux*	(lettre datée de).	Arch. Gironde, H 60.
6 mai,	*Bordeaux*	(lettre datée de).	Lestrade, p. 227.
12 mai,	*Bordeaux*	(lettre datée de).	Arch. Gironde, H 60.
19 juillet,	*Blaye.*		Cruseau, I, 77.
23 juillet,	*Bordeaux.*		Cruseau, I, 77.
Octobre (?)	*Condom.*		Samaz. *Agenais*, II, p. 305.
29 nov.,	*Bordeaux*	(lettre datée de).	Mém. de La Force, I, p. 242.
1er déc.,	*Bordeaux.*		Cruseau, I, p. 81.
9 déc.,	*Bordeaux.*		Cruseau, I, p. 82.
13 déc.,	quitte *Bordeaux.*		Cruseau, I, p. 82.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

Affis (d'). Voy. Daffis.

Aigues (Jacques des), procureur général au Parlement de Bordeaux, conseiller aux conseils d'État et privé. Mort le 30 janvier 1600, à cinquante-sept ans. « Aussi estoit-il des plus gras et replets, » dit Cruseau (I, 230), et il ajoute qu'il mourut fort pauvre, ne laissant que 2,500 écus à sa fille.

Alesme (François d'), seigneur de Geneste et du Pian, en Médoc. Né à Bordeaux vers 1530 du conseiller Jean d'Alesme et de Jehanne Mogne. Pourvu d'une charge de conseiller lai en survivance de son père le 15 mars 1565 et définitivement reçu le 15 novembre 1567. Mort en 1610, doyen du Parlement. Il est l'auteur d'un ouvrage de jurisprudence, imprimé en 1557 : *Notabiles controversiae.* (Cf. *Arch. hist. de la Gironde*, XXX, 46.)

Arapsu (Jean), jacobin, mort à Bordeaux le 21 octobre 1591. (Lurbe (G. de), *Chronique bourdeloise,* f° 52 v°.)

Aubeterre (David Bouchard, vicomte d'), baron de Pauléon, conseiller d'État, capitaine de cinquante hommes d'armes, sénéchal de Périgord, fils de François Bouchard d'Aubeterre et de Gabrielle de Lauransanne; il épousa, par contrat du 16 février 1679, Renée de Bourdeilles, dont il eut Hypolite Bouchard d'Aubeterre, mariée à François d'Esparbès de Lussan. Mort à Aubeterre, en août 1593, d'un coup de mousquet reçu au siège de l'Isle en Périgord. (Cf. P. Anselme, IX, 101.)

Babiault (Christophe), sieur de Rabeyne, conseiller au Parlement de Bordeaux, puis président à partir de 1589. Mort en juin 1600 en « sa maison de Belhade aus Lanes ». (Cruseau, I, 253.)

Baranneau ou Baratnau (Jean de Montlezun, seigneur de), sénéchal d'Armagnac depuis 1570 au moins. En 1575, il s'intitule « seigneur du Barannau et de Montastruc, chevalier de l'ordre du » roi, conseiller du roi de Navarre comte d'Armagnac, son senechal » et gouverneur audit comté ». (*Revue de Gascogne*, XV, 231.) En 1609, il s'enfuit en Espagne après avoir tué dans les rues de Fleurance le fils aîné de sa femme, Bernard de Lary de la Tour. Vivait encore en 1612. (*Mémoires de Jean d'Antras*, 151.)

Baratz (Jean de), en 1590, receveur de l'imposition levée pour les gages du Parlement. (Arch. de la Gironde, B 43, f° 140.) Le 25 août 1591, nommé receveur général du taillon en Guyenne. (*Ibid.*, C 3801, f° 34 v°.)

Barrault (Eymery Jaubert de), sénéchal de Bazadais. Pourvu de

la charge de vice-amiral de Guyenne par lettres du 3 juin 1587. (Arch. de la Gironde, B 43, f° 31 v°). Élu maire de Bordeaux en 1611. Mort le 25 février 1613.

Barre (Pierre de), conseiller au Parlement de Bordeaux. Enlevé par le capitaine Gascon le 30 septembre 1590. Mort le 27 août 1591. Sa famille tint son corps caché après sa mort, afin que fût valable la résignation qu'il avait faite de son office à l'avocat Pierre Mestivier. (Cf. Cruseau, I, 50.)

Barrière (Jean de la). Voy. La Barrière.

Barbesières (Mery de), seigneur de Chemerault, de La Rochemesnut et du Bois-le-Vicomte, grand maréchal des logis de la maison du roi. Chevalier du Saint-Esprit en 1585. Mort le 5 mai 1609.

Baudéan (Géraud de), seigneur d'Aux, Lannefrancon, etc., maréchal de camp dans l'armée de Villars. Mort à Saint-Blancard en 1590. (*Mémoires de Jean d'Antras*, 80.)

Belcaire (Gaspard de Reillac, dit le capitaine); à la mort de son père, devint seigneur de Pelvézy, Lascourts et Belcaire. (*Chroniques de Tarde*, 310.)

Belriou (Pierre de), chargé d'affaires de la ville de Bergerac à Bordeaux. Parent sans doute de Jean de Belriou, lieutenant particulier du sénéchal au siège de Bergerac.

Biron (Armand de Gontaut), maréchal de France, né en 1524, tué au siège d'Épernay en 1592. Prédécesseur de Matignon en Guyenne.

Bonalgues, avocat au Parlement de Bordeaux. Se signala en 1589 en dénonçant le procureur de Bach, auteur d'une complainte sur la mort des Guise et en le faisant condamner au bannissement. Jurat de Bordeaux en 1589.

Bord (François), jésuite. Chanoine de Saint-Front de Périgueux, il contribua, en 1581, à la reprise de Périgueux sur Vivant. Recteur du collège de Bordeaux. En 1589 il se retire à Périgueux et devient, en 1592, le premier recteur du collège des Jésuites de cette ville. Mort à Périgueux en 1596 (Cf. Dupui, l'*Estat de l'Eglise du Perigord*, p. 212 et suiv.).

Bourbon (Catherine de), sœur de Henri IV, née en 1558, morte en 1604.

Bourdeille (Henri, vicomte de), marquis d'Archiac, baron de la Tour Blanche. Pourvu de la charge de gouverneur de Périgord le 23 octobre 1593 (Arch. de la Gironde, B 43, f° 269 v°). Il fit son entrée à Périgueux le 8 janvier 1595 (Arch. de Périgueux, FF 174, 54e extrait). Ses instructions ont été publiées dans les *Chroniques de Jean Tarde*, p. 391. — C'est le beau-frère d'Aubeterre qui avait épousé Renée de Bourdeille.

Cacaud, scindic et premier consul de Bergerac pour l'année 1591-1592.

Cadillac (Jean de Gentilz, sieur de), fils de Gabriel de Gentilz, conseiller au Parlement de Bordeaux, qui lui résigna son office en 1588. Il était en 1590 président à la Tournelle. Gendre d'Ogier de Gourgues.

CAMPAGNE (Odet de Montlezun, seigneur DE), chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, gentilhomme de la Chambre. Ardent ligueur, il ne se soumit qu'en octobre 1594. Il avait épousé, le 25 novembre 1592, Diane de Montlezun, fille de Baranneau. (*Mémoires de Jean d'Antras,* 173.)

CAMPAGNOL, capitaine au service du duc d'Épernon, qui l'établit à Bourg en 1590. Plus tard, il fut gouverneur de Boulogne. Cf. Girard, *Histoire... du duc d'Epernon,* I, 297.

CASTELNAU (François de la Motte, baron DE), gouverneur de Marmande. Ligueur. Il obtint des lettres de rémission, datées de Saint-Germain-en-Laye, mai 1594. Arch. de la Gironde, B 43, f° 356 v°.

CASTELNAU DE CHALOSSE (Jean de Castille, baron DE), gouverneur de Mont-de-Marsan en 1597. Mort en 1621. Cf. Tamizey de Larroque. *Notice sur... Marmande,* 85.

CAUDELEY, gouverneur de Royan.

CAUZAC (Balthazar de Thoiras, seigneur DE), capitaine de 50 hommes d'armes. Ligueur. Il obtint des lettres d'abolition le 9 mai 1595.

COLIGNY (Henri DE), seigneur de Châtillon-sur-Loing, etc. Pourvu de la charge d'amiral de Guyenne par lettres patentes datées du camp de Sedan, 20 octobre 1591, en survivance de son père mort la même année. Il mourut en 1601. Cf. P. Anselme, t. VII, pp. 153 et 905.

CONDÉ (Henri II, prince DE), né posthume le 1er septembre 1588. Héritier présomptif de la couronne jusqu'en 1601. Nommé gouverneur de Guyenne par Henri IV. Mort le 26 décembre 1646. Père du Grand Condé.

CONTE (Arthus LE). Voy. Le Conte.

COSSÉ-BRISSAC (Charles II DE), gouverneur de Poitiers pour la Ligue. Plus tard nommé gouverneur de Paris qu'il livra à Henri IV. Maréchal de France, duc et pair. Mort en 1621.

COSTE, capitaine qui défendit la Tour-Brune à Domme, en 1590. Sans doute est-ce un membre de la famille Bessou de la Coste, dont un membre était beau-frère de Geoffroy de Vivant. (*Chroniques de Tarde,* p. 310, note 7.)

CRUSEAU (Étienne DE), reçu conseiller au Parlement de Bordeaux en 1586. Mort en 1616. Auteur de la *Chronique.*

CRUSEAU (Gabriel DE), conseiller au Parlement de Bordeaux. Oncle d'Étienne de Cruseau. Mort le 13 avril 1597, âgé de soixante-huit ans. (Cruseau, I, 164.)

DAFFIS (Guillaume). Cf. p. 39.

DELPEUCH (Étienne), notaire à Bergerac.

DELPEUCH (Samuel), fils du précédent, commerçant. Retenu prisonnier à Bordeaux, en 1592.

DESAIGUES. Cf. Aigues (des).

DEVÈZE (LA). Cf. La Devèze.

DUBOURG (Georges), seigneur de Clermont. Neveu d'Anne Dubourg. Il nous apprend lui-même qu'il succéda à Panissault, comme gouverneur de l'Isle-Jourdain en 1585. (Procès-verbal sur l'état du pays, 1596. *Revue de Gascogne,* t. XV, p. 85.)

DUFRANC (Jean), qualifié lieutenant [au sénéchal] de Condom, dans la mention de réception d'une de ses lettres du 27 décembre 1590. Arch. de Monaco, J* 21, f° 330 v°.

DULAU. Cf. Lau (du).

DUSAULT (Charles), seigneur de Brie et de Saint-Ciers en Saintonge. Avocat au Grand Conseil. Puis avocat général au Parlement de Bordeaux, en 1568. Le 3 janvier 1590, il présenta une requête au Parlement pour que son fils fût reçu en l'exercice de son office, auquel il était déjà reçu en survivance. Le 22 janvier, son fils fut installé (Cf. Cruseau, I, 25). Mort le 5 mars 1607 « pour s'estre morfondu et pour avoir par trop travaillé au faict de sa charge. » Cruseau, II, 24.

DUVERGER (Raymond), financier. Une délibération de la jurade de Bordeaux, du 19 septembre 1591, qui l'appelle Vergès, nous apprend que c'était un marchand de Nérac. (*Inventaire des registres de la Jurade*, IV, 429). Mort en 1592.

ESCASSEFORT (Thomas de Pontac, seigneur D'), écuyer. Reçu greffier du Parlement de Bordeaux le 23 septembre 1573 en remplacement de son frères Jacques. Député en 1588 aux États de Blois par les filleules de Bordeaux. (Cf. *Arch. hist. de la Gironde*, XXX, 50.)

EYMA (Jean), receveur du taillon en Périgord, et greffier de la ville et du bailliage de Bergerac.

EYMAR (Joseph D'), tiers président du Parlement de Bordeaux. Né à Bordeaux, il fut maire de la ville en 1575-1576. Mort le 3 janvier 1592 « au grand regret du peuple pour estre amateur des povres, » et après avoir servi au Parlement l'espace de trente-six ans, ou » en l'estat de conseiller, ou en l'estat de president, et aagé seule- » ment de soixante ans. » Cruseau, I, 55.

EYQUEM DE MONTAIGNE (Geoffroy), sieur de Gayac et de Bussaguet, conseiller au Parlement de Bordeaux. Mort le 27 novembre 1613 « estant conseiller puis quarante ans, d'une apoplexie et plurezie, » ayant esté saigné le matin, aagé de soixante sept ans. » Cruseau, II, 169.

FAUR (Armand DU), seigneur de Pujols en Agenais. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi de Navarre. Gouverneur de Montpellier en 1588.

FAVAS (Jean IV DE), vicomte de Castets-en-Dorthe. Le 7 mai 1588, Henri de Navarre l'avait nommé commandant de ses pays de Haut-Albret, Condomois et Bazadais, et il lui confirma cette charge le 15 juillet 1590. Cf. *Mémoires de Favas*, p. 66.

FÉRET. Souvent qualifié de conseiller du roi et secrétaire de ses finances.

FERRAN (Sauvat DE), conseiller du roi et receveur général des tailles en Guyenne.

FERRON (Asdrubal DE), seigneur de Carbonnieux. Apparaît pour la première fois dans un acte du 5 avril 1571. Dès 1587, il est à Saint-Macaire comme capitaine de la ville et du château, charge qu'il résigna en faveur de son fils le 7 avril 1621. En 1599, il fut

jurat de Bordeaux. Mort le 2 août 1645. Il s'était marié quatre fois. (Nous devons ces renseignements à l'obligeance du Dr Martin, de Bordeaux, qui a bien voulu nous communiquer ses notes sur ce personnage.)

FOIX (Louis DE), ingénieur célèbre, qui travailla notamment à Cordouan et aux remparts de Bayonne.

FONTRAILLES (Michel d'Astarac, baron de Marestagnet DE), vicomte de Congolas, colonel de la cavalerie de Jeanne de Navarre, sénéchal d'Armagnac, gouverneur de Lectoure, lieutenant-général des pays d'Armagnac, Comminges, Astarac, Gaure, Lomagne et Rivière-Verdun, gentilhomme de la Chambre du roi, capitaine de 100 hommes d'armes. Eut la jambe emportée par un boulet à la bataille de Jarnac. Teste le 9 octobre 1604. (Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*, I, 445.)

FORCE (LA). Cf. La Force.

FRONTENAC (Antoine de Buade, sieur DE), écuyer ordinaire de la Petite-Écurie du roi de Navarre. Jouissait de la confiance du prince dont, au dire de d'Aubigné, il partageait le lit. Henri IV le chargea de missions délicates au moment des négociations de son mariage avec Catherine de Médicis, et l'appelait en cette occasion « celuy que j'ay nourry et qui, mieulx que nul autre, a cognois- » sance de mes intentions. » (Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*, V, 234.)

GASC ou GASCQ (DE), lieutenant général à Bazas, puis conseiller au Parlement de Bordeaux, et président de la seconde des Enquêtes. Mort avant le 6 juillet 1612, date à laquelle est reçu Soudirault, son gendre et successeur. (Cruseau, II, 143.)

GASCQ (François DE), sieur de Marcellus, capitaine du château et de la ville de La Réole. Condamné à mort par contumace au Parlement de Paris en 1578, quoique non gracié, il obtint en 1592 la capitainerie du château des Quate-Sos à La Réole, grâce à l'appui de Matignon. (Cf. *Arch. hist. de la Gironde*, IV, 236.)

GOURGUES (Ogier DE), vicomte de Juillac, baron de Vayres, La Roche-Chandry et Liège, seigneur de Gaubes, Montlezun et autres lieux, président du Bureau des finances de Guyenne et maître d'hôtel ordinaire du roi. Marié deux fois, avec Jeanne de Paraige et avec Finette d'Espremont, il eut un grand nombre d'enfants, dont huit étaient encore en vie quand il fit son testament, le 1er janvier 1594 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIV, p. 46). Il mourut le 20 octobre 1594 « aagé de soixante et quinze ans, estant » venu de fort bas lieu, nourri puis son jeune aage ches ung bour- » geois de la praesent ville nommé Menault de la Grave... Mourut » riche de prés de deus cens mille escus, oultre les grandes despen- » ces qu'il avoit faictes aus superbes bastimens de Vaires, Peregrin » et Bordeaux. » (Cruseau, I.)

GOURGUES (Guillaume DE), dit le capitaine Gourgues, fils d'Ogier et de Finette d'Espremont. En 1593, il prit aux Ligueurs le fort de Castillon (De Lurbe, f° 52 v°). Mort le 17 juillet 1593 devant Blaye.

Goux (Jean Le). Voy. Legoux (Jean).

Hillière (La). Cf. La Hillière.

Joyeuse (Antoine Scipion de), grand prieur de la langue de France pour l'ordre de Malte, puis duc de Joyeuse après la mort de son frère Anne (1587). Mort à Villemur le 20 octobre 1592.

Jouizière (La). Cf. La Jouizière.

La Barrière (Jean de). Né en 1544 à Céré en Quercy. Abbé de Feuillant en 1562. En réforma la règle en 1586. Mort à Rome en 1600.

La Borde (Michel Colas, seigneur de), d'une famille orléanaise, envoyé par Henri IV en Guyenne en 1593.

Lachèse (Léonard de). Jurat de Bordeaux. Pourvu d'un office de conseiller clerc au Parlement de Bordeaux en remplacement de Jean de Léglise, le 12 février 1591 (Arch. de la Gironde B 43, f° 179 v°). Anobli en qualité de jurat au mois de décembre 1591, (Arch. de la Gironde, B 46. f° 55).

Lacombe (Jean de). Marchand de Bergerac. Retenu prisonnier à Bordeaux en 1592 sur les ordres de Matignon, afin d'obliger ses compatriotes à contribuer à un emprunt de 40,000 écus levé pour les frais de la guerre.

La Devèze ou La Devise (Jean de Montesquieu, baron de), capitaine de 50 hommes d'armes. Le 13 octobre 1581 épousa Éléonore Lauzières La Chapelle Thémines (*Revue de Gascogne*, t. XXXVIII, p. 214). Pourvu de la charge de gouverneur de Rouergue après la mort de Bournazel, en 1590 (cf. lettre de Henri IV à Matignon, du 20 juillet 1590; dans Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives...*, t. III, p. 224), il fit son entrée à Villefranche le 6 novembre 1590 (*Annales de Villefranche*, t. II, p. 115), et peu après il « fut, « par trahison des ligueurs, blessé de nuit a Beduer, ou il fut petardé » le 11 decembre 1591, et, estant transporté à Figeac, il y mourut » le 13 dud. mois. Ensuite son corps fut transporté en Gascogne, » son pays natal, en 1592, le 21 de mars.» (*Ibid.*, t. II, p. 120). Jean d'Arpajon, baron de Séverac, lui succéda dans la charge de gouverneur de Rouergue.

La Force (Jacques Nompar de Caumont, duc de), né en 1558, capitaine des gardes en 1592, gouverneur de Béarn en 1593. Défenseur de Montauban contre Louis XIII; condamné à mort, il obtint sa grâce, devint maréchal. Mort le 10 mai 1652. Auteur des *Mémoires* publiés par Lagrange.

La Hillière (Jean Denis de), gouverneur de Bayonne, poste où il succéda à M. de Treignan. « C'etoit un vieux capitaine, fort simple et si accoutumé à la fatigue qu'il couchoit en tout temps la tête nue et buvoit toujours du vin pur, sans s'en trouver incommodé, quoique le vin de Chalosse, dont il usoit, soit le plus fort de la province. » (*Mémoires de la vie de J.-A. de Thou*, édit. 4° de 1734, p. 67.)

La Jouizière ou Juvisière, capitaine normand venu en Guyenne à la suite de Matignon. Dès 1586 on le trouve comme lieutenant

de la compagnie du comte de La Roche (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XXIV, p. 40). Il se signala quand les ligueurs tentèrent de s'emparer de Bourg en 1590, et la même année Matignon, le 13 novembre, le chargeait d'un courrier pour le roi (*Ibid.*, t. VII, p. 213). En 1592, il fut nommé gouverneur de Saint-Macaire, après la rébellion d'Asdrubal de Ferron. (Cruseau, I, p. 54.)

LALANNE (Sarran DE), « filz de S. Justin, lieu assés incognu » (Cruseau). Avocat, puis conseiller au Parlement de Bordeaux, puis président en la seconde chambre des enquêtes, enfin président au Parlement pendant vingt et un ans. Mort le 14 novembre 1593, âgé de 62 ou 63 ans. (Cruseau, I, p. 80.)

LA LIMAILLE, huguenot, bourgeois de La Rochelle et marin connu de son temps. En 1585, il se signala au combat d'Oléron; le 23 février 1586, il concourut à la prise de Royan, et la même année défendit le Château (île d'Oléron) contre S. Luc. Tué au siège d'Amiens en 1597. (Cf. Bellemer, *Histoire de Blaye*, p. 233, note.)

LA LION (Jean DE), bourgeois et marchand de Bordeaux. Elu en mai 1581 premier consul de la cour de la Bourse et en 1587 juge auprès de la même cour (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XXX, p. 92).

LANGLADE (Raymond-Girard DE), écuyer, seigneur du Defay et de Laveyssière, maire de Périgueux en 1593-1594 (Froidefond, *Liste chronologique des maires de Périgueux*, p. 53). Anobli en récompense de ses services au mois de février 1594 (*Ibid.*, p. 53).

LANSSAC (Guy de Saint-Gelais, dit de Lezignem, seigneur DE). Mort très âgé en 1622. (P. Anselme, t. IX, p. 66.)

LA ROCHE-GUYON (Charles de Matignon, comte DE). Troisième fils de Matignon et de Françoise de Daillon du Lude. Né en 1564. Servit d'abord en Guyenne sous son père. Gouverneur de Saint-Lô en 1590. Capitaine de Cherbourg et de Granville en 1596, après la mort de son frère, le comte de Thorigny. Chef de la famille après la mort de son père. Chevalier des ordres du roi le 2 janvier 1599. Lieutenant général au gouvernement de Normandie en 1608. Le 8 mars 1622 obtint un brevet de retenue de maréchal de France. Mort à Thorigny en 1648. Il avait épousé Eleonor d'Orléans, fille de Leonor d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville (P. Anselme, t. V, p. 386.)

LAU (Jacques DU), capitaine de 50 hommes d'armes, fils de Carbon du Lau et de Françoise de Pardaillan. Ligueur. Il défait Sus aux environs d'Auch en 1588, s'empare de Marciac en 1589, de Barcelone en 1591, assiège Lourdes et Pontac avec Villars en 1592, prend Saint-Palais en 1593. En 1594, il fit sa soumission à Henri IV, et l'année suivante, s'empara de Plaisance pour le roi. (Cf. *Mémoires de Jean d'Antras*, p. 168.)

LAUSSADE (Henri DE). Qualifié conseiller du roi, comptable de Bordeaux et fermier des rivières, le 1er juin 1593. (Arch. de la Gironde; garde-notes de Boysse, 1593, f° 405.)

LA VOULTE (Anne de Lévis, comte DE), fils aîné du duc de Ventadour. Gouverneur de Limousin.

LE CONTE (Arthus), maître des requêtes de l'hôtel. En récompense du rôle qu'il joua dans l'affaire des sceaux, le roi lui fit accorder, par un arrêt du Conseil d'État du 6 janvier 1592, l'office de président au Parlement de feu J. Eymar, en réduisant, par mesure de faveur exceptionnelle, à 4,000 livres la taxe du dit office. (Noël Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'Etat*, n° 3.) Le Conte n'osa jamais se présenter pour exercer cet office et le résigna en faveur de Gabriel de Terneau (Cruseau, I, 99.) Il était mort le 20 mars 1599, date à laquelle sont vérifiées les lettres de conseiller aux requêtes de son fils. (Cruseau, I, 204.) — De Thou (l. XCIX, § 13) a latinisé le nom de Le Conte en Contius; il fait erreur en ce qui concerne l'initiale de son prénom et l'appelle N. Contius. De Caillière transforme Contius en Conty et N. en Nicolas. En outre, il fait de son Nicolas de Conty le garde des sceaux du Parlement. Dom Devienne (*Histoire de la ville de Bordeaux*, p. 189) reproduit ces erreurs.

LE GOUX (Jean), seigneur de Lieux. Ligueur. Fait prisonnier en mai 1590, il fut élargi sur l'ordre de Matignon et remis par les jurats de Condom à Sainte-Colombe. (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 479.) En 1593, fut un des chefs du corps envoyé par Marmande au secours de Lussan.

LENONCOURT (Philippe DE), cardinal, évêque et comte de Châlons, pair de France, puis évêque d'Auxerre, commandeur du S. Esprit, conseiller d'Etat, abbé de Montiérender, du Moustier S. Jean, etc. Né en 1527. Envoyé à Rome par Henri III en 1586. Mort à Rome en 1591. (P. Anselme, t. IX, p. 380.)

LUSIGNAN (Henri DE), fils de Jean. Capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, gouverneur de Puymirol. Le 8 août 1590, Henri IV lui confirma son titre de capitaine, et le 30 septembre 1590 celui de gouverneur de Puymirol. (Arch. de Lot-et-Garonne, E suppl. 2870*.)

LUSSAN (Jean-Paul d'Esparbès DE), seigneur de la Serre, de la Garde, etc. Commença à servir en Italie sous Monluc et se distingua au siège de Sienne (1554). Charles IX le fit capitaine d'une compagnie de ses gardes. Gentilhomme ordinaire de la chambre en 1576, maître de camp du régiment de Piémont en 1577. Sénéchal d'Agenais et de Condomois, il défendit Condom contre le roi de Navarre en 1577. En 1581, déjà, il commande à Blaye, dont il est promu gouverneur le 10 octobre 1586. Le 20 octobre 1593, Henri IV lui donne l'abbaye de S. Sauveur de Blaye, et le 20 juillet 1594, il lui confirme le gouvernement de cette ville. Capitaine de 30 lances en 1594, chevalier des ordres du roi en 1604, il obtint un brevet de 6,000 livres de pension le 23 mars 1611. Mort le 18 novembre 1616. Le 16 avril 1570, il avait épousé Catherine Bernarde de Montagu. (P. Anselme, t. VII, p. 455.)

LUSSAN (François d'Esparbez DE), vicomte d'Aubeterre, fils du précédent et de Catherine-B. de Montagu. Maréchal de France le 18 septembre 1620. Mort à Aubeterre en janvier 1628. Il avait épousé Hypolithe Bouchard, fille unique de David Bouchard, vicomte d'Aubeterre. (P. Anselme, t. VII, p. 455.)

MARSELLUS (François de Gasq, sieur DE). Cf. GASQ.

MARTIN (Jean). Commis du trésorier général de Navarre. Puis trésorier de France au bureau des finances de Guyenne. Dès 1583, Henri de Navarre s'occupait de lui faire donner la ferme de la Comptablie qu'il garda longtemps. (Cf. Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives*, t. VIII, p. 252.)

MARTIN (Mathieu), bourgeois et marchand de Bordeaux. Qualifié receveur des décimes en 1615. (Cruseau, II, 225.)

MARTIN (Odet), « filz de Nérac et frere du threzorier general de France en la generalité de Guyenne ». (Cruseau, I, 53.) Avocat « fort employé... et fameux ». (*Ibid*, I., 112.) Après la mort du conseiller au Parlement Pierre de Barre (27 août 1591), il eut de longs démêlés avec l'avocat Pierre de Métivier au sujet de la succession de la charge vacante. Le 3 mars 1595, enfin, il fut reçu conseiller « apres avoir le plus mal respondu que james home fist. » (*Ibid.*, I, 113.) Il mourut le 17 juin 1596 « aprés avoir bien souppé ». (*Ibid.*, I, 143.)

MERVILLE (Jacques d'Escars DE), troisième fils de Jacques de Perusse, dit d'Escars et de sa première femme Anne de Jourdain de l'Isle. Grand sénéchal de Guyenne et gouverneur du château du Hâ à Bordeaux. Dès le 27 août 1568, dans le procès-verbal du retour de Dominique de Gourgues à Bordeaux, on le voit mentionné comme gouverneur du fort du Hâ. (*Bull. du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*, t. II, p. 479.) Dès 1569, le journal de Syrueilh le mentionne comme grand sénéchal en Guyenne. (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 266.) Mort après 1594.

MESSILIAC (Raymond Chapt de Rastignac, sieur DE), capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, chevalier du Saint-Esprit en 1594. Tué en 1596 à La Fère.

MÉZIÈRES (Gabrielle de Mareuil, marquise DE), grand'tante de Renée de Bourdeilles, femme de David Bouchard, vicomte d'Aubeterre.

MONLUC (Charles DE), seigneur de Caupenne. Fils de Pierre-Bertrand de Monluc, dit le capitaine Perrot de Monluc, qui lui-même était le second fils de Blaise, et qui mourut à Madère en 1568. Henri IV le nomma chevalier de ses ordres sans qu'il ait été reçu. Mort à Ardres en 1596. Il avait épousé le 19 août 1589 Marguerite de Balaguier, dont il eut une fille, Suzanne, mariée en 1606 à Anthoine de Lauzières, marquis de Thémines, fils de Pons de Lauzières de Thémines.

MONRÉAL (Hector de Pontbriand, seigneur DE), gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Teste le 24 novembre 1635 (cf. *Chroniques de Tarde*, p. 312, note 1).

MONTAIGNE (Geoffroy Eyquem DE), sieur de Gayac et de Bussaguet. Conseiller au Parlement de Bordeaux. Cousin germain de l'auteur des *Essais*. Mort le 27 novembre 1613, « estant conseiller puis quarante ans, d'une apoplexie et plurezie, ayant esté saigné le matin, aagé de soixante-sept ans ». (Cruseau, II, 169.)

MONTARDIT (Jean DE), seigneur de Lascoux, Montagrier, etc. Che-

valier de Saint-Louis en 1569, capitaine de cinquante hommes d'armes en 1576 (cf. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 338, note 4).

MONTESPAN (Antoine-Arnaud de Pardaillan-Gondrin, marquis d'Antin et DE). Aleul du mari de la maîtresse de Louis XIV.

MONTFERRAND (François de), vicomte de Foncaude, gouverneur de Villeneuve-d'Agenais.

MONTMORENCY (Henri Ier DE), gouverneur de Languedoc. Connétable en 1595. Mort en 1614.

MONTPEZAT (Henri Desprez, marquis DE). Fils de Melchior Desprez et de Henriette de Savoie, fille unique de l'amiral de Villars. Frère du marquis de Villars. Nommé gouverneur du Périgord pour la Ligue lorsque Aubeterre eut fait sa soumission, il prêta serment à Périgueux entre les mains du maire le 5 février 1591.

MULLET (Denis DE), chevalier, seigneur de La Tour et autres lieux. Reçu conseiller commissaire aux requêtes du Palais le 18 novembre 1587, il résigna peu après cet office et fut pourvu de la charge d'avocat général le 29 juillet 1588. Il devint premier avocat général le 22 janvier 1590 et exerça cette charge jusqu'en 1635 (cf. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXX, p. 49).

NESMOND (François DE), tiers président en la Grand'Chambre du Parlement de Bordeaux. En 1590, il démissionna en faveur de son fils André de Nesmond, sieur de Chézac. Mort en 1606, âgé de 76 ans. (Cf. Cruseau, II, 14.)

NESMOND (André de), sieur de Chézac, fils du précédent, qui lui résigna sa charge le 27 janvier 1590. Il devint premier président en 1611 à la mort de Daffis. Il mourut le 5 janvier 1616, « sans amis, ne s'estant voulu soucier que de soy mesme et d'estre riche ». (Cruseau, II, p. 230.)

PALEVÉSY (N. de Reillac, sieur DE), frère de Gaspard de Reillac, dit le Capitaine Belcaire. (Cf. *Chroniques de Tarde*, p. 310, note 4.)

PANISSAUD (Jean DE), gentilhomme protestant de Bergerac. Apparaît en 1584, époque où on le voit sous les ordres de Langoiran. En 1593, il est au siège de Blaye. En 1603, il fut envoyé en Espagne pour soulever les Morisques. En 1621, il reçut la lieutenance générale de la Basse Guyenne de La Force, qu'il trahit. (Cf. Haag, *France protestante.*)

POMPADOUR (Louis DE), gouverneur de Haut et Bas Limousin pour la Ligue en 1589. Mort en 1591. (Cf. *Chroniques de Tarde*, p. 311, note 5).

POYANNE (Bertrand de Baylens, baron DE), chevalier des ordres du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, gouverneur de Dax et de Saint-Sever, sénéchal des Landes. En août 1589, il fut sollicité à la fois par Mayenne et par Henri IV et finit par se rallier à ce dernier. (Cf. lettres de Mayenne du 2 août 1589 dans *Revue de Gascogne*, t. XX, p. 494; et de Henri IV, du 2 août et du 5 décembre 1589, dans Berger de Xivrey, *Recueil des Lettres missives...*, t. III.) Mort sans doute en 1613. (Cf. Carsalade du Pont, *Trois barons de Poyanne*, dans *Revue de Gascogne*, t. XX.)

PRÉVOT DE SANSAC (Antoine). Archevêque de Bordeaux du 18 mars 1561 au 17 octobre 1591.

PRUGUE (Pierre DE), trésorier général en Guyenne. Des lettres patentes datées de Saint-Germain, 10 mai 1594, créèrent en sa faveur un office d'intendant et contrôleur général des finances, en remerciement des avances qu'il avait faites à Matignon pendant les troubles. Cf. Fournival. *Recueil général des titres concernant les... présidents trésoriers de France*, p. 389). En 1596, il obtint un brevet de conseiller d'État. (Cf. *ibid.*, p. 391.)

RANDAN (Jean-Louis de La Rochefoucault, comte DE), gouverneur d'Auvergne. Tué à Issoire le 14 mars 1590. (Cf. De Thou, lib. XCVIII, § 12).

RASTIGNAC. Cf. Messiliac.

ROQUELAURE (Antoine de), baron de Lavardens et de Biran. Lieutenant général en Guyenne (1610). Maréchal de France (1615). Mort le 9 juin 1625.

ROQUÉPINE (Bernard du Bouzet DE). Fit ses premières armes vers 1561 sous Jean de Monluc, depuis évêque de Condom. En 1589, Henri III le nomma gouverneur de Condom, poste où Henri IV le maintint. En 1589, il chasse Favas qui avait surpris sa ville. En 1591, il déjoue les menées des ligueurs qui menacent Condom, soutenus par le sénéchal Jean du Franc. En 1596, Henri IV lui rembourse les avances qu'il n'avait cessé de faire pour son service. Mort le 8 novembre 1599. (Cf. J. Noulens, *Maisons historiques de Gascogne... Notice sur Du Bouzet*, p. 143.)

SAINT-CHAMARAND (Pierre de Peyronenc, seigneur DE), sire de Frayssinet, Geyniès, etc. Chevalier des ordres du roi et capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances. Sénéchal d'Agenais, il fit son entrée à Agen le 8 novembre 1588. Mort en 1591.

SAINT-CIBARD (Jean Bouchard d'Aubeterre, abbé DE), frère de David Bouchard, vicomte d'Aubeterre.

SAINTE-COLOMBE (Charles du Bouzet, sieur DE), maréchal de camp. Mort en 1652.

SAINT-LÉGER (Renaud de Lidon, sieur DE), écuyer, fils de Joseph de Lidon. Gendre de Geoffroy de Vivant dont il épousa la fille Madeleine le 7 juillet 1587.

SAINT-LUC (François d'Espinai, sieur DE). Chevalier des ordres du roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, lieutenant général au gouvernement de Bretagne, Brouage et îles circonvoisines, commis par Sa Majesté général en l'armée de mer par Elle mise sus pour la sûreté des côtes de Guyenne, Poitou et Bretagne. (Cf. Bibl. Nat., ms. fr. 22311, f° 164.)

SOISSONS (Charles de Bourbon-Condé, comte de), né en 1566, mort en 1612. Cousin germain de Catherine de Bourbon.

SUPCO (Pierre DE), marchand de Bergerac, à qui le pont de Bergerac fut affermé pour 400 livres le 24 juillet 1590 (*Les Jurades de la ville de Bergerac*, t. IV, p. 248). Retenu prisonnier à Bordeaux en 1592 sur les ordres de Matignon, afin d'obliger ses compatriotes à

contribuer à un emprunt de 40,000 écus levé pour les frais de la guerre.

Sus (Antoine-Gabriel de). Gouverneur de Mauvezin. En 1586, il surprend Saint-Bertrand de Comminges d'où il est ensuite chassé. En 1588, il est battu aux environs d'Auch par Du Lau. Le 23 septembre 1589, il s'empare de Solomiac près Mauvezin, le 20 octobre de Samatan, où il se maintint jusqn'au 20 janvier 1590. Mort en 1594. (Cf. *Mémoires de Jean d'Antras*, p. 170.)

Tayac (Jean-Guy de Beynac, dit). Impliqué dans la conspiration de Bouillon en 1605 et condamné à mort par contumace par arrêt prononcé à Limoges, il obtint sa grâce. (Cf. *Chroniques de Tarde*, p. 310, note 2.)

Thémines (Pons de Lauzières de). Sénéchal et gouverneur de Quercy. Maréchal de France le 1er septembre 1616, après avoir arrêté Condé au Louvre. En 1622, lieutenant général en Guyenne. En 1626, gouverneur de Bretagne. Mort en 1627 à Auray.

Vaillac (Louis Ricard de Gourdon de Genouillac, comte de), chelier de l'ordre du Roi, gouverneur de Bordeaux et du Château-Trompette. Nommé à l'ordre du Saint-Esprit en 1611, il servit au siège de La Rochelle, fut maître de camp de la cavalerie en Poitou sous Montpensier et mourut en 1615. Il avait épousé, par contrat du 17 janvier 1573, Anne de Montberon, dont il eut vingt-trois enfants. (Cf. P. Anselme, VIII, p. 165.)

Vendôme (Charles de Bourbon, cardinal de), quatrième fils de Louis I, prince de Condé. Né le 30 mars 1562. Créé cardinal par Grégoire XIII. Il tint les sceaux, sans provisions, du 1er août 1589 au mois de décembre suivant, époque à laquelle Henri IV les envoya chercher par Ruzé. Il forma ensuite le Tiers-parti, dont la conversion de Henri IV réduisit les projets à néant. Mort le 30 juillet 1594.

Ventadour (Anne de Lévis, duc de), gouverneur et sénéchal de Haut et Bas Limousin en 1591, lieutenant général en Languedoc en 1600, mort à Beaucaire le 3 décembre 1622.

Villars (Emmanuel-Philibert Desprez, marquis de), fils de Melchior Desprez, seigneur de Montpezat, et d'Henriette de Savoie, marquise de Villars; petit-fils de l'amiral de Villars. Nommé gouverneur de Guyenne pour la Ligue par des lettres de Mayenne qui furent enregistrées en 1592 au Parlement de Toulouse. Sa mère avait épousé Mayenne en secondes noces.

Villars (Nicolas de). Promu au siège épiscopal d'Agen en 1587, il ne l'occupait pas encore en 1588, se trouvant retenu à Paris par les travaux du conseil des Quarante dont il faisait partie : il figure le troisième sur la liste des Quarante dans la *Satire Ménippée*. Il n'arriva à Agen qu'en 1590. (Cf. Magen, *La ville d'Agen sous le sénéchalat de Saint-Chamarand*, p. 5.)

Vincenot, habitant de Bergerac, signalé dans le manifeste des Croquants du 27 mars 1594 comme ayant amassé une fortune scandaleuse à la faveur des troubles : « Nous voyons aussy Vincenot à Bragerac que est tantost aussy plain comme Gourgues. Il n'est

que en peine de trouver quelque belle place pour y bastir un pareil chasteau que celluy de Vayres. » (*Chroniques de Tarde*, p. 396.)

VIVANT (Geoffroy DE), écuyer, seigneur de Doissac, Castelviel, Grives, etc., chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, conseiller aux conseils d'État et privé. Célèbre capitaine huguenot, né le 18 novembre 1543, mort le 21 août 1592. Il est le héros des *Faits d'armes*.

VIVANT (Jean DE), fils du précédent et de Jeanne de Cladech. Teste en 1640. Il a, sinon écrit, du moins inspiré les *Faits d'armes*.

VOULTE (Anne de Lévis, comte DE LA). Cf. La Voulte.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE V

INTRODUCTION

I. Sources 1
II. Bibliographie 10

PRÉLIMINAIRES

I. Le maréchal de Matignon 19
II. État de la Guyenne à la mort d'Henri III 26
§ 1. La province 26
§ 2. Bordeaux. — Expulsion des Jésuites 29

PREMIÈRE PARTIE

CONFLIT ENTRE MATIGNON ET LE PARLEMENT DE BORDEAUX

I. Matignon part pour l'Agenais. — Son retour à Bordeaux. . . . 35
II. Le Parlement de Bordeaux 38
III. Les journées des 17, 18 et 19 août 41
IV. Vains efforts de Matignon pour faire reconnaître Henri IV. . . . 47
V. Députation des jurats au Roi. — Affaire de la Comptablie. — Affaire des sceaux 54
VI. Députation du Parlement au Roi 60

DEUXIÈME PARTIE

OPÉRATIONS MILITAIRES

I. Incident Épernon-Aubeterre 67
II. Événements en Gascogne. — Campagne de Matignon de 1590. . 71
III. Bordeaux menacé. Matignon à Rions et à Mussidan 81
IV. Événements de Villeneuve et d'Agen. — Matignon en Gascogne. 86
V. Matignon en Périgord 91

Pages.
VI. Première partie de l'année 1592 : Agitation à Bordeaux; — Villandraut; — Saint-Macaire 95
VII. Fin de l'année 1592. — Catherine de Bourbon à Bordeaux . . . 100

TROISIÈME PARTIE

LA QUESTION FINANCIÈRE. — LE SIÈGE DE BLAYE

I. La question financière 105
§ 1. Les emprunts 106
§ 2. Les taxes sur les rivières 111
§ 3. Le subside de Royan 116
II. Le siège de Blaye 121
§ 1. Préliminaires 123
§ 2. Début du siège — Premiers secours : renforts envoyés par Castelnau; défaite de Montpezat à Cornil 128
§ 3. Secours espagnols. — Opérations navales en Gironde 134
§ 4. Nouveaux secours espagnols. Levée du siège 138
III. La question financière après le siège 140

QUATRIÈME PARTIE

LA PACIFICATION

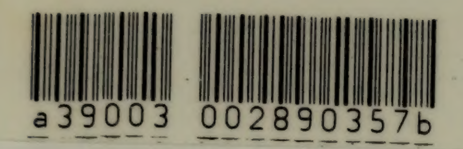
I. Trêves de 1593 : Gascogne; — Quercy; — Rouergue; — Comminges 147
II. La conversion du Roi et la trêve générale. — Tentative des royalistes pour s'emparer de Périgueux. — Affaire du château du Hâ. — Départ de Matignon 152
III. Prorogations des trêves de 1593. — Soumission des villes rebelles 159

Conclusion 171

APPENDICE

Itinéraire de Matignon en Guyenne 173
Index des noms de personnes 177

Bordeaux. — Impr. G. Gounouilhou. — G. Chapon, *directeur.*
9-11, rue Guiraude, 9-11.


a39003 002890357b

